JOHN CARTER BROWN
LIBRARY

Purchased from the
Trust Fund of
Lathrop Colgate Harper
LITT. D.

A11

cote
Φ

[Serac de Meilhan, G.]
Edition originale
viii, 377, (4) pp

X
4

CONSIDÉRATIONS
SUR
LES RICHESSES
ET
LE LUXE.

CONSIDÉRATIONS
SUR
LES RICHESSES
ET
LE LUXE.

Aurea nunc verè ſunt ſæcula.
OVIDE.

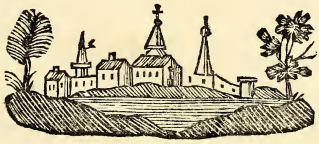

A AMSTERDAM,
Et ſe trouve, A PARIS,
CHEZ la Veuve VALADE, rue des Noyers.

1787.

TABLE
DES CHAPITRES.

CHAPITRE Ier. *Des Richeſſes en général.* Page 11

CHAP. II. *De la Population.* 23

CHAP. III. *Des Monnoies.* 35

CHAP. IV. *De la multiplication des jouiſſances.* 45

CHAP. V. *Des richeſſes de quelques Peuples anciens.* 51

CHAP. VI. *Des armées des anciens comparées aux armées modernes, relativement à la population & à la dépenſe.* 66

CHAP. VII. *Du commerce des anciens.* 72

CHAP. VIII. *Les Richeſſes, principes de tout changement dans la conſtitution des États.* 74

CHAP. IX. *Du Faſte.* 88

CHAP. X. *De la converſion des ſervices.* 103

CHAPITRE XI. *Des Gentilshommes entretenus par de grands Seigneurs.* Page 106
CHAP. XII. *Du Luxe.* 112
CHAP. XIII. *Des principes du Luxe.* 125
CHAP. XIV. *Réſultat de ce qui vient d'être expoſé ſur le Luxe.* 131
CHAP. XV. *Du caractere des Nations dans ſon rapport avec le Luxe.* 132
CHAP. XVI. *Des circonſtances qui ont hâté les progrès du Luxe.* 141
CHAP. XVII. *Sentiment d'un Auteur célebre ſur le Luxe & ſes progrès.* 154
CHAP. XVIII. *De l'augmentation du numéraire.* 177
CHAP. XIX. *De la richeſſe ſans travail.* 195
CHAP. XX. *Des fortunes particulieres en divers tems.* 197
CHAP. XXI. *Des dépenſes de Louis XIV.* 217
CHAP. XXII. *Sully, Colbert.* 245
CHAP. XXIII. *De la vénalité des charges.* 254
CHAP. XXIV. *De l'intérêt de l'argent.* 258
CHAP. XXV. *Du rapport de l'intérêt de l'argent avec la liberté.* 268

CHAPITRE XXVI. *De la proportion du prix du bled, avec la quantité du numéraire.* Page 273
CHAP. XXVII. *Du prix des terres.* 280
CHAP. XXVIII. *Des biens poſſédés par les Religieux.* 284
CHAP. XXIX. *Du commerce des bleds.* 288
CHAP. XXX. *Du rapport de la liberté & de l'impôt.* 302
Suite du Chapitre précédent. 312
CHAP. XXXI. *D'un Chapitre de Monteſquieu ſur le deſpotiſme.* 315
CHAP. XXXII. *Des Loix ſomptuaires.* 319
CHAP. XXXIII. *De l'économie dans les Monarchies.* 325
CHAP. XXXIV. *Des révolutions dans les fortunes.* 330
CHAP. XXXV. *Des Fermes & des Régies.* 335
CHAP. XXXVI. *Des Financiers.* 345
CHAP. XXXVII. *Des profits de la finance.* 349
CHAP. XXXVIII. *Dialogue entre M. de Semblançay, ſurintendant des finances*

de François Ier, & l'abbé Terray, contrôleur général. Page 355
CHAPITRE XXXIX. *Des Colonies anciennes & modernes.* 411
Suite du Chapitre précédent. 416
CHAP. XL. *Des Colonies sur un nouveau continent.* 420
CHAP. XLI. *De la durée du commerce actuel.* 425
CHAP. XLII. *Du crédit.* 430
CHAP. XLIII. *Des banques dans une Monarchie.* 440
CHAP. XLIV. *Des emprunts publics.* 449
Suite du Chapitre précédent. 463
CHAP. XLV. *Du crédit du Miniſtre des Finances.* 473
CHAP. XLVI. *De la France & de l'Angleterre.* 482
CHAP. XLVII. *Convient-il à un Souverain d'avoir un tréſor?* 494

PRÉFACE.

Mon goût, mon état & l'intérêt général qu'excitent dans ce siecle les matieres d'administration, m'ont porté à réfléchir sur la plupart des objets que cette science renferme. J'ai examiné la question du luxe si souvent agitée; & n'ayant rien trouvé dans les divers auteurs qui me satisfît complettement, j'ai essayé d'éclaircir l'obscurité dont cet objet me paroît environné. Occupé de remonter aux causes du luxe, d'en développer les effets, entraîné à approfondir plusieurs questions naturellement liées

avec ce ſujet, j'ai fait ſans projet un ouvrage, & je haſarde d'en publier une partie : c'eſt un eſſai. L'effet qu'il produira m'encouragera à publier le reſte, ou me preſcrira de le laiſſer dans l'obſcurité de mon cabinet. Les impôts & le commerce, le tableau des dettes progreſſives des divers états de l'Europe, ſont les objets que j'ai traités avec le plus grand détail dans la ſeconde partie ; & ce ſont les plus intéreſſans pour le ſiecle où je vis. L'amour de la patrie dans les tems anciens, le ſentiment de l'honneur dans les tems qui ont ſuivi, le crédit public dans l'époque actuelle, ſont les reſſorts & les principes d'action

des gouvernemens dans ces divers tems.

On trouvera peut-être au premier aſpect peu de liaiſon entre les chapitres de cet ouvrage ; mais avec un peu d'attention, il ſera facile de voir que tous ſe rapportent aux principes & aux effets réſultans de la richeſſe & du luxe, & aux différentes manieres d'acquérir & de dépenſer relatives aux tems & aux nations.

J'ai quelquefois été en oppoſition avec Monteſquieu, & c'eſt en tremblant que j'ai haſardé de combattre ſon ſentiment ; mais je me ſuis dit que l'ouvrage du génie, qui conçoit un grand enſemble, peut pécher par

quelques parties que saisit un esprit médiocre qui en fait son étude particuliere. Il est des résultats auxquels on ne parvient que progressivement. Montesquieu ne devoit rien à son siecle; & celui, qui ose le combattre, doit aux lumieres qu'il a répandues, & dont on a suivi la direction, la faculté de connoître les erreurs où il a pu tomber. J'ai profité des lumieres de ce grand homme; je me suis quelquefois rencontré avec lui & avec d'autres; & je n'ai pas cru devoir m'abstenir de dire des choses à-peu-près semblables, lorsqu'un développement nécessaire & de plus grands détails pouvoient jeter plus de jour

ſur un objet. Ma prétention n'eſt point de dire des choſes qui n'ont jamais été dites.

J'ai été auſſi d'un avis contraire à celui d'un auteur célebre ſur le luxe & les effets de la quantité du numéraire; la maniere dont il a traité ces divers objets, m'a forcé d'en extraire pluſieurs pages afin d'éviter le reproche de prendre une phraſe ou une propoſition iſolée, dont le ſens ſe trouve ſouvent affoibli par ce qui précede, ou par les exceptions qui l'environnent. C'eſt donc pour le ſuivre dans ſes développemens, & mieux ſaiſir ſa penſée, que j'ai raſſemblé pluſieurs paſſages. Mon projet n'a

été que d'éclaircir une queſtion. Ce n'eſt point l'adminiſtrateur & ſes opérations que j'ai critiqués, mais les opinions de l'auteur que j'ai combattues ; plus il a de célébrité, & plus il eſt intéreſſant de ne pas laiſſer accréditer l'erreur par un grand nom. Condillac & d'autres philoſophes eſtimables, ſe ſont élevés contre quelques opinions de l'immortel Buffon, qui peut ſe vanter d'avoir conſidéré toutes les faces d'un objet, & déterminé, au milieu des exceptions que préſentent les notions les plus claires, le point précis qui conſtitue la vérité ? Quelquefois j'ai cru devoir m'abſtenir de manifeſter mon ſenti-

ment, & je me ſuis contenté d'expoſer le pour & le contre. C'eſt ainſi que, ſans prendre de parti, j'ai traité ce qui concerne le crédit public. Cet art de multiplier les richeſſes par la multiplication des ſignes, offre beaucoup d'avantages & d'inconvéniens. La grande habileté conſiſteroit à fixer ſes limites relativement à la conſtitution d'un pays, au rôle qu'il veut jouer ſur le théâtre politique, à ſes productions, à ſon commerce & à l'enſemble de ſes facultés réelles. Ce point de préciſion ne peut en quelque ſorte être ſaiſi que par celui qui gouverne, qui compare, qui juge les circonſtances.

Il me reſte à parler d'un dialogue qui fait une partie de cet ouvrage. Deſirant comparer les tems anciens à l'époque actuelle ou très-récente du regne dernier, j'ai ſenti qu'il faudroit faire des expoſés fort longs, des diviſions de matieres ennuyeuſes. La forme d'un dialogue, entre un ancien miniſtre & un adminiſtrateur de nos jours, m'a paru propre à faire naître naturellement les queſtions multipliées que préſente le ſujet, & à les réſoudre plus promptement. Enfin, j'ai penſé que cette forme jeteroit un plus grand intérêt ſur le ſujet que je traitois, parce que nous ſommes plus ſuſceptibles d'être affectés lorſqu'on

nous préſente des objets ſenſibles ; & que nous aimons à appliquer une opération, un ſyſtême à un nom.

J'ai choiſi l'époque du regne qui a ſuivi la découverte du nouveau monde, qui a été célebre par de grands événemens & le faſte de la cour ; j'y ai oppoſé le regne dernier comme le plus près de nous. Il étoit néceſſaire de faire, par conſéquent, figurer dans ce dialogue l'abbé Terray, miniſtre des finances. Je n'ai point cherché à le préſenter ſous un aſpect défavorable ; mon intention n'a pas été de me livrer à aucune critique perſonnelle. J'ai ſongé aux choſes ſeulement, & l'époque de

ſon miniſtere s'eſt trouvée dans l'ordre que j'ai imaginé de ſuivre, pour rendre ſenſible & frappante la comparaiſon des tems, bien plus intéreſſante que celle des perſonnes.

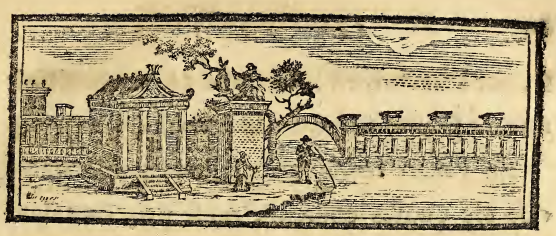

CONSIDÉRATIONS
SUR
LES RICHESSES
ET
LE LUXE.

CHAPITRE I.

Des Richeſſes en général.

RICHESSE & puiſſance ſont une ſeule & même choſe ; car tous les objets qui conſtituent la richeſſe n'auroient aucun prix,

ſi, par leur moyen, l'homme ne convertiſſoit à ſon uſage la force & le travail des autres.

La valeur réelle eſt meſurée par le tems que les choſes coûtent, ou le prix du talent de celui qui les modifie. La ſupériorité du talent & la rareté des choſes, par conſéquent, produiſent la cherté. On a plus de jouiſſances dans un ſiecle, lorſqu'un plus grand nombre d'hommes ſont inſtruits d'une méthode qui ſimplifie la main-d'œuvre & abrége la peine.

Les beſoins réels de l'homme ſont preſque bornés à celui de la ſubſiſtance, parce qu'il peut, à la rigueur, ſe paſſer de vêtemens: des nations entieres vivent expoſées à toutes les injures de l'air. Dans cet état l'homme eſt bien éloigné d'avoir une idée de la richeſſe. Il faut que ſa penſée ſoit exercée, pour qu'il conçoive d'autres jouiſſances que celles qui réſultent de la ſatisfaction du premier, du plus impérieux beſoin de la nature. Alors ſes deſirs ſont éveillés par les ſenſa-

tions nouvelles que lui préſente ſon imagination. Mais comment pourra-t-il ſe les procurer? Son travail eſt borné par ſes forces. Si tous ont le néceſſaire, nul ne voudra faire part du produit de ſon travail à un autre. Il faut donc qu'il y ait un pauvre, pour qu'il y ait un riche; qu'un homme ſouffre de la faim, & qu'un autre ait une double portion de ſubſiſtance. C'eſt alors qu'il exiſte un riche, un deſpote qui, ſous peine de la vie, condamne à travailler pour lui.

Les richeſſes ne conſiſtent, chez les peuples les moins policés & chez les nations les plus éclairées, que dans la poſſeſſion d'un nombre plus ou moins grand de portions de ſubſiſtances, en nature ou en repréſentation.

Il eſt des gradations dans l'amour des richeſſes qui tiennent à la conſtitution de l'homme. Il deſire l'argent, en échange de ſon travail, pour ſubſiſter. Il en deſire enſuite

pour vivre ſans travail ; c'eſt le ſecond degré : enfin, il en eſt avide, pour être diſtingué ; voilà le troiſieme degré. Ainſi l'amour de la conſervation, celui du repos & celui des diſtinctions, ſont les principes qui font deſirer les richeſſes.

Le premier plaiſir qu'éprouve l'homme, eſt d'avoir ſa ſubſiſtance aſſurée ſans travail, de ſe racheter de la tâche que lui a impoſée la nature. Le ſecond, d'être diſtingué, de commander & d'être obéi. Il ſe croit un être ſupérieur ; il eſt un véritable ſouverain. A meſure que la civiliſation fait des progrès, la ſphere des beſoins s'aggrandit, & les échanges ſe multiplient. L'homme borné au ſoin de ſubſiſter reſteroit long-tems dans l'état ſauvage, ſon induſtrie n'eſt vivement excitée que par l'aiguillon de nouveaux beſoins.

Lorſqu'on fait boire de l'eau-de-vie à un ſauvage, ſes ſens engourdis s'éveillent, ſes eſprits ſont en mouvement, ſes forces ſont

augmentées ; une efferveſcence délicieuſe agite puiſſamment tous ſes organes, ou les plonge dans une extaſe raviſſante : ſon exiſtence, ſi je puis m'exprimer ainſi, eſt doublée, triplée ; & c'eſt dans un ſentiment vif de ſoi-même que réſide le bonheur paſſager de l'homme ſauvage ou policé. Pour ſe procurer de tels plaiſirs, pour boire cette liqueur enchantereſſe, on demande au ſauvage des objets d'échange. Dès ce moment, il a l'idée de la richeſſe. Il donne de la poudre d'or en échange d'un verre d'eau-de-vie, & l'Européen rit de ſa ſimplicité : cependant le ſauvage ſe conduit, à cet égard, comme l'homme policé ; il paie avec de l'or un plaiſir vif ; il donne plus d'or, parce qu'il eſt commun, & que l'eau-de-vie eſt rare.

Tout eſt par l'homme ; tout eſt pour l'homme ; il eſt évident que la faculté de diſpoſer de ſa force & de ſon travail conſtitue la richeſſe & la puiſſance.

Les objets qui conſtituent la richeſſe ſont le fruit du travail ; & ils en deviennent le ſalaire. Une choſe n'a de prix, qu'autant qu'elle repréſente une quantité de journées de travail.

Les travaux auxquels l'homme s'eſt ſoumis, les dangers qu'il a courus, le nombre des journées qu'il a employées pour tirer l'or & l'argent du ſein de la terre, conſtituent la valeur de ces métaux. Une mine ceſſe d'être exploitée, quand il faut y employer un trop grand nombre de journées. On l'abandonne parce que la quantité de métaux extraite eſt le produit de dix jours de travail, par ſuppoſition, & ne peut en procurer que huit en échange.

On pourroit employer, à ce qu'il ſemble, toute autre matiere que l'or & l'argent pour ſigne repréſentatif ; on pourroit même ſe ſervir de papier : mais ſi l'on fait attention qu'il eſt eſſentiel que le métal, ou l'objet repréſentant, ait une conſiſtance durable, qu'il ait

un

un certain degré de rareté, on verra que l'or & l'argent ſont préférables.

L'or réſiſte à la rouille, & il a, ainſi que l'argent, la rareté néceſſaire pour être d'un grand prix.

Ces métaux ont des qualités qui leur donnent une valeur réelle, indépendante de l'office de ſigne repréſentatif.

Ces qualités ſont l'éclat, la ductilité, la peſanteur ſpécifique & l'incorruptibilité : ils auroient par leur ſeul éclat un grand prix. Ils plaiſent à la vue, ſont plus ſuſceptibles que les autres métaux d'acquérir le poli, le fini qu'on deſire dans les ouvrages de l'art : enfin, ils ſerviroient à former les ornemens précieux, s'ils n'étoient pas employés à repréſenter les valeurs.

C'eſt avec raiſon, comme l'on voit, que les habitans des diverſes contrées ont, depuis les tems les plus reculés, fait ſervir ces métaux de ſignes repréſentatifs.

Le caractere diſtinctif de l'homme conſiſte

dans la perfectibilité ; l'effet néceſſaire de cette qualité eſt la poſſeſſion des propriétés. Il n'inventera pas pour un autre, il ne conſtruira pas une cabane pour qu'un autre l'habite. De la propriété naît l'inégalité : elle eſt dans la nature ; c'eſt une ſuite de l'inégale diſtribution de ſes dons. La force, le génie, l'activité, ne ſont pas accordés à tous dans la même meſure : le plus fort doit s'emparer d'un champ ; le plus induſtrieux le défrichera ; il inventera des outils ; il ſoumettra des animaux : le plus actif multipliera par ſon travail les moyens de ſa ſubſiſtance ; il les échangera contre des commodités, & voilà l'homme riche.

Un beſoin, qu'on ne peut ſatisfaire que par le travail, détermine les efforts, & eſt le principe primitif des opérations les plus compliquées. Si la faim pouvoit s'appaiſer, comme la ſoif, ſans travail & ſans ſoin, au premier ruiſſeau, les tyrans, les eſclaves, les arts, la

penſée même en quelque ſorte n'exiſteroient pas.

Plus on réunit de portions de ſubſiſtances, ou de ſignes qui les repréſentent, & plus eſt grand le nombre des hommes dont on diſpoſe, qu'on peut employer à s'épargner des peines, à ſe procurer des plaiſirs.

La définition que j'ai donnée des richeſſes eſt applicable à l'individu, au ſouverain, aux états. Le plus riche particulier eſt celui qui peut employer le plus de bras à ſon ſervice; car, pour qu'il en diſpoſe, il faut en échange leur offrir des ſubſiſtances. La nation la plus floriſſante eſt celle qui raſſemble une plus grande quantité de productions; le monarque le plus puiſſant eſt celui dont le pays eſt le mieux cultivé. Il en réſulte que la population eſt la ſeule & la plus grande richeſſe des états.

Les gouvernemens ont, pour diſpoſer des hommes, d'autres moyens que les particuliers: la conſtitution humaine leur préſente une autre

ſource de richeſſes, pour les claſſes qui ſont au-deſſus du beſoin phyſique. C'eſt dans le deſir des diſtinctions qu'il faut la chercher : ce deſir excite l'avidité des richeſſes ; mais les ſouverains peuvent la ſatisfaire par d'autres moyens.

Le beſoin de ſubſiſter & l'amour-propre ſont les baſes ſur leſquelles eſt fondé tout l'édifice de la ſociété ; ils ſont les principes des grands beſoins ſans ceſſe renaiſſans que l'homme éprouve. Un philoſophe a dit autrefois : *Avec du mouvement & de la matiere, je ferai le monde.* Pour moi, en conſidérant les beſoins phyſiques & ceux de l'amour-propre, je verrai les hommes devenir peu-à-peu tels qu'ils ſont.

Ces deux principes féconds me feront parcourir rapidement les effets réſultans de la conſtitution humaine. Je verrai les cabanes ſe conſtruire, & les palais s'élever ; les boulangers, les académies, les cordons, dérivent

de ces deux cauſes. Toute action eſt déterminée par le beſoin des ſubſiſtances, & par le deſir d'être diſtingué. L'un anime l'univers phyſique, l'autre a créé l'univers moral. Comme les hommes n'ont reçu de la nature ni les mêmes forces, ni le même degré de ſenſibilité, les cauſes agiſſent plus ou moins, ſuivant le climat ou le gouvernement. L'homme eſt eſſentiellement pareſſeux. Il voudroit avoir de la fortune, ſans travail; du pouvoir, ſans peine; de la réputation, ſans étude & ſans efforts. Un Chinois vit avec le quart de ce qu'il faut à un habitant du Nord; un François avec la moitié de ce qu'il faut à un Anglois. La ſenſibilité de l'amour-propre eſt encore plus inégale.

La maniere de dépenſer peut tarir la ſource des richeſſes; en raſſemblant les biens dans des centres éloignés, on deſſeche la circonférence, & la plus fertile contrée devient inculte & déſerte. L'inégalité des biens fait ſor-

tir l'homme de l'état sauvage, excite son industrie, développe ses facultés, peuple des déserts : l'inégalité extrême anéantit la culture, change en déserts les pays les plus florissans. C'est ainsi que l'amour est le principe générateur de l'univers, & que la débauche, qui est un excès de l'amour, est un principe de destruction.

CHAPITRE II.

De la Population.

ON trouve chez les peuples anciens beaucoup de loix pour arrêter la population. Doit-on en inférer qu'elle étoit plus nombreuſe que de nos jours? Voici, je crois, comme il faut expliquer ces loix qui, en contrariant la nature, forçoient un pere à la plus grande barbarie.

Les anciennes républiques & les divers gouvernemens de la Grece, n'avoient que des territoires peu étendus; il étoit néceſſaire de borner, par conſéquent, le nombre des citoyens.

Licurgue, partagea les terres en trente mille parts pour les habitans de la canpagne, & neuf mille parts formerent le territoire de la ville; chacune de ces portions

de terre produiſoit de quoi nourrir une famille.

Lorſque le nombre augmentoit, il n'y avoit plus de moyens ſuffiſans pour ſubſiſter. On fondoit des colonies pour ſe débarraſſer d'une population ſurabondante.

Tous les citoyens étant ſoldats, l'inſtitution ayant pour objet la vigueur de l'ame & du corps, il étoit eſſentiel de n'admettre au nombre des citoyens que ceux qui pouvoient ſuporter les plus grandes fatigues, mener la vie la plus dure. Le tems de la guerre étoit moins rude à ſupporter que la diſcipline auſtere des tems de paix. De-là, les loix barbares qui ſacrifient les enfans infirmes, délicats, mal conſtitués.

Ariſtote ne met pas la choſe en doute. Il parle avec ſang-froid de l'expoſition des enfans, de la néceſſité de faire avorter les femmes.

« Quant aux enfans, dit-il, qu'on doit

» nourrir ou expoſer, il faut faire une loi qui » défende d'en nourrir aucun qui ſoit im- » parfait ou mutilé de ſes membres, & » dans les lieux où cette loi ſeroit con- » traire aux loix du pays, il faut limiter » le nombre d'enfans que chacun doit avoir, » & enſuite faire bleſſer les femmes avant » que les enfans aient ſentiment & vie. »

Dans les premiers tems de la formation des ſociétés, une nation qui ne vivoit que de la chaſſe ou de la pêche, a dû borner le nombre de ſes habitans. Un terrein circonſcrit ne préſentoit que de foibles reſſources. Il falloit par un effet de ce genre de vie ſacrifier les enfans mal conſtitués, qui n'étoient pas en état de ſe procurer la ſubſiſtance, d'entreprendre de grandes courſes. C'eſt ainſi, que chez les peuples de l'Amérique on abandonnoit les vieillards, que chez les Romains on abandonnoit un eſclave vieux & infirme.

Romulus & la plupart des anciens législateurs ont accordé le droit de vie & de mort, celui de vendre & d'aliéner les enfans. Ces loix barbares semblent avoir été établies pour suppléer une police imparfaite, en donnant à chaque famille un souverain. Elles laissoient aussi chaque chef maître de déterminer si ses facultés, son industrie suffisoient à la conservation de sa famille.

C'est, à ce qu'il me semble, une question superflue à traiter que celle de la population plus nombreuse des anciens ; la plus légere réflexion suffit pour démontrer qu'elle devoit être bien inférieure à celle des tems actuels.

La population de l'Asie est, depuis les tems les plus reculés, fort supérieure à celle des autres parties du monde, c'est la patrie véritable de l'homme. Le climat y est plus salubre, les besoins plus aisés à satisfaire & moins nombreux. Ceux qui

naiſſent du froid n'exiſtent pas dans pluſieurs contrées, les vivres ſont à plus bas prix dans ces pays & les hommes plus ſobres. (1) Les peuples de l'Aſie ont dû plus promptement, par ces cauſes, arriver à l'état de civiliſation, & n'étant pas aiguillonnés par des beſoins preſſans, reſter dans un état fixe; c'eſt ce que nous apprend l'hiſtoire.

L'Europe & le pays du Nord ſont plus cultivés qu'ils n'étoient autrefois; la plupart des nations modernes étoient peu avancées dans la civiliſation du tems des Grecs & des Romains. Les Germains, dit

---

(1) Un Indien peut être nourri & habillé avec la valeur de cinquante francs de notre monnoie.

La terre dans pluſieurs provinces eſt très-fertile, & exige peu de travaux; le travail & le tems d'un homme, par ces raiſons, eſt de peu de valeur; les deſirs ſont bornés par la diviſion des caſtes, dans leſquelles chaque Indien eſt fixé par ſa naiſſance.

Tacite, s'attachoient peu à l'agriculture, & l'on ſait que les peuples ne peuvent être nombreux lorſque la culture des terres eſt négligée ; des forêts immenſes couvroient les Gaules & tous les pays du Nord : il n'y avoit preſque aucun commerce, il n'y avoit aucune induſtrie.

Les torrens d'hommes, qui ſont venus du Nord inonder la France il y a dix ſiecles, ne ſont pas une preuve de la population de ces contrées. Ces hommes, pouſſés par la miſere, quittoient une patrie ingrate pour des pays plus favoriſés des cieux. C'étoient des pirates chaſſés par le beſoin, ou animés par l'eſpérance du butin.

Le Dannemark, la Suede, la Norwége, le vaſte empire de Ruſſie ne contiennent pas dans les tems actuels, où la culture, l'induſtrie & le commerce ſont animés, un nombre d'habitans ſupérieur à celui de la France ; comment ſuppoſer que ces pays

étoient plus peuplés dans des ſiecles de barbarie ?

Il ne reſte aucun ſouvenir de villes célebres dans le pays du Nord, aucun grand monument qui atteſte leur induſtrie. La ſubſiſtance y eſt plus difficile, la terre moins féconde, les beſoins plus nombreux.

Il eſt important d'obſerver que la crainte d'une trop grande population n'a jamais eu lieu que dans les républiques. C'eſt un effet de la liberté que la multiplication des hommes.

Les colonies des anciennes républiques confirment cette obſervation ; elles avoient pour objet de pourvoir à débarraſſer la métropole d'une population devenue trop nombreuſe par l'heureuſe influence de la liberté.

Dans les grands empires, on voit au contraire les conquérans recruter ſans ceſſe

par les nations vaincues, leurs provinces & leurs capitales dépeuplées par le luxe & les nombreuses armées. Lorsqu'une nation étoit vaincue, elle étoit en partie transférée captive chez les vainqueurs.

Quand la république Romaine eut passé sous le joug des empereurs, l'Italie se dépeupla, & fut à plusieurs reprises repeuplée par des étrangers. Les hommes manquoient à la consommation du despotisme. Les vastes empires ressemblent à ces parcs qui ne s'agrandissent qu'aux dépens de la population. Un magnifique château, demeure d'un maître & de ses valets, remplace les habitations de cinq cents cultivateurs.

Enfin, il y avoit autrefois une multitude d'esclaves, & la servitude n'engage pas à peupler.

Les terres ont été cultivées par des esclaves, lorsque les richesses ont été intro-

duites dans Rome, & les travaux de l'eſclavage produiſent peu. Cette raiſon & la trop grande étendue des poſſeſſions des gens riches furent les principales cauſes de la dépopulation de l'Italie. Le prix des eſclaves qui n'avoient pas de talens particuliers, s'élevoit à-peu-près à celui des Negres, employés de nos jours à la culture des colonies; & des citoyens avoient juſques à quatre mille eſclaves.

Les auteurs qui ont écrit l'hiſtoire ont pour la plupart manqué de diſcernement ſur les objets les plus intéreſſans. L'amour du merveilleux les a égarés, & faute de remonter aux ſources, ils n'ont fait que copier des erreurs ſur les richeſſes des anciens, ſur leurs armées & leur population. Ils ſemblent ſe complaire à prodiguer des millions & à créer des nations nombreuſes.

Comment imaginer que l'Egypte, qui ne contient ſuivant M. Danville, que deux

mille lieues quarrées cultivables, ait renfermé vingt-sept millions d'habitans & plus de vingt mille villes ?

La population, dans les tems reculés, a dû faire des progrès plus rapides en Egypte, parce que la culture y coûte peu de travaux ; les débordemens du Nil épargnent & les dépenses, & le tems, & le travail des hommes ; par ces raisons l'Egypte a dû être civilisée plus promptement, & l'abondance de ses moissons a multiplié sans doute les habitans dans un pays de médiocre étendue ; mais il est difficile de croire que, dans les tems les plus florissans, la population ait excédé le nombre de dix millions d'habitans.

Quelle idée se former de la Chine, d'après les voyageurs, qui different entr'eux de plus de soixante millions, pour la population de cet empire ? Quelle que soit l'influence du climat, on ne doit pas croire que sous le despotisme

deſpotiſme le plus violent, cet empire ait pu raſſembler une population immenſe, qu'elle puiſſe exiſter dans un pays où le monachiſme eſt ſi révéré, dans un pays où tant de moyens conſpirent contre l'humanité, le luxe, la caſtration, l'infanticide, où les terres ſont ſi peu cultivées dans l'intérieur.

Une réflexion ſe préſente ſur la population. Pourquoi deſirer que le nombre des hommes s'augmente, à la vue de tant de miſérables que le beſoin conſume ? On peut répondre que c'eſt pour remédier à la miſere qu'il eſt à deſirer que la population s'accroiſſe, & en voici la raiſon.

Lorſque la pauvreté accable un grand nombre d'hommes, les moyens propres à ſoulager les indigens & ceux qui tendent à multiplier l'eſpece humaine, ſont les mêmes. S'il eſt un pays où exiſte aujourd'hui un million de miſérables ſans propriétés, ſans moyens de travail, & que d'ici à vingt ans

la population de ce pays augmente d'un million, il eſt inconteſtable que l'induſtrie, le commerce auront été plus animés, que ces cauſes auront répandu leur influence ſur la claſſe actuelle des indigens qui auront obtenu plus de travail, & des moyens de ſubſiſter plus faciles & plus nombreux. Ce ſont ces indigens mêmes qui, jouiſſant d'un ſort plus heureux, ne craignant plus le mariage & la fécondité, feront les auteurs de nouvelles races.

Il eſt évident que la population d'un pays n'augmenteroit pas, ſi le principe de miſere qui afflige les races actuelles, ſubſiſtoit. Le nombre des hommes ne peut s'accroître ſans que la maſſe du travail ſoit augmentée, & que par conſéquent les moyens de ſubſiſter ſoient devenus plus abondans.

CHAPITRE III.

Des Monnoies. (1)

JE viens de démontrer que les richeſſes ne conſiſtent que dans le pouvoir de diſpoſer des hommes, & par conſéquent dans les moyens de leur procurer la ſubſiſtance ou des jouiſſances. Si l'on n'avoit ces moyens qu'en nature, il ſeroit difficile de faire des évaluations juſtes entre un objet & un autre. Obligé ſouvent de s'en défaire par de prompts échanges, dans la crainte de les voir dépérir, on ne pourroit accumuler de grandes ri-

(1) L'auteur a traité à fonds ce qui concerne les monnoies dans un ouvrage qui doit ſuivre celui-ci; le plan qu'il s'eſt propoſé ne lui a pas permis de donner plus de développemens à l'objet des monnoies dans ce moment.

cheſſes, obtenir ſur les autres une ſupériorité conſtante. La cupidité, qui vit au fond du du cœur de tous les hommes, leur a fait deſirer & inventer un ſigne incorruptible de leurs biens, qui fût d'un tranſport facile, & dont les quantités puſſent ſe meſurer avec tous les objets.

L'or & l'argent, par une convention générale fondée ſur leur éclat, leur peſanteur, leur incorruptibilité, leur ductilité, ſont devenus les repréſentans de tous les biens. L'avarice eſt née au même inſtant, & toutes les paſſions ont fermenté dans le cœur de l'homme, la vue d'un ſac de blé ou d'une pelleterie ne donne que l'idée d'être nourri, ou vêtu, ne dit rien à l'imagination ; mais des pieces d'or ou d'argent qui raſſemblent virtuellement tous les modes de jouiſſance, & peuvent les procurer avec une extrême promptitude, préſentent à l'homme tout ce qui peut flatter les ſens & l'amour-propre,

lui offrent des agens empreſſés pour ſatisfaire ſes goûts.

Le moment où l'on s'eſt ſervi de l'or & de l'argent, comme meſure des échanges, eſt celui où l'on vit naître les eſclaves, les tyrans, les vertus & les vices, la pauvreté & la richeſſe. Les monnoies de fer ou de cuivre n'étoient pas propres à ſéduire l'imagination; ils n'ont rien qui puiſſe plaire aux yeux; ils ne ſont propres qu'à des ouvrages groſſiers; l'or & l'argent ſe conſervent ſans s'altérer, ſont ſuſceptibles de prendre toutes les formes; le poli, le fini, le délicat de l'art, ne peut ſe rencontrer que dans les ouvrages formés de ces métaux; les yeux ſont éblouis de leur éclat, & leur poſſeſſion ſeroit à deſirer par tous les avantages, quand même ils ne ſeroient pas employés comme ſignes repréſentatifs.

On échangeoit, dans les tems reculés de l'antiquité, le bétail contre toutes les den-

rées, & on disoit qu'une chose valoit dix moutons ou dix bœufs, comme de nos jours, qu'elle vaut dix pieces d'or ou d'argent. Le bétail fut long-tems à Rome la seule richesse & la mesure de toutes les valeurs. Plusieurs familles célebres & illustres ont tiré leur surnom des animaux nourris par leurs ancêtres: de là les noms de Portius, d'Asinius. La nécessité d'un signe commun des valeurs a fait recourir aux métaux. Le fer & le cuivre ont été les premiers métaux découverts, & les monnoies en ont été composées dans les tems anciens; la découverte du cuivre, en Grece, a devancé celle du fer, on en fabriquoit des armes, & il étoit connu sous le nom d'airain. Lacédémone n'avoit que des monnoies de fer, & Rome, pendant plus de cinq cents ans, n'a employé que des monnoies de cuivre.

L'or & l'argent ont été long-tems échangés en lingots. L'embarras de les peser à

chaque fois qu'on avoit quelque échange à faire, a fait imaginer de les diviſer en petites parties, d'y mettre une empreinte pour faire connoître leur poids. Cette empreinte n'eſt qu'une indication de la quantité de métal qui conſtitue une piece de monnoie, & ne lui donne point une valeur, ainſi que Locke l'a avancé.

Comme l'argent & l'or ſont des marchandiſes, qu'ils peuvent ſervir à d'autres uſages que celui de la monnoie, que ces métaux ſont les principaux inſtrumens du commerce avec les étrangers, la dénomination qu'on donne à une piece eſt plus indifférente qu'on ne croit. Si on l'appelle vingt-quatre francs, & qu'elle n'ait dans ſon rapport comparatif avec les pieces de monnoie des autres nations qu'une valeur moindre, il ne réſultera rien de cette valeur purement nominale. Les étrangers établiront la valeur réelle d'une piece, d'après ſon poids & ſon titre, dans les échanges de

monnoie qu'ils feront, & éléveront le taux de leurs marchandises, suivant la valeur nominale.

Dans l'intérieur du pays, la dénomination sera également indifférente, parce qu'on y proportionnera de même le prix des marchandises. Le gouvernement pourra abuser de cette fiction envers les peuples, mais les proportions réelles, dans les marchés faits de particulier à particulier, n'en existeront pas moins. Ce sera un abus de l'autorité, & une véritable banqueroute. Telles ont été les révolutions de ce genre, opérées par les souverains, dans les monnoies.

L'or & l'argent sont soumis par leur valeur réelle à l'abondance & à la rareté. Si la quantité d'or & d'argent augmente dans la proportion de deux à quatre, celui qui possede la valeur de quatre semble ne devoir pas être alors plus riche que lorsqu'il possédoit une valeur de deux. Cela seroit exac-

tement vrai, ſi les métaux étoient les ſeuls principes conſtitutifs de la valeur des objets, & qu'une nation n'eût aucun commerce avec les étrangers. Mais l'abondance ou la rareté du numéraire influe beaucoup moins qu'on ne penſe dans la formation du prix.

C'eſt principalement la quantité des demandes, & la rareté d'un objet qui fixent ſa valeur. Il y a neuf fois plus d'argent qu'il n'en exiſtoit du tems de Louis XII., & l'on ne paie pas le blé neuf fois plus cher. Le prix des ſalaires eſt moindre, tout bien conſidéré, que dans ce tems, & c'eſt ce prix qui détermine avec aſſez d'exactitude la valeur d'un objet. L'impôt contribue auſſi à la fixer.

Les gouvernemens, frappés des avantages que procure la poſſeſſion des métaux, ont fait tous leurs efforts pour empêcher leur ſortie, pour favoriſer leur importation; mais c'eſt une illuſion de croire qu'on peut,

par des réglemens, attirer les métaux ou les enchaîner dans un pays. Ils sont le résultat des échanges surabondantes, & ce n'est qu'en multipliant les productions, qu'on peut attirer l'or & l'argent, qui les représentent, qu'on peut empêcher leur sortie; elle n'aura pas lieu lorsqu'on aura des productions & des ouvrages à donner en échange des objets qui manquent à un pays.

Une nation qui n'a rien à échanger & qui a besoin des ouvrages ou des denrées d'un autre pays, voit toujours les métaux s'écouler, sans pouvoir s'y opposer. Celle au contraire, qui aura un excédent de productions, attire l'or & l'argent des contrées avec lesquelles elle commerce.

L'abondance des métaux est-elle nécessaire dans un état? est-elle le signe de sa prospérité? voilà deux questions importantes, que présente le sujet que je traite & qui ne sont pas difficiles à résoudre.

Comme les métaux ſont les repréſentans des denrées & des ouvrages, il eſt inconteſtable qu'il eſt néceſſaire qu'ils ſoient abondans, pour que les échanges s'operent dans l'intérieur avec plus de rapidité ; mais les avantages qu'ils procurent ſont plutôt l'effet de leur égale diſtribution, que de leur quantité réelle. La quantité d'or ou d'argent aſſure auſſi le crédit d'une nation parmi les étrangers. L'accroiſſement du numéraire dans un pays, ne peut réſulter que de deux cauſes ; la premiere eſt la ſurabondance de ſes productions que les étrangers ſoldent en or & en argent, après avoir épuiſé les objets d'échange. La ſeconde eſt la poſſeſſion des mines d'or & d'argent ; l'augmentation de la quantité du numéraire eſt dans le premier cas le ſigne évident & infaillible de la proſpérité d'une nation, puiſqu'elle eſt la preuve certaine de la multiplication des travaux & des productions.

Il n'en eſt pas de même ſi le numéraire, comme en Eſpagne, eſt le produit des mines: il s'écoule rapidement, & va enrichir les pays dont il ſolde les marchandiſes & le travail.

CHAPITRE IV.

De la multiplication des jouiſſances.

L'INVENTION de machines ingénieuſes, l'induſtrie perfectionnée, ont mis à la portée d'un plus grand nombre des étoffes & des ouvrages de l'art, qui n'étoient qu'à l'uſage des riches.

Autrefois de petites vitres entourées de plomb ſervoient à éclairer les maiſons, & n'y procuroient qu'une foible lueur, qui en faiſoit de ſombres repaires. Aujourd'hui elles ſont ornées pour la plupart de grands verres qui embelliſſent l'extérieur, répandent la clarté dans l'intérieur & l'égayent. On trouve dans les appartemens un plus grand nombre de glaces; les diſtributions dans l'intérieur ſont plus commodes, les meubles de tout

genre ſont plus élégans, les tableaux précieux, les ſculptures en bien plus grand nombre : les étoffes de ſoie ſont le partage de preſque toutes les claſſes. Le nombre des carroſſes eſt doublé, depuis quarante ans, dans la capitale & les grandes villes.

De la multiplication de ces jouiſſances, doit-on conclure qu'il y a plus de richeſſes réelles dans ce ſiecle ? On pourroit en tirer la conſéquence contraire. Il peut y avoir plus de riches ; mais dès-lors il y a plus de pauvres. Quelques milliers d'hommes de plus portent des étoffes de ſoie, achetent à meilleur marché des ouvrages de luxe ; mais le nombre de ceux qui manquent du néceſſaire eſt augmenté.

S'il y a plus de carroſſes, il doit y avoir moins d'hommes, parce que le terrein néceſſaire à leur ſubſiſtance a été envahi par des chevaux.

Si des étoffes cheres autrefois ſont ven-

dues à un prix moindre, ſont plus communes, j'en conclurai peut-être avec raiſon, que le manufacturier a fait la loi à l'artiſan, que ſon ſalaire n'a pas été payé en proportion de la valeur des denrées.

Ces brillantes apparences diſparoiſſent à l'examen, elles ſont formées par l'accroiſſement de l'inégalité des fortunes; c'eſt de ſon excès que proviennent ces richeſſes qui faſcinent les yeux; elles prouvent les jouiſſances d'un petit nombre & les privations d'un plus grand, elles atteſtent que le numéraire eſt concentré de plus-en-plus dans un petit cercle, qu'il procure une puiſſance dont on abuſe pour acheter les ſueurs du pauvre à bas prix, pour le forcer de joindre le travail de la nuit à celui du jour.

Si la main-d'œuvre étoit proportionnée aux beſoins & au travail, tant de meubles précieux n'auroient pas été fabriqués, tant de travaux n'auroient pas été achevés.

Pour juger de la richeſſe d'un ſiecle ou d'un pays, ce n'eſt donc pas le nombre des riches & la multiplication de leurs jouiſſances qu'il faut conſidérer ; mais l'aiſance qui regne dans les campagnes. La claſſe la plus baſſe eſt celle qui produit ; c'eſt donc en deſcendant vers elle qu'il faut examiner la richeſſe générale : ce ſont les fondemens de la maiſon qui tiennent à la terre, qu'il faut viſiter, pour juger de ſa ſolidité, & non les ornemens dont le faîte eſt décoré. Si le prix de la main-d'œuvre eſt en raiſon de celui des denrées, ſi les communications ſe multiplient entre les villes & les villages, & facilitent les échanges, ſi le nombre des mendians eſt diminué, on peut d'après ces ſymptômes infaillibles, aſſurer qu'un ſiecle, qu'un pays eſt plus riche.

Tout le reſte eſt vanité, eſt illuſion. La plupart des objets, que nous regardons comme des richeſſes, ne peuvent rien, d'après ce que

j'ai

j'ai dit, pour la richeſſe d'un ſiecle ; ils ne ſont ſouvent que le produit de la conjuration des riches contre le peuple : l'éclat que répand au loin la quantité de métaux concentrés dans la capitale attire ſans ceſſe les agriculteurs ; les campagnes ſe dépeuplent, & leurs habitans viennent périr dans cet atmoſphere de vices, de miſeres & d'opulence.

Pour mieux prouver ce que j'avance, je ſuppoſe que la ſervitude exiſte encore de nos jours. Que feroit le propriétaire de mille eſclaves ? Il exigeroit d'eux un travail tel qu'il voudroit, & leur donneroit en échange le plus étroit néceſſaire ; il pourroit faire bâtir, il pourroit appliquer ſes eſclaves à tous les métiers, acquérir dans peu des meubles de tout genre & d'un travail précieux. Suppoſons enſuite un propriétaire qui emploie des hommes libres ; chaque journée lui coûtera quatre fois plus : il obtiendra donc quatre fois moins d'ouvrage.

Le numéraire étant concentré dans un petit nombre d'hommes, par l'extrême inégalité des fortunes, & toutes les causes qui la favorisent, il en résulte un inconvénient semblable à celui de l'esclavage.

La conjuration des riches produit un état de servitude réelle pour les pauvres ; mais l'esclave est moins à plaindre qu'un payſan, qu'un artisan, en ce qu'il a de moins l'inquiétude du lendemain, la crainte d'une maladie qui le prive de pain lui & sa famille. L'intérêt de son maître est de lui donner une subsistance convenable dans l'état de santé, & de le faire soigner dans ses maladies.

CHAPITRE V.

Des Richeſſes de quelques Peuples anciens.

LES richeſſes, comme les lumieres, ont fait le tour du monde, & l'Aſie (1) eſt la patrie des unes & des autres. Les anciens peuples ont

(1) Mon objet n'eſt point d'entrer dans la diſcuſſion d'un peuple primitif, & de ſavoir ſi les nations de l'Aſie forment des peuples indigenes, ou ſi elles viennent de la Scythie, ſi les ſciences & les arts ont pour berceau le nord de l'Aſie. Les conjectures ſur un peuple inſtituteur exigent certainement la plus profonde érudition, & un eſprit de lumieres ſupérieur; mais il eſt probable que faute de monumens & de faits qu'on puiſſe lier, on ſera toujours réduit à des probabilités plus ou moins fondées & ingénieuſes. Il me ſuffit de remonter aux tems connus par l'hiſtoire; & il eſt inconteſtable que la civiliſation de l'Orient eſt antérieure à celle du Nord, d'après les notions hiſtoriques.

possédé de grandes richesses ; & les monumens qu'ils ont laissés, les ouvrages qu'ils ont entrepris, ne laissent aucun doute à cet égard.

Une grande partie des richesses en métaux est venue de l'Inde ou des îles voisines. La Chersonese d'or, ou Malaca, Tapobrane, ou Ceylan, Sumatra ont été de tout tems célebres par leur or. On en a tiré aussi une grande quantité des côtes d'Afrique.

La conquête de l'Inde fut la source des richesses d'Alexandre. Les trésors qu'il tira de cette heureuse contrée pouvoient seuls fournir à ses excessives dépenses, à cette magnificence qui nous paroît fabuleuse.

Alexandre trouva dans le château de Suze cinquante millions en argent, &, en outre, une quantité d'effets précieux, & cinq mille quintaux de la plus riche pourpre d'Hermion, qui y étoient rassemblés depuis un siecle.

La conquête seule pouvoit faire sortir l'or de l'Inde. Les habitans de cet heureux climat

n'ont aucun beſoin de l'Europe. Il produit les richeſſes qui excitent la cupidité, & toutes les ſuperfluités qui contribuent au luxe & flattent la ſenſualité.

Les Romains, loin d'en tirer des métaux, ont reſtitué par le commerce ce que les conquêtes d'Alexandre avoient fait couler d'or & d'argent en Europe. L'Inde a fourni des alimens au luxe des Romains ; & il eſt à préſumer que ces vaſes murréins, ſi célebres & ſi chers, n'étoient autre choſe que de la porcelaine de la Chine, ou du Japon, qu'ils tiroient des Indes, ou de la Perſe.

Pline évalue à dix millions environ l'or & l'argent qu'on portoit alors dans l'Inde tous les ans.

La différence, qui exiſte entre les nations anciennes & les modernes, eſt qu'une même maſſe de richeſſes étoit tranſportée d'un peuple à l'autre par la conquête. Quand un pays devenoit riche, il falloit qu'un autre ceſsât de

l'être : l'opulence d'une nation étoit aux dépens d'une autre.

Il n'en eſt pas de même de nos jours, où le commerce, l'induſtrie, l'abondance progreſſive du numéraire, repartiſſent les richeſſes dans toutes les contrées. Le droit de la guerre n'eſt plus le même : on reſpecte dans les invaſions les perſonnes & les fortunes.

Chez les peuples anciens, l'eſclavage & le bas prix des denrées rendoient faciles des ouvrages que la plus grande opulence des ſouverains modernes ne ſauroit exécuter. C'eſt ainſi qu'on peut expliquer la dépenſe des pyramides d'Egypte.

Mon projet n'eſt point d'étaler une faſtueuſe érudition. Je me bornerai donc à quelques exemples, pour démontrer qu'il exiſtoit chez les anciens des fortunes ſupérieures à celles de notre tems. Leurs dépenſes, qui avoient pour objet le plus ſouvent l'utilité publique, portent l'empreinte d'une élévation

d'ame qui doit être inconnue des modernes. C'étoit l'effet de la constitution des gouvernemens. L'homme étoit plus en spectacle. Le citoyen opulent appelloit le public à ses jouissances ; il bâtissoit des temples, il élevoit des arcs de triomphe. . . . Et nous sommes occupés d'orner des boudoirs. Il en résulte que, lorsque la fortune de quelque moderne surpasse certaines proportions, il ne sait à quoi l'employer, qu'il est dans la langueur de la satiété, qu'il s'affaisse sous le poids de ses richesses.

Je ne puis mieux donner l'idée de l'opulence & de la magnificence des anciens, qu'en citant ce que rapporte Diodore de Sicile du bûcher d'Ephestion.

Cet édifice ordonné par Alexandre avoit cent trente coudées, c'est-à dire, cent soixante-douze pieds de haut. On abattit pour son emplacement dix stades des murs de Babylone. La dépense de ces funérailles est estimée par

cet auteur à douze mille talens, qui font plus de soixante millions, soit que l'on prenne pour base du calcul les talens attiques, ou les babyloniens. Si un roi de nos jours dépensoit à la mort de sa femme, d'un favori, d'une maîtresse, la cinquantieme partie d'une telle somme, cela passeroit pour une monstrueuse prodigalité. Il n'est pas indifférent d'observer que dans le bâtiment dont il s'agit tout étoit dévoué aux flammes.

Le même auteur fait la description du char qui porta le corps d'Alexandre, & a soin de distinguer les ouvrages qui étoient d'or d'avec ceux qui n'étoient que dorés. Je me contenterai d'en rapporter quelques détai

« On fit, sur la mesure du corps, un cer-
» cueil d'or battu au marteau, que l'on rem-
» plit à moitié d'aromates propres à em-
» baumer & à conserver le corps. Sur le
» cercueil, il y avoit un dais ou une cou-

» verture auſſi d'or, qui couvroit exacte-
» ment toute la ſurface. On avoit étendu au-
» deſſus de ce cercueil un tapis brillant bro-
» ché d'or, auprès duquel on avoit poſé les
» armes de ce prince; car on vouloit que
» cette repréſentation eût rapport à toutes
» ſes actions. On fit enſuite approcher le
» char qui devoit porter le corps. On avoit
» conſtruit ſur ce char une voûte d'or or-
» née d'écailles, formée par des pierres pré-
» cieuſes. La largeur de la voûte étoit de
» huit coudées, & ſa longueur de douze
» coudées. Au-deſſous de ce toît, & dans
» toute ſa longueur, il y avoit un trône
» d'or quarré qui occupoit tout l'eſpace. Il
» portoit des tragelaphes en reliefs, repré-
» ſentés à mi-corps, auxquels étoient ſuſ-
» pendus des anneaux d'or de deux palœſ-
» tes, & ces anneaux portoient une couronne
» de pompe, reſplendiſſante & brillante de
» toutes les couleurs ».

Le détail suivant qu'on trouve dans Athénée fera connoître la magnificence de Ptolomée Philadelphe.

« Dans l'enceinte de la ville, le roi fit » construire sur un terrein élevé deux tentes » d'une vaste étendue, soutenues par des » colonnes de bois, travaillées en façon de » palmiers & de thyrses, hautes de cinquante » coudées. Tout étoit tapissé de pourpre & » d'étoffe en broderie, & orné de tableaux » de l'école de Sycione. Les figures de marbre, d'or & d'argent y étoient prodiguées.

» Cent trente lits soutenus sur des pieds » d'or étoient dressés pour le repas dans » une chambre du Roi. Les convives de » moindre qualité étoient dans une autre » salle. Toute la vaisselle des services étoit » d'or.

» Sur le haut du toît, suivant Athénée, » étoient des aigles d'or de seize coudées ».

Athénée fait monter à dix mille talens d'ar-

gent la valeur des vaſes & coupes, ſans compter la façon & les pierreries dont elles étoient enrichies.

Les richeſſes de la Perſe vinrent de la conquête de la Médie ; celles de la Grece, en grande partie, de la conquête de la Perſe par Alexandre.

La fortune de Périclès eſt une des plus remarquables de la Grece. Il fit bâtir des temples & d'autres édifices dont quelques-uns coûterent juſques à quatre millions.

Lorſque les Romains eurent vaincu Philippe & Perſée, lorſqu'ils eurent conquis la Sicile, les richeſſes & le luxe s'introduiſirent à Rome.

Lucullus étoit le plus riche des Romains ; ſa table étoit ſervie en vaiſſelle d'or. Ses richeſſes étoient le fruit de ſes campagnes contre Tigrane & Mithridate.

Cneïus Lentulus, augure, fut un exemple unique de fortune, dit Séneque. Il ſe vit

quatre cents millions de sesterces, ce qui fait à peu près quatre-vingt millions de notre monnoie.

Le détail des richesses de Verrès est consigné dans les oraisons de Cicéron. Il avoit dépouillé les villes, les temples, des statues & tableaux des plus grands maîtres, des vases d'or & d'argent du travail le plus recherché, des pierres précieuses, des vases corinthiens. On y voit l'énumération de plus de quarante statues, dont l'une étoit le Cupidon de Praxitele, un Apollon de Myron, une Sapho de bronze du plus grand prix, de Pilanion, enlevée au Prytanée de Syracuse, toutes des plus célebres Sculpteurs. Les tapisseries qui ornoient sa maison étoient ornées de broderies en or, plusieurs manufactures avoient été établies par Verrès, en Sicile, & elles n'étoient occupées qu'aux ouvrages qui lui étoient destinés & dont il fournissoit les matieres premieres. Le palais des

anciens rois de Syracuſe fut rempli pendant près d'un an, d'ouvriers en orfévrerie, qui travailloient pour lui, & qui n'employoient que de l'or dans leurs divers ouvrages.

Craſſus diſoit qu'un homme n'étoit pas riche, quand il n'avoit pas de quoi entretenir une armée. On évalue ſes richeſſes à plus de cinquante millions de notre monnoie.

Le fameux Apicius conſomma une fortune immenſe en bonne chere, & il s'empoiſonna lorſqu'il ſe trouva réduit à n'avoir plus que dix millions de ſeſterces, environ deux millions de notre monnoie.

Pline dit : il eſt vrai que j'ai un bien médiocre. Mon rang exige de la dépenſe, & mon revenu, par la nature de mes terres, eſt auſſi caſuel que modique. Ce qui me manque de ce côté-là, je le retrouve dans la frugalité, la reſſource la plus aſſurée de mes libéralités. Il cite dans pluſieurs endroits de ſes letrres les dons qu'il faiſoit, & il fait la

deſcription de ſes maiſons que tout le monde connoît. Pline fit lever des écoles à Colme ſa patrie. Il y fonda une bibliotheque, des penſions annuelles pour les jeunes gens qui voudroient y étudier, des appointemens pour les maîtres. Il conſtruiſit un temple dans une de ſes terres.

En évaluant ſes dons, ſes dépenſes, l'entretien de ſes maiſons, je ſuis convaincu que la médiocre fortune de Pline peut être aſſimilée à un revenu de deux cents mille livres de rente dans le ſiecle actuel.

Julius Atticus donnoit des feſtins à la ville d'Athenes. Il dépenſa trois cents myriades de drachmes, pour ſuppléer aux fonds accordés par l'empereur pour la ville de Troas, appellée auſſi Alexandrie.

Hérodes Atticus, ſon fils, fut fait Conſul. Il donna, pour une déclamation, à Polémon vingt-cinq talens & cent mille drachmes; à Alexandre, autre ſophiſte, des bêtes de

charge, dix chevaux, dix échanſons, dix ſecrétaires, vingt talens d'or, beaucoup d'argent. Enfin il fit faire un ſtade de cinq cents quatre-vingt onze pieds, en marbre blanc; un ſuperbe théâtre à Athenes, un autre à Corinthe; des bains, des fontaines, dans diverſes provinces.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur les détails des fortunes anciennes. Ces exemples ſuffiront pour en donner une juſte idée.

Il eſt néceſſaire de ſe rappeller, en ſongeant aux richeſſes des Romains, qu'ils avoient en outre un nombre prodigieux d'eſclaves, que les maiſons des citoyens opulens en renfermoient juſqu'à trois ou quatre mille, dont une grande partie étoit attachée à la glebe, & formoit pour le maître une véritable richeſſe, ainſi que les negres de nos jours. D'autres trafiquoient pour leurs maîtres, & exploitoient des mines.

Les maiſons des Romains étoient des eſ-

peces de villes, où l'on trouvoit des temples, des théâtres, des cirques. Les bains des femmes étoient pavés en argent. Des pierres précieuſes & des perles étoient enchaſſées dans les parquets. Il y avoit dans la plupart des maiſons, à Rome, d'immenſes jardins, des galeries couvertes pour ſe promener dans le mauvais tems, ornées des plus belles ſtatues, & ſoutenues de colonnes de marbre & de porphyre. Les riches avoient des tables incruſtées d'or & de pierreries, & les lits étoient couverts des plus riches étoffes.

On doit juger, par ces détails, du luxe des Romains. Il étoit ſupérieur à celui des modernes, & on ſentira que cela devoit être, ſi l'on conſidere la rapidité des fortunes qui eſt un principe certain de luxe.

Les richeſſes ne s'introduiſirent pas avec gradation chez les anciens en général & chez les Romains. Elles venoient en quelque

ſorte

ſorte inonder une nation, parce qu'elles étoient le fruit des conquêtes. L'hiſtoire ancienne préſente ſans ceſſe des nations pauvres & courageuſes qui font la conquête de pays riches, s'empoiſonnent du ſuc mortel des richeſſes, & dans peu ſont conquiſes à leur tour par d'autres peuples.

L'eſclavage eſt encore une cauſe du luxe pour les pays où il a lieu; la nature humaine eſt flétrie, dégradée dans l'eſclave; il ne répugne à rien, & le maître impérieux peut en exiger les plus honteux ſervices.

Les tems anciens ſemblent avoir fixé juſqu'où pouvoit s'élever l'humanité, juſqu'où elle pouvoit ſe dépraver & s'avilir.

CHAPITRE VI.

Des armées des anciens comparées aux armées modernes, relativement à la population & à la dépense.

Les troupes nombreuses de Séſoſtris, de Cyrus, de Cambyſe, étonnent notre imagination; mais il faut faire attention que ces prodigieux aſſemblages n'étoient formés en général qu'au beſoin, que dans l'Orient les ſubſiſtances ont été de tout tems à bon marché, & que, quelque choſe qu'on diſe de la population du Nord, les puiſſances du Midi avoient un nombre bien plus conſidérable de ſujets.

Des armées, qui n'étoient levées que paſſagérement, ne coûtoient que pendant la guerre; l'eſpoir du butin animoit le ſoldat,

& la conquête étoit l'objet de l'ambition du chef. L'un & l'autre dédommageoient de toutes les dépenſes de la guerre.

Les guerres dans les tems anciens duroient peu en général. La difficulté d'entretenir longtems des troupes nombreuſes forçoit à en venir promptement à des actions déciſives, d'où dépendoit quelquefois le ſort des empires, ou le ſuccès d'une guerre.

Si l'on porte ſes yeux ſur les Romains, on verra que la guerre étoit encore moins diſpendieuſe pour ce peuple, qui ſera l'éternel entretien du monde. Dans les premiers tems chaque victoire augmentoit ſon domaine, & lorſqu'ils étendirent leurs conquêtes au de-là de l'Italie, les plus grandes richeſſes étoient le prix de leur courage & de leur ſupériorité dans l'art militaire. Les ſoldats, payés à la vérité, depuis l'an 340 environ, par la république, trouvoient dans le butin & la généroſité des chefs, des

moyens de s'enrichir. A tout ce qui excitoit le ſoldat Romain, citoyen & propriétaire, ſe joignoit l'eſpérance d'une grande fortune. Des généraux ont fait diſtribuer juſqu'à ſix & ſept cents livres à chaque ſoldat. Ces braves & avides aventuriers qui conquirent le nouveau monde, ſous Cortez, n'étoient pas mieux payés de leurs travaux que les troupes Romaines. Les chefs & les ſoldats tiroient des pays conquis bien au-delà de ce que Cortez trouva dans le nouveau monde. La premiere diſtribution qu'il fit au Mexique, fut de quatre cents francs à chaque ſoldat, & les récompenſes de Marius, de Sylla, de Pompée & de Céſar à leurs troupes étoient bien plus conſidérables. Céſar rapporte un trait de bravoure du centurion Caſſius-Séva, & ajoute qu'il lui donna deux cents mille ſeſterces, ce qui fait environ vingt-cinq mille francs de notre monnoie.

Les armées des Romains n'étoient pas auſſi nombreuſes que celles des peuples de l'Aſie, & que celles de nos jours. A la célebre journée de Pharſale, qui décida de l'empire entre Pompée & Céſar, l'armée du premier étoit compoſée de quarante-un mille hommes, celle de Céſar de vingt-deux mille.

Les multitudes immenſes qu'on appelloit armées dans la Perſe, & quelques autres contrées de l'Aſie, étoient un aſſemblage confus comme les armées du Mogol; mais les troupes diſciplinées & aguerries ont preſque toujours été peu nombreuſes. L'armée d'Alexandre n'étoit pas compoſée de quarante mille hommes, lorſqu'il entreprit ſes conquêtes. Celle d'Annibal n'étoit pas plus nombreuſe, lorſqu'il eut paſſé les Alpes.

On n'étoit pas anciennement dans un état de guerre habituelle, c'eſt-à-dire, qu'on n'avoit pas en pleine paix des troupes nom-

breuses sur pied. Auguste, par le conseil de Mécene, établit le premier une milice permanente, qu'il distribua dans les provinces frontieres, dont le gouvernement lui étoit particuliérement attribué. Il leva des soldats dans les pays où les troupes étoient en quartier, & ce fut un des moyens employés par cet empereur, pour consolider la monarchie. Les recrues, n'étant point formées de citoyens Romains, n'ayant point de propriété, ne connoissoient que l'empereur, dont elles tiroient leur solde.

Les armées dans les tems actuels, sont portées à un nombre qui excede toute proportion avec celui de la population. Le nombre des soldats forme à-peu-près la trentieme partie de la classe laborieuse & utile. Tandis que les bras du soldat manquent à la culture, les frais que leur solde entraîne, portent sur les peuples & diminuent leur aisance.

La ſolde eſt inſuffiſante dans toutes les nations modernes, & les déſertions fréquentes doivent être attribuées en grande partie à la miſere du ſoldat. Il n'a point la perſpective du butin, celle des rançons, comme dans les tems anciens. Cette eſpérance excitoit ſon ardeur, & lui offroit l'idée du repos & de l'aiſance dans ſa vieilleſſe.

La découverte de la poudre a augmenté les frais des armées. Les trains d'artillerie, les canons, la poudre coûtent beaucoup, & les anciennes fortifications ne peuvent être comparées pour les dépenſes, à celles qu'exigent la conſtruction & l'entretien des places fortes.

On doit conclure de ces obſervations, que les armées anciennes étoient moins nombreuſes & coûtoient moins, & que le ſort du ſoldat étoit plus heureux.

CHAPITRE VII.

Du commerce des anciens.

LE commerce des anciens étoit moins étendu que celui des nations modernes, & il n'en étoit peut-être que plus avantageux. Ils ne pouvoient faire de longs voyages. Bornés à commercer de proche en proche, leurs fonds étoient plutôt rentrés, & devenoient le principe vivifiant d'un travail productif, sans cesse animé par leur prompt retour.

Quand le commerce est ainsi rapproché, qu'il est sous les yeux d'un chacun en quelque sorte, tous peuvent y prendre part parce qu'on revoit plutôt ses capitaux. Ils peuvent être cinq ou six fois dans l'année replacés dans diverses entreprises, & les risques sont presque nuls. La perte des hommes est moindre,

que dans les voyages de long cours. Enfin un tel commerce n'entraîne point de guerres ruineuſes, comme celles qu'excite le commerce de nos jours, & ne peut pas être envahi d'un moment à l'autre par une nation rivale.

La Chine commerce comme les anciens, & ſa population eſt immenſe.

En réfléchiſſant aux avantages qui réſultent des échanges prompts & multipliés, & de l'activité du commerce intérieur, il eſt probable que la France, depuis cinquante années, doit l'augmentation de ſa culture & de ſa richeſſe aux canaux conſtruits, & aux routes qu'on a ouvertes, & que ces cauſes ont eu plus d'influence que la proſpérité & l'étendue du commerce extérieur.

La richeſſe de l'Angleterre vient en partie de la même cauſe.

CHAPITRE VIII.

Les Richesses, principes de tout changement dans la constitution des États.

Les révolutions des empires & des républiques, leur grandeur, leur décadence, ont été causées de tout tems par les richesses. Ce seul principe rend raison de tout à l'observateur attentif. C'est la source féconde de tous les événemens ; & qui suivroit la distribution des richesses reparties successivement dans diverses contrées, pourroit indiquer les différentes formes qu'ont dû subir les gouvernemens, & l'altération de leur régime primitif.

Les états anciens & modernes ont été en général fondés dans des tems où les richesses en numéraire étoient inconnues, étoient peu

communes. Divers rangs ont été établis pour former la hiérarchie de chaque conſtitution. Les conditions ont été fixées ſans le concours de l'argent, ſans avoir prévu les effets de ſon abondance. C'eſt dans les poſſeſſions territoriales que réſidoit la puiſſance qui diſtinguoit les nobles & les citoyens. Ces poſſeſſions ont plus de permanence que celle du numéraire, qui paſſe ſans ceſſe d'une main dans une autre, qui s'acquiert & ſe perd facilement (1). Il eſt ſenſible que les divers états

(1) On trouvera peut-être que j'attribue au numéraire des effets qui réſultent des richeſſes en général. L'argent monnoyé n'eſt que le repréſentant de la richeſſe, & n'eſt pas même une richeſſe : les papiers de banque, les comptes réciproques peuvent faire le même office que l'argent. Mais il faut obſerver que les richeſſes n'ont une grande influence que lorſqu'il exiſte un ſigne repréſentatif : c'eſt le levier qui détermine leur action. Les échanges des denrées ſeroient trop lents pour établir une grande circulation ; & les denrées en nature n'offrant pas toutes les jouiſſances à l'imagination, comme la monnoie

ne peuvent plus être contenus dans leurs limites, lorſque quelques-uns d'entr'eux ont ſu ſe procurer un plus grand degré d'action & de puiſſance. Alors l'eſprit de chaque condition s'altere, il y a déplacement dans les ordres de la ſociété, & l'équilibre eſt rompu.

---

ou tout autre ſigne, les paſſions n'auroient pas le même degré d'activité. C'eſt donc au ſigne repréſentatif quelconque que j'attribue la plus grande influence par la facilité de ſa diſtribution, & parce qu'il excite la cupidité en offrant le moyen de ſe procurer des jouiſſances de tout genre. Les papiers de banque, plus faciles encore à tranſporter, doivent produire des effets ſenſibles dans les affaires publiques, & même dans l'ordre moral, par leur plus rapide circulation.

Lorſque François Ier envoya auprès des princes de l'empire des ambaſſadeurs, il les fit ſuivre de mulets chargés d'or. On connut auſſi-tôt le moyen qu'il employoit auprès d'eux, & Charles-Quint put prendre ſes meſures en conſéquence. On corrompt ſans tant d'appareil, & dans le plus grand ſecret, depuis l'invention des lettres-de-change.

Le premier changement qu'éprouva la république Romaine, doit être fixé à l'époque où s'éleverent les fortunes des plébéïens. La barriere qui les ſéparoit de l'ordre patricien ne tarda pas à être détruite. Ils furent admis dans le ſénat, honorés de tous les grands emplois de la république, à l'exception des dignités ſacerdotales & de celle d'inter-rex. La plus puiſſante magiſtrature, celle qui, par les ſuites, fut la principale dignité des empereurs, la ſauve-garde de leurs perſonnes, le tribunat fut établi en faveur des plébéïens.

Dès que les richeſſes furent introduites dans Rome, il fut néceſſaire d'être opulent pour prétendre aux grandes charges. Les dépenſes qu'on faiſoit dans l'édilité frayoient la route à d'autres honneurs. Les ſpectacles, les fêtes, les diſtributions en bleds, les feſtins donnés au peuple, étoient les moyens d'obtenir les ſuffrages. Un citoyen ambitieux & opulent avoit attention de prêter de l'ar-

gent aux gens pauvres ou dérangés ; ils devenoient par là entiérement dépendans de lui, & fondoient sur son élévation l'espérance de leur fortune. De-là cette foule de cliens dévoués aux volontés des riches, prêts à tout entreprendre pour eux. De-là le renversement de l'égalité, l'extinction du zele patriotique. Avec de l'argent on acheta de la puissance, comme on achète des dignités & des plaisirs dans les monarchies.

César s'étoit endetté de dix-sept cents mille livres avant d'être pontife, & de s'emparer du trésor public, pour faire réussir ses projets ambitieux. L'empire fut, par les suites, plusieurs fois mis à l'encan, & devint la proie du plus opulent.

Les richesses perdirent la république Romaine, parce qu'elles détruisent l'égalité qui est la base constitutive des républiques. Le luxe, effet des richesses, perdit l'empire Romain, parce que de sa nature il attaque

la réproduction dans ſon principe, & mine inſenſiblement la puiſſance des nations.

Si l'on conſidere les changemens de gouvernement depuis la première race, on y verra la puiſſance monarchique ſucceſſivement ſe former, s'accroître, ſuivant qu'elle eſt étayée par l'argent ou les poſſeſſions, ou décliner à meſure qu'elle s'en trouve privée.

Les rois, dans les anciens tems de la monarchie, faiſoient cultiver leurs domaines par des eſclaves; & la claſſe des plébéïens, appellés fiſcalins, & enſuite villains, leur payoient des tributs. Dans la vue d'augmenter leurs revenus, ils multiplierent les affranchiſſemens, & une partie des eſclaves paſſa dans la claſſe des tributaires. Cette avidité d'accroître leur fortune pécuniaire leur devint funeſte dans les ſuites, en affoibliſſant leur puiſſance réelle, qui conſiſtoit dans l'étendue de leurs domaines. L'argent repréſenta moins de jour en jour, & il vint un tems où ils

ſe trouverent ſans domaine & ſans puiſſance.

Les grands ſeigneurs virent auſſi diminuer leur pouvoir par les révolutions du numéraire. La fortune de la plupart étoit en partie fondée ſur des redevances en argent. Le numéraire peu-à-peu ayant diminué de valeur par l'altération des monnoies, leurs richeſſes s'évanouirent entre leurs mains. Une égale quantité de marcs ne repréſenta plus qu'un dixieme, & même un dix-huitieme de ce qu'elle repréſentoit autrefois.

Quand les fiefs furent devenus héréditaires, les rois bientôt n'eurent plus rien à donner. Devenus de vains ſimulacres de la royauté, leurs états ſe réduiſoient à quelques villes, & la couronne fut chancelante ſur leurs têtes.

C'eſt véritablement la miſere qui précipita du trône la maiſon Carlovingienne. Monteſquieu s'exprime ainſi, ſur le regne de Charles

Charles-le-Chauve. « Le fiſc ſe trouva ſi pau-
» vre, que ſous Charles-le-Chauve, on ne
» maintenoit perſonne dans les honneurs, on
» n'accordoit la ſûreté à perſonne, que pour
» de l'argent. Quand on pouvoit détruire les
» Normands, on les laiſſoit échapper pour de
» l'argent, & le premier conſeil que Hinc-
» mar donna à Louis-le-Begue, c'eſt de de-
» mander dans une aſſemblée de quoi ſou-
» tenir les dépenſes de ſa maiſon. (1) »

L'établiſſement des communes eſt l'origine de la plus grande révolution dans la monarchie Françoiſe. Une multitude d'hommes opprimés par les grands, a commencé, à cette époque, à former une portion du corps politique. Le changement, dans la condition des Plébéïens, fut-il dicté par l'humanité? On ne peut ſe diſſimuler que le ſouverain n'ait eu pour objet principal de ſe procurer

(1) Eſprit des Loix, liv. 31, chap. 22.

de l'argent de ceux qui ſe rachetoient, d'augmenter ſon revenu par un cens perçu ſur les maiſons, & de ſe faire fournir des troupes par les villes.

Déterminés également par l'intérêt, les rois ont imaginé de conférer la nobleſſe, & ont ainſi changé les conditions primitives. L'homme, de poëte, poſſeſſeur de pere en fils d'un fief, fut mis au rang des nobles, à la troiſieme génération, en payant une forte ſomme à ſon ſuzerain & au roi. Enſuite les poſſeſſeurs de fiefs qui n'étoient pas nobles, furent impoſés pour cette poſſeſſion. Philippe-le-Hardi fixa à deux années du produit du fief cette impoſition, & Philippe-le-Bel en exigea trois. C'eſt l'origine du franc-fief.

Sammon, riche négociant du tems de Dagobert, fut choiſi pour roi par les Eſclavons, à cauſe de ſon immenſe fortune. Le même principe a déterminé l'élévation des

Médicis. L'opulence de cette famille changea entiérement la conſtitution de Florence. Les Médicis, ſupérieurs à tous leurs concitoyens, par leurs richeſſes & leur magnificence, ne pouvoient être contenus dans une condition privée. Ils uſurperent la ſouveraineté, & cela étoit dans l'ordre des choſes.

Les charges ont été vénales bien avant le regne de François Ier., & l'on en voit la preuve ſous le regne de S. Louis, puiſqu'on rapporte que ce prince abolit la vénalité de l'office de prévôt de Paris. L'altération de mœurs, qui dut réſulter de la vente des charges & dignités, confirme encore mes principes.

Louis XI n'eſt parvenu à étendre ſon autorité dans ſon royaume & ſon influence chez les étrangers, que par les moyens que lui a procuré l'augmentation des impôts. L'argent qu'il en a tiré, lui a ſervi à cor-

rompre les différens ordres de l'état. Les princes, en général, n'aggravent les charges des peuples, que pour satisfaire à leurs plaisirs & à leur luxe : Louis XI n'a usé de son pouvoir à cet égard, que pour augmenter son pouvoir.

L'impôt est le plus sûr moyen d'asservir les peuples, en mettant entre les mains du souverain, une plus grande puissance. Charles-Quint auroit joué un plus grand rôle, encore en Europe, s'il avoit eu des fonds pour solder ses troupes ; mais on voit à chaque instant ses généraux embarrassés, pour les retenir sous leurs drapeaux. Ils étoient obligés de négocier avec leurs soldats ; de les prier, de leur promettre & de leur offrir la perspective d'un butin considérable. Charles-Quint n'avoit que de petites armées mal payées : aujourd'hui les troupes sont dix fois plus nombreuses, & un général ne court pas le risque de voir son armée

l'abandonner au moment d'une bataille. C'eſt l'augmentation du numéraire & celle de l'impôt, qui ont établi ces différences eſſentielles.

La découverte de l'Amérique, a donné une nouvelle face à l'Europe, a établi de nouveaux rapports d'intérêts entre toutes les nations. C'eſt à la multiplication des métaux qu'on doit attribuer les divers changemens qui ſe ſont opérés dans la conſtitution & les mœurs des nations de l'Europe. L'exiſtence de la Hollande, la puiſſance de l'Angleterre, la décadence de l'Eſpagne & du Portugal; les progrès des arts en France, ſon luxe & pluſieurs guerres ruineuſes, ſont des effets de la communication de l'ancien monde avec un monde nouveau, qui renfermoit dans ſon ſein des tréſors mépriſés de ſes ſauvages habitans.

Qui pourroit fixer le terme où s'arrêtera la ſecouſſe opérée par les richeſſes du nou-

veau monde ? Un ſeul intérêt anime tous les eſprits. La ſcience de l'impôt occupe ſeule tous les politiques ; l'homme d'état n'eſt plus qu'un financier : tout eſt réduit en chapitre de recette & dépenſe. La moralité de l'homme n'eſt plus digne d'aucune attention : On ne voit plus dans l'homme qu'un conſommateur, dont on épie les beſoins pour les aſſujettir à un impôt.

Il n'y a plus de milice nationale. Les armées ne ſont pas en proportion du territoire & de la population, mais du numéraire qu'on peut raſſembler. On ſe procure des troupes comme des manœuvres, & des ſouverains font commerce de leurs ſujets comme de bêtes de ſomme.

La découverte des richeſſes d'un nouvel hémiſphere, a été ſuivie d'une autre, celle du crédit, qui ajoute des richeſſes aux richeſſes, qui les double, qui communique pour un tems aux états, une vigueur artifi-

cielle, & qui doit hâter la ruine des uns, accroître la ſplendeur des autres, & les faire briller quelques inſtans, qui change enfin tous les rapports de la puiſſance réelle des états.

CHAPITRE IX.

Du Faſte.

Le faſte, dit M. de Voltaire, eſt l'étalage des dépenſes que le luxe coûte. Cette définition ne paroît pas remplir fidélement l'idée attachée à ce mot. Il eſt différent du luxe avec lequel il peut ſe trouver réuni. Il annonce la ſupériorité du rang ; il ſe manifeſte par la pompe, l'éclat, la décoration. C'eſt dans la maiſon des grands, dans leur extérieur, qu'on voyoit autrefois régner le faſte, qu'on en trouve encore des veſtiges. Le luxe eſt plus particuliérement l'attribut des riches, de quelque ordre qu'ils ſoient. L'un ſemble indiquer l'amour des grandeurs, l'élévation de l'ame, l'autre le goût de la moleſſe & l'empire de la volupté. On dit le faſte de Richelieu & le luxe de Fouquet.

Le faſte convient aux monarchies, parce qu'il faut ſans ceſſe avertir de la ſupériorité de certains états. Par la même raiſon, il ne faut pas que le faſte de certaines claſſes ſoit uſurpé par d'autres.

Dans les républiques, la ſimplicité extérieure eſt néceſſaire, parce qu'il faut avertir le peuple que perſonne ne s'éleve. Le faſte doit être proſcrit dans ce gouvernement.

Il s'allie, dans une nation, avec la plus grande miſere & l'oiſiveté. Lorſque les richeſſes ſont concentrées, comme en Pologne, en Italie, dans un petit nombre de grands, il y a du faſte, & ne peut y avoir de luxe. En voici la raiſon. Le luxe marche toujours à la ſuite du commerce, de l'induſtrie & des arts, enfans du loiſir & de l'opulence. Il doit aller en croiſſant, de la plus baſſe condition à la premiere ; il doit former pluſieurs claſſes dans la ſociété, ſuivant les degrés de l'opulence, diminuer de l'immenſe

intervalle qui sépare les grands, dans certains pays, des autres citoyens. Il donne mille moyens de jouir, que l'on préfere au vain éclat de la représentation. Dans les pays où il n'y a ni commerce ni industrie, l'inégalité des fortunes est extrême ; il n'est nul degré entre une immense richesse & la misere. Les grands possedent toutes les terres ; le peuple est serf, ou dans la plus grande pauvreté. Le faste donc regne dans les pays où les propriétés territoriales sont en peu de mains, où il n'y a pas de commerce & d'industrie. Le luxe au contraire doit exister dans ceux où se trouve une grande quantité de richesses mobiliaires.

Dans les premiers tems, l'un & l'autre se trouvoient ressemblés dans les mêmes personnes, parce qu'il n'y avoit de riches que ceux qui étoient en même-tems puissans par le nombre de leurs vassaux, éminens en dignités, élevés par la naissance. Les nobles étoient

poſſeſſeurs des biens fonds dont le produit formoit la ſeule richeſſe de ces tems. C'eſt par cette raiſon que les nobles, en Eſpagne, étoient autrefois appellés riccos hombres, riches hommes. Joinville, en parlant des hauts barons ſe ſert également de l'expreſſion de riches hommes. Nobleſſe & richeſſe étoient en quelque ſorte ſynonymes. L'emploi de ces mots ſert encore à le prouver. On caractériſe du nom de nobles certaines manieres de dépenſer, les dons conſidérables, le déſintéreſſement, tout ce qui émane enfin d'une ame généreuſe. Cette dénomination a pour principe la poſſeſſion excluſive des richeſſes par les nobles, dans les tems reculés. Quand on diſoit à cette époque, payer noblement, c'étoit payer comme un noble, comme un riche (1). L'habitude d'appliquer ainſi le mot

(1) Les nobles dans les Gaules étoient les propriétaires des terres, par conſéquent les riches. On étoit d'autant

aux dépenses, a fini par faire regarder comme l'effet d'une qualité inhérente à un état, ce qui ne provenoit que des facultés dont il se trouvoit en possession.

L'hérédité des fiefs, & l'établissement des arriere-fiefs avoient rendu les vassaux plus dépendans, en quelque sorte, de leur suzerain que du monarque (1). Les grands propriétaires disposoient des services de leurs feudataires; une foule de gentilshommes s'attachoit à leurs personnes, en recevoit des salaires; des écuyers, des pages entroient nécessairement dans l'état de leur maison. La

---

plus éminent en noblesse, qu'on étoit possesseur d'un plus grand territoire.

(1) Le gouvernement devint purement féodal, lorsque la couronne fut réunie au plus grand fief dans la personne de Hugues-Capet. La royauté dans le déclin de la race Carlovingienne, n'étoit plus qu'un vain titre comme celui d'empereur de nos jours. Hugues-Capet fut appellé à la couronne par la même raison qui feroit préférer le plus puissant électeur pour chef de l'empire.

magnificence extérieure qui ajoutoit au reſpect des vaſſaux, tout ce qui tient à la pompe, ce qui conſtitue le faſte, caractériſent les dépenſes des grands.

Depuis que les moyens de s'enrichir ont été multipliés, que le commerce a fait jaillir des ſources d'opulence inconnues dans les tems anciens, des gens obſcurs ſont parvenus à la plus grande fortune par cette voie ou par des emplois lucratifs, que la nobleſſe dédaignoit. Les nouveaux riches, aſſujettis à une certaine ſimplicité extérieure par leur état, modeſtes en public pour échapper à l'envie, ſe diſtinguoient par le luxe, dans l'intérieur de leurs maiſons. On les vit s'interdire des dépenſes qui n'étoient au fond que l'effet des richeſſes, mais qu'on étoit habitué à regarder comme l'apanage d'une claſſe plus élevée.

Les rois de l'antiquité, les conſuls étoient diſtingués par des robes de pourpre. La ra-

reté, la cherté extrême de cette teinture, ne permettoient pas que les particuliers en puſſent faire uſage ; elle fut en conſéquence l'attribut des plus éminentes dignités. Elle a ceſſé d'être recherchée, lorſque la découverte de la cochenille l'a avilie en la rendant commune. Les robes de ſoie ont été auſſi par la même raiſon, & chez les Romains, & dans les commencemens des monarchies modernes, une décoration affectée aux perſonnes les plus conſidérables. Lorſque l'or étoit peu commun en France, les chevaliers ſeuls en portoient ſur leurs habits, avoient des éperons d'or ; les écuyers ne pouvoient employer que l'argent.

Les progrès du commerce ont miné la puiſſance & la conſidération de la nobleſſe. Ceux qu'elle mépriſoit ont obtenu par leurs travaux une partie de cette ſupériorité, de cette grandeur que les nobles devoient aux richeſſes. Le peuple étoit habitué à confondre

dans le reſpect qu'il leur portoit, l'idée de la naiſſance, celle du pouvoir & des richeſſes. Ces attributs réunis en faiſoient à ſes yeux des êtres diſtincts, ſupérieurs dans tous les rapports. Si l'on porte ſes regards ſur la ſervitude du peuple, dans ce tems, on ſentira que le malheureux ſerf devoit les regarder comme des dieux. L'opulence des nouvelles familles partagea bientôt la conſidération des peuples. Cette eſpece de rivalité ne fut pas le ſeul déſavantage que la nobleſſe éprouva. L'abondance des métaux diminua les facultés réelles des nobles ; le numéraire qui exiſtoit entre leurs mains repréſenta de jour en jour une moindre quantité de denrées.

La nobleſſe, par le ſouvenir de ſon ancienne opulence a conſervé un certain faſte dans ſes dépenſes, que la claſſe des nouveaux riches n'a uſurpé qu'à la longue, qu'en héſitant. Les grands avoient un nombre conſidérable de valets vêtus de livrées éclatantes ;

le riche n'avoit qu'un petit nombre de domestiques vêtus de livrées obscures & timides, mais dans ses appartemens l'opulence frappoit de toutes parts, & sa table étoit couverte des mets les plus recherchés.

Les grands ont été plus embarrassés de jour en jour pour marquer leur supériorité, parce que la richesse rompoit toutes les barrieres qui les séparoient des autres classes. Ils ont cherché quelquefois à se distinguer par la simplicité. Bussy d'Amboise, ce superbe favori d'un prince mépriſé, parut à une fête de la cour avec l'habit le plus modeste, tandis que ses pages étoient vêtus d'étoffes d'or. Je laisse, disoit-il, la magnificence aux belîtres.

Lorsque le nombre des riches s'est multiplié, lorsque l'opulence de plusieurs a surpassé toutes les proportions connues, ils ont été humiliés des distinctions qui mettoient un intervalle entre leur etat & celui des grands. Il semble que, ne pouvant s'élever jusqu'à eux,

eux, ils aient fait leurs efforts pour les rabaiſſer à leur niveau en leur inſpirant le goût du luxe, sûrs de les ſurpaſſer dans ce genre. Par ce moyen, ils les ont habilement fait renoncer au faſte, qui caractériſoit leur ſupériorité réelle. Les grands, ſéduits par l'attrait du luxe, ont abandonné tout ce qui tient à la repréſentation extérieure ; ils n'ont plus paru précédés de gentilshommes : ils ont ceſſé d'avoir des pages. L'élégance a ſuccédé à la magnificence ; le luxe a remplacé le faſte. La nobleſſe eſt deſcendue de ſon rang pour combattre de richeſſes à richeſſes avec des hommes obſcurs, dont l'argent formoit ſeul l'exiſtence ; elle a éprouvé dans cette lutte le déſavantage le plus marqué. Dédaignant des emplois utiles dont les profits énormes alimentent le luxe de la finance, elle s'eſt ruinée pour l'égaler, &, corrompue par elle, s'eſt trouvée dans peu trop heureuſe de recourir à ſon alliance pour pouvoir continuer à l'imiter. Les terres les

plus considérables ont été possédées par des hommes nouveaux, & la vassalité réduite à de vaines formules. Le changement continuel des propriétés fait disparoître le respect profond des vassaux, fondé sur l'antiquité de la naissance & de la possession du fief. La dénomination de *seigneur* n'a plus signifié qu'un *propriétaire*.

C'est ainsi que par sa nature la richesse tend à mettre tout au même niveau, subjugue toutes les opinions. Il ne peut y avoir en quelque sorte ni rang ni prérogatives qui balancent son pouvoir souverain. Elle doit tout avilir, à commencer par la vertu, son plus dangereux ennemi : elle triomphe d'elle par le ridicule.

La société des joueurs donne une image sensible des effets de la richesse. Les rangs se confondent, les dignités s'oublient, lorsque l'avarice & le besoin d'être vivement agité rassemblent plusieurs personnes autour

d'une table. Le plus vil des hommes par ſes mœurs, par ſon rang, ſe trouve tout d'un coup aſſis à côté d'un prince, tranſporté auprès d'un monarque. Le puiſſant attrait de l'or fait taire l'orgueil, & force les plus ſuperbes à ſouffrir une familiarité qui tient de l'égalité.

Le luxe s'eſt établi ſur les débris du faſte, qui a ceſſé avec le pouvoir de la nobleſſe.

Si l'on conſidere attentivement les révolutions occaſionnées par l'accroiſſement des richeſſes, on verra qu'il a plus ſervi l'autorité que le deſpotiſme ſanglant de Richelieu. Les grands ſeigneurs avoient encore au moment de ſa mort une grande influence ſur la nobleſſe : elle s'éclipſa entiérement après la paix des Pyrénées. L'adminiſtration de Colbert augmenta les revenus du roi; ſes opérations plus favorables au fiſc qu'à la nation, le mirent en état de ſe livrer à cette magnificence, qui, jointe à ſon pouvoir, ſembloit le devoir faire appeller, par excellence, le

grand roi, comme les anciens monarques Persans. Sa passion pour la gloire, son goût pour les arts, la noblesse de sa figure, la galanterie de son esprit, tout inspiroit dans les commencemens de son regne l'enthousiasme pour sa personne. La noblesse abandonna ses terres pour assister à ses fêtes, & bientôt séduite par l'éclat de la cour, par l'espoir des graces, elle renonça entiérement à l'habitation de la province. La politesse, les plaisirs de la cour fixerent essentiellement la mode & le bon goût. On ne fut sous ce regne considéré à la ville, qu'en proportion de ce qu'on étoit accueilli à Versailles (1). Les moindres accès étoient enviés, & les faveurs qu'ils procuroient justifioient cet empressement. On préféroit les petites entrées aux plus grandes dignités. Il

(1) Valincourt écrivoit à Madame de Maintenon : « Je ne suis bien servi par mes valets que depuis le jour » qu'ils m'ont vu entrer chez vous ».

devint groſſier de vivre en province. La révolution, qui ſe fit à cette époque dans les eſprits, contribua à changer les mœurs, inſpira le goût de la ſociété, celui des lettres & des arts.

Les fortunes financieres dans le même tems ſe multiplierent dans la capitale, & la nobleſſe y trouva de grandes reſſources par des alliances qu'elle ceſſa de dédaigner. Ce fut encore un appas qui l'invita à s'y rendre, à y fixer ſon ſéjour.

Les armées, avant Louis XIV, montoient à quarante ou cinquante mille hommes; il les porta juſqu'à trois & quatre cents mille. Alors cette foule de nobleſſe, qui n'avoit d'autre moyen d'avancement que la protection des grands ſeigneurs, qui formoit leur puiſſance & leur conſidération, trouva de l'emploi dans les armées plus nombreuſes. Elle n'attendit plus de récompenſe & d'avancement que du ſouverain. Les grands ſeigneurs

sans pouvoir, sans autorité dans les provinces; dépendirent entiérement de la cour. Il fut honteux de ne pas servir, de vivre dans le domaine de ses peres.

CHAPITRE X.

De la converſion des ſervices.

Les ſervices autrefois s'acquittoient en nature : on payoit de ſa perſonne. Les feudataires de la couronne menoient leurs vaſſaux à la guerre ; les peuples fourniſſoient des vivres ; les abbés logeoient les rois & leur cortége. Comme chacun pouvoit, par la nature des choſes alors, ſervir avec plus ou moins de zele, on avoit mille prétextes pour ſe ſouſtraire à ſes devoirs, & le terme des ſervices étant fixé, l'exercice de l'autorité ſouveraine étoit extrêmement tempéré. Il exiſtoit entre le roi & ſes vaſſaux, une eſpece d'égalité. Le gouvernement féodal conſiſtoit dans la gradation des pouvoirs & de l'autorité qui s'élevoit de chefs en chefs,

juſques au ſouverain, c'eſt-à-dire, au poſſeſſeur du plus grand fief.

Le gouvernement étoit alors une véritable ariſtocratie. L'argent a tout changé; il a miné tous les pouvoirs, & voici la marche des choſes.

Les rois ont commencé par faire racheter le gîte dans les abbayes: enſuite quand le numéraire eſt devenu plus abondant, on a converti en argent le ſervice des vaſſaux & des peuples. De-là, les troupes réglées & permanentes.

Les ſeigneurs tailloient autrefois leurs vaſſaux; les rois ſont reſtés ſeuls en poſſeſſion de ce droit. L'affranchiſſement des communes avoit porté le premier coup à la féodalité, en diminuant le pouvoir des nobles; la ſouveraineté s'eſt accrue de tout ce qu'ils ont perdu.

L'augmentation des richeſſes a procuré de la conſidération à des familles obſcures, & la vénalité des charges leur ayant donné des

moyens de s'élever encore plus, la conſidération de la nobleſſe a diminué. Le pouvoir du roi s'eſt accru inſenſiblement par la converſion des ſervices en argent, qui mettoit entre ſes mains un moyen prompt & toujours sûr par la perception excluſive des impôts, par les troupes ſoldées qu'il a été en état d'entretenir, & par l'élévation des nouvelles races qui ont diminué l'éclat des anciennes.

C'eſt le pouvoir de l'argent qui a tout fait. Il a détruit tout ce qui s'oppoſoit à l'accroiſſement de la puiſſance ſouveraine; les priviléges des corps, les prérogatives des états, des perſonnes, ont été peu-à-peu ſupprimés.

La richeſſe amene le luxe, force à la dépendance & par le beſoin & par le goût des jouiſſances. Elle favoriſe l'établiſſement de la monarchie, & c'eſt dans les pays les plus riches que le deſpotiſme eſt pour ainſi dire naturaliſé.

CHAPITRE XI.

Des Gentilshommes entretenus par de grands Seigneurs.

ON a bien de la peine à concevoir comment autrefois les grands ſeigneurs entretenoient à leur ſuite un nombre conſidérable de gentilshommes. Ils ne ſervoient pas ſeulement au vain faſte de la repréſentation ; ils formoient la puiſſance réelle des grands : c'étoit le nombre des vaſſaux dont on pouvoit ſe faire ſuivre, qui manifeſtoit la grandeur.

Les vivres, dans les temps anciens, étoient à bas prix, le luxe inconnu. Par ces raiſons il étoit facile aux gens puiſſans d'entretenir auprès d'eux un grand nombre de chevaliers & d'écuyers. Ils leur donnoient la

table & des gages ; (1) & comme les rois avoient moins d'autorité, ſouvent le ſervice des grands étoit préféré à celui du monarque. On jugera de la puiſſance, de l'éclat des barons, qui étoient les premiers d'entre les grands, ſi l'on conſidere qu'ils étoient en poſſeſſion de la plupart des droits de la ſouveraineté. Ils faiſoient battre monnoie & jouiſſoient des droits d'aubaine & de bâtardiſe. Enfin, le Parlement de la Touſſaint, de l'an 1282, s'exprime ainſi, en parlant des barons : baronnie eſt ſeigneurie ſouveraine après le roi.

Un paſſage de Sully nous explique le traitement qui étoit fait de ſon tems aux gentilshommes. A l'âge de vingt-deux ans il ſe rendit dans les Pays-Bas, à la ſuite du

---

(1) Il eſt dit dans Monſtrelet, que le duc d'Orléans, couſin de Charles VI, avoit à lui ſix cents chevaliers & écuyers entretenus à ſes dépens.

duc d'Alençon, & avant de le joindre il fit couper pour quarante mille francs de bois, dans ſa terre de Roſny, afin de paroître avec éclat dans l'armée de ce prince. Il étoit dans ce tems très-peu avancé, & ſa fortune étoit médiocre. « Avec cette ſomme, dit-il, je » mis en quinze jours ma troupe ſur pied. » Elle étoit compoſée de quatre-vingts gen- » tilshommes, dont quelques-uns me ſui- » voient volontairement. Les autres rece- » voient une penſion de deux cents livres au » plus. »

En ſuppoſant que les trois quarts de cette troupe fuſſent à ſa ſolde, il lui en coûtoit, pour entretenir ſoixante gentilshommes, douze mille livres environ. Cette dépenſe n'avoit pas lieu toute l'année; elle ceſſoit avec la circonſtance. C'étoit non-ſeulement un faſte d'uſage dans certaines occaſions; & dans celle dont il s'agit, ces gentilshommes formoient une troupe militaire, levée, entre-

renue à ſes dépens. La ſolde accordée à ces gentilshommes n'étoit pas le ſeul moyen qui leur fût donné pour ſubſiſter. Ils avoient l'eſpérance du butin & des rançons, qui produiſoient quelquefois des ſommes très-fortes. Sully avoit le même eſpoir, & celui d'une récompenſe du duc d'Alençon.

Les quarante mille francs, prix de la coupe de bois, peuvent être évalués à cent quarante mille francs de notre monnoie, compenſation faite du prix du marc & des denrées. Les deux cents livres que coûtoit chaque gentilhomme à ſept cents livres, ce qui fait quarante-deux mille livres pour un nombre de ſoixante. Cette dépenſe eſt très-conſidérable: Sully n'étoit pas alors un grand ſeigneur.

Le duc d'Epernon, à peine gentilhomme, mais le plus grand ſeigneur de ſon tems en charges, en revenus, en gouvernemens, avoit quelquefois à ſa ſuite huit cents gen-

tilshommes. Sa fortune immense le mettoit à portée de leur donner des appointemens, & ceux qui, pouvoient s'en passer, comptoient sur son crédit, sur sa puissance, pour des emplois & des graces de la cour.

L'abbé de Retz avoit huit gentilshommes attachés à sa personne, dont quatre chevaliers de Malthe, pendant un voyage qu'il fit à Rome dans sa jeunesse. Coadjuteur de Paris, il étoit suivi d'une foule de noblesse: pendant les troubles de la fronde, elle prenoit ses ordres, étoit prête à tout entreprendre pour lui.

L'abbé de la Riviere, homme de néant, avoit le même faste dans le tems de sa faveur. Il est dit dans les mémoires du tems, que le jour qu'on arrêta le prince de Condé & ses freres, on laissa entrer chez la reine l'abbé de la Riviere, seul, *& non la foule de ses gentilshommes.*

Plusieurs circonstances concouroient pour

perpétuer, dans le ſiecle dernier, l'empreſſement de la nobleſſe, de s'attacher à des gens puiſſans. La dépendance de la vaſſalité ſubſiſtoit encore & vivoit dans les eſprits. Les grands ſeigneurs avoient plus de crédit, & dans les tems de trouble, le parti qui triomphoit obtenoit les plus grands avantages. La nobleſſe vivoit dans ſes terres. Il y avoit plus de châteaux, de manoirs nobles, que de nos jours. La nobleſſe, qui n'étoit pas éclipſée par l'éclat des fortunes financieres, étoit plus conſidérée dans les provinces, plus encouragée à ſe perpétuer. Les rois avoient des armées moins nombreuſes; la nobleſſe avoit par conſéquent moins d'emplois à eſpérer. L'envie de jouer un rôle, de participer aux événemens, la portoit à s'attacher aux perſonnes en faveur, élevées en dignité, ou puiſſantes par leurs poſſeſſions.

CHAPITRE XII.

Du Luxe.

UN riche propriétaire détourne des eaux qui fertilisoient une prairie ; il les porte à grands frais sur une haute montagne, pour y former des jets d'eau, des cascades. Voilà le luxe.

J'ai cherché à rendre sensible l'idée qu'on doit attacher à ce mot si vague, si abstrait. Il a des rapports avec le physique & le moral, qu'il est difficile de rassembler pour former une définition exacte & concise. Dans l'ordre physique il détruit, dans le moral il corrompt.

Le luxe est applicable aux états & aux particuliers. Dans le premier rapport il est positif, absolu ; dans l'autre il est relatif, & ces différences sont la source d'une infinité d'erreurs.

Si

Si un particulier conſomme des denrées, s'il emploie des matieres dont le prix excede les proportions de ſa fortune, c'eſt de ſa part un luxe, mais il n'eſt que relatif : ce n'eſt qu'un excès de dépenſe ; & les perſonnes qui lui ſont ſupérieures en richeſſes, peuvent ſe procurer ces jouiſſances ſans qu'on puiſſe leur reprocher d'excès. Si ces dépenſes portent ſur des objets de conſommation que le pays produit, comme des vins, des légumes, des fruits d'un grand prix, il n'en réſulte aucun inconvénient pour l'état. Si elles ont pour objet des ouvrages qui n'ont de valeur que par la main-d'œuvre, & qui exigent l'emploi d'un grand nombre de journées, comme des dentelles, des broderies, ces dépenſes offrent l'idée d'un luxe relatif & abſolu. Il eſt relatif dans ſon rapport avec celui qui a fait une dépenſe ſupérieure à ſes moyens ; il eſt abſolu dans ſon rapport avec le gouvernement, parce que des hom-

mes ont été appliqués à des ouvrages auxquels la fantaisie seule donne un prix, & qu'il a fallu nourrir les artisans de ces ouvrages, sans qu'ils aient contribué à la production d'aucune valeur. Tout l'effet de leur travail aura consisté à faire passer de l'argent d'une main dans une autre.

D'après ces observations, je crois qu'on doit définir le luxe relativement à un état & aux particuliers; & c'est sous ces deux aspects, qui se réunissent souvent, que je vais le considérer.

Dans le premier de ces rapports, le luxe est l'emploi stérile des hommes & des matieres. Dans le second, il est l'usage des choses dont le prix excede les proportions de la fortune.

Rien n'est avantageux que ce qui a pour objet la fécondité, c'est la tendance invariable de la nature. Modifiant sans cesse tout ce qui existe, elle ne détruit que pour repro-

duire; ſes ſacrifices apparens ne diminuent rien de ſa fécondité : tout ce qu'elle a l'air de perdre pour un ouvrage, ſe trouve employé pour un autre dans ſes riches & innombrables ateliers. Le luxe l'imite dans cette prodigalité qui la caractériſe, mais il détruit ſans reproduire, &, ſi on l'abandonnoit à ſon eſſor, une grande capitale repréſenteroit l'image d'un vaſte océan où ſe promeneroient quelques baleines.

La reproduction doit être l'objet des inſtitutions de toute ſociété. Dans ce rapport eſſentiel, le plus grand luxe d'un état conſiſte dans les célibataires. Toute alliance, toute aſſociation, dont le réſultat n'eſt pas la fécondité, eſt vicieuſe, eſt l'image du luxe, & le luxe lui-même. La nature ſemble n'avoir attaché tant de douceur à l'union des ſexes, que pour établir ſur la baſe inaltérable du plaiſir la durée des eſpeces. Celui qui veut les moyens, ſans la fin, déroge au contrat ſacré

de la nature ; il jouit de ſes bienfaits, & lui en dérobe le prix.

L'homme a reçu en naiſſant des beſoins & des forces : il doit appaiſer les uns par l'emploi des autres. Tout le monde ſait ce mot d'un empereur : Si un de mes ſujets ne travaille pas, il y a dans mes états quelqu'un qui ſouffre de la faim & du froid. On peut réſoudre par le développement de cette maxime tous les problêmes politiques.

Les ſubſiſtances ſont les premieres, les ſeules richeſſes, & le travail en eſt le moyen & la meſure ; mais un travail vain & frivole, qui ne fait que modifier ſans reproduire, n'eſt d'aucun prix pour la ſociété, & lui eſt même nuiſible. Celui qui cultive un parterre de fleurs manque au champ voiſin, qui reſte en friche.

Tout eſt par l'homme, tout eſt pour l'homme, comme on l'a déja dit ; & il ſeroit à deſirer que tout travail eût pour objet l'homme phyſique, qui ne connoît de beſoins que ceux de la

nature, & non celui qui, vicié par la ſociété, eſt en proie à mille fantaiſies déréglées.

Pour donner une idée du luxe, conforme à la définition que j'en ai faite, il faut abandonner pour un inſtant ces immenſes ſociétés, dans leſquelles il eſt ſi difficile de démêler, à travers mille intérêts qui ſe croiſent en tout ſens, l'intérêt véritable d'une nation, de diſtinguer les cauſes d'avec les effets, la bouffiſſure d'avec l'embonpoint, de déterminer ce qui n'eſt qu'en équilibre & ce qui repoſe ſur une baſe ſolide, d'aſſigner à chaque objet ſes limites, & de juger s'il les franchit, de connoître où doivent s'arrêter les jouiſſances de la génération actuelle, pour ne pas nuire à celle qui doit lui ſuccéder, enfin d'établir un principe inconteſtable au milieu de tant de généralités qui flattent l'eſprit ſyſtématique, de tant d'exceptions qui favoriſent le ſcepticiſme.

Figurons-nous une ſociété iſolée, circonſcrite, afin de mieux ſuivre ſes opérations.

C'eſt en décompoſant une machine qu'on peut en examiner plus attentivement les reſſorts.

Je ſuppoſe en conſéquence que mille hommes ſont raſſemblés dans un eſpace de terrein limité, que ce nombre eſt formé de gens robuſtes, en état de travailler, & qu'en réuniſſant les femmes & les enfans, la population ſoit en tout de quatre mille individus. Ces habitans, qui ſont parvenus au degré de civiliſation des tems actuels, s'occupent de la culture, & quelques-uns ſe livrent à la manufacture des objets de premiere néceſſité. Huit cents, parmi eux, s'adonnent uniquement aux travaux de la terre, & deux cents, réunis aux femmes, ſont occupés à fabriquer des étoffes groſſieres, & tous les ouvrages qui n'ont pour objet que le néceſſaire. Les huit cents hommes, chargés d'arracher du ſein de la terre la nourriture de quatre mille individus, ſont certainement les plus utiles; car c'eſt par leurs travaux que le premier des beſoins eſt

ſatisfait, & que des troupeaux nombreux trouvent en hiver une ſubſiſtance aſſurée. Ils nourriſſent & vêtiſſent la ſociété, & les autres donnent ſeulement une forme aux matieres que les premiers ont fait naître.

Si quelques-uns de ceux qui ſont livrés aux travaux de la campagne, dégoûtés d'un genre de vie pénible, paſſent dans la claſſe des manufacturiers, n'eſt-il pas évident que le produit territorial ſera diminué, que, par une conſéquence néceſſaire, la population doit en proportion décroître?

Suppoſons enſuite que, dans le nombre de ceux qui ſont occupés des manufactures, il ſe trouve des ouvriers plus habiles qui fabriquent des étoffes plus fines, dont le travail coûte plus de ſoins & plus de journées, & examinons quel ſera le réſultat de cette perfection de la main d'œuvre.

Ces étoffes, qui auroient employé plus de tems, ſeroient payées par une plus grande

quantité de bled ou d'argent, & la quantité des étoffes néceſſaires à la multitude ſeroit diminuée. Celui qui s'habilleroit de l'étoffe qui auroit conſommé plus de journées, auroit réellement du luxe relativement à l'état, & un luxe relatif, ſi cette dépenſe ſurpaſſoit ſes facultés. Ses proviſions ſe trouveroient épuiſées dans le courant de l'année par cet achat indiſcret, & il ſeroit réduit à manquer lui & ſa famille du néceſſaire. Il ſeroit alors comme le Caraïbe, qui, ayant vendu le matin ſon lit pour de l'eau-de-vie, pleure le ſoir lorſqu'il ne le trouve plus pour ſe coucher. Si au contraire celui qui achete l'étoffe d'un travail recherché & plus coûteux a des portions de ſubſiſtances en abondance, ou une quantité ſuffiſante de numéraire, il n'éprouvera aucun inconvénient pour lui; mais il en fera toujours éprouver un réel à l'état.

Je vais ſuivre les effets qui reſulteroient de ce luxe.

Il y auroit un nombre de demandes pour l'achat des étoffes groſſieres ſupérieur à leur quantité. Leur prix par conſéquent augmenteroit, & excéderoit les facultés de ceux qui n'auroient que le néceſſaire. Pluſieurs ſeroient donc réduits à ſe paſſer de vêtemens. Que feront-ils pour s'en procurer ? Quelques-uns ſe mettront au ſervice de ceux qui, ayant plus d'induſtrie, un ſol plus étendu, plus fertile, ſont à portée de leur donner de quoi ſe vêtir, en échange des travaux auxquels ils ſeront forcés de ſe ſoumettre. Une autre partie, pour obtenir les mêmes avantages, vendra ſes journées aux manufacturiers. Ils ſeront réduits à dépendre des autres ; car la perte de la liberté eſt un des inconvéniens du luxe. Si le goût des étoffes cheres gagne de proche en proche les cultivateurs, pluſieurs ſacrifieront au plaiſir d'être mieux vêtus, à la conſidération qu'ils croiront en retirer, les avances qu'ils conſervoient auparavant pour faire face aux mau-

vaiſes années. Ils ſe trouveront dans une année ſtérile expoſés aux beſoins. Les manufacturiers, par la dépenſe inconſidérée de leurs concitoyens, s'enrichiront ; mais il viendra un tems où la terre moins cultivée ne pourra nourrir qu'un très-petit nombre d'habitans. Alors le pays ſe dépeuplera inſenſiblement. Quelques-uns de ſes habitans auront des richeſſes en métaux, qu'ils emploieront à faire venir des ſubſiſtances des autres pays. Ces dépenſes, dans un tems limité, abſorberont bientôt toutes leurs facultés. Les terres ſeront incultes, & la miſere de tous ſera la fin d'une pareille ſociété.

Ces ſuppoſitions donnent des exemples ſenſibles du luxe, applicables aux plus grands états. Ce qui eſt vrai dans un petit pays, l'eſt en proportion dans un grand empire, avec les modifications qui naiſſent de ſon étendue, du genre de ſes productions, de ſon gouvernement, de ſa ſituation.

De même qu'un particulier riche peut ſacrifier à ſes fantaiſies ſans nuire à ſon néceſſaire, un grand état peut avoir du luxe, c'eſt-à-dire, peut, ſans que ſa proſpérité ſoit altérée & ſes forces diminuées ſenſiblement, permettre qu'un grand nombre de ſes habitans ſe livre aux manufactures, qu'un autre conſacre ſon tems à des ouvrages d'art, de pure fantaiſie, qui n'ont de prix que dans l'imagination des riches, qu'un autre ſoit employé à des ſervices ſtériles pour l'état, enfin, à recruter le nombre de valets qui peuplent la capitale & les grandes villes. La richeſſe d'un empire étendu, fertile & peuplé, rend ce luxe ſupportable ; mais c'eſt ſe tromper groſſiérement que de croire qu'il contribue à le rendre plus riche.

Le luxe, dit-on, enrichit un grand état. Cette aſſertion eſt abſurde. Un corps vigoureux peut ſe livrer à des exercices violens : ils prouvent ſa force, mais ne la conſtituent pas.

Un grand état ſe maintient, non en raiſon de ſon luxe, mais malgré ſon luxe.

La ſcience de l'adminiſtrateur eſt de bien connoître la marche du luxe, convaincu qu'il eſt nuiſible dans ſon eſſence, c'eſt à lui d'en arrêter les progrès. Ce mal n'eſt point à craindre pour les petits états : il produiroit bientôt des effets ſenſibles. C'eſt dans une grande maſſe d'hommes qu'il peut ſe cacher, revêtu des apparences de la richeſſe, en impoſer long-tems, & faſciner les yeux des adminiſtrateurs. Mais ſi l'étendue d'un empire, ſa population, la vigueur de ſa conſtitution, rendent les progrès du luxe moins ſenſibles, il n'en eſt pas moins pernicieux de ſa nature. On ne peut ſe diſſimuler que le luxe eſt un ſacrifice que chaque état fait d'une partie de ſes forces, aux plaiſirs & aux fantaiſies d'un petit nombre.

CHAPITRE XIII.

Des principes du Luxe.

J'AI défini le luxe ; il me reſte à établir quelles en ſont les cauſes.

Les richeſſes ſont les premiers principes du luxe. Il eſt médiocre, ſi elles ſont lentement acquiſes ; extrême, ſi on les obtient promptement & ſans peine. L'inégalité des fortunes, la vanité, le goût de l'imitation, l'oiſiveté, ſont les ſources du luxe & de ſes déréglemens.

L'étendue & la population de la capitale, la conſtitution du gouvernement, le genre de commence qui ſe fait dans un pays, les mœurs du Prince contribuent à faire naître le luxe, à hâter ſes progrès.

C'eſt vouloir des cauſes ſans effet, que de prétendre qu'un pays s'enrichiſſe ſans que ſon

luxe augmente. Comment imaginer qu'on poſſédera ſans jouir ?

De tout tems on a déclamé contre le luxe, & il a trouvé auſſi des apologiſtes zélés. Frappé de quelques avantages qu'il ſemble préſenter, on étoit embarraſſé à déterminer où il commence, où il doit s'arrêter. Pour éclaircir la matiere, il faut laiſſer les effets & remonter aux cauſes. Si elles ſont vicieuſes, les effets doivent être nuiſibles, deſtructeurs. Si elles tiennent à la ſituation, à la population d'un pays, au genre de ſon commerce, à ſa conſtitution, & non aux mœurs de ceux qui gouvernent, ſes effets ne ſont point dangereux.

Le commerce eſt le principe naturel de l'augmentation des richeſſes, de l'accroiſſement du numéraire ; mais cette augmentation ne ſe fait par cette voie que lentement, qu'après avoir animé la culture & l'induſtrie. C'eſt une pluie douce qui humecte la

terre & la féconde. Les fortunes qui en ſont le produit, ſe conſomment en partie dans les provinces & ne viennent pas ſe fondre rapidement dans le gouffre de la capitale. Ces avantages compenſent les inconvéniens du luxe, qui néceſſairement entraîne à ſa ſuite la proſpérité du commerce. Le gouvernement doit favoriſer le développement de ce principe qui accroît ſa puiſſance.

Mais il eſt d'autres cauſes plus fécondes, plus rapides, de l'inégalité des richeſſes & d'un luxe deſtructeur. Ce ſont les fortunes ſoudaines qui ſe repartiſſent ſur un petit nombre, dans la cour & la capitale, ſans être le fruit du travail & de l'induſtrie (1). Elles ont pour principe :

(1) Les Eſpagnols qui s'emparerent du Pérou & du Mexique, ſe livrerent à des dépenſes effrénées. Les flibuſtiers qui ravagerent de nos jours les poſſeſſions Eſpagnoles, dépenſoient en un mois des tréſors acquis au prix de leur ſang & d'un courage que rien n'efface dans

1°. L'inégale & aveugle distribution des bienfaits du prince.

2°. Les profits excessifs de la finance.

3°. L'agiotage.

4°. Les rentes viageres trop multipliées.

5°. Enfin tout moyen prompt de fortune considérable.

Voilà d'où vient le luxe dangereux, nuisible, celui qu'il faut arrêter.

Ces fortunes ressemblent aux torrens, qui, loin de fertiliser la terre, dégradent tout ce qui se trouve sur leur passage, entraînent les récoltes, déracinent les arbres.

---

l'antiquité. Enfin lors du système, des actionnaires devenus opulens en peu de jours, faisoient chauffer des ragoûts avec des billets de banque, pour avoir le plaisir de dépenser cinquante mille francs dans un repas. Ils renouvelloient l'histoire de la perle de Cléopatre.

Des richesses considérables & rapidement amassées enivrent les esprits, les rempliſſent de desirs déréglés. Lorsqu'on ne trouve plus de nouveaux moyens de jouir, on se plaît à détruire, comme les conquérans.

Le

Le luxe qui provient du commerce eſt un ſigne certain de la richeſſe nationale, parce qu'il ne peut exiſter qu'au moyen d'un travail utile. Celui qui vient des cauſes que je viens d'expoſer n'a d'autre racine que l'impôt. Ce ſont les peuples, qui, aux dépens de leur ſubſiſtance, fourniſſent aux courtiſans, aux financiers, à l'oiſif rentier, les moyens de ſatisfaire à leurs fantaiſies.

Un ſouverain & des miniſtres éclairés peuvent être induits en erreur ſur la nature du luxe, ſur ſes dangers exagérés par certains auteurs, ſur ſes avantages qu'on exagere encore plus. Mais s'ils remontent aux cauſes, leur embarras ceſſe, toute incertitude eſt bannie de leur eſprit.

Les palais qui s'élevent, les meubles précieux qu'ils renferment, ſont-ils payés par les peuples? Il eſt inutile de lire des ſophiſmes ou des déclamations pour arrêter ſon opi-

nion. Le mal eſt connu, & il eſt inſtant d'y appliquer le remede.

Il réſulte de ce qui vient d'être expoſé, que le luxe & l'impôt ſont en quelque ſorte ſynonymes.

CHAPITRE XIV.

Réſultat de ce qui vient d'être expoſé ſur le Luxe.

LE luxe eſt par lui-même toujours un vice. Il eſt nuiſible du plus au moins, & particuliérement en raiſon de ſa cauſe.

Ses inconvéniens ſont peu à craindre & peu ſenſibles, s'il eſt l'effet d'un accroiſſement de richeſſe nationale.

Le luxe, qui eſt alimenté par l'impôt, eſt deſtructeur. Dans ce cas la nation conſomme ſon capital ; elle ne fait que dépenſer ſes revenus, lorſqu'il dérive de la proſpérité du commerce.

CHAPITRE XV.

Du caractere des Nations dans son rapport avec le Luxe.

IL est un peuple à qui sa vivacité rend tout sensible à l'excès, à qui sa légéreté ne permet pas d'éprouver d'impressions durables. Il a plus d'amour-propre que d'orgueil ; il a besoin sans cesse, par cette raison, de l'opinion d'autrui pour s'estimer ; il est porté à se communiquer, à vivre en société. Ce n'est pas assez d'être grand dans cette nation, il faut être aimable ; de faire de grandes choses, il faut dire des bons mots. Elle aime à être étonnée, elle se lasse d'admirer. Le besoin que donne l'amour-propre du suffrage des autres, lui inspire une perpétuelle envie de plaire : de-là cette politesse qui la caractérise. Elle n'est dominée par aucun sentiment

profond : de-là ſa douceur & la facilité de ſes mœurs. On trouve chez elle mille gens qui donnent l'idée d'Alcibiade.

Ce peuple imite ſans ceſſe & embellit tout ce qu'il imite. Il donne à tout un tour particulier qui naît d'un goût fin & exercé. Une délicateſſe outrée regne dans la plupart des eſprits. Elle eſt telle qu'un ridicule ſuffit pour empêcher de rendre juſtice au génie, aux talens, à la vertu. La gaîté, cette facilité d'être intéreſſé, diſtrait, comme les enfans, par la plus légere circonſtance, eſt un des principaux traits de ſon caractere. Elle ſe ſoutenoit en France au milieu des horreurs de la guerre des Armagnacs, des fureurs de la ligue, des troubles de la fronde.

Un peuple léger, imitateur, doit-être ſenſible à toute eſpece d'éclat. Son inconſtance doit empêcher que les divers états de la ſociété ſoient contenus dans leurs limites. Il doit préférer de vivre dans les villes, &

sur-tout dans la capitale, où les rangs semblent se confondre. La mobilité des imaginations doit faire varier à l'infini les modes. Les ouvriers doivent être inventifs; & les journées à bas prix. Beaucoup de gens doivent se ruiner sans jouir, & uniquement pour avoir l'air d'être riches.

L'influence du prince doit être extrême en France, parce que la nation est portée sans cesse à l'imitation. Ses mœurs sont celles du prince : il semble que la nation soit jeune ou vieille, suivant les périodes de son âge. Elle étoit tremblante, abattue, comme Louis XIII, sous l'empire de Richelieu; changeante, altiere, railleuse, pendant que Condé & Gaston dominoient; magnifique, guerriere, dans les premiers tems de Louis XIV, elle sembloit foible, dévote, sous la fin de son regne. Elle étoit licencieuse sous la régence de Philippe.

Un peuple libre, indépendant, doit-être

moins porté à vivre en ſociété. Les riches y doivent préférer l'habitation des campagnes à celles des villes où ils ſe trouveroient aſſujettis à des formes & des uſages qui gêneroient leur liberté. Les dépenſes, chez un tel peuple, ſeront moins l'effet de l'envie de ſe diſtinguer, que du deſir de ſe ſatisfaire. Les caracteres, au lieu de s'affoiblir par l'imitation, ſeront ſouvent outrés. La diſſipation des fortunes y ſera l'effet des goûts les plus vifs, des paſſions ardentes, & non de la ſéduction de l'exemple.

Le goût des frivolités, l'empire de la mode, ne dominera pas les imaginations. Les revenus ſeront conſommés d'une maniere plus utile à l'état. Le génie républicain, qui tend toujours à l'égalité, rapprochera le monarque de ſes ſujets, les grands de leurs vaſſaux. Les revenus du monarque, dans cette nation, étant fixés, & ſon pouvoir limité, ſon influence balancée, il ſera

forcé d'employer à acquérir des créatures, à maintenir l'équilibre de ſa puiſſance, les revenus que les autres princes emploient au faſte de la repréſentation, à des jouiſſances de luxe ; la ſimplicité doit régner dans ſa cour. Les grands, les riches ont beſoin du ſuffrage de leurs vaſſaux pour les élections ; ils feront de grandes dépenſes, dans leurs terres, en denrées de conſommation.

La magnificence ſera inconnue à la cour, & n'exiſtera dans aucune claſſe ; mais l'aiſance ſera générale. Les impôts ſur les conſommations ſeront très-forts, mais la main-d'œuvre ſera payée très-cher.

Un caractere ſombre, ardent, réfléchi, eſt incompatible avec une imagination vive & mobile, propre à inventer des modes. Il y aura donc moins de changement & de recherche dans les ameublemens & les habits. Les femmes ſeront moins en ſpectacle, & paſſant une partie de l'année au moins dans

leurs terres, elles ſeront plus occupées de ſoins domeſtiques, que de leur parure.

Il y aura de grandes fortunes dans ce pays, parce qu'il fait un grand commerce; mais elles ne ſeront pas auſſi rapides & ſeront fondées ſur le travail, l'économie, l'application.

Par toutes ces raiſons le luxe qui naît de l'envie d'être remarqué, qui deſcend des grands juſqu'au peuple, doit-être peu conſidérable dans cette nation. Le faſte y doit être inconnu, parce qu'il ſemble attaché à l'ariſtocratie, & qu'il eſt incompatible avec la liberté, avec la richeſſe générale d'une nation.

Il y a peu de commerce en général & d'induſtrie dans le Midi de l'Europe, & il y a en conſéquence plus de faſte que de luxe.

Des peuples fiers, riches en métaux & pareſſeux, doivent dépenſer leurs revenus en

faſte extérieur. Les grands dans ces pays font conſiſter leur magnificence dans l'entretien d'un nombre prodigieux de valets. Comme il ne s'éleve point de fortunes conſidérables, qui puiſſent faire uſurper une partie du faſte des grands par de nouvelles familles, il ſe conſerve dans toute ſon oſtentation, comme un attribut eſſentiel de la naiſſance & du rang. Le peuple, dont l'induſtrie n'eſt point excitée vivement, partage la fierté des grands, & croit s'aſſimiler à eux en ne faiſant rien.

Les Italiens, & par l'influence du climat & pour ſe ménager de quoi ſatisfaire à leur vanité, dépenſent peu en denrées de conſommation. Ils ont des tableaux précieux, des ſtatues, des palais ſoutenus par des colonnes. Ils ſont ſobres par vanité & le peuple par miſere.

Dans les pays du Nord, la magnificence eſt groſſiere. On a une ſorte de luxe, mais

il conſiſte comme dans les tems de barbarie, dans l'étalage de l'or & de l'argent. On y fait des grandes dépenſes en feſtins, parce que les peuples des pays froids conſomment davantage. Le luxe ne pourroit ſubſiſter dans ces pays, parce qu'il y a peu de commerce & d'induſtrie, que le numéraire n'y eſt pas abondant. Auſſi nous avons l'expérience qu'on promulgue ſouvent dans le Nord des loix ſomptuaires.

L'amour du repos domine ſeul, en quelque ſorte dans l'Orient, où la chaleur eſt extrême. Il y a plus de faſte dans l'Inde que de luxe, parce que le gouvernement eſt une eſpece d'ariſtocratie, qui a beaucoup de rapports avec le régime féodal. Le plus grand plaiſir des riches eſt d'éviter la peine, & l'eſclavage favoriſe ce penchant à la pareſſe ; il offre des agens empreſſés pour les plus viles fonctions. La chaleur dans ces pays rend tout exercice pénible. Les plai-

sirs qui exigent de l'action cessent de l'être. (1)

---

(1) Un grand seigneur Indien, fort opulent, ayant été pris avec ses trésors par une armée Françoise, on s'empressa de le bien traiter, d'adoucir la perte de sa liberté. Un jour on lui donna un bal. Il fut étonné de voir danser les chefs. Quoi, leur dit-il, vous vous donnez la peine de danser ! l'argent que vous m'avez pris ne suffit-il pas pour que vous fassiez danser devant vous?

Une femme riche de l'Inde s'étoit évadée de la maison de son mari, qui avoit attenté à sa vie. Elle se réfugia chez un européen, où elle se tenoit cachée. Elle étoit souvent à la fenêtre, d'où elle voyoit, à travers une jalousie, aller & venir des femmes européennes dans la rue. On craignoit que cette vue ne lui fît regretter la liberté dont elle étoit privée; mais elle dissipa bientôt cette erreur. Que je plains, dit-elle, toutes ces pauvres femmes qui vont & viennent sans cesse ! elles se donnent bien de la peine, & je crois qu'elles aimeroient bien mieux rester chez elles.

CHAPITRE XVI.

Des circonſtances qui ont hâté les progrès du Luxe.

ON voit le luxe s'accroître ſous le regne des rois qui ont des maîtreſſes reconnues. Les bienfaits du prince pour l'objet de ſa tendreſſe, ou de ſa fantaiſie, n'ont point de bornes ; il ſe plaît à élever ſa fortune au-deſſus de tout ce qui l'approche : la maîtreſſe dépenſe auſſi facilement qu'elle obtient ; les femmes qui l'approchent ſont entraînées par la ſéduction de l'exemple : on adopte ſes goûts pour lui plaire. Soutenus par l'eſpoir de ſes faveurs, les favoris de la maîtreſſe l'imitent dans ſon luxe ; ils ſont comblés de biens, de charges, de gouvernemens accumulés ſouvent ſur la même tête. L'inégalité des fortunes s'accroît par cette aveugle diſtri-

bution des graces ; le goût de la dépense est sans cesse irrité, la vanité exaltée dans toutes les classes, infectées de proche en proche par la contagion de la cour. Ce n'est point une chose indifférente peut-être qu'un roi choisisse une maîtresse dans une classe, ou dans une autre. Si un monarque s'attachoit à une femme de finance, il en pourroit résulter un changement sensible dans les mœurs. Une femme, habituée à n'entendre parler que des grands profits de la finance, à ne mettre de prix aux places que celui de leurs produits, ne concevra pas qu'on puisse desirer de foibles récompenses ; quand une de ses créatures solliciteroit une pension, elle la voudroit double, triple. Elle éleveroit ainsi le taux de toutes les graces, en les comparant toujours aux bénéfices supérieurs de la finance ; elle en introduiroit l'esprit à la cour, elle multiplieroit les mésalliances, enfin elle feroit participer les grands aux affaires de finance ;

les titres, les diſtinctions, perdroient de leur prix.

La femme eſt arbitre du goût. Elle tient dans une main le ſceptre de la mode, dans l'autre le glaive du ridicule.

Tout fléchit devant la femme. L'opinion publique n'eſt ſouvent que l'enfant de ſon imagination, la renommée que l'écho de ſa voix. La célébrité eſt en pure perte, ſon éclat s'obſcurcit, ſi la femme n'y ajoute le vernis de la mode. Foible par ſa nature, vaine par conſéquent, elle ſonge ſans ceſſe à montrer les forces qu'elle tient de ſa foibleſſe.

La légéreté de ſon eſprit fait que tout ce qui eſt nouveau a des droits ſur elle. La vanité la rend ſenſible à tout ce qui a de l'éclat. Le crédit, la puiſſance, la célébrité, les décorations extérieures, ſont des moyens prompts pour obtenir ſes faveurs. Ambitieux de lui plaire, l'homme s'empreſſe de ſuivre ſes caprices, créateurs des modes. Elle aime les

fêtes, parce qu'elle a l'espérance de triompher par sa beauté, de l'emporter par sa magnificence. Tel est le caractere essentiel des femmes. Le pays où elles regnent avec plus d'empire doit avoir un plus grand luxe que tout autre (1).

---

(1) Quand on considere, dit Miladi Montagne, impartialement le mérite qu'en certains lieux on attache à une riche parure, sans parler du plaisir d'exciter par-là l'envie & la jalousie; il faut reconnoître qu'on a besoin d'une force d'esprit peu commune pour résister à la double tentation de plaire & de triompher de ses rivaux: on ne doit plus trouver étrange que la jeunesse donne dans une extravagance qui la réduit à un besoin d'argent, source malheureuse de mille bassesses. Combien d'hommes sont entrés dans le monde avec des sentimens généreux, & devenus dans la suite les vils instrumens de l'oppression & de la misere d'un peuple entier, uniquement pour avoir été engagés, par de folles dépenses, dans des dettes qu'ils ne pouvoient acquitter qu'en sacrifiant leur honneur, & qu'ils n'auroient jamais contractées, si le respect que la multitude rend à la parure, étoit restraint par la loi à une certaine couleur, à un habit uni.

Une

Une société, où les femmes dominent, ressemble aux pieces de théâtre où elles sont le principe & le but de l'intrigue, & déterminent le dénouement. L'homme, dans une telle société, doit se rapprocher de plus en plus de leurs mœurs & de leur esprit ; son objet principal est de leur plaire. Il faut qu'il sache se plier à leurs fantaisies, qu'il adopte leurs goûts, leurs sentimens.

Comment ne pas s'assimiler entiérement à la personne dont on étudie sans cesse les penchans, dont on brigue avec ardeur le suffrage, à celle qui peut à la fois enivrer des plaisirs de l'amour & combler des dons de la fortune. De son côté, la femme croit s'élever en se rapprochant de l'homme ; elle renonce aux vertus de son sexe, qui ne sont plus à ses yeux que des préjugés. Dans cette émulation réciproque, les deux sexes doivent perdre leur caractere distinctif.

Lorsque des loix somptuaires ont été pro-

mulguées, elles ont toujours été dirigées vers les femmes. C'eſt leur parure que, dans divers réglemens, on a cru néceſſaire d'attaquer. Il a paru avec raiſon que c'étoit dans les femmes que réſidoit le principe du luxe, & que celui des hommes n'en étoit qu'une ſuite.

L'amour des plaiſirs, l'envie d'être remarquées, ſont les cauſes immédiates du luxe. Il faut, pour en fixer l'origine, remonter en France au tems où ces cauſes ont acquis le plus d'influence. Dans tous les ſiecles, il y a toujours eu un luxe relatif aux différentes claſſes de la ſociété; mais il eſt des circonſtances où le goût des voluptés & des choſes frivoles a plus fortement dominé les eſprits.

La premiere de ces circonſtances, celle qui a produit les effets les plus prompts & les plus durables, eſt l'époque où les femmes ont été appellées à la cour. La reine Anne eſt la premiere qui ait fixé des filles de qualité auprès d'elle, qui ait formé en quelque ſorte une cour.

L'économie de Louis XII n'a pas permis que, sous son regne, il en soit résulté de grands inconvéniens ; mais à l'avénement de François Ier (1) au trône on voit les mœurs s'altérer, la magnificence succéder à la simplicité, les bals, les tournois, provoquer les grands à la dépense, & chacun à l'envi tâcher de se surpasser en parure, en riches habillemens, en meubles somptueux.

Du regne de François Ier (2), remarquable pour l'objet que je traite par les dépenses de ses favoris & de la duchesse d'Etampes,

(1) François Ier attira les dames à la cour. Il n'y avoit que des filles du tems d'Anne de Bretagne.

(2) L'amiral de Chabot fut condamné à une amende de quinze cents mille livres, ce qui feroit plus de six millions de notre monnoie, & ce, indépendamment de la confiscation de ses biens. On peut juger, par cette amende, des bienfaits qu'il avoit reçus de François Ier. Cette condamnation étoit l'effet de la haine du chancelier Poyet. L'amiral fut déchargé de l'amende & rétabli dans ses fonctions.

il faut passer (1), pour la seconde époque du luxe, à la régence de Catherine de Médicis & au regne de Henri III. Elle employa tour-à-tour au soutien de sa domination les trésors de l'état, le sang des peuples, les artifices de la politique, les charmes de la volupté. Pour avoir une idée des mœurs de ce tems, & des moyens dont se servoit Catherine de Médicis, je me contenterai de citer ce qu'un contemporain rapporte.

« La reine mere fit après son banquet à » Chenonchaux au duc d'Alençon, qui lui » revenoit à cent mille francs. Or, en ce beau » banquet, les plus belles & honnêtes de la » cour étoient à moitié nues, & ayant les » cheveux épars, comme épousées, étoient » employées à faire le service (2). »

---

(1) François II laissa quarante-deux millions de dettes.

(2) Journal de Henri III.

Des Italiens, à cette époque, apporterent en France l'art deſtructeur de la finance. Les prodigalités de Henri III pour ſes favoris furent extrêmes. Il dépenſa aux noces du duc de Joyeuſe *douze cents mille écus*, qui font plus de huit millions de notre monnoie, en calculant le prix de l'argent & la valeur des denrées ; il donna un collier de *cent mille écus* à la ducheſſe d'Epernon. Ces dépenſes & les métaux qui coulerent dans ce tems du nouveau monde en Europe, les fortunes rapides des traitans, qui avoient pour aſſociés les plus grands ſeigneurs de la cour, provoquerent un luxe effréné.

Les revenus de l'état, ſous Henri IV, ne s'éleverent, juſqu'en 1598, qu'à trente millions ; & les peuples, ſuivant les calculs de M. de Sully, en payoient trois fois davantage. Dans ce tems, les princes, les gouverneurs, les officiers de juſtice, tiroient de grands profits des levées ſur les peuples. C'étoit une ſuite des dé-

sordres de la guerre civile, & des déprédations du regne foible & corrompu de Henri III. Le roi abandonnoit aux grands de son royaume, par forme d'assignation pour leurs pensions (1), qui étoient excessives, & à titre de récompenses, diverses branches de revenus, qu'ils affermoient à bas prix à des traitans qui faisoient des gains énormes. Le connétable de Montmorency ne tiroit d'une imposition de Languedoc que vingt-un mille francs, & elle étoit affermée par les traitans plus de cent cinquante.

La régence de Marie de Médicis est la troisieme époque du luxe. Les trésors immenses, fruits de la sage économie de Henri IV & de Sully, furent dissipés en peu de mo-

(1) Le duc de Bouillon avoit, dit Sully, cent-vingt mille livres de pension, ce qui fait à-peu-près trois cent soixante mille de notre tems. Si l'on faisoit la comparaison du prix des denrées, il faudroit porter cette somme au double.

mens. Les favoris, les princes, les courtiſans, dévorerent plus de cent cinquante millions de notre monnoie. L'état fut abandonné aux traitans; les courtiſans & le conſeil partageoient avec eux les dépouilles des peuples. On voit, dans les mémoires de ce tems, que, dans l'eſpace de ſix années, M. le prince de Condé & quelques grands du royaume avoient reçu de la cour, depuis la mort de Henri IV, des ſommes immenſes (1).

Il en avoit coûté en outre à l'état plus de vingt millions pour s'oppoſer à leurs diverſes entrepriſes. La fortune du maréchal d'Ancre

(1) M. le prince de Condé avoit reçu trois millions ſix cents ſoixante-quatre mille neuf cents quatre-vingt-dix livres; la maiſon de Soiſſons, ſeize cents mille; celle de Conti, quatorze cents mille; celle de Longueville, douze cents mille; celle de Mayenne, deux millions; celle de Vendôme, ſix cents mille livres; celle d'Épernon, ſept cents mille; celle de Bouillon, un million: le tout monnoie de ce tems-là.

n'avoit point eu de bornes ; il étoit effrayé lui-même de son excès & de sa rapidité.

La quatrieme époque peut être fixée au commencement du regne de Louis XIV, aux tems qui suivirent la paix des Pyrénées.

Colbert mit un grand ordre dans les finances ; mais la magnificence du roi, les fêtes de Versailles, les dons du monarque à ses maîtresses & à ses ministres, éleverent bientôt le luxe au plus haut degré.

La révolution, opérée par le système de Law, peut être considérée comme une époque remarquable pour les progrès du luxe. Un grand nombre de propriétés changea de mains en peu de tems ; beaucoup de gens, surchargés de dettes, les acquitterent dans un court espace : beaucoup d'hommes obscurs & de la plus basse condition passerent rapidement de la misere à une fortune immense. Ces révolutions subites produisirent des excès dans la dépense, & donnerent au luxe un prodigieux

& ſoudain accroiſſement. Quelques années après (1), on fit aux fermiers, qui ſuccéderent aux régiſſeurs, l'abandon des ſommes à recouvrer dans les revenus du roi ; c'eſt ce qu'on appelle le bail des reſtes. Soixante millions environ furent concentrés dans quarante fermiers généraux. Cette abſurde opération, en élevant rapidement pluſieurs familles à une grande opulence, n'a pas peu contribué à ajouter un nouveau degré d'activité à l'eſſor qu'avoit fait prendre au luxe le ſyſtême de Law.

(1) En 1726.

CHAPITRE XVII.

Sentiment d'un Auteur célebre sur le Luxe & ses progrès.

« ON s'égare en vains discours, dit cet » auteur, (1) & en raisonnemens vagues » lorsqu'on attribue uniquement les progrès » du luxe au changement de mœurs, à la » nature des gouvernemens & à l'acquisition » des trésors du nouveau monde. On ne » fait aussi qu'un premier pas vers la con- » noissance de la vérité, lorsqu'on dit en » général, que le luxe est l'effet de l'iné- » galité des fortunes. Cette idée est juste. » Mais comment cette inégalité s'est-elle » accrue; & comment a-t-elle dû néces sai-

(1) Administration des Finances de la France, tom. 3, chap. 11, Considérations sur le Luxe & sur ses progrès.

» rement s'accroître ? Voilà la premiere con-
» ſidération importante, qui doit fixer l'at-
» tention, quand on cherche à découvrir
» la ſource & l'origine des progrès du luxe.
» Ces progrès n'euſſent point exiſté, ſi cha-
» que jour la diſproportion entre les pro-
» priétés ne fût pas devenue plus conſidéra-
» ble. Les erreurs de l'adminiſtration ont
» contribué ſans doute à l'accroiſſement de
» l'inégalité des partages ; mais il faut en
» chercher la premiere cauſe, ainſi que la plus
» puiſſante dans la nature même des choſes. »

On peut aſſurer que la nature du gouvernement, l'acquiſition des tréſors du nouveau monde ou de toute autre contrée, influent ſenſiblement ſur le luxe, & déterminent ſes progrès (1), & on a fait plus d'un pas vers la vérité, lorſqu'on a dit que l'i-

(1) Les détails contenus dans les chapitres précédens, ne laiſſent aucun doute à cet égard.

négalité des fortunes eſt le principe du luxe. En voici la raiſon. S'il y avoit égalité dans les fortunes, il n'y auroit point de riches & par conſéquent point de pauvres. Comment un homme pourroit-il exiger du travail & des ſervices de celui qui n'auroit aucun beſoin, & qui auroit une fortune égale à la ſienne?

Comment cette inégalité s'eſt-elle accrue? Il auroit été néceſſaire avant que de parler de l'accroiſſement du luxe, que l'auteur cherchât la cauſe de ſon exiſtence. Je vais tâcher d'y ſuppléer. Elle dérive de l'inégalité des forces phyſiques & des facultés intellectuelles.

Il eſt ſenſible que dès qu'un homme eſt doué d'une plus grande force, il peut s'emparer de la propriété d'un autre, ou accroître la ſienne par ſon travail. S'il eſt plus induſtrieux, il peut raſſembler une plus grande quantité d'objets utiles ou agréables.

De l'inégalité des propriétés, réſulte une puiſſance pour celui qui en a une plus grande

étendue ou quantité, & l'aſſerviſſement de ceux qui manquent de ce qui eſt néceſſaire à leur ſubſiſtance. Celui qui en poſſede quatre portions, fait la loi néceſſairement à trois hommes qui en ſont privés.

Le gouvernement qui, par ſa nature, favoriſe l'inégalité des fortunes, accroît donc le luxe en multipliant ſes cauſes. Telle eſt la marche des choſes.

« L'auteur voit, dit-il, une claſſe de la » ſociété dont la fortune doit toujours être » à-peu-près la même, & une autre dont » la richeſſe augmente néceſſairement. Ainſi, » ajoute-t-il, le luxe, qui naît d'un rapport » & d'une comparaiſon, a dû ſuivre le cours » de ces diſproportions, & devenir plus » apparent avec la ſucceſſion des années ».

Le luxe ne naît point d'un rapport & d'une comparaiſon : il y a du luxe dans une contrée, dans une claſſe, dans une maiſon, & il n'y en a pas dans une autre. C'eſt ce que

je crois avoir démontré en définissant ce mot abstrait, l'*emploi stérile des hommes & des matieres.*

La classe dont il s'agit est, ainsi que l'explique l'auteur, celle des hommes vivans de leurs mains. « Leurs salaires n'augmentent » point, & le prix de l'industrie & des tra» vaux des propriétaires augmente; & c'est» là, dit-il, la premiere & la plus puissante » cause du luxe. » La plus légere réflexion fait connoître au contraire que la misere & le bas prix des journées employées aux travaux utiles est l'effet & non le principe du luxe. Plus l'inégalité des fortunes s'accroît, plus il y a de fortunes concentrées, & plus le riche fait impérieusement la loi aux pauvres. Autrefois il y avoit moins de luxe, & les salaires étoient plus forts; le prix des subsistances étoit plus foible, & la condition du peuple étoit par conséquent plus heureuse.

L'auteur dit: « Qu'il n'y a d'exception &

» d'adouciſſement à cette eſpece d'eſclavage » du peuple, que dans le petit nombre d'é- » tats où la forme du gouvernement laiſſe » entre les mains du peuple quelque droit » politique. »

La raiſon de cette différence n'eſt pas dans le droit politique, mais dans la nature même du gouvernement, qui favoriſe plus ou moins le luxe. Il eſt inhérent en quelque ſorte aux monarchies ; mais le mauvais régime de l'adminiſtration accroît ſes progrès. On ſentira que ce n'eſt point le droit politique dont jouit le peuple qui adoucit ſon ſort, puiſqu'il a été plus ou moins heureux, ſuivant les qualités, talens ou vertus de ceux qui ont gouverné.

Cette opinion ſur les effets du droit politique applicable à l'Angleterre, déja faite dans l'éloge de Colbert, a été combattue avec ſuccès. On a fait voir que « l'élection des » membres du parlement n'arrive qu'une fois

» tous les ſept ans, que toute l'île de la grande
» Bretagne, compoſée de ſept millions d'ha-
» bitans, n'élit que cinq cents cinquante-ſix
» membres du parlement. On conçoit diffi-
» cilement qu'un événement ſi rare & ſi circonſ-
» crit puiſſe opérer pendant ſept ans ſur le prix
» de la main-d'œuvre. Mais, ajoute-t-on,
» il y a bien autre choſe à remarquer, c'eſt
» qu'à peine y a-t-il un ſeul ouvrier dans
» toute l'Angleterre qui ait une voix à don-
» ner. Ce ſont les francs-tenanciers, c'eſt-
» à-dire les propriétaires de terre, & les
» membres des corporations dans les villes
» qui ont ſeuls, avec très-peu d'exceptions,
» le droit de voter dans les élections du
» parlement (1) ».

« La richeſſe d'un pays, continue le même
» auteur, vue d'une maniere générale, &

(1) Réflexions ſur l'état actuel du crédit public de l'Angleterre & de la France.

» abſtraction

» abſtraction faite de l'or & de l'argent dont » nous parlerons enſuite, conſiſte dans l'é- » tendue des revenus territoriaux, & dans l'é- » change qu'on en fait contre divers ſervices, » & les différens ouvrages des hommes. Ainſi » la richeſſe a dû s'accroître à meſure que l'art » de la culture s'eſt perfectionné, & l'uſage » extérieur de cette richeſſe a dû pareillement » ſe diverſifier & s'étendre à meſure qu'on » a obtenu une même quantité de produc- » tions de la terre, un plus grand nombre » d'objets de faſte ou de commodités re- » cherchées ».

Il n'eſt nul doute que la richeſſe d'une nation, abſtraction faite de l'or & de l'argent, s'accroît en raiſon de ſa culture. Mais quelle eſt cette richeſſe? C'eſt l'abondance des productions de la terre qui écarte la miſere générale, & rend les ſubſiſtances faciles & nombreuſes; & il n'en réſulte aucun luxe: il eſt l'effet des richeſſes en métaux.

Dans un pays où la culture seroit florissante ; & le numéraire peu abondant, il y auroit peu de misere, & point de luxe. Portons nos yeux sur l'histoire, & nous verrons dans les tems où les richesses numéraires étoient peu considérables, les grands propriétaires consommer le produit de leur domaine dans l'entretien d'une foule de gentilshommes, d'un nombre considérable de valets, de chevaux & de chiens. Les moyens d'échange étant rares, le superflu qui forme la richesse étoit & devoit être employé en consommation de denrées.

« C'est donc par une confusion d'idées » qu'on fait honneur au luxe de l'origine des » arts ; c'est plutôt à l'avancement de la » science dans tous les genres, qu'il faut » imputer l'accroissement du luxe ».

Quelques méthodes inventées pour abréger le travail, diminuent le prix de certains objets, & par conséquent en multiplient

l'uſage. Par exemple, l'art de faire des bas au métier conſomme moins de journées, & met à portée d'uſer de bas ceux qui auroient été arrêtés pour le prix que coûtent des bas faits à l'aiguille. Mais ces méthodes ne procurent que quelques commodités très-circonſcrites, & le luxe de ſa nature ſe plaît dans ce qui eſt rare, dans ce qui eſt cher, dans ce qui eſt unique (1). C'eſt donc le luxe qui invite les ouvriers à faire des ouvrages dont l'art fait tout le prix. Il faut pour que les ouvrages de luxe exiſtent, qu'on ſoit aſſuré de les vendre. On ne peut avoir cette certitude que par la concurrence d'un grand nombre d'acheteurs, par conſéquent de riches. Feroit-on des dentelles ſans être aſſuré de leur débit? L'ouvrier ne s'eſt-il pas dit,

(1) *Nolo habere bona niſi quibus populus inviderit,*
Non uſu plebeïo trita voluptas.

PETRONE.

avant de les entreprendre : Il y a des riches qui ont un grand superflu, qui emploient leur argent en choses d'un grand prix, qui annoncent leur goût & leur opulence ? C'est alors qu'il s'évertue, qu'il cherche les dessins les plus agréables. Le manufacturier de Lyon, le fabricateur de porcelaine, excités ainsi chaque jour par la passion des riches, pour les ouvrages chers & rares, font concourir tous les arts pour satisfaire à leurs fantaisies. C'est ce goût sans cesse irrité, sans être satisfait pour les objets chers & nouveaux, qui fait naître les dessinateurs, les brodeurs, les orfévres, les graveurs, les doreurs, les marchandes de modes. Supposer, comme l'auteur, que tous ces arts ont provoqué le luxe, c'est comme si l'on disoit que les académies ont existé dans une nation avant que les peuples eussent formé des sons & tracé des caracteres. La main-d'œuvre, moins chere ou abrégée, a fait faire quelques grossieres ten-

tures, des boiſeries ſans goût, a procuré quelques commodités à la claſſe peu fortunée qui n'auroit pu prétendre à en uſer ; mais ce n'eſt point en quoi conſiſte le luxe, effet de la richeſſe & du deſir de ſe diſtinguer, de l'envie d'imiter & de ſurpaſſer les autres. Dans les villes du ſecond ordre en France, dans les villes de province, éloignées de la capitale, où la main-d'œuvre eſt à bas prix, on ne voit pas régner les arts enfans du luxe. C'eſt que l'induſtrie n'eſt pas vivement excitée par les deſirs preſſans & ſans bornes des riches ; c'eſt que les fortunes n'y ſont pas l'effet de promptes & ſoudaines révolutions. Cependant la ſcience généralement répandue eſt également avancée pour les provinces : elle devroit donc y provoquer le luxe. Si par quelqu'événement imprévu & ſoudain, un grand nombre de capitaliſtes, riches en numéraire, ſe tranſportoient dans une ville du ſecond ordre, & y fixoient leur habita-

tion, il s'y formeroit des artiſtes : leur émulation excitée perfectionneroit leurs talens.

Le pays, où le génie eſt le plus dirigé vers les inventions utiles, devroit être, ſuivant l'auteur, celui où régneroit le plus grand luxe. Une telle conſéquence répugne également à la théorie & à l'expérience.

Le luxe eſt le principe d'une plus grande dépendance, parce qu'il détruit, qu'il deſſeche les ſources de la fécondité, augmente la miſere & le nombre des miſérables. L'impôt enſuite, effet néceſſaire du luxe & principe à ſon tour, ajoute encore à la dépendance du peuple. Plus il a beſoin de travail, & plus il eſt à bas prix.

L'auteur répete enſuite ce qu'il a dit dans un autre ouvrage : « Que plus on » fera de glaces, plus on bâtira de maiſons, » & plus il y aura un jour de gens qui auront » des glaces & des maiſons à meilleur mar» ché ; & qu'ainſi, *les dons d'une génération*

» *viennent accroître le luxe de celle qui la* » *ſuit.* » Il voit, dans cette augmentation de jouiſſance de quelques objets, un accroiſſement de luxe & une cauſe de ſes progrès. L'auteur me ſemble confondre la richeſſe & le luxe. L'entaſſement de tous ces objets peut former la richeſſe ſans contribuer au luxe. Les objets dont il fait l'énumération ſont les maiſons magnifiques, enrichies de dorures, les glaces, les tableaux, les meubles précieux & durables, & il ſuppoſe que le poſſeſſeur de ces objets portera vers d'autres ſon ſuperflu. Mais en ſuppoſant qu'il y ait en France, dans trente ans, deux mille maiſons ſuperbes, une quantité immenſe de diamans, des tableaux précieux en plus grand nombre, eſt-il néceſſaire que le luxe de la génération qui les poſſédera augmente ? Voilà la queſtion. Le luxe, ayant pour principe l'inégalité des fortunes, pourroit être très-foible dans la génération dont il s'agit, ſi, malgré l'accumulation de pluſieurs

objets précieux, la plus grande partie des causes qui perpétuent & favorisent cette inégalité, cessoit d'exister. Si, à cette époque, la plus sévere économie régnoit dans le gouvernement, une partie des maisons magnifiques seroit abattue, parce qu'il y aurait un plus petit nombre de gens en état de les habiter & de les entretenir. On feroit moins de glaces, & peu-à-peu leur quantité ne seroit pas plus nombreuse. Les tableaux & les diamans baisseroient de prix, ou passeroient à l'étranger, parce qu'il y auroit moins de gens en état de garder des objets d'une grande valeur. Il n'y auroit donc pas augmentation de luxe, si les causes primitives & essentielles ne le déterminoient pas. Il existe un plus grand nombre de palais, de tableaux & de statues en Italie qu'en France, & le luxe de la France est bien supérieur.

L'auteur dit : « Il eût fallu, pour arrêter » le progrès du luxe, ordonner aux dispen-

» ſateurs des productions annuelles de la
» terre de n'employer leur ſuperflu qu'à des
» ſomptuoſités dont la durée n'auroit jamais
» excédé le cours de la vie, & cette maniere
» de contenir l'augmentation du luxe reſſem-
» bleroit aux effets d'un déluge ou d'un trem-
» blement de terre. »

Si l'on réfléchit attentivement à la nature du luxe, & enſuite aux phraſes que je viens de citer, il ſera évident que l'auteur propoſe, pour arrêter le luxe, une maniere de jouir, qui eſt exactement celle dans laquelle le luxe ſe complaît, qui le caractériſe eſſentiellement & tend à l'augmenter. Il n'eſt pas néceſſaire de preſcrire aux perſonnes opulentes qui ont du luxe, de n'employer leur ſuperflu *qu'à des ſomptuoſités, dont la durée n'excede pas le cours ordinaire de la vie.* Le deſir des jouiſſances promptes, variées & nouvelles, la préférence de l'élégance à la ſolidité, de ce qui eſt ſingulier à ce qui eſt beau, caracté-

riſent les dépenſes du luxe. On ne bâtit point autant de palais & de maiſons vaſtes & d'une grande repréſentation. Dans les tems où le luxe regne, l'architecture eſt forcée de s'aſſujettir à des petite proportions, néceſſitées par le goût dominant de la commodité. Les appartemens ne ſont plus ornés de ſtatues de marbre, mais de porcelaines ; le maître d'un grand hôtel quitte l'appartement de repréſentation de ſes peres, le lit entouré de baluſtrades, pour ſe réfugier dans un petit entreſol, orné dans le goût qui domine depuis ſix mois, & qui doit changer dans un an. Les châteaux & les hôtels anciens étoient plus vaſtes ; il y avoit de magnifiques galeries : les meubles étoient riches, durables, & paſſoient à la quatrieme génération. Il y avoit moins de luxe alors ; c'eſt depuis qu'il s'eſt accru, que la légéreté des étoffes, le peu de ſolidité des meubles, forcent de les changer pluſieurs fois dans une génération, indépen-

damment du goût pour la variété que le luxe fait naître & entretient. Autrefois on faiſoit des voitures magnifiques qui duroient vingt-cinq ans ; aujourd'hui des voitures légeres, élégantes, peu ſolides, ſont renouvellées tous les deux ou trois ans par les gens riches. Le changement des modes eſt ſi rapide, que, dans l'eſpace de quelques années, un ameublement a l'air antique, comparé avec les formes & les deſſeins qu'on imagine chaque jour. Qu'on parcoure l'intérieur des maiſons opulentes, on y verra bien peu de meubles qui aient ſervis à la génération précédente ; le luxe remplit donc par ſa nature & ſa marche néceſſaire le vœu de l'auteur, ſans qu'il ſoit beſoin de remedes qui aient l'effet *d'un déluge ou d'un tremblement de terre*, & qui, loin de guérir le mal, ne feroient que l'entretenir & l'aggraver. L'auteur ajoute : Il eſt un obſtacle moins terrible à l'accroiſſement exceſſif du luxe ; *c'eſt l'inconſtance du goût*

& l'empire de la mode. Changez les premiers mots de la phrase, & mettez, il est une cause féconde du luxe, c'est l'inconstance du goût & l'empire de la mode, & la phrase sera parfaitement juste. L'inconstance du goût, comme je l'ai prouvé, est un caractere essentiel du luxe qui se plaît dans ce qui est nouveau, rare, singulier. Cette inconstance détermine l'emploi de l'argent vers des objets peu durables, multiplie les dépenses, occupe un grand nombre d'ouvriers à des ouvrages de superfluité. Or, dès qu'il y a plus grande dépense en ouvrages frivoles, & plus d'ouvriers qui sont détournés des travaux utiles & productifs, je demande s'il n'y a point essentiellement du luxe : l'inconstance du goût & l'empire de la mode en sont donc les principes, loin d'en être les remedes.

L'auteur observe que : « Si le desir de la » variété n'engageoit pas à renouveller une » multitude d'ouvrages d'industrie, les pro-

» priétaires ſeroient entraînés à diſpoſer de
» leur revenu d'une maniere contraire au bien
» de la ſociété ; qu'ils ſoudoiroient un plus
» grand nombre de valets, préparés à la cor-
» ruption par l'oiſiveté ; qu'ils diminueroient
» la ſubſiſtance des hommes pour entretenir
» un plus grand nombre de chevaux ; que leurs
» domaines ſeroient changés en des parcs
» ou des jardins ſtériles. »

Les nations qui ont de l'induſtrie ont des richeſſes, & les richeſſes entraînent le luxe. Ainſi c'eſt à peu-près ſuppoſer l'impoſſible que d'imaginer que le deſir de la variété ne régnera pas dans un pays où il y aura des richeſſes & du luxe. L'induſtrie & le commerce ſont la ſource des richeſſes, & leur emploi eſt plus varié, en raiſon des moyens. Les grands, les riches propriétaires ont beaucoup de valets, des parcs & des jardins ſtériles. Ils ont ce genre de luxe en raiſon d'une grande fortune, & tous les autres genres qui

dominent pour le moment. Ceux qui ſont moins riches ont du luxe, dans le rapport de leurs moyens, en habillemens, en meubles, & ils ont le nombre de valets & de chevaux que comporte leur fortune. Il y a luxe dans toutes les claſſes ; mais ſi l'on ſuppoſoit moins de variété dans les goûts, il en réſulteroit un moindre luxe dans la partie la plus nombreuſe. Ceux qui ne peuvent avoir ni chevaux, ni valets en grand nombre, qui n'ont pas de châteaux & de parcs, emploieroient à des dépenſes utiles les ſommes qu'ils gaſpillent en objets de luxe par aſſerviſſement à la mode, ou feroient plus économes. Ce n'eſt pas un petit nombre de grands & de propriétaires qu'il faut conſidérer, mais la claſſe générale de tous les gens aiſés (1),

(1) L'immortel auteur de Télémaque a mieux connu le luxe & fait ſentir ſes inconvéniens, que la plupart de ceux qui ont traité de cette matiere. Le paſſage ſuivant en donne la preuve.

dans laquelle regne un luxe relatif à leurs moyens, & nuiſible à l'état. L'homme d'une

---

« Comme la trop grande autorité empoiſonne les rois, » le luxe empoiſonne une nation. On dit que le luxe ſert » à nourrir les pauvres aux dépens des riches, comme » ſi les pauvres ne pouvoient gagner plus utilement » leur vie en multipliant les fruits de la terre, ſans » amollir les riches par les rafinemens de la volupté. » Toute une nation s'accoutume à regarder comme des » néceſſités de la vie des choſes ſuperflues. Ce ſont tous » les jours de nouvelles néceſſités qu'on invente, & on » ne peut plus ſe paſſer des choſes qu'on ne connoiſſoit » pas trente ans auparavant. Ce luxe s'appelle bon goût, » perfection des arts & politeſſe de la nation. Ce vice, » qui en attire une infinité d'autres, eſt loué comme une » vertu. Il répand ſa contagion juſqu'aux derniers de » la lie du peuple. Les proches parens du roi veulent » imiter ſa magnificence, les grands celle des parens du » roi; les gens médiocres veulent égaler les grands: car » qui eſt-ce qui ſe rend juſtice? Les petits veulent paſſer » pour médiocres. Tout le monde fait plus qu'il ne peut, » les uns par faſte & pour ſe prévaloir de leurs richeſſes; » les autres par mauvaiſe honte & pour cacher leur pau- » vreté. Ceux même qui ſont aſſez ſages pour condamner

richesse médiocre, ou simplement aisé, qui a le desir d'une parure, d'un habit, d'un bijou, d'un meuble, & qui satisfait cette fantaisie aux dépens d'un objet utile, n'éprouveroit pas une aussi vive tentation pour avoir un valet de plus, ce qui est une dépense fixe & de tous les jours. Il consomme plus en objets de luxe, au bout de l'an, que ne coûte l'entretien d'un domestique ; mais il croit toujours pouvoir s'arrêter, & il éprouve une tentation journaliere au milieu des superfluités de tous genres qui l'environnent, & dont il voit avec envie jouir les autres.

» un si grand désordre, ne le sont pas assez pour oser » lever la tête des premiers, & pour donner des exemples contraires. Toute une nation se ruine ; toutes les » conditions se confondent..... ceux même qui n'ont » pas de bien veulent paroître en avoir ; ils dépensent » comme s'ils en avoient. On emprunte, on trompe, on » use de mille artifices indignes ».

TÉLÉMAQUE, liv. 22.

CHAPITRE

CHAPITRE XVIII.

De l'augmentation du numéraire.

L'AUTEUR de l'adminiſtration des finances penſe que l'augmentation du numéraire, & l'introduction des tréſors du nouveau monde, ne ſont point des cauſes principales de l'accroiſſement du luxe ; car, dit-il : « l'accélération des travaux de l'induſtrie qui a » multiplié ſur la terre les objets de faſte & » de ſomptuoſité, le tems qui a en groſſi l'accumulation, & les loix de la propriété qui » ont raſſemblé ces biens dans une ſeule claſſe » de la ſociété ; toutes ces grandes ſources du » luxe euſſent également exiſté, quelle qu'eût » été la ſomme du numéraire. Un palais auroit été repréſenté par cent mille francs, » au lieu de l'être par un million, mais ce

» palais n'eût pas été moins conſtruit (1). Un bâtiment de la plus vaſte étendue a pu être conſtruit il y a deux cents ans, lorſque le numéraire étoit bien moins abondant. Il aura coûté cent mille francs, mais aura-t-il été la repréſentation d'un palais qui coûte de nos jours un million? Il ſuffit de porter ſes regards ſur les tems anciens, pour voir que dans les ſiecles où le numéraire étoit peu abondant, il n'y avoit point de palais que l'on puiſſe comparer à ceux des tems actuels. Les maiſons des plus importans perſonnages à Paris étoient des habitations, à peine dignes des plus médiocres bourgeois de nos jours. Le raiſonnement vient à l'appui des faits. Quand il y a peu de numéraire, il eſt néceſſairement plus également réparti, parce qu'il y a moins de ſources fécondes qui le diſtribuent à grands flots, & que la foible

(1) Page 101, vol. 3.

portion néceſſaire à chacun ne permet pas que de ſi grandes quantités ſoient concentrées en peu de mains. Enfin le palais bâti il y a deux cents ans, ne peut repréſenter un palais conſtruit de nos jours, parce qu'il faut la réunion de tous les arts, pour l'élever, le décorer, parce que le goût eſt le produit d'un diſcernement exercé dans l'art de jouir, & des comparaiſons ; parce que l'induſtrie & les arts, qui en ſont les produits, ne ſont pas vivement ſtimulés, lorſque les ſignes repréſentatifs de toutes les jouiſſances devenus communs ne réveillent pas à chaque inſtant le deſir de jouir.

La concluſion tirée des faits & du raiſonnement, eſt donc directement contraire à celle qui, ſuivant l'auteur, réſulte de la comparaiſon des deux palais.

Il ajoute (1) : « On peut obſerver ſeule-

(1) Page 102.

» ment que la découverte des tréſors de » l'Amérique ayant rendu l'or & l'argent plus » commun *en Europe, il fut fabriqué une* » *plus grande quantité d'ouvrages compoſés* » *de ces métaux précieux* ».

Cette obſervation rend la comparaiſon du palais encore plus défectueuſe, parce que les dorures ajoutent beaucoup à la magnificence, & excitent par conſéquent le deſir vif de ces ornemens.

« *Si l'or & l'argent*, dit le même auteur, » *ont irrité davantage l'imagination, ce* » *n'eſt point à leur quantité que cet effet* » *doit être imputé, mais uniquement à leur* » *qualité de monnoie* ». L'or & l'argent, ſignes généralement choiſis pour repréſenter les richeſſes, ſont agréables à la vue, ſont ſuſceptibles de toutes les formes que l'art peut donner aux ouvrages les plus finis, ils auroient donc été recherchés indépendamment de la qualité de ſigne repréſentatif,

qui leur a été conféré ; ils auroient été l'objet des deſirs, comme les diamans (1).

Lorſque le numéraire ſe répartit lentement, il n'augmente pas ſenſiblement le luxe ; mais la rapidité de ſon accroiſſement en eſt la cauſe principale, & pour les empires & pour les particuliers. Les richeſſes de la Sicile tranſportées à Rome, firent naître le luxe ; les financiers qui acquierent plus promptement, ont plus de luxe que les négocians.

Conſultons l'hiſtoire : elle nous apprendra que le luxe a fait les plus grands progrès au moment de la découverte du nouveau

---

(1) Avant que l'argent fût employé aux uſages de la monnoie, il avoit une valeur indépendante des uſages auxquels il étoit alors employé. Il étoit reçu comme monnoie ſur le pied qu'il étoit alors en matiere. Si l'argent n'avoit eu aucune valeur avant d'être employé aux uſages de la monnoie, il n'y auroit jamais été employé.

LAW, mémoire ſur l'uſage des monnoies.

monde, ſous François premier & ſes ſucceſſeurs. L'inégalité des fortunes eſt inconteſtablement le principe du luxe. L'introduction ſubite d'une maſſe énorme de numéraire a dû accroître cette inégalité, & par une conſéquence néceſſaire augmenter le luxe.

Les richeſſes du nouveau monde ont été dans les premiers tems le partage du roi d'Eſpagne, & de quelques aventuriers devenus promptement opulens. Les tréſors qui formoient la part du ſouverain ont été diſtribués aux grands. Une partie a été répandue en France, du tems de la ligue, parmi les gens puiſſans. On ſent que l'inégalité a dû s'accroître par cette diſtribution qui concentroit en peu de mains un numéraire abondant.

« Je ne conviendrai point, dit l'auteur, » avec les poëtes & les orateurs, que cette » multiplication de l'or & de l'argent par les

» tréſors du nouveau monde ait prêté de » nouvelles forces, dû donner un aliment » de plus à l'avarice & à la cupidité, car » ce n'eſt ni à la nature, ni à la quantité » du numéraire que ces paſſions doivent » leur influence & leur exaltation. »

L'augmentation du numéraire à la découverte du nouveau monde, a été ſoudaine & dans une diſproportion immenſe avec le numéraire exiſtant alors; en conſidérant les effets que produiſent ſur les eſprits, les ſignes repréſentatifs des biens & des jouiſſances de tout genre, on ſentira aiſément que l'augmentation rapide du numéraire doit enflammer les imaginations, en préſentant un moyen prompt de ſatisfaire tous les deſirs.

Lorſque dans les premiers tems, on ſe procuroit les objets dont on avoit beſoin par échange, les paſſions étoient certainement moins vives; un ſac de bled, un tonneau de vin, ne diſent rien à l'imagina-

tion, ils n'offrent que l'idée de la nourriture. Mais, dès qu'il y a un signe conventionel qui rassemble virtuellement tous les objets, l'imagination s'enflamme à l'aspect de la variété des jouissances, des pieces d'or offrent au voluptueux un moyen de séduire, à l'objet de la séduction un moyen de se parer; la monnoie se subdivise dans les plus petites parties, & satisfait par conséquent les desirs de divers genres à-la-fois & dans la proportion que l'on veut; elle ne dépérit point dans les mains de celui qui la possede : de-là l'avarice; elle est portative, ne demande aucun soin & assure par conséquent l'indépendance. On voit donc dans une quantité de pieces de monnoie, une foule de jouissances qu'on ne trouve pas dans les objets en nature. Il est sensible, d'après ces considérations, que le numéraire doit faire naître ou développer dans le cœur de l'homme l'avarice & la cupidité.

Lorſque le numéraire augmente dans une proportion conſidérable, il porte ſon influence ſur un plus grand nombre d'hommes, & comme il arrive que pluſieurs en raſſemblent une quantité telle qu'elle étoit juſqu'alors ſans exemple, ils acquierent une puiſſance ſur les autres, une faculté de diſpoſer de leurs travaux, de les employer à leur fantaiſie qui étoit inconnue, ces effets ſont inconteſtables, & prouvent que l'augmentation rapide du numéraire par les tréſors du nouveau monde, a développé dans un plus grand nombre d'hommes, le germe des paſſions irritantes, & donne par conſéquent de nouvelles forces à l'avarice & à la cupidité.

Lorſque par la conquête, les anciennes monarchies & les républiques ſe trouvoient poſſéder ſoudainement de grands tréſors, la molleſſe, le luxe & la dépravation des mœurs, le relâchement de la diſcipline ont été les effets ſenſibles & prompts de la poſ-

ſeſſion d'une grande quantité de métaux. Dès que de nouveaux objets de plaiſir, de commodité, de diſtinction ſont offerts à la ſenſualité de l'homme & à ſa vanité, il eſt diſtrait de l'application à ſes devoirs par l'appât des plaiſirs. Les reſſorts de l'ame tendus vers le bien, ſe relâchent à l'aſpect des délices inconnues. La préſence des métaux fait naître une lutte dangereuſe entre la vertu & le deſir des jouiſſances ; ces effets dérivent de la nature des choſes.

L'auteur ajoute que (1) « ſi l'or & l'ar-
» gent ont irrité davantage l'imagination,
» que ce n'eſt point à la quantité des mé-
» taux que ces effets doivent être imputés,
» mais à leur quantité de monnoie ; mais
» que la quantité de ces métaux, dit-il,
» page (85), eût été plus ou moins con-
» ſidérable, mais que les divers biens euſ-

(1) Page 84, vol. 3.

» ſent été repréſentés, par un denier, par » une once, ou par une livre d'or ; qu'ils » l'euſſent été par du cuivre, ou par tout » autre métal, l'eſprit d'intérêt eût été le » même. »

Il eſt facile de répondre que, lorſqu'on dit que la multiplication des métaux excite la cupidité, corrompt les mœurs, c'eſt comme ſi l'on diſoit : les métaux, qui, par leur nature, ont les plus rares qualités, & qui, par la convention générale, ſont convertis en monnoie, repréſentent toutes les jouiſſances.

Il eſt certain que, ſi le cuivre repréſentoit univerſellement dans tous les pays tous les biens, comme l'or & l'argent, il produiroit les mêmes effets. Il y auroit cependant cette différence, c'eſt que ce métal n'offriroit pas autant de moyens d'éclat & de magnificence. L'or & l'argent, par leur nature, ſont agréables à l'œil, & par le travail de l'homme ſe convertiſſent en ouvrages qui ont un éclat,

un fini, dont les autres métaux ne sont point susceptibles.

Je vais à présent examiner si la qualité des métaux est indifférente, comme le dit l'auteur, & s'il est égal que les divers biens soient représentés par une once, ou par une livre d'or.

Cette question exige qu'on rassemble diverses circonstances pour l'éclaircir.

Si une grande quantité de métaux se répand subitement dans un pays, cette augmentation n'est rien moins qu'indifférente, parce que la somme de puissance qui en résulte, & pour l'état & pour une partie des sujets, change nécessairement & le rapport de l'état avec les autres pays, & celui des sujets entre eux.

La classe des hommes vivans du travail de leurs mains ne vendra pas ses journées à un prix beaucoup plus cher, parce qu'il sera toujours exactement mesuré sur le prix de la denrée de premiere nécessité, qui ne peut aug-

menter en proportion préciſe de la multiplication des métaux, par la raiſon qu'ils ne ſont pas également répartis dans toutes les claſſes, qu'ils ſe concentrent dans la plus riche, & que la conſommation des denrées de premiere néceſſité n'augmente pas. Les riches, qui ont un degré de puiſſance par la poſſeſſion d'une once d'or, devroient, ſuivant l'auteur, n'avoir avec quatre onces qu'un même degré ; mais, par les raiſons que j'ai expliquées, leur puiſſance augmentera conſidérablement, & ſur-tout parce que le pauvre ne participant que très-lentement à l'accroiſſement des richeſſes numéraires, il reſte dans la même dépendance, tandis que le riche acquiert un plus grand degré de puiſſance, en raſſemblant des moyens de diſpoſer d'un plus grand nombre d'hommes La paie du ſoldat eſt reſtée la même qu'il y a deux cents ans, & le numéraire s'eſt accru des neuf dixiemes ; le prix des journées n'a pas ſenſiblement

augmenté depuis vingt ans, & cependant celui du bled a preſque doublé. Il réſulte de ces obſervations que l'accroiſſement du numéraire n'eſt point indifférent; que la puiſſance des riches & leur nombre augmentent en proportion de ſa multiplication; que le luxe fait par conſéquent des progrès rapides, & la raiſon en eſt ſenſible. La claſſe, qui poſſede des richeſſes ſuperflues, emploie à des objets de fantaiſie, à des ouvrages d'art, à la ſatisfaction des goûts de tout genre, les facultés dont elle eſt en poſſeſſion. L'homme, qui n'eſt que dans l'aiſance, plus frappé de jour en jour de la multitude des jouiſſances des riches, fait tous ſes efforts pour le devenir; ſon ame eſt corrompue par ſes deſirs, & nuls moyens ne lui coûteront pour ſe procurer des plaiſirs, des ſatisfactions, dont l'aſpect enflamme ſon imagination: les tentations ſont ſemées ſur ſes pas en quelque ſorte, & il éprouve l'impuiſſance d'y réſiſter.

S'il ne peut accroître ſa fortune, il conſommera ſes capitaux pour jouir quelque tems des plaiſirs qui ſont le partage des riches, pour s'élever à leur niveau, & partager les hommages qu'on leur rend.

La multiplication des richeſſes perfectionne l'art de jouir, agrandit le cercle des jouiſſances, & diminue le prix de tous les biens d'opinions, qu'il eſt ſi important de maintenir.

Tels ſont les effets de l'abondance des métaux, c'eſt-à-dire, de la monnoie ; & ils ne peuvent paroître indifférens.

La théorie & l'expérience doivent ramener ſans ceſſe à un principe, en traitant de l'abondance des métaux & de ſes effets, principe qu'on n'a pas aſſez développé : c'eſt celui de leur répartition lente, ou ſoudaine. Il eſt applicable aux états & aux particuliers.

Le commerce des nations voiſines de l'Eſpagne étoit plus animé que celui de ce

royaume, & leur culture plus floriſſante lors de la découverte du nouveau monde ; car, quelque choſe qu'on diſe de l'expulſion des Maures, qui peut avoir eu une grande influence dans les tems poſtérieurs, l'Eſpagne, au quatorzieme ſiecle étoit bien inférieure à la France & à l'Italie (1) en culture, en induſtrie, en commerce.

L'Eſpagne étoit en cet état d'infériorité ; lorſque des torrens de numéraire étant venus s'y répandre à grands flots, elle en a été ſurchargée ; & les deſirs & les beſoins multipliés par la richeſſe en métaux, étant bien plus étendus que les productions & les manufactures d'Eſpagne, les métaux ont paſſé chez les nations voiſines, mais en plus petites ſommes à la fois, & comme le prix du tra-

(1) Veniſe, Genes, Piſe avoient été enrichies par les croiſades, & Veniſe étoit devenue l'entrepôt du commerce de toutes les nations.

vail.

vail. Par une ſuite de l'état de l'Eſpagne, le commerce avec l'Amérique s'eſt fait au moyen d'envois des nations étrangeres. Je ne doute nullement que ſi le numéraire, répandu par torrens en Eſpagne, y eût été verſé en petites parties ſucceſſivement, il n'eût excité peu-à-peu ſon induſtrie, animé ſa culture, n'eût enfin produit les effets que ce puiſſant agent opere dans d'autres contrées.

Lorſque le numéraire augmente ſoudainement & dans une grande quantité, les demandes ſe trouvent multipliées à l'inſtant, & l'induſtrie, ou l'abondance des diverſes denrées, ne peut augmenter en même proportion & auſſi ſubitement. Il ſe fait donc un écoulement plus ou moins prompt, chez les autres nations, des métaux qui ſurchargent un pays. Les peuples s'habituent à tirer de l'étranger les denrées & les ouvrages qui ſont à plus bas prix, & négligent leur culture & leur commerce. Ce qui arrive dans

un état, se rencontre également dans les diverses classes de la société. La rapidité de la fortune fait naître le goût d'une dépense déréglée, & est un principe constant de luxe.

Je finirai par dire que la question du luxe, si souvent agitée sans succès, est une des plus importantes pour l'administration, parce que la maniere de dépenser influe considérablement sur la fortune publique.

CHAPITRE XIX.

De la richeſſe ſans travail.

IL exiſte un pays dans lequel un ſouverain a promulgué les loix les plus ſéveres contre le luxe, a poſſédé des tréſors immenſes, régné ſur les plus vaſtes & les plus riches contrées; & ce même prince a fait la plus célebre banqueroute.

Son ſucceſſeur a tenté d'égaler la monnoie de cuivre à celle d'argent. L'intérêt étoit ſous ſon regne à trente-trois pour cent. Les charges, les dignités ont été vendues, la monnoie a été altérée. On a établi un conſeil d'économie, & ce qui n'eſt arrivé dans aucun pays, on a été forcé de rétrograder & de revenir aux premiers degrés de la civiliſation. Les denrées ont été échangées en nature, faute de ſigne repréſentatif.

Imagineroit-on que ce pays eſt celui dans lequel ont coulé par torrent les tréſors du nouveau monde ?

L'Eſpagne a longtems reſſemblé à ces villes ſuperbes des contes orientaux, où tout eſt pétrifié. On y voit des princes ornés de riches colliers, endormis depuis des ſiecles dans de magnifiques palais. Un magicien les touche de ſa baguette, & tout revit. Qu'un homme de génie ſoit le miniſtre des finances d'un roi d'Eſpagne, & ce ſuperbe pays revivra (1).

(1) La ſcience de l'adminiſtration a fait depuis quelque tems de grands progrès en Eſpagne. On a publié d'excellens ouvrages ſur cette matiere. On ouvre de grandes routes, la culture eſt plus animée, le commerce eſt encouragé. Si cette nation, de tout tems célebre par ſa bonne foi, ſpirituelle, courageuſe, qui poſſede un ſol fertile, les plus riches colonies, augmente ſa population & ſon induſtrie, il n'eſt point de terme où l'on puiſſe fixer ſa puiſſance & ſa ſplendeur.

CHAPITRE XX.

Des fortunes particulieres en divers tems.

LES détails ſur la fortune des grands, des gens puiſſans & des citoyens opulens, ne ſont pas l'objet d'une vaine curioſité. Ils ſervent à faire connoître les mœurs, dans les divers tems des républiques & des monarchies, en montrant les ſources de ces fortunes, & la maniere d'en uſer. Ils font voir ſenſiblement la corruption des gouvernemens, la prodigalité des princes, le déſordre des finances, la puiſſance des grands, l'avidité des courtiſans, l'impéritie ou les malverſations des miniſtres, les vices du régime qu'on ſuivoit ; enfin on peut apprécier par le tableau de l'opulence des grands & des particuliers, le degré de faſte ou de luxe qui régnoit de leur tems.

Par exemple, on aura une idée de l'avidité des courtiſans & d'une corruption bien ſupérieure à celle de notre ſiecle, en ſe rappellant que ſous le regne de Henri II, la ducheſſe de Valentinois, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André payoient des médecins à Paris & dans les provinces, pour être inſtruits à l'avance de la mort prochaine de ceux qui poſſédoient des charges, des emplois, des bénéfices; quelquefois les favoris, dans ce tems, furent ſoupçonnés de récompenſer les médecins pour leur rendre des ſervices plus marqués que celui de les inſtruire.

CLISSON.

Le connétable Cliſſon a laiſſé par ſon teſtament dix-ſept cents mille francs en argent comptant.

Il avoit marié deux filles. En ſuppoſant

leur dot chacune de deux cents mille francs, c'eſt quatre cents mille francs.

Il avoit payé au duc de Bretagne la rançon d'un de ſes gendres, cent mille francs.

On ne parle pas de ſes immeubles. On peut ſuppoſer que leur valeur étoit égale à celle de ſon argent comptant, ce qui fait trois millions quatre cents mille livres, & de notre monnoie environ vingt-ſept millions.

Le marc étoit dans ce tems à 6 liv. 15 ſ.

Cette fortune, dans tous les tems, ſeroit immenſe, mais elle eſt prodigieuſe pour le ſiecle où vivoit le connétable Cliſſon.

Il y avoit alors beaucoup de faſte, qui conſiſtoit dans l'entretien d'une grande quantité de gentilshommes. Le prix du blé influoit beaucoup ſur ce genre de repréſentation. Le blé valoit alors vingt ſols huit deniers le ſetier. On avoit ſix ſetiers pour un marc, tandis qu'aujourd'hui on ne peut avoir que deux ſetiers & demi, à peu-près pour

la même quantité. Le connétable, par cette raison, pouvoit entretenir une armée.

Jacques Cœur.

Il avoit acquis de grands biens dans le commerce du Levant. Il fut ensuite argentier du roi, & continua de commercer.

Jacques Cœur fut disgracié, ses biens confisqués, & il fut condamné à une amende envers le roi de quatre cents mille écus d'or (1), faisant quatre millions de notre monnoie, & les juges partagerent ses dépouilles.

Il étoit seigneur de quarante paroisses, & avoit plusieurs maisons richement meublées.

---

(1) Les écus d'or étoient de soixante-onze au marc, à vingt-trois karats de fin, valant dix francs à-peu-près de la monnoie actuelle.

FORTUNE DES HABITANS DE PARIS, en 1549.

Un paſſage des mémoires du maréchal de Vieilleville ſur la richeſſe des habitans de Paris nous donnera une idée des fortunes du ſeizieme ſiecle.

« Il y a dans Paris, dit-il, plus de cent » maiſons de trente mille livres de rente » chacune, environ deux cents de dix mille » livres, trois ou quatre de cinq à ſix mille » livres, & une vingtaine pour le moins de » cinquante à ſoixante mille livres de rente, » tant en fonds de terre qu'en rentes conſti- » tuées. »

Ces fortunes, en comparant le prix du marc & des denrées, peuvent être évaluées aux quatre cinquiemes en ſus de plus. Ainſi, celui qui avoit trente mille livres de rente en auroit aujourd'hui cent cinquante, & ce-

lui qui jouissoit de soixante mille livres de rente, trois cents.

Paris, à l'époque dont il est question, qui est la seconde année qui suivit la mort de François Ier, ne contenoit pas trois cents mille habitans (1). Dans l'époque actuelle, il en contient à-peu-près sept cents. Il faudroit donc, pour établir une juste comparaison, doubler le nombre des riches & des aisés dont le maréchal de Vieilleville fait l'énumération; & il n'y auroit pas, je crois, une grande différence entre l'époque dont il parle & les tems actuels. Mais comme une foule

---

(1) « Il se trouva dans Paris, quand il fut bloqué en » 1590, deux cents trente mille personnes seulement, » dont il y avoit bien près de trente mille des paysans » d'alentour qui s'y étoient réfugiés, & il s'en étoit » retiré près de cent mille naturels habitans, si bien » qu'en ce tems-là il n'y avoit que trois cents mille ames » à Paris. »

HARDOUIN DE PEREFIXE, vie de Henri IV.

d'objets de luxe, devenus de premiere néceſſité, abſorbent une partie des fortunes, il reſte de nos jours, toutes choſes égales d'ailleurs, beaucoup moins de revenus à la diſpoſition du propriétaire. Il eſt important d'obſerver que le nombre des habitans de la capitale s'étant accru dans une auſſi grande proportion, les campagnes ſe trouvent privées de tous les riches, qui, du tems de François Ier. & de ſes ſucceſſeurs, vivoient dans leurs domaines, & répandoient l'aiſance autour d'eux.

Maréchal d'Ancre.

Le roi Louis XIII s'exprime ainſi, en faiſant part au parlement de la mort du maréchal d'Ancre.

« Il a volé mes finances, & a baillé mes » fermes à qui bon lui a ſemblé, pour tel » prix qu'il a voulu, s'eſt fait engager les

» tailles de la Normandie, depuis la mort » du feu roi mon pere, a tiré de mon épar- » gne douze ou quinze millions de livres ; » &, depuis ſa mort, on a trouvé dans ſes » pochettes pour dix-neuf cents ſoixante- » trois mille livres de promeſſes de Feydeau, » Camus & autres, ſes confidens. »

En ſuppoſant la fortune du maréchal d'Ancre de quinze millions, monnoie de ſon tems, le marc étant à vingt-une livres, c'eſt trente-huit millions cinq cents ſoixante-onze mille quatre cents vingt-huit livres de notre monnoie, ſans compter les revenus immenſes de ſes charges & de ſes gouvernemens.

FOUQUET.

Colbert a cenſuré amérement le luxe & l'ambition de Fouquet, & il eſt évident que la haine & l'envie tracerent le tableau qu'il préſenta au roi de ſon adminiſtration. Les manœuvres de Colbert pour précipiter de ſa

place le ſurintendant & s'élever ſur ſes ruines, ſon acharnement à le perdre, ſont des taches dans la vie privée de ce grand homme.

Colbert, homme d'affaires de Mazarin, connoiſſoit à fond les déprédations de ce premier miniſtre ; il ſavoit que le ſurintendant avoit été forcé de ſervir ſon avidité, & que c'étoit principalement à Mazarin qu'on devoit imputer le déſordre des finances : mais il n'auroit oſé s'élever contre la mémoire de ſon maître, de ſon bienfaiteur, qui étoit chere au roi. En décriant le ſurintendant, il ſecondoit le reſſentiment du monarque contre un miniſtre qui avoit oſé lui diſputer la conquête de la Valiere, il établiſſoit l'opinion de ſon mérite par la comparaiſon de l'adminiſtration de ſon prédéceſſeur avec la ſienne.

Les dépenſes du ſurintendant ſemblent dépoſer invinciblement contre lui ; mais ſi l'on fait attention à la prodigalité de ce tems-là envers les miniſtres, ſi l'on conſidere que le

ſurintendant faiſoit l'office de banquier de la cour, & le prix que le roi payoit pour les avances, il ſera ſenſible que Fouquet, ſans aucune malverſation, pouvoit dans peu de tems acquérir une fortune immenſe, ſupérieure à toutes celles de nos jours, & ſe livrer à des dépenſes de ſouverain.

Le cardinal de Richelieu envoyoit à M. de Bullion, tous les ans pour ſes étrennes, une permiſſion ſecrete de prendre quatre cents mille livres ſur les premiers fonds à rentrer.

Fouquet n'a pas été moins bien traité pendant l'adminiſtration de Mazarin, qui avoit intérêt de ménager le confident & l'inſtrument de ſa fortune. Cette gratification annuelle fait de notre monnoie... 800,000 liv.

En ſuppoſant les appointemens de la ſurintendance, & les émolumens & gages de la charge de procureur-général à trois cents mille livres, c'eſt encore 600,000 liv.

Le ſurintendant avançoit au roi des ſommes conſidérables pour le ſervice de l'année. Il empruntoit cet argent à cinq pour cent, & le roi lui en payoit, comme aux autres prêteurs, quinze pour cent.

On peut croire que Fouquet faiſoit chaque année pour dix millions d'avance, ce qui produiſoit un million de bénéfice, & de notre monnoie deux.

Il paroîtra étonnant que, lorſque le ſurintendant ou les gens d'affaires trouvoient de l'argent à cinq pour cent, ils le fiſſent payer quinze au roi, & quelquefois dix-huit. En voici les raiſons. La lenteur des recouvremens, les révolutions fréquentes dans les finances, la crainte des chambres de juſtice, le peu de bonne foi qui régnoit alors dans les affaires, dans un tems où un ſurintendant oſa dire au conſeil que la bonne foi n'étoit faite que pour les marchands, toutes ces circonſtances rendoient les partiſans inquiets. La

perſpective des plus grands bénéfices déterminoit ſeule à courir de grands riſques en prêtant. Le ſurintendant trouvoit de l'argent plus facilement, parce qu'il ſe payoit par lui-même de ſes avances & des intérêts, & qu'on étoit par conſéquent aſſuré, en traitant avec lui, d'un rembourſement exact.

Il n'eſt pas queſtion d'examiner ſi cette conduite de la part d'un ſurintendant n'étoit pas très-répréhenſible. C'étoit l'uſage : le roi en étoit inſtruit.

Le revenu de Fouquet, d'après les détails dans leſquels je viens d'entrer, peut s'évaluer, ſans compter ſon bien, à trois millions quatre cents mille livres.

L'excès de ſa dépenſe en tout genre doit faire préſumer qu'il profitoit des facilités qu'il avoit, par ſa place, d'acheter des effets à vil prix, & de ſe faire donner des réaſſignations pour les convertir en argent.

Il réſulte de ce que je viens d'expoſer qu'un

ſurintendant

ſurintendant, en ſe conformant aux uſages vicieux, mais tolérés dans ces tems, pouvoit jouir très-légitimement, par ſa place, d'un revenu, de quatre à cinq millions. Ces faits, & beaucoup d'autres détails, me portent à croire que le numéraire étoit beaucoup plus abondant alors qu'on n'imagine.

Fouquet n'étoit certainement pas ſans reproche; mais cet homme éclairé, inſtruit, généreux, qui inſpiroit un ſi grand intérêt, que tous les gens de lettres pleuroient, dont la défenſe eſt un chef-d'œuvre d'éloquence & le monument d'un attachement héroïque; ce miniſtre, qui avoit rendu les plus grands ſervices à l'état par les encouragemens donnés à la navigation & au commerce, pouvoit être traité avec plus d'indulgence. Ses fautes appartenoient plus à ſon tems en quelque ſorte qu'à lui. Le premier miniſtre avoit plus abuſé que lui; il étoit ſon complice, &, ſuivant toute apparence, il

avoit recueilli la plus grande partie des déprédations qu'on lui attribuoit. Enfin, le roi avoit pardonné à Fouquet.

La mémoire de Mazarin étoit en vénération au roi, & le ſurintendant bien moins coupable étoit l'objet de ſon reſſentiment. Les meſures pour l'arrêter furent priſes dans le plus grand ſecret entre le roi, Colbert & un autre miniſtre. Colbert qui devoit lui ſuccéder traça le plan de l'entrepriſe. Il fit un mémoire diviſé en quatre parties, pour les précautions à prendre.

La premiere, dit-il, concerne la ſubſiſtance de l'état qu'il falloit aſſurer;

La ſeconde, le lieu de l'exécution;

La troiſieme, le tems;

La quatrieme, les ſuites.

Sur la premiere, dit-il, le roi conſidéra que pendant les mois de mai, juin, juillet, & août, les peuples ne paient rien dans les provinces, parce qu'ils ſont occupés aux récoltes, & que les fermes ne produiſoient

preſque rien par la même raiſon ; qu'il n'y avoit aucun fonds dans les épargnes, & que les gens d'affaires ne fourniroient rien voyant leur chef arrêté.

Le roi vouloit avoir un fonds comptant à Vincennes, pour parer à ces inconvéniens. Ce fut Fouquet lui-même qui donna des armes contre lui, il fit remettre un million provenant des deniers de ſa charge de procureur général, que Colbert l'avoit engagé à vendre pour lui ôter l'appui du Parlement.

Le cardinal Mazarin.

Lucullus, Craſſus, Pallas, Laugure, Lentulus, ont poſſedé d'immenſes richeſſes, qui provenoient de leurs conquêtes, ou des bienfaits du prince. La fortune du cardinal Mazarin eſt la plus conſidérable, des tems modernes, & ſurpaſſe celle des plus opulens de la Grece & de l'Empire Romain. (1)

(1) Il n'y a que cette exception à la ſupériorité des fortunes des anciens.

Ses revenus en abbayes, charges, poſſeſſions, montoient à ſeize millions de notre monnoie, & le détail ſuivant fera connoître à combien s'élevoit ſa fortune en capitaux.

Mazarin avoit ſix niéces & un neveu. Cinq ont été mariées de ſon vivant, l'une à un prince du ſang, l'autre à un prince de la maiſon de Vendôme, une autre à un ſouverain, les deux autres au duc de Bouillon & au connétable Colonne, la ſixieme mariée au duc de Mazarin, a été ſon héritiere.

On a évalué, dans le tems, à plus de trois millions les dots des cinq nieces. . . . . 15,000,000 l.

La part du duc de Nevers étoit au moins égale. 3,000,000

18,000,000 l.

Ce qui fait trente-ſix millions de notre monnoie.

Il laiſſa à ſon héritiere, la célebre & malheureuſe Hortenſe,

En effets & obligations. .	6,000,000 l.
En charges & gouvernemens.	1,000,000
En meubles	1,500,000
Quarante mille livres de rente ſur le ſel de Brouage, qu'on peut évaluer à.	1,000,000
Le duché de Mayenne, acheté	950,000
Argent comptant.	1,000,000
Moitié du palais Mazarin.	500,000
Moitié des ſtatues	150,000
Cent trente mille livres de revenu en Alſace, dont le fond peut être évalué à . . .	3,000,000
	15,000,000 l.

Total à-peu-près quinze millions de ce

tems, & de notre monnoie trente millions. (1)

Cette immenſe fortune fut raſſemblée dans l'eſpace de dix ans environ, parce que lorſque le cardinal fut obligé en 1651 de quitter la France, il avoit peu de biens. Il ſe trouva embarraſſé avec ſes niéces, & c'eſt alors qu'il prit la réſolution de ſe mettre au-deſſus de tous les évenemens, d'aſſurer ſon indépendance par la poſſeſſion d'une grande fortune.

La dépenſe de ſa maiſon ne pouvoit pas coûter moins de ſix millions de notre monnoie, ce qui dans dix ans ſeulement fait ſoixante millions. Il vécut avec moins de faſte dans les huit premieres années: en ſuppoſant qu'il n'ait dépenſé dans cet eſpace

(1) Le marc étoit de vingt-huit francs. On évalue au double, quoique cela ne ſoit pas tout-à-fait exact, pour éviter les fractions.

de tems que deux millions par an, ce qui fait ſeize millions. Ces diverſes ſommes réunies forment cent quarante-huit millions qu'un miniſtre a dépenſé ou amaſſé pendant dix-huit ans.

Si l'on ajoute à ces ſommes, celles qu'a coûté la fondation du college Mazarin, le prix de ſa bibliotheque & celui des dix-huit diamans qu'il a laiſſés à la couronne, & qui portent le nom des dix-huit Mazarins, on ne s'éloignera pas de la vérité en portant ces divers objets à quatre millions de ce tems, qui font huit de notre monnoie.

Un an environ avant ſa mort, le cardinal fit tirer chez lui une loterie, compoſée de pierreries, bijoux, meubles, étoffes, chandeliers de criſtal, miroirs, tables, cabinets, vaiſſelle d'argent, de ſenteurs, gands, rubans, éventails: tout fut diſtribué en lots, au roi, à la reine, aux princeſſes & aux courtiſans. Cette loterie fut

estimée dans le tems cinq cents mille livres. Il n'y a point d'exemple d'une pareille magnificence dans un sujet, & même dans le plus grand monarque : mais Mazarin étoit plus que roi. Quelqu'un de son tems a dit, en parlant de la maniere dont il traitoit le roi & la reine : « jamais on ne » fit une telle litiere de la royauté. »

CHAPITRE XXI.

Des dépenſes de Louis XIV.

A LA mort du cardinal Mazarin les finances étoient dans le plus grand déſordre, les revenus du roi, à cauſe des aliénations, reduits à vingt millions. Ecoutons Colbert ſur l'état des affaires, à cette époque, & ſur l'adminiſtration de ſon prédéceſſeur.

« Le ſieur Fouquet s'étant rendu maître abſolu des finances, il ne s'appliqua à autre choſe qu'à en faire une entiere diſſipation pour ſatisfaire à toutes ſes paſſions déréglées.

» Il laiſſa aſſouvir l'avidité de tous les partiſans, parce qu'il étoit leur complice, enſorte qu'à la honte de la nation, pendant le tems que les armées n'étoient pas payées, l'on a entendu publiquement une trentaine de ces gens-là ſe vanter d'avoir, les uns,

deux, trois, quatre & cinq cents mille livres de rente ; les autres, dix, douze & quatorze millions de livres de biens ; & un tréſorier de l'épargne de même ſe vantoit d'avoir gagné cinq cent mille écus en une année d'exercice (1).

» On les a vu jouer en une nuit vingt & trente mille piſtoles, & par des dépenſes en bâtimens, en jeux, en meubles, enfin en dépenſes extraordinaires de leurs maiſons, porter le luxe & le faſte à un point que tous les gens de bien en concevoient de l'horreur.

» A ſon égard on a vu ſa dépenſe en bâtimens pour ſes maiſons de Vaux & de S. Mandé. Mais ce qui eſt ſurprenant eſt que dès-lors que ſa maiſon de Vaux, qui avoit coûté des ſommes effroyables, fut bâtie,

(1) Obſervez que toutes ces ſommes forment aujourd'hui le double.

il s'en dégoûta & commença de faire bâtir dans ſon iſle de Belle-Iſle, enſorte que ſon inſatiable avidité & ſon ambition déréglée lui donnant toujours des penſées vaſtes & plus étendues, lui faiſoient mépriſer ce qu'il avoit autrefois eſtimé. C'eſt ce dégoût, & non pas autorité criminelle, qui lui fit offrir cette maiſon à M. le cardinal, lorſqu'il y coucha, en 1659, en partant pour ſon voyage de la paix, & enſuite au Roi, en 1661, comme il l'a voulu dire.

» Cette même dépenſe prodigieuſe a paru en ſes meubles, en ſes acquiſitions de toutes parts, en ſon jeu, en ſa table, & en toutes autres manieres publiques & ſecretes, enſorte que l'on voit, par les regiſtres de ſes commis, qui ont paru, des vingt & trente millions de livres qui ont paſſé par leurs mains en peu d'années, pour ſes dépenſes particulieres. Mais s'il ſe fût contenté de tout ce qui pouvoit augmenter ſa fortune, l'état auroit pu

ſouffrir cet excès. Il a porté bien plus loin ſon avidité. Il a voulu remplir de biens immenſes ſes freres, ſes parens, ſes amis, ſes commis. Il a voulu mettre de ſes créatures dans toutes les charges de la cour & de la robe, & pour cet effet il a donné une partie du prix de toutes celles qui étoient à vendre, & qui n'étoient pas remplies de gens à lui. Il a voulu gagner toutes les perſonnes un peu conſidérables qui approchoient le roi, les reines & feu M. le Cardinal. Il a voulu être averti de tout, & pour cet effet avoit des perſonnes proche de toutes ces perſonnes ſacrées. Pour parvenir à tous ſes deſſeins vaſtes, étendus & ſans bornes, il n'y a pas de profuſions qu'il n'ait fait, & comme il falloit que les finances du roi fourniſſent à tous ces déſordres, il ne faut pas s'étonner ſi ſa majeſté les a trouvées en mauvais état, lorſqu'elle en a voulu prendre elle-même la connoiſſance. Mais comme il eſt impoſſible de

connoître à quel point ce déſordre étoit porté, il ſera bon de le repréſenter ſuccinctement ».

« Les dépenſes par comptant, qui pour des raiſons ſecretes ſont cachées aux officiers de la chambre des comptes, & paſſent dans ceux de l'épargne, ſous la certification du du roi, ſcellée du grand ſceau, ſous leſquelles ſous prétexte de ce ſecret ſe cachoient tous les abus & toutes les malverſations qui ſe commettoient dans les finances, leſquelles en 1630, montoient ordinairement à dix millions de livres, ou environ, ſe ſont trouvées monter,

En 1656, à	51,196,698 liv.
En 1657, à	66,922,349
En 1658, à	105,527,613
En 1659, à	96,741,508
Total . . .	320,388,168

en ſorte qu'en ces quatre années ſeulement il

ſe trouve trois cents vingt millions de livres conſommés en comptant, paſſés, ſous prétexte du ſecret, ſous la certification du roi.

» Cette prodigieuſe ſomme fait bien connoître clairement qu'il ne faut pas chercher ailleurs la ſource de tous les déſordres, & comme cette prodigieuſe dépenſe, outre celle qui a été faite par les mains des comptables pendant ces mêmes années, ont attiré non-ſeulement la conſommation des revenus ordinaires, mais même l'aliénation de ces mêmes revenus.

» Il ſera peut-être bon de faire un parallele de l'état du Royaume ſur toutes les affaires dans leſquelles les finances peuvent avoir part au mois de ſeptembre 1661, avec celui du mois de décembre 1662, c'eſt-à-dire ſeize mois après que le roi a commencé de prendre le ſoin de cette nature d'affaires.

Au mois de ſeptembre 1661.

Les finances étoient régies par le ſurintendant ſeul avec une autorité ſouveraine, d'où étoient provenus tous les déſordres.

La maniere pour la conduite des finances étoit de faire & défaire ſans ceſſe, négliger les revenus ordinaires & faire des

Au mois de Décembre 1662.

Le roi a ſupprimé cette charge, & s'en eſt reſervé la fonction toute entiere, & s'eſt chargé par ce moyen, d'un travail de trois heures chacun jour, l'un portant l'autre, dont il s'eſt admirablement acquitté.

Le roi a ſupprimé toutes affaires extraordinaires, & a augmenté prodigieuſement ſes revenus ordinaires.

affaires extraordinaires.

Les impositions sur les peuples, en tailles & droits sur les fonds, étoient augmentés en toutes rencontres.

Le roi a diminué les tailles de huit millions de livres en deux années 1662 *&* 1663.

Les surintendans ne pensoient qu'à appauvrir les peuples, en augmentant les impositions ;

Le roi travailla à enrichir les peuples par la diminution des impositions ;

Tenir le roi en nécessité pour en tirer les avantages ;

A s'enrichir soi-même pour pouvoir ensuite faire des graces ;

S'enrichir eux-mêmes, leurs parens & amis, & une tren-

A faire restituer tout ce qui a été mal pris, & à contenir les

taine

taine de gens d'affaires.

Les bâtimens, les meubles, argent & autres ornemens n'étoient que pour les gens de finances & les traitans, en quoi ils faisoient des dépenses prodigieuses, tandis que les bâtimens de sa majesté étoient bien souvent retardés par le défaut d'argent, que les maisons royales n'étoient point meublées, & qu'il ne se trouvoit pas même une paire

gens d'affaires à l'avenir dans la modestie qu'ils doivent.

Le roi leur a retranché toutes ces superfluités & a fait passer, pour ainsi dire, leur magnificence en ses maisons qui sont à présent dignes de sa majesté, non-seulement par les bâtimens, mais même par les meubles, l'argenterie & autres ornemens.

de chenets d'argent pour la chambre du roi.

Tous les biens n'étoient employés que pour les partisans qui n'avoient ni le goût de ces belles choses, ni assez de force pour les pouvoir soutenir par leur protection.

Les muses mêmes & tous les savans auroient risqué de tomber dans la nécessité. . . . . .

Le roi a retiré ces beaux arts, leur a donné sa protection toute entiere, & en même tems les a employés pour lui, ce qui les fera fleurir en peu de tems.

Le roi les a retirés de cette disgrace, leur a donné sa protection toute entiere, & par le moyen des pensions qu'il donne à tous les savans, il y a lieu d'espérer que les lettres seront plus flo-

Les revenus étoient réduits à vingt-un millions de livres, encore étoient-ils conſommés pendant près de deux années.

La marine étoit entiérement perdue & ruinée, ſoit pour les vaiſſeaux, ſoit pour les galeres, n'ayant été mis en mer aucunes galeres depuis plus de dix ans, ni plus de deux vaiſſeaux.

riſſantes, ſous ſon regne, qu'elles n'ont jamais été.

Le roi a augmenté ſes revenus juſqu'à cinquante millions de livres, en ſeize mois de tems.

Le roi a mis dix-huit vaiſſeaux en mer juſqu'en juin 1662, & le reſte de l'année ſix. Pour les galeres, ſa majeſté a aſſemblé avec un ſoin & une dépenſe incroyable, aſſez de chiourmes pour mettre en 1662 ſix galeres en mer, &

L'on n'avoit jamais pensé au commerce dans le royaume.

Les dépenses plus importantes de l'état pour les troupes, maisons royales & autres n'étoient jamais faites qu'après un long retardement, & causoient une occupation perpétuelle à tous les gens de finance, pendant toute l'année.

deux sur les côtes de Provence.

Sa majesté en a fait un de ses principaux soins, & a donné une telle protection qu'elle a vu un nombre considérable de vaisseaux se bâtir de nouveau.

Le roi, dès les premiers huit jours de l'année commencée, a donné ordre à toutes les dépenses principales, en sorte qu'il n'a plus été nécessaire d'y penser pendant le reste de l'année.

L'on consommoit tous les ans en remises & intérêts d'avances, vingt millions de liv.

Toute la France & l'Europe voyoient toujours le roi dans une prodigieuse nécessité, ne subsistant que sur le crédit des partisans, & ne pouvant jamais faire une dépense extraordinaire.

Le roi n'a pas donné un sol de remise ni d'intérêt, depuis qu'il a pris le soin de ses finances.

Le roi s'est mis dans une si grande réputation d'abondance d'argent après l'affaire de Dunkerque, que toute l'Europe a craint l'achat de toutes les places & de tous les états qui pouvoient être à sa bienséance.

Dans l'espace de deux ou trois ans les finances furent dans un état florissant, la marine en quelque sorte créée, & le commerce porté au plus haut degré de prospérité,

au moyen des encouragemens donnés aux manufactures. Une observation de l'auteur si éclairé de l'ouvrage le plus instructif (1) en matiere d'administration, fera connoître combien le commerce avoit d'activité à cette époque.

« Qu'il me soit permis d'interrompre ce

(1) Recherches & considérations sur les finances de France, par M. de Forbonnais. Cet ouvrage où regnent l'esprit de lumiere & la plus profonde érudition, présente l'ensemble & les détails, année par année, de toutes les opérations de finances pendant un espace de cent trente-six ans, le tableau des revenus, l'état progressif des dettes, & le caractere des ministres qui ont régi les finances. On y trouve la doctrine la plus saine sur le commerce, la culture, les impôts & le crédit. Le mérite de cet ouvrage est d'autant plus grand, qu'il a précédé presque tous ceux qui ont paru sur ces matieres importantes. On le cite souvent d'autant moins qu'on lui doit davantage. C'est pour moi un besoin que de lui rendre cet hommage, & je crois qu'on doit dire de cet ouvrage inestimable, ce qu'on a dit de Tacite, qu'il doit être le *bréviaire des hommes d'état*.

» récit pour répéter une obſervation déja
» faite. Il eſt ſingulier que nous ayons ſuivi
» de meilleures maximes de commerce dans
» un tems où perſonne n'en avoit, que pen-
» dant le tems des plus grands efforts de nos
» voiſins dans cette partie. Ils déclinent de-
» puis quelques années, & notre miniſtere
» redouble d'activité : ſon zele & ſes lumières
» nous promettent le retour des premiers
» principes. Cependant il s'en faut bien en-
» core que nos manufactures emploient vingt
» mille balles de ſoie du Levant ou d'Italie,
» & chaque balle de ſoixante livres peſant
» paie encore cent douze livres de droits, à
» quatorze ſols par livre. Il eſt vrai que la
» valeur numéraire de nos eſpeces eſt dou-
» blée ; mais la concurrence des autres peu-
» ples eſt plus que doublée dans ce genre de
» fabrication. »

Quelque ſoit l'idée qu'on ſe fait du génie de Colbert, on a peine à concevoir une

aussi prompte & surprenante révolution. Il fut aidé merveilleusement par les circonstances ; & c'est ce qu'on n'a pas suffisamment développé jusqu'ici. La richesse du tems dont il s'agit n'est pas assez connue ; & il est facile de démontrer que l'avénement de Louis XIV au trône, est une époque où l'abondance extrême du numéraire mettoit le monarque à même de se livrer à cette magnificence qui caractérise ce regne à jamais célebre. L'économie & les talens de Colbert firent refluer dans un centre commun les richesses, dont les sources sembloient se perdre sous terre pour se rassembler dans les coffres des traitans.

Il y avoit en France, dans le dix-septieme siecle, un luxe, une magnificence dont nous n'avons pas d'idée de nos jours, & qui prouve que le numéraire étoit bien plus abondant qu'on n'est porté à l'imaginer.

Le parlement, dans ses remontrances en en 1617, s'exprime ainsi : « Sera fait défen-

» ſes aux particuliers d'avoir vaiſſelle d'or, » enſemble cuvettes, baignoires, corbeilles » & autres vaiſſeaux d'argent, juſqu'aux » uſtenſiles de fer & de cuiſine, étant choſe » honteuſe à la France de voir le peuple réduit » à une extrême pauvreté, & qu'il ſe faſſe » néanmoins des dépenſes ſi prodigieuſes » de ceux qui ont épuiſé leur ſubſtance. »

Le prix des charges étoit énorme, ce qui prouve l'extrême abondance du numéraire. Gourville acheta la charge de ſecrétaire du conſeil onze cents mille livres, qui font deux millions deux cents mille livres de notre monnoie. Il rapporte que M. de Sieubet avoit offert ſeize cents ſoixante mille livres d'une charge de préſident à mortier, & M. le préſident Barentin dix-huit cents mille livres de celle de procureur-général, ce qui fait trois millions ſix cents mille livres de notre monnoie. Gourville ne fait aucune réflexion ſur ces prix exorbitans qui, ſans doute, étoient

à-peu-près proportionnés au cours ordinaire des choses en ce tems. Il est nécessaire d'observer que les charges, à cette époque, étoient casuelles, ce qui rend encore plus étonnant le prix qu'on y mettoit. (1)

Il faut, pour expliquer la richesse de ce tems, suivre la route & la marche du numéraire transporté du nouveau monde, passant par l'Espagne, s'arrêtant d'abord dans l'Italie en raison du commerce qu'elle faisoit & de ses rapports, circulant ensuite dans la Hollande, l'Angleterre, se perdant à grands flots dans les Pays-Bas pour le soutien de la domination Espagnole, attiré puissamment en France par son commerce, & répandu avec profusion pendant les guerres civiles.

(1) Lors de l'évaluation des offices de justice & de finance faite en 1664, par M. Colbert, leur prix dans le royaume se levoit à huit cents quarante millions de notre monnoie.

Il fut fait un calcul, dit Gourville, homme éclairé & instruit, en 1663, par lequel l'Espagne avoit fait passer dix-huit cents soixante-treize millions dans les Pays-Bas, indépendamment des sommes provenant des revenus du pays, également dépensés pour le maintien de la puissance Autrichienne. Cette somme est équivalente par l'augmentation du prix du marc, au double à-peu-près, c'est-à-dire à trois milliards sept cents millions de notre monnoie.

A l'époque de la paix des Pyrenées, l'Espagne étoit dans le plus grand épuisement d'hommes & d'argent; les Pays-Bas, le Minalez étoient sans défense. Au moment où la paix fut signée, Dom Louis de Haro dit: remercions Dieu; nous étions perdus, l'Espagne est sauvée.

L'état florissant où se trouvoit le royaume, sembla inviter Louis XIV à tous les genres

de dépense ; & la connoissance de cette force intérieure de la France peut servir à justifier, à quelques égards, ce monarque du reproche d'avoir peu ménagé ses peuples. La même abondance de numéraire peu connue de nos jours, en dérivant du même principe, avoit eu la même influence lors de la restauration des finances par Sully. C'est par ce moyen qu'il a pu acquitter, en si peu de tems, des dettes immenses, rendre le royaume florissant, & amasser un trésor considérable. Les encouragemens puissans accordés à la culture par Sully, ont établi la prospérité du royaume sur des bases plus solides.

Je n'entreprendrai pas ici de faire l'énumération des places fortes, des arsenaux, des ports, des palais que Louis XIV a fait construire, de ses flottes, de ses armées qui se sont élevées jusqu'à quatre cents mille hommes : l'histoire apprend tous ces détails. Mais je vais jeter un coup-d'œil sur les dépenses

particulieres, ſur la fortune de ſes maîtreſſes & de ſes miniſtres.

Madame de Fontanges touchoit cent mille écus par mois, ce qui fait à-peu-près ſept millions de notre monnoie. On peut évaluer à ſix cents mille francs la dépenſe de Madame de Fontanges, dans un voyage de Villers-Cotterets, d'après le détail qu'en fait Madame de Sévigné.

« Il ſe trouva, dit-elle, dans la cour de » Saint-Germain un très-beau carroſſe » tout neuf avec des chiffres, pluſieurs char- » riots & fourgons, quatorze mulets, beau- » coup de gens habillés de gris. Dans le fonds » de ce carroſſe monta la plus belle perſonne » de la cour, avec des adrets ſeulement, & » des carroſſes de ſuite pour leurs femmes. »

« On reçut, en montant dans ce carroſſe, » dix mille louis & un ſervice de campagne » de vermeil doré. »

Le roi faiſoit, à cette époque, des dépen-

ſes conſidérables pour Madame de Monteſpan, & faiſoit des dons à Madame de Maintenon.

Lorſque le roi étoit à l'armée, il n'y avoit pas de jour où il ne dépensât en dons, gratifications aux troupes, préſens aux étrangers, (1) des ſommes conſidérables.

Colbert, à qui l'on n'a jamais reproché l'avidité, a laiſſé plus de trente millions de notre monnoie, après avoir bâti Sceaux, & vécu avec ſplendeur pendant vingt-trois ans qu'a duré ſon miniſtere. Cette ſomme eſt conſidérable; mais l'on peut appliquer à Col-

(1) Quand Louis XIV fit venir le chevalier Bernin en France, M. de Créqui, ambaſſadeur à Rome, alla avec un nombreux cortége lui en faire la propoſition. Le chevalier Bernin fut ſur toute la route comblé d'honneur. Le roi envoya au-devant de lui un de ſes maîtres-d'hôtel. A ſon départ il reçut trois mille louis & un brevet de douze mille livres de penſion, avec un de douze cents livres pour ſon fils.

bert ce que Monteſquieu a dit du prince Eugene : « On n'eſt pas plus tenté d'envier » les richeſſes des grands hommes, que les » tréſors qui ſont dans les temples des Dieux. »

Louvois diſoit en bâtiſſant Meudon : Je ſuis ſur mon quatorzieme million, c'eſt vingt-huit millions de notre tems. Il avoit d'immenſes poſſeſſions en terres ; & l'on peut croire que ſon bien montoit à une ſomme pareille, ce qui compoſe une recette de cinquante-ſix millions pendant ſon miniſtere.

Lettre de Colbert à Louis XIV, 1663.

Tous ces meſſieurs les miniſtres, diſoit Louis XIV, veulent faire quelque choſe qui leur faſſe honneur auprès de la poſtérité, & ils ont trouvé le ſecret de me donner à l'Europe comme aimant ces vanités-là. (1)

Colbert deſiroit la gloire de ſon maître,

(1) Lettre de Maintenon.

l'excitoit à de grandes dépenſes, & lui en fourniſſoit les moyens, mais il vouloit qu'elles euſſent pour objet des monumens propres à inſpirer à la poſtérité l'admiration pour le monarque & ſon miniſtre.

Il paroît que Louis XIV ſongeoit davantage à ſatisfaire ſes fantaiſies. Verſailles en étoit une dans l'origine, & les plus ſuperbes bâtimens des républiques anciennes ou des empereurs, n'ont peut-être pas coûté autant que cette fantaiſie. Voici une lettre de Colbert, qui développe les ſentimens & les penchans du roi.

« Votre majeſté retourne à Verſailles, je la ſupplie de me permettre de lui dire ſur ce ſujet deux mots de réflexion, que je fais ſouvent & qu'elle pardonnera s'il lui plaît à mon zele. »

« Cette maiſon regarde bien davantage le plaiſir & le divertiſſement de votre majeſté que ſa gloire, & comme elle fait connoître

à

à tout le monde combien elle préfere celle-ci à ceux-là, & que c'eſt aſſurément l'intérieur de ſon cœur, en ſorte qu'il y a toute ſureté de parler librement à votre majeſté ſur cette matiere, ſans courir riſque de lui déplaire, je croirois prévariquer à la fidelité que je lui dois, ſi je ne lui diſois. »

« Qu'il eſt bien juſte qu'après une ſi grande & ſi forte application qu'elle donne aux affaires de ſon état, avec l'admiration de tout le monde, elle donne quelque choſe à ſes plaiſirs & à ſes divertiſſemens, mais il faut bien prendre garde qu'ils ne préjudicient pas à ſa gloire; cependant, ſi votre majeſté veut bien chercher dans Verſailles où ſont plus de cinq cents mille écus qui y ont été dépenſés depuis deux ans, elle aura aſſurément peine de les trouver, ſi elle veut faire réflexion que l'on verra à jamais dans les comptes des tréſors de ſes bâtimens, que pendant le tems qu'elle a dépenſé de ſi

grandes ſommes en cette maiſon, elle a négligé le Louvre, qui eſt aſſurément le plus ſuperbe palais qu'il y ait au monde, & le plus digne de la grandeur de votre majeſté, & Dieu veuille que tant d'occaſions qui la peuvent néceſſiter d'entrer dans quelque grande guerre, en lui ôtant les moyens d'achever ce ſuperbe bâtiment, ne lui donne pour longtems le déplaiſir d'en avoir perdu le tems & l'occaſion.

« Votre majeſté ſait qu'au défaut des actions éclatantes de la guerre, rien ne marque davantage la grandeur & l'eſprit des princes que les bâtimens, & toute la poſtérité la meſure à l'aune de ces ſuperbes machines qu'ils ont élevées pendant leur vie. O! quelle pitié, que le plus grand roi & le plus vertueux de la véritable vertu, qui fait les plus grands princes, fût meſuré à l'aune de Verſailles! & toutefois il y a lieu de craindre ce malheur; & pour moi j'a-

voue à votre majeſté que nonobſtant la répugnance qu'elle a d'augmenter les comptans, ſi j'avois pû prévoir que cette dépenſe eût été ſi grande, j'aurois été d'avis de l'employer en des ordonnances de comptant, afin d'en ôter la connoiſſance. »

« Votre majeſté obſervera, s'il lui plait, de plus qu'elle eſt entre les mains de deux hommes qui ne la connoiſſent preſque qu'à Verſailles, c'eſt-à-dire, dans le plaiſir & dans le divertiſſement, & qui ne connoiſſent point du tout l'amour qu'elle a pour la gloire de quelque part qu'elle doive venir, que la portée de leurs eſprits ſuivant leurs conditions, divers intérêts particuliers, la penſée qu'ils ont de faire leur cour auprès de votre majeſté, joint à la patronance dont ils ſont en poſſeſſion, fera qu'ils traîneront votre majeſté de deſſeins en deſſeins, pour rendre ces ouvrages immortels, ſi elle n'eſt en garde contre eux. »

« Pour concilier toutes ces choſes, c'eſt-à-dire, pour donner à la gloire de votre majeſté, ce qui lui doit appartenir & à ſes divertiſſemens de même; elle pourroit faire terminer promptement tous les comptes de Verſailles, fixer une ſomme pour y employer tous les ans, peut-être même ſeroit-il bon de la ſéparer entiérement des autres fonds des bâtimens, & enſuite s'appliquer tout de bon à achever le Louvre, & ſi la paix dure encore longtems, étant des monumens publics, qui portent la gloire de votre majeſté plus loin que ceux que les Romains ont autrefois élevés. »

CHAPITRE XXII.

Sully, Colbert.

SI j'oſois tenter d'apprécier le génie de Sully & celui de Colbert, je dirois que Sully, doué d'un ſens juſte & éclairé, a ſaiſi d'un coup-d'œil sûr un principe ſimple & fécond, & qu'il en a fait la baſe inébranlable de ſa conduite, que Colbert avoit une plus grande étendue dans l'eſprit, qui lui a fait embraſſer un nombre infini de rapports. Mais quel eſt le plus grand génie pour un état? C'eſt celui qui a le plus d'aptitude à l'objet qui intéreſſe eſſentiellement la nation. Chez un peuple guerrier, le génie militaire eſt le génie par excellence. Ainſi, quoique Colbert paroiſſe ſurpaſſer Sully par certaines qualités dans l'eſprit, que Sully n'ait adopté qu'un ſyſtême ſimple & à la portée de tout homme ſenſé,

on doit, à ce que je crois, le regarder comme un génie du premier ordre, & la reconnoiſſance doit joindre l'enthouſiaſme de l'ame à cet hommage raiſonné de l'eſprit. Colbert eſt un grand homme qui s'eſt égaré & qui a égaré ſes ſucceſſeurs ; mais ſes talens, ſon génie, ſes travaux, ont des droits à notre admiration. Il avoit des intentions pures ; il aimoit la gloire : il vouloit que le monde entier retentît de celle du roi, & il fit réſider toute la nation dans la perſonne du monarque.

Réduiſons à quelques idées ſimples le régime de Sully & celui de Colbert ; tant d'ouvrages ont été promulgués ſur cette matiere, qu'on ne doit, pour fixer l'opinion, que réunir comme dans un foyer les principaux traits & les conſéquences des principes de leur adminiſtration.

Sully a regardé l'agriculture comme le principe fondamental & générateur de la puiſſance d'un état agricole, comme l'inſtru-

ment du bonheur du plus grand nombre ; il n'a point ſongé uniquement à l'argent, mais à une richeſſe qui ſe reproduit ſans ceſſe, & qui doit toujours être néceſſairement repréſentée par un ſigne quelconque. Il a regardé l'argent comme un agent dont il falloit diriger l'action vers des objets utiles, au lieu de l'attirer dans la capitale pour y être l'aliment du luxe ; il a ſenti qu'il vivifioit les campagnes, & que le tranſport & le remuement de l'argent de la capitale ne faiſoit pas venir un épi de bled. Sully a penſé que la liberté étoit le moyen efficace d'aſſurer la proſpérité de l'agriculture, & que le commerce intérieur qui anime toutes les parties devoit, avant tout, fixer l'attention. Par une ſuite de ce ſyſtême de liberté, ſi favorable à la choſe publique & aux divers membres de la ſociété, loin d'enchaîner l'induſtrie par des priviléges, il lui a laiſſé tout ſon eſſor ; les impôts, ſous ſon adminiſtration, ont été diminués, le com-

merce a été floriſſant & les échanges de l'intérieur multipliés. Le cultivateur s'eſt trouvé dans l'aiſance par le prix convenable des denrées, conformes à ſes intérêts & à ceux du conſommateur ; des dettes immenſes ont été acquittées, & le tréſor du ſouverain s'eſt trouvé rempli de plus de cent millions. Jamais plus grande, plus heureuſe révolution n'a été opérée, jamais un peuple n'a été plus fortuné ; & l'on croit, en parcourant les détails de l'adminiſtration de Sully, lire dans Télémaque la deſcription du gouvernement chimérique de Salente. Sully aimoit tendrement la perſonne du roi ; mais le bonheur du peuple l'occupoit encore plus que la gloire du monarque. Je vais oppoſer au régime de Sully celui de Colbert. Tout eſt enchaîné par des réglemens, & leur multitude prouve les vices de l'adminiſtration, comme celui des loix la corruption d'une nation. L'induſtrie eſt entravée par des loix prohibitives ; l'é-

clat eſt en tout genre préféré au ſolide, & l'adminiſtrateur ſemble avoir pour objet l'encouragement du luxe. Le commerce des grains eſt interdit, & le cultivateur, incertain de la vente, dégoûté par le bas prix, néglige la culture. Les ſalaires ſont inſuffiſans, les conſommations diminuent, & les manufactures des ouvrages groſſiers, ſi utiles, languiſſent; la miſere devient le partage de la claſſe la plus nombreuſe, qui ne conſomme que du pain noir, & qui eſt couverte de haillons : mais on vend des glaces à l'étranger, qui ſurpaſſent celles de Veniſe; des manufactures d'ouvrages de luxe frappent les yeux par la perfection de l'art & l'éclat des couleurs. Le nom de Louis & de Colbert, auteur de ces magnifiques frivolités, volent aux extrémités du globe. Les mers ſont couvertes de nos vaiſſeaux, & les provinces de l'intérieur manquent de chemins. Des tréſors immenſes ſont prodigués dans l'Inde pour éta-

blir un commerce ruineux, & nos blés ne peuvent circuler dans le royaume; ils n'entrent point en concurrence dans le marché de l'Europe. On pourroit ajouter que les peuples sont surchargés d'impôts, qu'un nombre infini d'offices sans fonctions, & onéreux au peuple par les priviléges, est créé. Mais ce seroit une injustice d'attribuer à Colbert les impôts que la magnificence de Louis XIV & son goût pour la guerre ont rendus nécessaires. Supposons un instant que Colbert eût suivi le régime de Sully, le commerce extérieur auroit été pendant quelque tems moins floriſſant; mais celui de l'intérieur, si important dans tous les rapports, auroit vivifié toutes les provinces: les récoltes auroient été plus abondantes; & en admettant, pour fixer les idées, qu'elles n'eussent surpassé que d'un dixieme les produits de ces tems, c'est plus de cent millions en blé dont la richesse nationale auroit été augmentée chaque année.

Les ſalaires auroient été plus forts, & les conſommations en huile, en vins, en toiles, en laines, auroient augmenté dans une immenſe proportion. Il eſt facile de s'en faire une idée, en ſuppoſant les ſalaires portés au double, dans la proportion du prix des blés. Quelle multitude de ventes, d'échanges, quel prodigieux réſultat de richeſſes, préſente à l'eſprit un nombre de pluſieurs millions d'hommes, qui dépenſent d'une maniere utile & productive le double, ou un tiers ſeulement en ſus de ce qu'ils ont coutume de dépenſer? Ce n'eſt point une exagération que de porter à quatre cents millions de plus par année la conſommation générale (1).

(1) Il ne faut pas croire que l'aſpect ſous lequel je préſente les choſes ſoit nouveau; du tems de Louis XIV, & peu de tems après Colbert, l'auteur du détail de la France a écrit que l'époque de la paix des Pyrenées étoit celle de la décadence de la France. Il doit paroître bien étonnant aux admirateurs de Colbert, que les profuſions

Je continue de ſuppoſer que Colbert eût été, pendant la longue durée de ſon miniſtere, animé de l'eſprit de Sully, qu'en ſeroit-il réſulté ? Jamais de cherté, jamais de diſette, ventes à l'étranger multipliées, balance de commerce conſtamment avantageuſe, aiſance & bonheur pour la claſſe générale, accroiſſement de population, de puiſſance & de richeſſe pour l'état. Louis XIV auroit moins dépenſé, parce que ſon goût pour la magnificence n'auroit point été ſi vivement ſtimulé par les progrès rapides & la perfection de tous les arts. Il auroit laiſſé moins de dettes, parce que la richeſſe générale auroit permis d'augmenter l'impôt ſans accabler les peuples. Tels ſont les effets qu'auroit produit le miniſtere de Colbert, animé de l'eſ-

---

de Henri III, les guerres civiles, les déſordres de la régence de Marie de Médicis, la déprédation de Mazarin, n'aient pas eu des effets auſſi funeſtes pour l'état, que les erreurs d'un grand homme.

prit de Sully. La poſtérité lui auroit donné en éloges durables & mérités, ce que ſon ſiecle s'eſt hâté de lui accorder prématurément, ſéduit par l'éclat menſonger de ſon adminiſtration. Qu'on me pardonne une comparaiſon en finiſſant le parallele. L'adminiſtration de Sully me préſente l'idée d'une lumiere douce qui éclaire toutes les parties; celle de Colbert l'image du fracas brillant d'un feu d'artifice qui laiſſe dans une profonde obſcurité.

CHAPITRE XXIII.

De la vénalité des charges.

TRAJAN ayant ordonné que ceux qui aspiroient aux dignités, auroient au moins le tiers de leurs biens en fonds de terres; tous ceux qui prétendoient aux charges acheterent à l'envi, des terres, & leur prix augmenta considérablement: loi judicieuse, qui veut que pour gouverner la république, on s'intéresse à la république, qui atteste qu'il n'y a de véritables citoyens que le possesseur de terres; c'est lui seul qui souffre de tous ses maux, est associé à tous ses avantages. Les richesses ont été de tout tems un titre pour être appellé aux honneurs, les archontes étoient choisis dans le nombre des plus riches citoyens. On exige en Angleterre que les membres du parlement

aient une propriété, & elle n'eſt pas aſſez conſidérable dans les tems actuels. La progreſſion des richeſſes, l'augmentation des valeurs, exigeroient que l'on fît une nouvelle fixation à la fin de chaque ſiecle. Le même eſprit a dicté la même loi à Rome & en Angleterre, & toutes choſes égales d'ailleurs, les terres doivent avoir par cette raiſon une valeur de plus en Angleterre.

La vénalité des charges a produit originairement un grand mal, il a du paroître ſcandaleux, abſurde dans les premiers tems, qu'on achetât le droit de juger. La politique la plus éclairée ne pouvoit rien dicter de plus avantageux pour les ſiecles à venir, que cet uſage ſuggeré par le beſoin, & qui n'a pas été dans le moment ſans inconvénient. (1) Il n'y a plus de vénalité à pré-

(1) Monteſquieu s'exprime d'une maniere conforme à mon ſentiment : « Or, dans une monarchie, où quand les

sent dans le fait, car on ne peut pas à prix d'argent obtenir un emploi de préférence à celui qui en a moins. Le prix que coûtent les charges, n'est qu'un gage qui garantit, que la fortune du juge le met au-dessus du besoin & de la corruption, qu'il a reçu une bonne éducation, qu'il est assez riche pour se soutenir avec décence dans un état honorable ; tel étoit le sentiment du cardinal de Richelieu : cette vénalité qui n'en est donc plus une aujourd'hui, a les mêmes effets que la loi de Trajan, que celle d'Auguste qui fixoit la fortune que devoit avoir un sénateur, que celle d'Angleterre, elle a produit

» charges ne se vendroient pas par un réglement public, » l'indigence & l'avidité des courtisans les vendroient » tout de même, le hasard donnera de meilleurs sujets » que le choix du prince, enfin la maniere de s'avancer » par les richesses inspire & entretient l'industrie, chose » dont cette espece de gouvernement a grand besoin. »

Esprit des Loix, liv. 5, chap. 19.

un

un autre avantage pour l'état, en n'admettant que des gens riches dans les charges. Le roi a pu diminuer ſucceſſivement les gages, les réduire preſque à rien, payer ſuffiſamment par l'honneur & les prérogatives, les magiſtrats ont ſupporté ces réductions; ſi les charges n'étoient point vénales, ſi les fonctions de juges étoient exercées par des gens peu aiſés, les dépenſes de la magiſtrature abſorberoient une partie des revenus de l'état; il y auroit un moyen de rendre la magiſtrature plus attachée encore à la proſpérité, ce ſeroit d'exiger de chaque magiſtrat une poſſeſſion territoriale. Les parlemens de province & celui dé Paris ne peuvent enviſager ſous un même point de vue les intérêts de la nation; les uns ont preſque tout leur bien en fonds de terre, les autres en ont la majeure partie en contrats & autres effets publics.

CHAPITRE XXIV.

De l'intérêt de l'argent.

L'OR & l'argent considérés comme métaux ont une valeur, ainsi que le fer, le plomb, le cuivre. Ils peuvent être employés à divers usages ; leurs qualités, leur rareté déterminent leur prix dans ce rapport ; ce sont des marchandises comme d'autres objets de commerce ; la conversion de ces métaux en monnoie leur imprime un autre caractere, celui de signe représentatif. Instrumens universels des échanges, ils procurent à l'homme toutes les jouissances, par l'effet d'une convention générale.

Prêter des métaux monnoyés, c'est faire le sacrifice de ses profits, de ses jouissances, pendant tout le tems qu'on en fait l'abandon. Avec de l'argent on peut acheter

du bled, & ſemer ; le bénéfice de la production eſt au profit de celui qui jouit de la ſomme prêtée. Or, comme il y a virtuellement dans une quantité de numéraire une poſſibilité de moyens d'accroiſſement, il eſt dans la juſtice de mettre un prix à la location des métaux monnoyés. Le prix, eſt comme celui de tous les objets, déterminé en général par l'abondance ou la rareté.

Lorſque l'argent ne pouvoit, par le défaut de commerce & d'entrepriſes, être placé utilement au moment, tout intérêt étoit regardé comme une uſure ; on ne voyoit dans celui, qui prêtoit un argent inutile dans ſes mains, qu'un homme avide, qui mettoit un prix à l'uſage d'une choſe qui ne périſſoit pas, qui devoit lui être rendue en entier. Mais depuis que la multiplicité des affaires de commerce a ouvert mille voies à des emplois utiles d'argent, il eſt juſte de payer l'uſage d'une choſe qui profiteroit entre les

mains de celui qui le prête, & qui renonce par conséquent à l'accroissement de richesse certaine qui résulte de son emploi. Que le prêt soit pour un terme, ou que l'époque du remboursement soit indéfinie, il n'en résulte aucune différence pour la légitimité de l'intérêt. Celui qui se prive de ses fonds pour trois ans, les aliene véritablement pour ce terme convenu, comme celui qui prête sans époque de remboursement : il est naturel de le dédommager de trois ans de non-jouissance.

L'opinion contraire ne laisse pas d'influer sur les circulations, & d'en diminuer la célérité. Il doit paroître étrange que la loi soit en contradiction avec l'usage, avec les formes permises même tacitement par le souverain. L'homme de la plus exacte probité ne se fait aucun scrupule de prêter de l'argent à obligation avec intérêt, & la religion & la loi réprouvent cette maniere de prêter.

Les métaux étant repréſentatifs des denrées & du travail des hommes, plus il eſt facile de s'en procurer, & plus il y a d'activité dans le travail, de jouiſſances & de beſoins ſatiſfaits. Si la vivacité de la circulation fait paſſer ſans ceſſe de main en main une portion de numéraire, ſa quantité pour les effets deviendra égale à une plus conſidérable, qui auroit moins d'action. Pour que le numéraire ſoit utile à un plus grand nombre, il eſt eſſentiel que la location, c'eſt-à-dire, l'intérêt, ſoit à un prix médiocre & le plus bas poſſible. Les jouiſſances de la ſociété augmentent par le bas prix de l'intérêt, & ce ſymptôme eſt celui de la fortune publique; l'abondance le détermine, & la prompte & vive circulation produit l'abondance.

Sous Henri IV, l'argent étoit au denier douze; il eſt depuis long-tems au denier vingt. Sous Louis XIV, le gouvernement, dans divers tems, a payé l'argent au denier dix, &

les constitutions se sont soutenues long-tems au denier quatorze, quinze, ou dix – huit.

On peut, d'après cet apperçu, sentir la différence des positions, puisque le numéraire est bien moins cher que sous Henri IV & Louis XIV. Lorsque Henri IV empruntoit vingt millions, il lui en coûtoit 2,400,000 livres d'intérêt. Le gouvernement, dans le tems présent, a plus du double de ressources que dans le tems dont il s'agit.

C'est une grande considération pour tout état que celle de l'avilissement progressif du numéraire par l'effet de son abondance. Le sort de tout prêteur se détériore d'année en année ; le gouvernement, par conséquent, doit insensiblement voir améliorer l'état des affaires publiques, puisqu'il vient un tems où la dette doit être diminuée d'après le seul cours des choses, par l'accroissement du numéraire.

Le prix de l'argent fixe toutes les valeurs ;

Il augmente ou diminue l'activité & les profits du commerce : il est le thermometre & le principe de la richesse nationale.

Les affaires de finance procurent des gains excessifs, & elles élevent le taux de l'argent, parce qu'il y a de grands avantages à y prendre part ; elles concentrent le numéraire dans un petit nombre de citoyens, & ce resserrement est encore un principe de la cherté de l'argent.

Quand l'intérêt est considérable, il attire tous les fonds, & fait négliger les entreprises du commerce utiles à l'état ; les biens fonds, quelque préférence qu'on soit porté à leur accorder, vu leur solidité, seroient à bas prix par le défaut d'acheteurs, s'il y avoit un trop grand avantage à placer son argent. Dans les affaires de finance, ou dans les effets publics, l'intérêt de l'argent dirige toutes les spéculations, & détermine le prix des biens fonds, comme de tous les autres objets.

Plus les fonds de terre ſont chers, & plus le royaume eſt floriſſant : car il s'enſuit qu'il y a abondance d'argent, puiſqu'on peut le placer à bas prix ; que le propriétaire de terres n'eſt pas preſſé de vendre, puiſqu'il y a peu de terres à acquérir. C'eſt cette rareté qui les rend d'un plus grand prix. On peut en conclure que les propriétaires ont de l'ordre & de l'aiſance ; que des dépenſes outrées ne les forcent pas à vendre les fonds ; qu'ils ont des moyens pour ſuffire aux accidens imprévus, par des emprunts qui ne ſont pas onéreux, & dont le prix ſe concilie avec le produit des terres. Si au contraire l'argent étoit rare, ſi les propriétaires, forcés à des emprunts répétés & chers, ne trouvoient pas facilement des fonds, un grand nombre éprouveroit dans peu la néceſſité de vendre ; &, dans ce cas, les terres ſeroient à bas prix. L'intérêt de l'argent étant l'effet de ſon abondance ou de ſa rareté, de la prompte cir-

culation ou de la ſtagnation des métaux, dans quelques mains, il ne ſemble pas que ſon prix doive être fixé par la loi. On éludera toujours les loix qui contrarieront le cours naturel des choſes : cependant il a ſemblé néceſſaire qu'il y eût un taux légal, pour réprimer l'avidité, pour fixer l'opinion de ceux qui n'ont aucune connoiſſance des affaires, & le jugement de ceux qui ont à prononcer ſur les engagemens.

Ce taux doit être le plus haut prix où il ſoit permis de prêter. Les emprunts du gouvernement ſembleroient devoir faire la loi à cet égard ; mais il y a ſouvent une grande différence entre les intérêts payés par le gouvernement & ceux payés par les particuliers. En Angleterre, le gouvernement, avant la derniere guerre, empruntoit à un prix fort inférieur à celui des particuliers. En France, c'eſt le contraire : le prix des emprunts du

gouvernement ſurpaſſe preſque toujours le prix courant ou légal de l'argent, par les chances ou primes jointes à l'intérêt. La conſtitution de l'Angleterre, & les avances que fait la banque, ſont des cauſes du plus bas prix de l'intérêt dans ce pays. La ſcience du crédit y rend les emprunts plus faciles & moins chers. Cette ſcience a formé peu-à-peu une organiſation qui ne peut exiſter que dans cette ſeule nation, parce que le jeu de toutes les parties s'y rapporte à cette deſtination, parce qu'il y a une action & réaction de moyens qui n'exiſte nulle autre part, parce qu'on y poſſede l'art, qu'on ignore ailleurs, de prendre & de rendre avec une égale promptitude; d'où il réſulte qu'on crée, en quelque ſorte, d'avance les fonds qu'on emprunte.

La véritable influence du gouvernement dans cette partie, doit conſiſter à prévenir les

cauſes qui éleveroient le taux de l'argent. Favoriſer le commerce, déſobſtruer les canaux de la circulation, tarir ou diminuer la ſource des fortunes immenſes & rapides, qui concentrent les fonds dans un petit nombre de capitaliſtes ; voilà les moyens que l'adminiſtration peut employer avec ſuccès pour faire baiſſer l'intérêt, & vivifier le corps politique.

CHAPITRE XXV.

Du rapport de l'intérêt de l'argent avec la liberté.

ON peut calculer l'intérêt de l'argent par le degré de la liberté politique.

Dans les états despotiques, où tout est incertain, l'inquiétude ne peut céder qu'à l'avidité d'un intérêt usuraire. On y prête à douze pour cent, & plus.

Dans les monarchies, l'intérêt est moindre ; mais il est plus haut que dans les républiques. On est porté à exiger davantage du prince, parce que chacun a le sentiment des révolutions qui peuvent avoir lieu, & le souvenir de celles qui ont renversé la fortune de plusieurs, à différentes époques. Le prix que l'on exige du prince forme ensuite un préjugé pour celui que les particuliers peuvent payer.

La faveur, le rang, dans les monarchies, affranchiſſent ſouvent des rigueurs de la loi. On obtient des lettres d'état, des arrêts de ſurſéance. C'eſt une raiſon encore pour que l'on prête moins aux gens puiſſans & accrédités. Tous ces motifs produiſent de l'incertitude, & une crainte vague dans les eſprits, qui influe ſur le prix de l'argent, qui porte à en exiger un prix plus conſidérable.

La confiance, dans les monarchies, eſt plus particuliérement accordée au prince & à ſes miniſtres qu'au gouvernement. L'idée de la mort de l'un, du déplacement des autres, entretient l'inquiétude parmi les prêteurs. Le luxe y eſt commun dans toutes les claſſes; les beſoins y doivent être plus fréquens, plus preſſans, les fortunes ſujettes à de grandes viciſſitudes. De-là réſulte un plus grand nombre de demandes, &, par un effet néceſſaire, le renchériſſement de l'argent.

Dans les républiques, on ne craint d'autres

révolutions que celles qui renverseroient la constitution. Tout citoyen est soumis aux loix, & il n'est point de crédit qui puisse l'en affranchir. La confiance, pour le gouvernement & pour les particuliers, y doit être plus grande.

Les banques multiplient le signe représentatif, diminuent par conséquent de son prix, & les républiques semblent être plus favorables à ces établissemens que les monarchies.

Il n'y a pas un aussi grand nombre d'emplois lucratifs dans les républiques; les grands seigneurs ne reçoivent pas autant de bienfaits de la puissance publique. Le numéraire y doit être en conséquence plus également distribué. C'est un pays arrosé par une infinité de ruisseaux qui fertilisent les terres, au lieu d'une contrée où coulent quelques grands fleuves.

Le commerce est plus florissant dans les républiques. Il n'est pas soumis à une multitude de réglemens, gêné par des entraves.

La circulation plus rapide qu'il fait naître, contribue à rendre l'argent plus commun, & fait diminuer de ſon prix.

En Angleterre ce ſont les commerçans qui font des avances au gouvernement. En France les financiers ſeuls juſqu'à préſent lui ont fourni des ſecours. Les commerçans ſont accoutumés à des profits modérés, achetés ſouvent par de grands riſques, & les bénéfices qu'ils font avec l'état ſont reverſés à l'inſtant dans le commerce, qu'ils augmentent & vivifient. Les financiers ont le ſentiment des riſques qui réſultent des changemens de ſyſtême, des révolutions du miniſtere. Ils mettent en conſéquence leurs ſecours à un prix plus cher, & l'accroiſſement du luxe eſt le produit de leurs promptes & immenſes fortunes.

On a depuis long-tems ſuivi en Angleterre la méthode d'aſſigner une hypothéque à l'intérêt de chaque emprunt. Les prêteurs y

voient un gage assuré, & la nation paye avec moins de regret des impôts dont elle connoît la destination. Leur poids est diminué d'ailleurs par le sentiment de la liberté. L'idée de la guerre, de la conquête, de la défense, semble être personnelle à chacun. Sa contribution devient volontaire. Le génie républicain a le caractere de la passion qui rend supportables les plus grands sacrifices.

La banque d'Angleterre ayant, comme je l'ai observé, ajouté au signe représentatif un autre signe plus facile à transporter, l'activité du commerce doit encore s'accroître, les échanges s'opérer aussi rapidement que la réflexion de la lumiere.

La location de l'argent par toutes ces raisons y doit être d'un prix plus foible que dans un état qui ne réunit pas ces diverses circonstances. Ainsi toutes choses égales d'ailleurs, l'argent doit être plus bas dans un pays républicain, que dans un pays monarchique.

CHAPITRE

CHAPITRE XXVI.

De la proportion du prix du bled, avec la quantité du numéraire.

LE prix de toutes les denrées, ſemble dévoir ſe meſurer ſur leur abondance & ſur celle des metaux, qui les repréſentent : en conſéquence l'augmentation de numéraire dans un pays, devroit produire une augmentation proportionnée dans le prix des bleds ; le ſeptier de bled valoit du tems de François premier, trente ſols, le marc étoit à douze livres, on avoit par conſéquent huit ſeptiers pour un marc ; de nos jours, le ſeptier à vingt-deux livres environ, le marc à cinquante-quatre livres, on n'a que deux ſeptiers & demi à-peu-près pour un marc.

Le numéraire, ſuivant les calculs les plus modérés, eſt augmenté eu Europe, des

neuf dixiemes, ſi le prix du bled s'étoit élevé en proportion de la quantité du numéraire, il ſeroit plus cher des neuf dixiemes que du tems de François premier; huit ſeptiers devroient être payés dix marcs, leſquels à cinquante-quatre livres ſont cinq cents quarante livres, le prix du ſeptier ſeroit donc de ſoixante-ſept livres dix ſols. Un tel prix ſeroit exorbitant, & infiniment au-deſſus des moyens du peuple, quoique dans une exacte proportion avec celui qui étoit payé ſous François premier.

Je vais établir les cauſes de la différence des prix de ce tems, comparés avec l'époque actuelle.

Les prix ſont le réſultat de l'abondance d'une denrée, & de la quantité des demandes. Comme le nombre des conſommateurs n'augmente pas par l'accroiſſement du numéraire, il s'en ſuit qu'il n'influe pas d'une maniere ſenſible & prompte ſur le

prix des bleds. Ce ſont les objets de luxe, dont la plus grande quantité de numéraire fait augmenter le prix, parce que ſon augmentation multiplie les demandes, & met à portée de payer ces objets plus chers.

La preuve de ce que j'avance eſt l'augmentation du prix des bleds, lors de la liberté du commerce de cette denrée. La quantité du numéraire n'augmenta pas au même inſtant; mais les demandes furent plus multipliées par le concours des étrangers.

Le prix des bleds dans une nation, eſt étroitement lié avec celui des ſalaires; car c'eſt au moyen du travail que s'opere la production.

Si le bled étoit conſtamment tenu à un prix très-cher par les propriétaires, comme la ſubſiſtance eſt l'objet du travail, il faudroit augmenter les ſalaires. De cette augmentation réſulteroit une dépenſe pour le propriétaire, proportionnée à ſon bénéfice,

ſon bled ſe vendroit d'un quart ou d'un tiers plus cher ; mais il payeroit les agens de la réproduction un quart ou un tiers de plus. Il y a ceci de particulier pour ce qui concerne le bled, c'eſt que celui qui le cultive, eſt en même tems celui qui en conſomme la plus grande partie. Il ne peut conſommer & opérer la richeſſe du proprietaire, qu'autant que celui-ci le met en état de le payer. Il ſe trouve ainſi une communauté d'intérêts entre les proprietaires vendeurs, & le peuple qui eſt à-la-fois inſtrument de la production, acheteur & conſommateur, d'où réſulte un équilibre dans le prix de la denrée.

Ce n'eſt que très-lentement que les métaux ſe répartiſſent avec quelque égalité dans les provinces & les campagnes ; l'inégalité extrême de la répartition du numéraire ne permet pas que le prix du bled s'éleve, en raiſon d'un accroiſſement de richeſſes, concentré dans un petit nombre.

L'impôt par ſon augmentation progreſſive, enleve au peuple avec une préciſion preſque géometrique, la portion de numéraire, qui arrive tardivement juſqu'à lui; il ne ſe trouve pas plus riche d'une quantité qui ne fait que paſſer en ſes mains pour ſe perdre dans le gouffre du fiſc.

Il eſt néceſſaire par ces raiſons, que la ſubſiſtance reſte longtems à-peu-près au même prix. Ce n'eſt que lorſque les torrens de numéraire qui inondent la capitale, les grandes villes & la cour, ont dépoſé à la longue quelque ſédiment dans les campagnes, ce n'eſt qu'après un long eſpace de tems, que la denrée de premiere néceſſité doit hauſſer de prix. Encore ſeroit-il peut-être plus exact de dire que l'argent s'avilit, que de dire que le prix du bled augmente par l'accroiſſement du numéraire.

La concurrence des étrangers, ſembleroit devoir établir la proportion juſte entre le

prix de l'argent & celui du bled, parce que les vendeurs trouvent dans le commerce extérieur, un débouché aſſuré & étendu. Il eſt certain que les beſoins des étrangers ſe réuniſſant à ceux d'une nation, donnent plus de valeur à la denrée; mais la concurrence étrangere a ſes bornes : ainſi, quand elle a fait monter juſqu'à une certaine hauteur, le prix des bleds, ils reſtent à ce niveau, qui forme le prix général du commerce. Le vendeur ne peut faire long-tems la loi, parce que, s'il y a une preſſante néceſſité d'acheter, il y a pour lui une néceſſité de vendre une denrée qui ſe gâte & dépérit, & peut s'avilir par l'abondance de l'année ſuivante.

Il faut à préſent examiner pourquoi, du tems de François premier, le bled étoit moins cher & les ſalaires en même tems plus forts. Ces deux choſes ſemblent contradictoires, & préſentent en quelque ſorte un problême à réſoudre.

On peut en général en donner pour raiſon, que dans ce tems il y avoit peu de commerce, & peu de communication entre les provinces, qu'il n'y avoit point de concurrence pour l'achat de la denrée, qu'il y avoit plus de travaux, plus de demandes pour la main-d'œuvre, que les richeſſes étoient plus également diſtribuées dans les provinces, & les impôts très-foibles ; il y avoit moins de miſere par conſéquent, & le journalier n'étoit pas forcé par le beſoin de recevoir auſſi promptement la loi impérieuſe du riche. (1)

(1) La proportion des ſalaires avec le prix des bleds a preſque toujours été d'un vingtieme. On n'a pu encore démêler les circonſtances qui changerent cette proportion ſous François Ier.

CHAPITRE XXVII.

Du prix des terres.

LE capitaliſte, avant de placer ſes fonds, compare les avantages & les riſques que préſentent les différens emplois qu'il en peut faire.

S'il place ſon bien en contrats, en billets, en effets publics, il touchera ſans ſoin, ſans travail, un intérêt conſidérable ; il verra ſans crainte la ſéchereſſe, les pluies, la grêle, les influences des ſaiſons lui ſeront indifférentes ; il pourra en tous lieux tranſporter ſes biens, en recevoir le revenu ; il ne craindra pas que ſes fermiers deviennent inſolvables, il n'aura point de procès, point de gens d'affaire à payer ; enfin il pourra d'un inſtant à l'autre changer ſon bien de nature, & l'impoſition ne s'appeſantira pas autant

ſur lui que ſur le propriétaire de fonds ; voilà les avantages. Voici le danger. Les contrats, les effets publics ſont ſoumis à tous les orages politiques ; une guerre malheureuſe, la nouvelle d'une bataille perdue, un changement ſurvenu dans le miniſtere peuvent d'un inſtant à l'autre faire évanouir entre les mains du propriétaire une partie de ſa fortune.

S'il place ſes fonds en terres, le produit ſera inférieur, mais cet inconvénient eſt compenſé par la ſolidité de la poſſeſſion, par la poſſibilité d'une augmentation de produit : l'induſtrie, l'attention, la conſtruction d'un canal, d'un nouveau chemin, peuvent les doubler, les tripler ; enfin, quelles que ſoient les ſecouſſes politiques, il eſt aſſuré de tranſmettre à ſes enfans un fond productif.

Le prix des terres ſemble devoir dériver de l'intérêt de l'argent, qui forme l'objet des comparaiſons. Le capitaliſte veut bien faire quelques ſacrifices de jouiſſance en faveur de

la ſûreté ; mais s'ils étoient trop conſidérables, le deſir des jouiſſances l'emporteroit. L'intérêt étant au denier vingt, le prix des terres eſt à-peu-près au denier trente ; c'eſt la proportion de tous les pays, lorſque des circonſtances particulieres ne hauſſent pas le prix des biens fonds. Ils ont plus de valeur dans les pays où les gens de main-morte poſſedent une grande partie des terres, parce qu'il y a moins de changement dans les propriétés. La rareté en détermine la cherté, dans les provinces où la poſſeſſion des terres donne entrée aux états, dans celles où ils ne ſont pas ſoumis aux droits de franc-fief, ou qui ſont régies par le droit écrit. Il permet de diſpoſer de ſon bien ſuivant ſes affections & ſes volontés, & cet avantage augmente la valeur des biens fonds.

Les terres des environs de Paris devroient être d'un grand prix, & elles ſont en général d'une moindre valeur que celles des provinces

éloignées ; en voici la raiſon. Le luxe de la capitale force plus ſouvent les propriétaires voiſins à vendre ; & les emplois que préſentent les affaires de tout genre, & les effets publics, dégoûtent du foible mais ſolide revenu des biens fonds. L'ivreſſe des jouiſſances & du luxe de la capitale, portent ceux qui en approchent à tout ſacrifier à la ſatisfaction du moment. Par ces raiſons les terres voiſines de Paris ſont plus fréquemment en vente & moins recherchées ; il eſt évident que leur prix doit être moindre que dans les provinces, où il y a moins d'emplois avantageux d'argent, & moins de changement dans les propriétés.

CHAPITRE XXVIII.

Des biens possédés par les Religieux.

Les revenus considérables dont jouissent plusieurs abbayes régulieres paroissent, aux yeux de beaucoup de gens, un grand abus; mais des réflexions éclairées font aisément connoître que les possessions des religieux sont, à beaucoup d'égards, un avantage pour l'état. L'aisance qu'ils donnent à leurs fermiers leur procure les moyens de faire de grands frais, pour rendre productifs des terreins froids, humides & ingrats. Il n'est nul doute aussi que, si le revenu des abbayes étoit consommé ailleurs, ou dans la capitale, les productions ne diminuassent, & la culture ne devînt languissante. C'est par ces considérations que les villages voisins des abbayes,

occupés par elles à des travaux de tout genre, habitués à y trouver des ſecours, dans des tems de diſette, par les approviſionnemens qui y ſont faits, font des vœux pour les élections, & regardent comme un grand malheur que les abbayes ſoient miſes en commande.

La Flandre eſt peut-être la province où l'agriculture eſt la plus floriſſante; c'eſt en même tems celle où l'argent eſt au plus bas intérêt. On peut emprunter à trois ou trois & demi en Flandre, en Hainaut. Les fermiers dans l'aiſance paient facilement la part des propriétaires: voilà certainement les deux ſignes les plus ſenſibles de la proſpérité d'un pays; cet exemple indique qu'un des plus sûrs moyens de favoriſer la réproduction eſt de faire en ſorte que la dépenſe ſoit le plus près poſſible du lieu de la récolte: le numéraire ſe répartit alors dans toutes les claſſes; la circulation fournit à tous

les besoins, vivifie toutes les parties. Lorsque chacun possede une portion du numéraire, son prix est plus bas, plus favorable par conséquent à la culture & au commerce, que si une plus grande quantité étoit concentrée entre peu de personnes qui feroient la loi ; la richesse réelle n'est point produite par l'abondance du numéraire, mais par son égale distribution.

Les réguliers possedent de grands domaines, & on leur doit en partie la richesse des pays qu'ils habitent ; ce sont eux qui ont défriché, qui ont planté. Les religieux n'ont point de jouissances de luxe ; toute dépense en consommations, en bâtimens, tourne au profit de la terre & des peuples.

C'est par les ménagemens qu'ils ont pour leurs fermiers, que ceux-ci, mieux nourris, mieux logés, se regardent en quelque sorte comme des propriétaires, puisqu'ils se per-

pétuent dans leur ferme l'eſpace de deux cents ans & plus, qu'ils ont les plus riches ateliers d'exploitation, & ſont en état de faire de grandes avances.

CHAPITRE XXIX.

Du commerce des bleds.

RÉDUISONS, s'il est possible, à quelques élémens simples & faciles à saisir une question, qui est devenue un des problêmes les plus embarrassans à résoudre ; c'est la liberté du commerce des bleds. Tantôt il a été enchaîné par des loix prohibitives, tantôt livré à une liberté illimitée ; il n'est point d'objet aussi intéressant pour l'humanité & pour l'administrateur : il n'en est point aussi qui ait été envisagé sous plus d'aspects. Doit-on regarder les bleds uniquement sous le point de vue de la subsistance, veiller à ce que leur présence rassure sans cesse le peuple inquiet ; doit-on le considérer comme un objet de commerce, &, dans ce rapport, en permet-

tre

tre la libre circulation, & l'exportation à l'étranger, comme du vin, des huiles, & autres objets? Le gouvernement doit-il intervenir? Doit-il ſe mettre entre la providence & les peuples, & tempérer par les ſecours de la prévoyance les rigueurs du ciel, aſſurer leur ſubſiſtance contre l'incertitude des ſaiſons?

Les productions en bled d'un pays ſuffiſent à ſes beſoins, ou leur ſont inférieures: ſi elles ſont ſuffiſantes, ce ne peut être qu'en général; l'incertitude des ſaiſons ne permet pas que les récoltes ſoient égales. Il doit donc y avoir des années où elles ſeront abondantes, & d'autres où elles ſeront inſuffiſantes. Que fera-t-on du ſuperflu dans les années abondantes, s'il n'eſt pas permis de le vendre à l'étranger? La denrée s'avilira; les cultivateurs gémiront des bienfaits du ciel. Si l'exportation en eſt libre, la concurrence des étrangers donnera à la denrée un prix conve-

nable ; les cultivateurs seront encouragés, & la culture, augmentant peu-à-peu, deviendra plus florissante : le superflu, & par conséquent la richesse, s'accroîtra.

Si les bleds d'un pays sont annuellement suffisans à ses besoins, le commerce remédiera, par l'importation, à cette disette constante ; mais si des réglemens empêchent la denrée nationale de sortir, comment le commerce, qui ne sera pas libre, pourra-t-il approvisionner un pays ? Il faudra imposer des gênes aux négocians, les obliger à faire des déclarations des bleds qu'ils feront sortir, pour s'assurer que ce sont des bleds étrangers, multiplier les précautions, fatiguer les armateurs par les inquisitions, par les formalités auxquelles ils seront assujettis. La liberté ne seroit-elle pas un plus sûr moyen d'approvisionner un pays stérile en bled ? Devenu entrepôt de commerce, ne seroit-il pas sûr de ne jamais manquer d'une denrée qui seroit ap-

pellée par le haut prix, & qu'il ſeroit toujours le maître de retenir pour ſes beſoins ? Les pays, qui ne produiſent pas de bled, ſont ceux qui n'en manquent jamais.

Les loix de la prohibition pour la denrée de premiere néceſſité ſont anciennes ; elles ſont conſacrées par le ſentiment de miniſtres éclairés, par l'oppoſition des compagnies zélées pour le bien des peuples, & qui doivent être éclairées par l'expérience de pluſieurs ſiecles. Ne doit-on pas être ſaiſi d'une crainte religieuſe, lorſqu'il s'agit de s'élever contre de ſi reſpectables autorités, lorſqu'il s'agit de la ſubſiſtance des peuples ? Mais dans quel tems ces loix ont-elles été promulguées, leur exécution ſurveillée avec la plus ſcrupuleuſe attention ? C'eſt dans un tems où la France avoit peu de commerce, où les autres nations ſuivoient le même ſyſtême de prohibition, où il étoit difficile par conſéquent de ſe procurer des bleds, dans un moment de

diſette ; il étoit indiſpenſable alors de conſerver les ſiens. C'eſt dans un tems où la France n'avoit ni chemin, ni canaux ; chaque province ſe regardoit comme étrangere à la province voiſine. On va plus facilement en Allemagne de nos jouts, qu'on ne faiſoit autrefois un voyage de vingt lieues (1). En ſuppoſant même que le commerce maritime alors fût animé, comment tranſporter la denrée dans un pays, ſans communication dans l'intérieur ?

Voilà peut-être à quoi ſe réduit la queſtion de la liberté des bleds. Il étoit de la prudence, dans les anciens tems, de conſerver les bleds dans chaque province, dans chaque arrondiſſement. Si les peuples étoient inquiets, en

(1) Un abbé de Cluni s'excuſoit de venir à S. Maur-les-Foſſés, pour ne pas entreprendre un voyage dans une terre étrangere. Il étoit prudent dans un tems où il y avoit ſi peu de communication entre les provinces, de défendre l'exportation des bleds.

voyant la denrée paſſer dans une province limitrophe, quelles auroient été ſes alarmes s'ils euſſent appris qu'on l'exportoit chez l'étranger ? Les préjugés contraires à la liberté ſe ſont enracinés dans les tems anciens, & ils ont ſubſiſté malgré le changement des circonſtances ; ils ont été ſoutenus par les compagnies attachées aux maximes antiques, & beaucoup d'adminiſtrateurs ont été imbus des mêmes principes, fortifiés de la crainte aveugle des émeutes.

L'eſprit de parti a encore contribué à obſcurcir la queſtion importante de la liberté du commerce des bleds.

Je vais tâcher de réſumer, en peu de mots, les avantages qui en réſultent.

Il eſt du plus grand intérêt pour un état, que le prix du bled ſoit tel, qu'il puiſſe procurer un bénéfice déterminant au cultivateur, & faciliter le recouvrement de l'impôt : il n'eſt pas moins néceſſaire d'aſſurer la ſubſiſtance.

Ces deux buts ont le même principe. En effet, si le cultivateur n'est pas encouragé, la culture, les subsistances, & par conséquent la population diminueront. Ces trois objets se tiennent par un lien indissoluble.

Quel est le moyen le plus efficace pour rendre la culture florissante, pour assurer les subsistances, & augmenter la population ? c'est de donner le plus de valeur possible aux denrées.

Le prix des bleds ne peut être véritablement déterminé, que par la concurrence étrangere ; la simple facilité de les faire sortir, en préservant le propriétaire de la crainte de vendre à trop bas prix, suffit pour donner à la denrée une valeur convenable.

Mais on craint qu'en associant une nation au marché de l'Europe, on ne la fasse souffrir de ses besoins ; que les bleds ne se portent dans des pays où la disette existe-

roit, & qu'enſuite elle ne vienne à manquer elle-même, par les ventes multipliées à l'étranger.

Je n'entreprendrai pas de répéter toutes les raiſons ſi ſouvent rebattues ſur cette matière, & qui prouvent les avantages de la liberté : je me réduirai à un ſeul point, & je prendrai la France pour exemple.

Ce royaume a généralement du ſuperflu ; il ſemble qu'il n'y a perſonne qui puiſſe nier, que d'après les évaluations les plus médiocres, la France n'ait à-peu-près un ſixieme de ſurabondance dans ſes productions. D'après ce calcul, il ſemble que l'exportation ne peut pas lui être déſavantageuſe.

On objectera que ſi les beſoins des étrangers ſont au-deſſus de cette proportion, la France exportera non-ſeulement ſon ſuperflu, mais encore le néceſſaire.

Pour répondre à cette objection, il ſemble que le plus sûr moyen eſt de conſidérer

quelle peut être en Europe la masse générale du commerce des bleds.

Les plus fortes évaluations font monter le commerce de la Pologne, de la Sicile, de la Barbarie, de l'Angleterre, à-peu-près à dix millions de septiers ; tels sont donc les hazards de l'abondance & de la disette, que les pays les plus fertiles secourent les autres de cette quantité.

Examinons à présent ce que cette quantité peut être, relativement à la production de la France.

Il est constant qu'il y a en général du superflu dans ses productions. On évalue à trois millions de septiers, la quantité que la France peut mettre dans le commerce étranger.

C'est à-peu-près le tiers de tous les bleds qui circulent dans les ventes, de nations à nations. Il résulte de ce calcul, qu'en supposant que les pays qui exportent des bleds

éprouvent quelque diſette, le commerce de la France ne peut que gagner par la vente à plus haut prix de ſa denrée : ſi l'on ſuppoſe, au contraire, que ce ſoit la France, elle a la reſſource de l'importation, celle de l'augmentation progreſſive & néceſſaire de ſa culture. Et ſi l'on admettoit une diſette générale, le prix exceſſif des bleds ſeroit une raiſon d'en défendre la ſortie. Il n'eſt donc aucun inconvénient qui puiſſe balancer les avantages de la liberté extérieure.

Il eſt conſtant, d'après les recherches les plus exactes, qu'il n'y a pas eu de diſette réelle en France dans l'eſpace de cent ans (1), & que dans les tems des plus grandes calamités, les ſecours les plus foibles ont remédié au mal. Louis XIV, en 1660, fit arriver pour deux millions de grains ; & ce ſecours fit baiſſer de

(1) Il faut excepter l'année 1709, année déſaſtreuſe où tous les genres de productions manquerent.

plus de moitié le prix monté à cinquante livres le ſeptier, monnoie de ce tems; c'eſt une preuve certaine que la diſette n'étoit pas réelle. On fit venir des bleds en 1740, pour quatorze ou quinze millions; ils ne purent être vendus : ils furent gâtés : ils germerent, & cependant le prix baiſſa conſidérablement; l'annonce du ſecours opéra ſeul le changement; il n'exiſtoit donc pas de diſette.

Ces exemples doivent écarter toute crainte, doivent indiquer que la méthode la plus sûre, eſt de laiſſer la liberté au commerce; l'intérêt eſt le principe le plus actif, le plus éclairé : il engage à porter à ceux qui ont beſoin; il eſt plus prévoyant que la loi, qu'il trouve le ſecret d'enfreindre lorſqu'elle lui eſt contraire.

La liberté, en multipliant les demandes, produit une augmentation dans les prix favorables au cultivateur, qui tourne au profit de la culture; la liberté doit donc raſſurer

les eſprits au lieu de les allarmer, puiſqu'il eſt inconteſtable, qu'elle tend à augmenter la quantité de la denrée; l'intérêt doit engager à la vendre dans l'intérieur, à un bon prix, au lieu de l'exporter chez l'étranger avec de plus grands frais; & en s'expoſant aux dangers de la mer, le peuple la paiera moins chère, que celle qu'il feroit venir dans un tems de diſette de l'étranger.

Les faits viennent à l'appui des raiſonnemens en faveur de la liberté.

Depuis 1764, exportation libre juſqu'en 1770. Récoltes mauvaiſes ou médiocres, point de diſette, point de cherté exceſſive, point de ſecours fournis par le gouvernement. Depuis 1770, loi prohibitive, récoltes en général bonnes, diſette dans pluſieurs provinces, cherté exceſſive, dépenſes conſidérables du gouvernement, émeutes dans les provinces.

Il eſt ſouvent arrivé que des magaſins

formés par le gouvernement, ont produit les plus mauvais effets : ils ſont odieux au peuple, pour le ſoulagement duquel ils ſont établis. Ils font hauſſer le prix de la denrée, parce que les achats font trop de ſenſation, & la font reſſerrer plus étroitement ; ils entraînent le gouvernement dans des dépenſes conſidérables, ſans remplir ſes vues.

Il paroît, d'après ces conſidérations, que le plus sûr moyen ſeroit, pour former une bonne loi ſur le commerce des bleds, qu'elle fût abſolue, ſans aucune des reſtrictions qui embarraſſent toujours ceux qui ſe livrent aux ſpéculations d'un commerce : l'expérience prouve qu'il n'y a point de crainte fondée de diſette ; il n'en peut réſulter aucun inconvénient, pourvu qu'il n'y ait aucune limite, aucune reſtriction à la loi. Les marchands feront des magaſins, mais ils les feront peu-à-peu, & ne répandront pas l'alarme ; ces magaſins auront même l'avantage

de remplir les vûes du gouvernement, en aſſurant des reſſources.

L'intérêt des marchands les engagera à ouvrir ces magaſins, lorſque la denrée, diminuant de quantité, ſe trouvera hauſſer de prix.

CHAPITRE XXX.

Du rapport de la liberté & de l'impôt.

MONTESQUIEU a dit : (1) « regle géné-
» rale, on peut lever des tributs plus forts,
» à proportion de la liberté des sujets, &
» l'on est forcé de les modérer à mesure
» que la servitude augmente. Cela a tou-
» jours été & cela sera toujours. » Ce grand homme est parti d'un fait pour établir ce principe.

Le gouvernement de Turquie est despotique, & les tributs y sont foibles ; l'Angleterre est un pays libre, & les impositions y sont très-fortes.

Il est vrai que les impôts perçus par le

(1) Esprit des Loix, chap. 12, liv. 13.

grand ſeigneur, ne paroiſſent pas proportionnés à l'étendue de ſes états. On y leve un dixieme en nature ſur tous les produits, une capitation aſſez forte ſur les chrétiens, & des droits conſidérables ſur les marchandiſes. Le produit de ces diverſes contributions monte à-peu-près à cent vingt millions, ce revenu paroît très-foible pour un auſſi vaſte empire, les peuples dans le fait paient beaucoup plus, & voici comment. Les pachas ſont en quelque ſorte fermiers du grand ſeigneur : ils lui rendent pour la province qu'ils gouvernent, une ſomme réglée depuis long-tems & qui ne paroît pas exceſſive ; mais ils font payer le double au peuple, & les agents qu'ils emploient, augmentent encore l'impôt, qui croiſſant auſſi, s'éleve peut-être à trois fois plus que ſa premiere fixation. Le grand ſeigneur confiſque enſuite ſur le moindre prétexte les biens des pachas, c'eſt ce qui forme ſon tréſor parti-

culier. Il fait tourner par ce moyen leurs exactions à ſon profit : ces officiers ſont des éponges qu'il preſſe à ſa volonté. D'après ces détails, il eſt ſenſible que les impôts ne ſont pas modérés en Turquie, & qu'ils ont le double inconvénient d'être arbitraires & vexatoires.

En parcourant l'hiſtoire des anciens gouvernemens, en portant ſes régards ſur les états, ſoumis de nos jours au deſpotiſme, on verra que la maxime de M. de Monteſquieu eſt encore moins fondée.

Sous la plupart des empereurs Romains les impôts étoient exceſſifs, & il n'y avoit pas même l'ombre de la liberté. Le deſpotiſme dans l'empire Grec, étoit extrême, & les peuples ſuccomboient ſous le fardeau des tributs. Tout étoit ſoumis à des droits ; enfin, la reſpiration de l'air même étoit taxée.

Ecoutons un inſtant Procope, ſur le re-

» gne

gne de Juſtinien. « Les taxes ne ſont point » réglées par les beſoins de l'empire, mais » le caprice de ceux qui les impoſent. Le » tribut appellé annuel, eſt une taxe dix » fois plus forte, que les propriétaires ne » peuvent la ſupporter. On leve ſur chaque » propriétaire, non-ſeulement l'impôt qu'il » doit, mais celui qu'auroient dû payer » leurs voiſins, qui ont abandonné leurs » terres. L'empereur admet pour la garde du » palais des eſclaves, & en tire des ſommes » conſidérables; il leve ſur les vaiſſeaux qui » entrent dans le port de Conſtantinople un » droit; il vend les bleds gâtés aux habitans » de Conſtantinople, au même prix que les » bleds de la meilleure qualité; il fait vendre » la ſoie à un prix au-deſſus de ſa valeur, il » a ſupprimé les diſtributions de bleds. »

A la Chine, au Japon, les charges ſont très-peſantes, & les peuples ſont ſoumis au plus terrible deſpotiſme.

Che-Kiat, auteur Chinois, s'exprime ainsi en parlant des impôts de la Chine: » Sous la dynastie présente, ce ne sont » qu'impôts, que douanes & défenses; il y » en a sur les montagnes & dans les val- » lées, sur les rivieres & sur les mers, sur » le sel & sur le fer, sur le vin & sur le thé, » sur les toiles & sur les soieries, sur les mar- » chés & sur les passages, sur les ruisseaux » & sur les ponts. »

Comme il est de l'essence du despotisme de communiquer une grande puissance aux représentans du souverain, il y a nécessairement beaucoup d'abus d'autorité, beaucoup de concussions, le despote reçoit moins en proportion qu'un autre souverain; mais les peuples payent plus tant qu'ils ont de quoi payer, tant que leur nombre ne diminue pas: voilà le véritable état des choses dans un gouvernement despotique.

Comment peut-on mettre en principe,

que celui qui ſe joue de la vie des hommes, ménagera leurs biens? C'eſt la ſoif dévorante des richeſſes qui a fait commettre aux deſpotes, comme aux particuliers, les plus grandes cruautés.

Dans le ſiecle dernier, les députés du peuple vinrent trouver le duc d'Arcoz, vice-roi de Naples, pour ſe plaindre de l'excès de leurs charges. Nous n'avons plus rien, lui dirent-ils. Eh bien! répondit le duc d'Arcoz, « vendez l'honneur de vos femmes » & de vos filles, & apportez m'en le pro- » duit. »

Les impôts étoient très-forts dans pluſieurs époques du regne de Louis XIV, & ont été preſque toujours en augmentant; il n'eſt point de monarque cependant qui ait été plus jaloux de ſon autorité. Si de nos jours les tributs ſont augmentés en Ruſſie, ce n'eſt point l'effet d'une plus grande liberté: le Czar Pierre n'a point relâché les

les reſſorts du deſpotiſme, & il a augmenté de plus du double les impôts dans ſes états.

Ces exemples prouvent que ce n'eſt pas le plus ou le moins de liberté qui détermine la modération des impôts. La véritable raiſon de leur modicité, dans un gouvernement deſpotique, eſt la dépopulation produite par les excès même du deſpotiſme; il vient un tems où tout eſt deſſéché juſques dans la racine, où la miſere des peuples eſt extrême. Le deſpote eſt alors obligé de s'arrêter; à force d'avoir abuſé, il ne peut plus abuſer, ſa modération n'eſt qu'une impuiſſance.

Il y a d'autres cauſes pour la Turquie, qui bornent ſa richeſſe, & par conſéquent la faculté d'impoſer; la loi de Mahomet défend de prêter de l'argent à intérêt. Il en réſulte que l'or & l'argent ſe concentrent & deviennent ſtériles entre les mains de

leurs poſſeſſeurs. Les richeſſes mobiliaires conſtituent la fortune des familles ; la dépenſe eſt priſe ſur le capital, ou ſur les produits d'une uſure exceſſive, qui eſt un principe de ruine rapide pour d'autres familles.

Le prince ne peut taxer un genre de richeſſe inconnu, que la crainte empêche de faire circuler. Comment les ſultans pourroient-ils impoſer, ils ſont en quelque ſorte propriétaires de tout ? D'un autre côté, l'uſage eſt le dominateur ſuprême des peuples ignorans. Les coutumes gouvernent l'Aſie, & les impôts, comme le militaire, la police, la légiſlation, reſtent dans le même état pas la force d'inertie.

Cet empire de Turquie, modele unique & mille fois préſenté du deſpotiſme, comme ſi tout gouvernement arbitraire lui reſſembloit, eſt le dernier débris de l'empire Romain. La tirannie, la foibleſſe, le délire des paſſions, ont tour-à-tour, pendant mille

ans, travaillé à dépeupler, & à rendre ſtériles les pays ſoumis, depuis trois ſiecles, à la domination Turque ; lorſque les Turcs ont enſuite envahis ces contrées dévaſtées, ils les ont plongées dans l'ignorance, ils ont ſubſtitué une barbarie groſſiere à la cruauté raffinée, & ont fait refluer en Europe les arts & l'induſtrie : quel pays lui peut-être comparé ? Entre tous les états deſpotiques & ce pays, entre le deſpotiſme militaire de pluſieurs états modernes, le deſpotiſme légal du Danemarck, le deſpotiſme féodal du Mogol, celui de la Chine & celui de Turquie, il exiſte & doit exiſter de grandes différences.

L'Angleterre, dans l'eſpace de cent ans, a contracté une dette de ſix milliards, qui entraîne un intérêt annuel de plus de deux cents millions. Pour les acquitter & payer les dépenſes de l'état, des impôts exceſſifs ont été établis & ſeront augmentés. Quelle

eſt la perſpective que préſente dans l'avenir l'état de cette république ? Celle d'une banqueroute, de la dépopulation & de la perte totale de ſon induſtrie ; le deſpotiſme qui ne connoît point de bornes dans l'abus de ſon pouvoir, le caprice d'un homme & l'emportement de la multitude, auront produit les mêmes effets. Dans ces circonſtances, il ſera indiſpenſable de diminuer les les tributs en Angleterre ; un pays libre ſera dans la même ſituation, à cet égard, que la Turquie. La modération de l'impôt y ſera l'effet des mêmes cauſes. Si les impôts ont excédé en Angleterre les proportions naturelles de ſon ſol, de ſa population, ce n'eſt point dans le régime républicain qu'il faut chercher la cauſe de cet excès ; mais dans ſon ambition, dans l'avidité des richeſſes qui s'eſt emparée de tous les cœurs. L'Angleterre s'eſt ruinée pour acquérir & pour dominer.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

MONTESQUIEU dit : « tout ceci mene à » une réflexion. Les républiques finissent par » le luxe, & les monarchies par la pauvreté. » Il me semble plus juste de dire : les républiques périssent par les richesses, & les monarchies par le luxe.

Voici mes raisons.

Les richesses détruisent l'égalité nécessaire dans les démocraties, & doivent les amener à l'aristocratie par le degré de puissance qu'elles conferent à quelques citoyens. Le même principe doit faire passer une république de l'aristocratie à la monarchie : c'est ce qui est arrivé à Rome.

Jules-César a toujours saisi avec ardeur tous les moyens de s'enrichir & d'amasser des trésors. C'est par leur moyen qu'il forgea

des chaînes à ſa patrie. L'Eſpagne, le Portugal, lui fournirent de très-groſſes ſommes. Il s'empara dans les Gaules des richeſſes des temples. Enfin, il prit au capitole trois mille livres peſant d'or.

Si le gouvernement d'un pays eſt dans ſon origine ariſtocratique, les richeſſes éleveront les Plébéiens, & bientôt ils forceront les nobles à les laiſſer entrer en partage des honneurs & de l'autorité. De-là, le changement de la conſtitution. La rivalité des deux ordres cauſera des troubles, des diviſions. Tour-à-tour chacun triomphera, mais toujours aux dépens de la choſe commune. C'eſt encore ce qui eſt arrivé à Rome.

Si le gouvernement eſt mixte, qu'il y ait un chef, les revenus conſidérables qui lui ſeront aſſignés, le mettront à portée de corrompre les repréſentans de la nobleſſe : il finira par être monarque. Le noyau du

pouvoir monarchique une fois formé, doit, par couches multipliées, augmenter chaque jour de volume. Les ſuccès & les revers ſerviront également à étendre la puiſſance du chef.

CHAPITRE XXXI.

D'un Chapitre de Monteſquieu ſur le deſpotiſme.

« QUAND les Sauvages de la Louiſiane » veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre » au pied, & cueillent le fruit. Voilà le » gouvernement deſpotique. » (1)

Cette comparaiſon a paru brillante, & rendre d'une maniere ſenſible les effets du deſpotiſme. C'eſt au fond, la fable de la poule aux œufs d'or.

Monteſquieu a ſuppoſé que le deſpote abuſoit néceſſairement, & que, pour multiplier ſes jouiſſances, il en tariſſoit la ſource. Mais la comparaiſon ne peut être juſte, que relativement à l'impôt. Un mo-

(1) Eſprit des Loix.

narque, une république ambitieuſe, peuvent aggraver le poids des impôts comme un deſpote.

Celui-ci peut abuſer de ſon pouvoir, en diſpoſant de la vie de ſes ſujets, & uſer, avec une modération éclairée, du pouvoir d'impoſer. Les faits viendroient à l'appui.

Monteſquieu établit en principe, dans un autre chapitre, que les impôts ſont modérés dans les pays deſpotiques, & plus forts dans les républiques. Comment concilier cette aſſertion avec la définition du deſpotiſme ? Car on ne peut appliquer qu'à l'excès de l'impôt la comparaiſon ingénieuſe, mais peu juſte, des Sauvages de la Louiſiane.

Qu'un deſpote faſſe couper mille têtes, que les priſons ſoient remplies d'innocens, qu'il invente des tourmens nouveaux & rafinés, qu'il trouve, comme Louis XI, de la volupté dans les cris & les gémiſſemens

de ſes victimes, la terreur régnera dans les eſprits ; il ſera entouré de délateurs, de traitres, de flatteurs ; ſon nom ſera en horreur, mais ſon royaume ne ſe dépeuplera pas : la ſource de ſes revenus ne tarira pas par les excès de la tirannie, s'il ne multiplie pas les impôts.

Un ſouverain, la gloire de ſon ſiecle par ſes talens militaires, par ſes ſuccès, ſon génie, ſon goût pour les arts, ſes connoiſſances, le plus grand homme enfin depuis Céſar, jouit, par la conſtitution de ſes états, d'une autorité ſans bornes. La plus grande économie regne dans l'adminiſtration de ſes revenus. S'il ſurvient une grêle, un ouragan dans une province de ſes états, ſi des eaux débordées couvrent des champs cultivés, il envoie ſans retard des ſecours proportionnés au mal, & qui ſont diſtribués avec examen & diſcernement.

Le gentilhomme, le propriétaire qui s'oc-

cupe d'améliorer son bien, veut-il défricher un terrein inculte, détourner des eaux stagnantes, qui couvrent des terres fertiles? C'est à Fréderic qu'il s'adresse, pour obtenir les fonds nécessaires à ces travaux intéressans. Le trésor du prince est sa ressource; & à quelque somme que s'éleve une dépense utile, l'espoir du propriétaire, qui invoque son secours, n'est point trompé.

Il a bâti à ses frais une partie de sa capitale, & il a fourni des fonds pour l'établissement d'une banque qui anime le commerce dans ses états. Fréderic est sans cesse occupé de tous les soins d'un administrateur. Aucun détail n'est indigne de lui, & on pourroit lui élever, comme à Trajan, un arc de triomphe, avec l'inscription: *Providentissimo principi.*

CHAPITRE XXXII.

Des Loix ſomptuaires.

CE n'eſt que dans un petit état, dont le commerce eſt borné, où la culture fait la ſeule richeſſe, que les loix ſomptuaires peuvent être utiles. On connoît dans un tel pays la fortune de chacun ; on peut évaluer ſes dépenſes : on ne craint point d'enchaîner l'induſtrie. Le prince tire un avantage de ces loix. Il réprime l'ambition, contient chacun dans ſa claſſe, &, donnant du prix à des marques extérieures, il ſupplée les richeſſes par les diſtinctions.

Les loix ſomptuaires ſeroient, dans un grand empire, deſtructives du commerce & de l'induſtrie. Nul ne voudroit acquérir des richeſſes, s'il n'en avoit pas la libre diſpoſition, s'il ne pouvoit multiplier ſes jouiſ-

ſances. On ne doit mettre dans un tel pays aucune entrave à l'emploi des fortunes.

Les loix ſomptuaires peuvent être utiles dans une république, pour empêcher qu'un citoyen opulent n'attire les regards du peuple par ſa magnificence, ne ſorte de l'égalité, qui, du plus au moins, conſtitue le régime républicain.

Les Gênois ont fait des loix ſomptuaires; ils ont proſcrit l'uſage des étoffes d'or & des diamans, & ils excepterent la maiſon Doria de cette loi. Cette diſtinction lui fut accordée, par reſpect pour la mémoire du reſtaurateur de la liberté.

Les loix ſomptuaires ont pour objet dans une république, dans un pays pauvre, d'arrêter le luxe dans ſa naiſſance, & elles ne ſont pas applicables à un royaume étendu & floriſſant, dont elles gêneroient l'induſtrie : mais, dans un tel pays, s'il ne convient pas de mettre des obſtacles au luxe, effet

effet naturel des richeſſes, il eſt de l'équité du gouvernement, de faire ſupporter des taxes conſidérables aux objets du luxe. C'eſt un moyen juſte d'accroître ſes revenus, & de faire ſupporter aux riches & à ceux que la vanité porte à les imiter, une partie des impôts qui accableroient les campagnes.

C'eſt en vain qu'on croit trouver quelque juſtice dans la répartition des impôts les moins arbitraires de leur nature, & proportionnés aux fortunes. Malgré tant d'écrits, dictés par le deſir du bien public, il ſemble qu'on n'ait pu encore ſentir la différence du poids de l'impôt ſur le riche & le pauvre, & indiquer les moyens d'une répartition plus conforme aux facultés & aux beſoins. Un dixieme, une capitation la plus juſtement établie, enlevent à peu près à l'homme, jouiſſant de cinq cents livres de revenu, *ſoixante livres* : c'eſt dîmer ſur ſa ſubſiſtance. Que celui qui jouit de cinquante mille livres de rente paie dans une

aussi juste proportion ; ce qui n'est point, à beaucoup près : quelle extrême différence entre le sacrifice de quelques jouissances d'agrément & celui du nécessaire !

Il est nécessaire que le peuple paie en raison de ses facultés ; mais il est également juste que le riche paie en raison de son superflu. Une importante considération s'offre encore à celui qui médite sur ces grands objets : c'est que, lorsque le riche paiera dans une juste proportion, la quotité & le nombre des impôts deviendront bien moins considérables.

Les cris du riche se feront facilement entendre, tandis que les gémissemens du peuple sont étouffés par la misere même, qui l'opprime & qui l'abat : sa voix languissante ne parvient que confusément dans cet immense lointain où il est de la capitale. La sensibilité n'est réveillée que par les signes qui se manifestent autour de nous. Cette mouche, aussi bien organisée que l'éléphant, qui a un instinct qui lui est pro-

pre, qui eſt, comme tout autre animal, ſen-
ſible à la douleur, eſt écraſée ſans pitié par
l'homme le plus humain, tandis qu'il ne pour-
roit, ſans être taxé de cruauté, ſans éprouver
un ſentiment pénible, faire ſouffrir un oiſeau,
un chien, un chat. C'eſt en quelque ſorte la
maſſe de l'objet, c'eſt la manifeſtation des
ſignes de la douleur, c'eſt le ſang qui coule,
qui excitent la compaſſion. Que les pauvres
ceſſent d'être à nos yeux des fourmis & des
mouches, dont les douleurs ſont muettes par la
diſtance & l'éloignement des lieux; que les
riches enfin ſoient impoſés dans une juſte pro-
portion à ce qui excede leurs beſoins réels, leurs
réclamations ſeront plus ſenſibles, plus accueil-
lies, l'impôt ſera plus juſtement réparti, &
deviendra moindre. Si mes intentions, ſi mes
ſentimens conſignés dans cet ouvrage, m'ob-
tiennent une confiance qui m'enhardiſſe, je
publierai des réflexions ſur l'impôt, ſur les
moyens d'une répartition équitable, qui ſont

la suite de cet ouvrage. Peut-être que vingt années de méditation, que la pratique jointe à la théorie dans l'administration, me feront indiquer des moyens nouveaux que le génie perfectionnera. J'aurai assez vécu, si j'ai pu jeter quelque foible lumiere dans une route où l'esprit de système, l'ignorance, la routine & l'intérêt personnel, ont égaré depuis si long-tems.

CHAPITRE XXXIII.

De l'économie dans les Monarchies.

L'ÉCONOMIE ne conſiſte pas dans la moindre dépenſe, mais dans la plus utile maniere de dépenſer.

La diſtribution éclairée des titres, des dignités, des honneurs, forme la principale économie des monarchies. Lorſque ces objets de l'ambition humaine ſont prodigués, ils perdent néceſſairement de leur prix, & il eſt bien plus difficile d'y remédier qu'à la diſſipation des finances. Elle en eſt une ſuite néceſſaire : la prodigalité des honneurs entraîne néceſſairement l'autre.

Si les titres, les honneurs, ſont multipliés & peu recherchés, il faut les ſuppléer par des graces pécuniaires, qui ſeules ont alors de la valeur.

La trop haute élévation des récompenſes en argent diminue du prix des dignités aux yeux des hommes, portés naturellement à la pareſſe, & avides des jouiſſances phyſiques. Aſſurés d'obtenir une conſidération ſuffiſante par les richeſſes, ils ſeront peu empreſſés d'acquérir des diſtinctions en s'expoſant à des périls & ſe ſoumettant à des travaux pénibles.

Les avantages des honneurs & des bienfaits pécuniaires doivent être balancés avec diſcernement. Il eſt néceſſaire qu'il y ait un équilibre entre ces deux objets d'ambition.

Si la plus ſévere économie s'introduiſoit ſubitement dans une monarchie, il ſeroit eſſentiel de ſtimuler à l'inſtant même plus vivement le moral, d'attacher un plus grand prix d'opinion aux honneurs. Le ſouverain ſeroit forcé d'être encore plus attentif au mérite, & de remplacer par des paroles, qui auront toujours une grande valeur dans les monarchies, ce qu'il épargneroit en argent.

Sans cette ſage précaution, il n'y auroit plus de mobile & d'impulſion déterminante; chacun attendroit lentement du tems un avancement sûr, & ne ſongeroit préciſément qu'à n'être pas répréhenſible.

L'économie eſt l'ordre & la regle. Retrancher, ſupprimer, ne demande pas une grande étendue de génie; mais déterminer le rang d'utilité où chaque objet doit être placé dans un grand enſemble, & la dépenſe qu'il y faut appliquer, voilà ce qui exige un eſprit d'ordre ſupérieur & un profond diſcernement.

Trajan ſemble être celui de tous les ſouverains qui ait poſſédé au degré le plus éminent, ces qualités jointes à la plus grande activité dans le gouvernement de l'empire le plus étendu qui ait exiſté.

L'empire fut aggrandi ſous Trajan, & cependant le génie de ce prince ſuffiſoit, non-ſeulement aux ſoins du gouvernement; mais encore à tous les détails de l'adminiſtration. Il

n'y avoit pas un aqueduc, une fontaine, des bains, un temple à conſtruire, dont on ne lui rendît compte, ainſi que de la dépenſe à laquelle devoient s'élever ces ouvrages & des moyens d'y pourvoir. Les villes s'adreſſoient à lui pour avoir des arpenteurs, des nivelleurs, des architectes, & aucun objet public n'étoit au-deſſous de ſon attention. On en trouve la preuve dans ſes lettres à Pline.

« Il eſt raiſonnable, mon très-cher Pline, » de couvrir d'une voûte ce courant d'eau, » dont les exhalaiſons ſont préjudiciables à » la ſanté des habitans d'Amaſtris.

» Examinez ſi ce lieu qui vous eſt ſuſpect » peut porter l'ouvrage d'un aqueduc.

» On peut ſe ſervir, pour bâtir le bain, » des pruſiens de cette maiſon tombée en » ruine.

» Vous pouvez, ſans ſcrupule, tranſpor- » ter le temple de Cybele de l'endroit où » il eſt.

» La jonction de ce lac à la mer peut » me tenter, mais il faut prendre garde, » qu'en l'y joignant, il ne s'y écoule tout » entier.

» Je vous enverrai d'ici un niveleur.

» Vous examinerez quel parti on doit » prendre ſur le théâtre de Nicée.

» Quant aux habitans de Claudiopolis, » vous leur ordonnerez ce que vous juge- » rez à propos, ſur le bain qu'ils placent » ſi mal.

» Il vous eſt venu dans l'eſprit, qu'on » pourroit établir une communauté d'arti- » ſans à Nicomédie, à l'exemple de plu- » ſieurs autres villes. Mais n'oublions pas » que dans cette province les villes ont été » fort troublées par ces ſortes de commu- » nautés. »

CHAPITRE XXXIV.

Des révolutions dans les fortunes.

LE changement dans les fortunes est préjudiciable à l'état ; il suppose un vice inhérent dans les mœurs, & tel que, livré à ses penchans, sans frein de la part du gouvernement, le citoyen se porte vers tous les déréglemens de la vanité & de la sensualité. Alors, aucun ne considere son état & sa condition, n'en conserve l'esprit. Celui qui est forcé par le délabrement de sa fortune, de descendre du rang où il étoit, ne regrette que la fortune dont il jouissoit ; celui qui le remplace, n'est frappé que de l'opulence à laquelle il est élevé : on voit perpétuellement les personnes se confondre par l'avilissement des unes, l'élévation des autres. Pour que les divers états de la société soient considérés,

il faut que les familles les poſſedent un certain tems, lorſque les fils ſuccedent aux peres, frappés de bonne heure des avantages d'un état, ils ſont flattés de le poſſéder, ils ſe pénetrent de ſes prérogatives & de ſon importance : témoins des occupations de leur pere, inſtruits de ſes fonctions, ils ont, en quelque ſorte, appris à l'exercer en naiſſant; mais, lorſque le luxe domine, il corrompt tous les états; le deſir de jouir & d'être diſtingué s'empare de tous les eſprits; les propriétés paſſent perpétuellement de main en main, on change d'état, & chaque état perd l'eſprit qui le doit animer; une ſeule penſée enveloppe toutes les conditions, celle de la richeſſe : la ſociété ſemble devenir une aſſemblée de joueurs attentifs à la fortune, ſeul principe de leur deſtinée, qui va les élever ou les précipiter, les condamner à l'oubli, ou leur procurer une grande conſidération.

Les états doivent avoir, comme l'on voit, une certaine permanence dans les familles, pour que l'harmonie du tout ſubſiſte. Par un effet de ce principe, il eſt avantageux que les conditions diverſes de la ſociété ne ſe mêlent pas enſemble par une trop grande fréquentation ; l'eſprit des unes & des autres s'altéreroit. La robe en France a gardé long-tems ſes mœurs, a mené un genre de vie différent de celui des autres claſſes. On la taxe de pédanterie ; mais elle perdroit l'eſprit de ſon état, ſi, par des manieres plus légeres, elle ceſſoit d'être ſuſceptible de ce genre de ridicule. Il fut fait un réglement du tems de *Catherine de Médicis*, pour défendre aux conſeillers du parlement d'aller au Louvre, attendu, eſt-il dit, « qu'au milieu des courtiſans, ils » ſont les magiſtrats, & qu'ils reviennent » faire les courtiſans au milieu des magiſ» trats. »

Au-deſſus de la robe, eſt cette nobleſſe illuſtre, qui ne connoît de naiſſance que celle qui vient des conquérans des Gaules, qui ne conſidere d'emplois que ceux qui l'approchent du prince, ou de l'ennemi de l'état.

Au-deſſous eſt la finance, dont le délire des richeſſes s'eſt plu à faire un état dans la ſociété. Placée entre ces deux claſſes, dont l'une dédaigne tout ce qui n'eſt pas elle, l'autre ne priſe que ce qui procure de l'argent, la magiſtrature ne peut ſe ſoutenir dans la conſidération que méritent ſes importantes fonctions, qu'en faiſant une claſſe à part par ſon genre de vie, par une certaine âpreté de mœurs; enfin, qu'en ſuivant les veſtiges de la ſimplicité antique. Mêlée avec la haute nobleſſe & la finance, le faſte de l'une l'humilieroit, le luxe de l'autre lui inſpireroit le dégoût de ſon état. Si, dans certaines circonſtances, un miniſtre aveugle

& corrompu, pour étendre ou ſoutenir ce qu'il appelleroit l'autorité, pour étouffer de juſtes repréſentations, employoit l'appât de l'or, il introduiroit la corruption dans l'aſile de la vertu & des mœurs, il porteroit un coup mortel à la conſtitution; le corps politique ſeroit gangrené; mais de tels moyens ſeroient abſurdes, même dans l'ordre de l'intérêt; car tous les tréſors de l'état ne ſuffiroient pas à l'avidité. Une fois éveillée, les obſtacles ſe multiplieroient; &, pour être acheté, chacun ſe rendroit difficile.

CHAPITRE XXXV.

Des Fermes & des Régies.

IL faut payer à la puiſſance publique des contributions. On ne ſe chargera point gratuitement du ſoin d'en faire le recouvrement ; il faut, par conſéquent, qu'il y ait des préposés, & qu'il leur ſoit accordé des rétributions. Si la nature de ces impôts eſt compliquée, ſi elle donne lieu à une multitude de loix, ce ſera un grand mal. Une juriſprudence fiſcale ſera établie, & des citoyens ſeront ſoumis à des peines quelquefois capitales, ſans avoir troublé l'ordre de la ſociété. Si des droits ſont perçus ſur quelques denrées dans certains lieux, & ne le ſont pas dans d'autres, le ſecours d'une armée ſera néceſſaire, pour empêcher les verſemens & la fraude.

Ces droits ſeront-ils affermés ? Le juge ſera forcé d'être rigoureux ; car il aura ſans ceſſe à lutter contre une compagnie puiſſante, qui exigera la plus grande ſévérité pour le maintien des droits deſtinés à payer ſes avances au gouvernement. Les peines contre ceux qui feront la fraude, ſeront-elles légeres, on les bravera ; ſéveres, on les bravera encore, en proportion de l'avantage qui en reviendra, ou de la miſere qui y excitera.

M. Faultrier, intendant du Hainaut, s'exprime ainſi dans un mémoire en 1686.

« On met dans le Hainaut, à deux ans, » le poulain à la charrue. Si ce n'eſt pour ren» dre ſervice, c'eſt pour l'accoutumer, & » ſouvent par néceſſité, le laboureur ne » pouvant attendre. Le fermier, ſur cela, » a prétendu que, quand il a porté une » fois le collier, il eſt revêtu du harnois » de la ſervitude ; & comme j'ai pluſieurs » lettres de M. Colbert, par leſquelles il

» a

» a la bonté (1) de m'instruire, que mon
» principal devoir étoit d'augmenter tous
» les droits du roi, & de donner toute la
» protection qui dépend de moi aux fer-
» miers, lesquels prennent ces lettres, dont
» ils sont porteurs, comme une condition
» de leur bail, & une partie considérable
» du revenu de leur ferme : j'ai prononcé
» en faveur de la taille, contre l'âge que
» j'avois réglé à trois ans. »

Plus bas, en parlant des fermiers : « je
» les ai donc laissé faire, pour m'en tenir
» au devoir qu'on m'avoit prescrit d'y con-
» tribuer de toute ma force ; ainsi, nulle
» grace pour qui que ce soit : c'est sévérité
» par-tout, jusqu'aux moindres choses (2).

(1) Quelle bonté !

(2) Les détails contenus dans cette lettre prouvent démonstrativement les principes qui dirigeoient Colbert, & le tort qu'il a fait à l'agriculture. Ils feront sentir que ce que j'ai dit de son administration n'est point exagéré.

» Comment, dit-il, rétablir le commerce » au milieu de toutes ces servitudes, qui sont » autant de piéges pour les marchands ? » Dans la domination catholique, il s'en » faut beaucoup que ces droits s'exercent » avec autant de sévérité.

» Le fermier commença, en 1679, par » supprimer le taux général. M. Colbert me » manda qu'il ne convenoit pas au service du » roi de tenir ces sortes d'abonnemens avec » des sujets, n'imprimant pas assez la sou- » veraineté. »

En citant ces passages, je ne puis m'empêcher d'observer que l'administration, dans les tems actuels, a plus de douceur & de modération. C'est un effet des lumieres du siecle.

Si les droits sont régis, les juges libres de suivre les mouvemens de leur cœur, incline- ront à la clémence ; les régisseurs auront peu d'activité pour les recouvremens, ils emploie-

ront peu de ſoins & de ſurveillans contre la fraude ; les revenus du prince diminueront.

Lorſque les revenus ſont affermés, de grandes fortunes ſont le prix d'un médiocre travail ; & c'eſt un grand mal, en ce que le prince n'a qu'une partie de ce que payent les peuples. Il eſt obligé d'augmenter d'autant plus l'impôt, parce que les fortunes ſubites & diſproportionnées augmentent l'inégalité & entraînent le luxe. Les beſoins de chacun croiſſent en proportion, & le gouvernement eſt obligé de payer plus cher les hommes & tous les objets de conſommation. La ſoif des richeſſes s'empare de toutes les claſſes ; les diſtinctions s'aviliſſent, & il faut alors tout ſolder en argent.

Si les revenus de l'état ſont en régie, ils ſeront moindres ; mais le peuple gagnera tout ce que le tréſor public aura de moins, & le prince s'accoutumant à voir ſes revenus plus foibles, y proportionnera les dépenſes de ſon état.

Une régie est essentiellement fondée en meilleurs principes ; elle est plus favorable aux peuples, à l'état ; elle a quelque chose de paternel. Sa rigueur peut être modérée suivant les circonstances. Des loix dures ne sont pas arrachées par l'importunité, ou surprises avec art au souverain. Des interprétations subtiles n'induisent pas les juges en erreur. Tels sont les avantages de la régie.

Une ferme néanmoins offrira toujours de grands attraits. Des fonds d'avance, un revenu constant, assuré, payé à des époques fixes, sont des avantages réels.

La paresse d'un ministre est encore favorisée par la ferme. Dès que le bail est signé, il est tranquille sur la rentrée des revenus. Sa protection constante assurée au fermier leve toute difficulté. Si des besoins surviennent, il trouve des secours, il use du crédit des fermiers.

Ces considérations sont frappantes ; cepen-

dant elles ne détruiſent pas les avantages d'une régie. Une ſage prévoyance, dira-t-on, peut ménager à l'avance des reſſources pour les circonſtances critiques; une ſurveillance éclairée peut empêcher le relâchement des régiſſeurs.

Ces raiſons en faveur des régies paroiſſent déciſives, n'admettent point de réplique dans l'ordre phyſique; mais la connoiſſance du moral fait ſentir qu'on donnera preſque toujours l'excluſion à la régie. Les beſoins d'un grand état ſont trop multipliés pour qu'il n'ait pas ſans ceſſe recours au crédit. La machine eſt trop vaſte pour qu'un ſeul homme en puiſſe ſaiſir l'enſemble, & ſurveiller tous les détails. Une régie demande trop de ſoins. C'eſt ainſi que la plus utile théorie échoue devant la pratique.

Ces obſervations me conduiſent à croire que, dans l'état des choſes, une ferme eſt préférable. C'eſt à l'adminiſtrateur à borner

les bénéfices des fermiers. On en trouvera à un prix médiocre comme à un supérieur : l'essentiel est de savoir à combien s'élevent ces bénéfices.

Toutes les questions importantes que présente cette matiere ne sont pas décidées : il en est deux qui demandent à être éclaircies.

Quels sont les objets qui doivent essentiellement être mis en ferme ?

Est-il avantageux au peuple & au gouvernement de faire une ou plusieurs fermes des revenus de l'état ?

La premiere de ces questions est très-simple à décider.

Les revenus qui exigent une surveillance particuliere, qui ont besoin que l'intérêt personnel d'un fermier combatte l'intérêt personnel d'un consommateur, sont essentiellement du ressort d'une ferme. Ceux qui ne demandent, pour être perçus, que des receveurs, sont de nature à être régis. Si on af-

fermoit cette eſpece de produits, ce ſeroit donner gratuitement des bénéfices conſidérables à des agens inutiles ; ce ſeroit, en pure perte, priver le gouvernement d'une partie de ſes revenus.

Je paſſe à la ſeconde queſtion.

Des fermes diviſées doivent donner un plus grand produit, parce que chacune des compagnies exploitera ſa partie avec une grande rigueur. Cela eſt inconteſtable. Tout ſera dans une plus grande tenſion ; le peuple ſouffrira d'une perception plus rigoureuſe. Voilà ce qu'on peut objecter à cette diſtribution de revenus en pluſieurs fermes.

Une grande adminiſtration opere avec plus d'indulgence, ſe rapproche de la régie en quelque ſorte. Ses membres moins nombreux ſont plus riches, plus connus dans la ſociété, plus diſſipés, & tout cela eſt au profit du peuple. Ils ſont, par toutes ces raiſons, plus acceſſibles à la compaſſion, moins avides. Ils

sont portés à préférer la considération à de petits profits, achetés par une rigueur qui les rendroit odieux. Des hommes plus obscurs, qui ont leurs fortunes à faire, qui ne connoîtront que le travail & les profits qui en sont le salaire, qui n'auront qu'une partie à exploiter, tâcheront d'en exprimer toute la valeur. La société ne sera pas un frein pour eux; ils y seront inconnus, & mettront plus de prix à quelques bénéfices qu'au vain suffrage du monde. Tous les ressorts entre leurs mains seront tendus à l'excès. Il faut encore observer, à l'avantage de la réunion de plusieurs branches de revenus en une ferme, que les bénéfices d'une partie compensent les pertes de l'autre, & que le gouvernement est moins exposé à des demandes en indemnités.

Si une régie est plus douce qu'une ferme, on peut assurer qu'une ferme considérable est moins rigoureuse que ne le seroient des fermes multipliées.

CHAPITRE XXXVI.

Des Financiers.

IL y a eu autrefois des traitans, des partiſans; l'avidité, la dureté, caractériſoient cette claſſe d'hommes : le gouvernement, qui accueilloit leurs projets, qui excitoit leur induſtrie oppreſſive, étoit auſſi vicieux qu'il étoit ignorant des véritables intérêts de l'état. Dans ces tems, on imaginoit un droit, dont le rapport étoit incertain, inconnu, & le miniſtre en mettoit la perception en parti. Les bénéfices ſurpaſſoient preſque toujours infiniment le prix qui en étoit donné, & de-là s'élevoient des fortunes immenſes, rapides, ſcandaleuſes. L'indignation publique en pourſuivoit les poſſeſſeurs; &, de tems en tems, à l'exemple du grand ſeigneur, qui confiſque les biens d'un pacha, le gouvernement éta-

blissoit des chambres de justice, qu'il regardoit comme une ressource. Les plus riches trouvoient à prix d'argent les moyens de se soustraire aux poursuites ; ils faisoient l'abandon d'une partie de leurs biens à des femmes, à des courtisans, pour conserver le reste. L'orage tomboit entiérement sur les moins fortunés & les moins intrigans, & le prince retiroit peu de profit de ce tribunal d'injustice, puisqu'il étoit destiné à anéantir les effets d'engagemens solemnellement pris. A mesure que l'administration s'est perfectionnée, que les produits des diverses branches du revenu public ont été mieux connus, que les besoins moins pressans ont permis de plus sages combinaisons ; enfin, quand on a eu abusé à l'excès des ressources qui consistoient dans ce qu'on appelloit des affaires, les traitans, les partisans, ont disparu.

Les choses ont changé. L'administration est devenue une science dont les principes sont

plus connus. Les différentes branches du revenu public, exploitées depuis long-tems, préſentent des réſultats à peu près certains. La quantité des fortunes diſponibles en argent, en effets, met dans les mains d'un grand nombre des moyens de s'intéreſſer aux affaires publiques, & forme une concurrence de capitaliſtes utiles aux intérêts de l'état. Les affaires ne ſont plus concentrées dans un auſſi petit cercle de gens, enrichis par des uſures publiques, qui faiſoient la loi dans des tems difficiles. Les financiers ont ſuccédé aux traitans, aux partiſans, qui ſortoient de la fange pour habiter des palais. Les citoyens, que l'exemple de leur pere, leur génie, les circonſtances, appellent aux emplois de la finance, les poſſedent comme l'on exerce une charge dans la magiſtrature, un emploi militaire. Beaucoup parmi eux ſont alliés à de grandes familles; beaucoup auroient pu ſe diſtinguer dans une autre carriere: preſque tous ont reçu

une éducation soignée. Les objets de leur recette sont connus, & peuvent être appréciés avec exactitude. Ce n'est donc point l'avidité des financiers des tems actuels qui est nuisible aux peuples, ni la rigueur de leur exploitation. On ne pourroit accuser que l'impéritie & l'ignorance des ministres des gains trop considérables que feroit la finance. Enfin, le crédit public, cet art utile, ingénieux, brillant & dangereux d'attirer les capitaux au trésor public, a mis encore des bornes aux secours, & par conséquent aux profits de la finance.

CHAPITRE XXXVII.

Des profits de la finance.

L'AUTEUR, auſſi exact qu'éclairé, des recherches ſur les finances, voulant rendre ſenſible l'excès des fortunes financieres, a fait une évaluation des bénéfices & profits des fermiers-généraux, receveurs, tréſoriers, & de tous ceux qui ont participé aux affaires de finances depuis 1726 juſqu'en 1754. Ils s'élevent, d'après ſes calculs, à onze cents trente-deux millions, dans un eſpace de vingt-huit années ; & cette ſomme doit être ſuppoſée avoir été, ſuivant cet auteur, répartie ſur un nombre de huit cents individus.

Pluſieurs miniſtres, frappés du ſcandale de ces fortunes, ont diminué ſucceſſivement les bénéfices de la finance ; &, depuis quel-

ques années, les baux & marchés qu'on a faits, ont été moins diſpendieux pour l'état. On peut ſuppoſer, en conſéquence, que depuis 1754 juſqu'en 1776 (1), le produit des bénéfices de tout genre n'a monté qu'aux deux tiers environ des profits antécédens ; ainſi, la totalité des bénéfices de la finance en France, pendant cinquante années, compoſe la ſomme de dix-ſept cents dix-neuf millions à-peu-près : comme les ſous-fermes, qui comprenoient une multitude d'intéreſſés, furent réunies aux fermes générales, on peut porter à quatorze cents ſeulement, le nombre de ceux qui ont participé, pendant un demi ſiecle, aux profits des grandes places

(1) On a pris l'époque de 1776, parce que c'eſt à-peu-près dans ce tems que ce chapitre a été écrit. On obſervera que depuis, un ſeul bail a produit quarante-huit millions de bénéfice à ſoixante individus, ſans compter dix-huit millions à-peu-près répartis dans le cours de ſix années en émolumens & intérêts à dix pour cent.

de la finance ; dix-ſept cents dix-neuf millions étant répartis ſur ce nombre, forment, pour chacune des quatorze cents perſonnes, un capital d'un million deux cents vingt-ſept mille huit cents quatre-vingt-cinq livres.

Le numéraire circulant, s'eſt accru conſidérablement pendant le même tems ; on l'évalue à deux milliards à l'époque actuelle : en diviſant en cinquante années la ſomme de dix-ſept cents dix-neuf millions, le réſultat eſt que chaque année, un petit nombre d'individus a partagé la cinquantieme, & enſuite la ſoixantieme partie de toute la richeſſe nationale.

Chaque province a contribué environ d'un million de ſon numéraire à cette étonnante profuſion. Qu'on juge du luxe qu'elle a dû produire dans la capitale, du deſſéchement qu'elle a cauſé dans les provinces.

Dans le nombre des quatorze cents perſon-

nes appellées à ces partages, on peut établir ainsi l'échelle de quelques fortunes.

Deux de trente-trois millions (1), ci	66,000,000
Trois de dix millions, ci.	30,000,000
Cinq de huit millions, ci.	40,000,000
Cinquante depuis trois jusqu'à six millions, & l'un portant l'autre quatre millions, ci	200,000,000
	336,000,000

Voilà, dans un nombre de soixante personnes, trois cents trente-six millions de rassemblés.

Les auteurs qui ont le plus déclamé contre les profits de la finance, n'ont peut-être

(1) Samuel Bernard & M. de Montmartel, en comprenant ainsi que pour les autres, ce qu'ils ont consommé ou laissé à leurs héritiers.

jamais

jamais imaginé qu'ils puſſent s'élever à la ſomme immenſe que préſente ce tableau.

La rapidité des fortunes financieres, acquiſes ſans travail, ſcandaliſe le peuple, choque les grands, corrompt les mœurs, fait naître le dégoût, éteint l'émulation. Comment peut-on s'occuper des moyens lents d'une fortune pénible, lorſque l'imagination eſt frappée du ſpectacle d'une fortune immenſe, acquiſe ſans travail.

Les Eſpagnols qui arrivoient au Pérou & au Mexique, dans les premiers tems qui ſuivirent la découverte de ces contrées, ne pouvoient ſe réſoudre à cultiver les terreins les plus productifs. Abattre des bois, défricher, planter, étoient des opérations fatigantes; le ſuccès étoit certain, mais médiocre, mais éloigné : leur unique occupation étoit de découvrir des mines, d'arracher l'or des mains des Péruviens, de dépouiller leurs temples. L'or ſeul enivroit leur imagination,

parce qu'il pouvoit seul, en un jour, les égaler aux plus riches de leur nation.

Tel est l'effet qu'éprouvent les citoyens de la capitale, à l'aspect des fortunes rapides de la finance.

CHAPITRE XXXVIII.

Dialogue entre M. de Semblançay, ſurintendant des finances de François Ier, & l'abbé Terray, contrôleur-général.

SEMBLANÇAY.

J'AI été pendu, comme je viens de vous le raconter, quoique retiré depuis long-tems des affaires, & très-innocent. Il n'y a dans le monde, M. l'abbé, qu'heur & malheur.

L'abbé TERRAY.

Je ſuis ſurpris qu'il ne vous ait point été facile de démontrer votre innocence, parce que l'adminiſtration de votre tems étoit ſi ſimple, vos revenus ſi foibles, que l'emploi étoit aiſé à juſtifier. De mon tems, tout étoit tellement compliqué, la recette & la dépenſe ſi conſidérables, que ce n'étoit pas

une petite affaire de connoître au juste l'une & l'autre. Ma place étoit enfin bien plus difficile & plus importante.

SEMBLANÇAY.

Je crois bien, d'après ce que j'ai entendu dire à plusieurs ministres des finances, que j'ai vu arriver ici depuis deux cents ans, que les ressorts de la machine sont plus nombreux, qu'il y a plus de confusion. Mais si votre place étoit plus difficile, ce n'est pas que vous eussiez de plus grands objets à connoître, de plus grandes questions à traiter : c'est que vous vous êtes écarté des bons principes qui sont simples, de votre tems comme du mien. Favoriser la population & la reproduction, établir un juste équilibre entre la recette & la dépense, voilà le but que doit se proposer un souverain & son ministre.

L'abbé TERRAY.

Cela est vrai. Mais croyez-vous qu'il y

ait une comparaiſon à faire entre l'intendant d'un prince & le miniſtre d'un roi? non certainement. Or je penſe que la diſtance eſt égale entre un ſurintendant de François Ier & le contrôleur-général des finances de Louis XV. Le but de l'adminiſtrateur eſt le même, mais la multiplicité des affaires, l'immenſité des détails, rendent la charge de celui-ci plus peſante. Je vais vous le prouver. Combien aviez-vous de votre tems de revenu à percevoir?

SEMBLANÇAY.

A-peu-près ſeize millions.

L'abbé TERRAY.

Eh bien, pouvez-vous comparer ce revenu avec celui de Louis XV, qui s'élevoit à-peu-près à trois cents ſoixante-ſix millions?

SEMBLANÇAY.

Mais comment ſe fait-il qu'avec une richeſſe, en apparence ſi ſupérieure, tous les

miniſtres des finances, qui, depuis un ſiecle, ſont arrivés ici, aient aſſuré qu'on étoit au moment d'une banqueroute ? Il faut que l'état ſoit perpétuellement endetté ; que, malgré ſes revenus impoſans, il éprouve de grandes détreſſes. Il ſemble, ſuivant vos prédéceſſeurs, que toute la proſpérité d'un grand royaume ait réſidé dans leur intelligence & leurs expédiens. La ſcience de l'adminiſtration, qui a fait de ſi grands progrès, dit-on, ne ſeroit-elle au fond que l'art de ſéduire & de tromper ? Chaque miniſtre des finances ſemble être un légiſlateur qui fait à ſon gré un code nouveau, qui change tout, qui éleve, détruit ſuivant ſes caprices. Il démontre dans des préambules, plus ou moins éloquens, que ſes prédéceſſeurs ſe ſont trompés, que lui ſeul eſt dans la bonne voie. Tout eſt enchaîné par l'un à des réglemens ſéveres & multipliés ; tout eſt libre par la volonté de l'autre. Tant d'incertitudes

& de variations prouvent que vous n'êtes pas encore aux élémens d'une bonne adminiſtration. L'abondance des récoltes, qui fait la richeſſe des particuliers, devroit ſeule opérer celle du gouvernement; car enfin, c'eſt des productions de la terre que ſe forme le revenu des états; c'eſt au moyen de ces productions qu'il échange, que ſon commerce eſt floriſſant.

L'abbé TERRAY.

Vous n'êtes pas à portée d'avoir une idée juſte ſur l'adminiſtration actuelle. Elle réſide preſque toute entiere dans l'habileté d'un miniſtre, parce que le crédit eſt la meſure de la proſpérité d'un empire.

SEMBLANÇAY.

Le crédit! ce mot n'étoit connu de mon tems, que parmi les négocians. Je conçois bien que le crédit eſt néceſſaire à un marchand qui achete & qui ne doit vendre que

dans plusieurs mois, à un particulier qui fait une entreprise, dont les dépenses sont grandes, & les profits éloignés. Il n'en est pas de même d'un état. En tems de guerre, il peut être embarrassé; mais le besoin est passager. Il faut bien emprunter, si la charge ordinaire est trop forte. C'est déja un vice. Si les peuples n'étoient pas surchargés, il seroit préférable d'imposer. Un tel effort, s'il n'est pas trop répété, & que le souverain n'ait pas la manie de la guerre, ne doit pas laisser de trace durable. C'est d'une administration sage pendant la paix, que naît la faculté de contribuer aux charges extraordinaires. Quand il fallut payer la rançon de François premier (1), les peuples se cottiserent & il n'y eut bientôt

(1) La rançon de François Ier étoit de deux millions d'écus d'or, qui font à-peu-près vingt millions de notre monnoie.

de ſouvenir de cet effort, que dans l'ame ſenſible & généreuſe du ſouverain. Ces criſes ne ſont qu'accidentelles. Un état, comme un particulier, qui dépenſe annuellement ſur ſon crédit, doit ſe ruiner. De même qu'un négociant ruſé, actif, ſait multiplier ſes emprunts avec art, en impoſer pendant un longtems à ſes créanciers, de même un miniſtre inventif, fécond en expédiens, pourra ſans doute vivre d'induſtrie: le vice intérieur s'accroîtra ſans ceſſe. Je vous demande pardon de mon ignorance; je ne puis avoir d'autres idées. Le crédit a été défini l'uſage des moyens d'autrui. Ce n'eſt point être riche, que d'y avoir ſans ceſſe recours, & je ne ſerois pas éloigné de croire que mon maître étoit fonciérement plus riche & plus puiſſant que le vôtre, ce qui eſt la même choſe.

L'abbé TERRAY.

Vous avez certainement été obligé de

recourir à des expédiens, dans le cours de votre adminiſtration, comme on fait de nos jours. On ſait que François premier a donné l'exemple des emprunts à rentes conſtituées.

SEMBLANÇAY.

J'ai emprunté, certainement, parce que je me ſuis trouvé dans des circonſtances critiques, & la plupart du tems ſur mon propre crédit. J'ai adminiſtré pendant la jeuneſſe d'un roi, qui ſe livroit avec emportement à ſes plaiſirs, qui avoit en même tems la guerre à ſoutenir. Les charges des peuples augmenterent beaucoup & exciterent ſouvent les ſages remontrances du parlement de Paris, que le roi a toujours accueillies, malgré la haîne du chancelier du Prat pour cette compagnie, oppoſée à ſes principes deſpotiques. Je ne blâme donc point un miniſtre qui fait des emprunts; mais je déſapprouve que pendant un ſiecle entier on emprunte.

L'abbé TERAY.

Il ne faut pas ſavoir gré aux anciens, s'ils n'ont pas uſé de leur crédit ; ils n'en avoient pas : & d'ailleurs, dans les tems reculés, l'uſage du crédit auroit été deſtructeur, même ſous Henri IV, qui n'eſt pas fort éloigné. En voici la raiſon. L'argent étant rare, la circulation peu animée, l'intérêt étoit conſidérable. On payoit douze pour cent, & de nos jours quatre & demi ſeulement. On peut donc emprunter trois fois davantage, parce que c'eſt par l'intérêt ſeul que ſe calcule la dette, & non par le capital.

SEMBLANÇAY.

Je conviens avec vous, que ſi l'on avoit eu ces reſſources de mon tems, on en auroit abuſé ; mais je ſuis bien loin de penſer que la facilité d'endetter un état ſoit un avantage, même lorſque l'intérêt eſt à un prix

médiocre. Cette gangrene, ſi elle augmente ſans ceſſe, ne doit-elle pas miner à la longue les forces des pays les plus floriſſans? Vous dites vous-même que, dans les gouvernemens modernes, on ne doit pas faire attention au capital de la dette: on ne compte donc jamais rembourſer. La facilité d'emprunter fera accumuler ſans ceſſe de nouveaux intérêts. Il eſt évident que le crédit & l'abus qui en eſt ſi voiſin, ſont un principe de ruine certain, pour une nation, dans un tems donné.

L'abbé TERRAY.

Vous ne blameriez pas ainſi les reſſources du crédit, ſi vous connoiſſiez l'Angleterre. Sa dette eſt immenſe & plus forte d'un tiers, que celle de la France, à ce que j'entends dire. Elle doit, à ce que m'ont aſſuré quelques nouveaux venus, près de cinq milliards en ce moment. Si la France devoit, com-

parativement à l'Angleterre, en proportion de ſon numéraire & de ſa population, ſa dette s'éleveroit environ à quinze milliards.

SEMBLANÇAY.

Voudriez-vous être miniſtre des finances, à l'époque où exiſteroit une pareille dette?

L'abbé TERRAY.

Pourquoi pas? je ne déſeſpérerois pas de trouver des reſſources.

SEMBLANÇAY.

Les difficultés naiſſent du fond des choſes, mais ſouvent auſſi des principes qui nous animent, & qui nous rendent plus ſcrupuleux ſur le choix des moyens. J'en ai fait l'expérience, & je ſais combien il m'en a coûté de peines pour ſoutenir le fardeau de la ſur-intendance, dans un tems où François premier prodiguoit les tréſors de l'état à ſes

favoris, où j'avois à satisfaire l'avidité de sa mere.

L'abbé TERRAY.

Vous auriez donc été bien embarrassé à ma place. Quand je fus nommé contrôleur-général, le revenu étoit au-dessous de la dépense, de plus de soixante-quinze millions; on ne vouloit ni faire banqueroute, ni diminuer la dépense, ni imposer. Qu'auriez-vous fait?

SEMBLANÇAY.

J'aurois quitté.

L'abbé TERRAY.

J'ai été plus courageux; je suis resté: je me suis sacrifié. J'ai ajouté des six sols pour livre, diminué des arrérages, établi de nouveaux droits, forcé secrettement la perception des vingtiemes. Enfin, je suis venu à bout de rétablir peu-à-peu l'équi-

libre. On ne m'a pas rendu juſtice ; j'ai été odieux.

SEMBLANÇAY.

Je vois que vous avez fait à-peu-près tout ce qui vous étoit interdit : vous avez impoſé, fait banqueroute, tout, excepté de diminuer la dépenſe. Impoſer, ſupprimer, voilà vos moyens. Ils ſont ſi ſimples qu'ils ont dû venir dans l'eſprit de tous vos prédéceſſeurs. S'ils s'y ſont refuſés, ce n'a pu être que par ſcrupule. Vous n'avez donc eu que l'audace de plus que le miniſtre le moins éclairé.

L'abbé TERRAY.

Vous êtes, à ce que je vois, prévenu contre moi.

SEMBLANÇAY.

Je rends juſtice à vos talens. Vous aviez, à ce que j'ai entendu dire, une grande ſaga-

cité qui vous élançoit auſſi-tôt vers le point déciſif d'une affaire ; beaucoup de netteté, de juſteſſe dans l'eſprit, de la fermeté dans le caractere ; enfin, vous aviez le génie des affaires. Mais on attaque vos principes, on blâme votre indifférence pour le bien, votre mépris pour l'opinion publique.

L'abbé TERRAY.

Je vais vous parler avec ſincérité. Je ſens que ce n'eſt pas ſans raiſon que le public m'a jugé défavorablement : j'ai aggravé par mes diſcours, ce que mes opérations avoient de rigoureux. Je n'ai ſongé qu'au fonds des affaires, à ce que les circonſtances exigeoient impérieuſement. J'ai rendu de grands ſervices, j'ai débrouillé un chaos effrayant, & j'ai été haï de la nation. Eh bien ! M. de Semblançay, écoutez une grande vérité. Pour être admiré, aimé, il ne m'a manqué qu'un vice, l'hypocriſie. Si j'avois joué la ſenſibilité,

lité, ſi j'avois écrit, débité des phraſes pathétiques, ſi j'avois eu toujours à la bouche les mots de bienfaiſance, d'humanité.....

SEMBLANÇAY.

Le mal que vous avez fait n'eſt-il pas réel ?

L'abbé TERRAY.

Celui que j'ai épargné étoit cent fois au-deſſus, & la plupart des avantages qu'on obtiendra par les ſuites, découleront néceſſairement de mes opérations ſi décriées : ce ſont elles qui faciliteront le bien. Que ſeroit-il arrivé ſi je n'euſſe employé que des palliatifs? Les embarras ſe ſeroient multipliés à l'infini, la détreſſe où l'on auroit été plongé, ſeroit parvenue au point de ne laiſſer d'autre reſſource qu'une banqueroute générale. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y avoit, à mon entrée au miniſtere, un déficit annuel de ſoixante-quinze millions. Un homme du monde, entendant dire que mon ſucceſſeur décrioit mon

administration, disoit : *Si l'abbé Terray a si mal fait, pourquoi son successeur ne nous rend-t-il pas ce qu'il nous a ôté?* Ce raisonnement étoit fort juste ; mais, en me blâmant, on profitoit des améliorations que j'avois faites, de l'augmentation des revenus qui permettoit de suivre un régime doux & facile.

SEMBLANÇAY.

Je crois que vous pouvez avoir raison à cet égard, & que les discours nuisent plus aux hommes que leurs actions, que c'est à leurs manieres seules qu'ils doivent souvent la haine ou la faveur publique. Mais enfin avez-vous suivi dans vos opérations les principes de la justice ?

L'abbé TERRAY.

Il ne s'agit pas de morale. En matiere d'état, il n'y a qu'une loi suprême : celle de la nécessité. Les moyens que j'ai employés vous paroissent simples ; mais le mérite con-

ſiſte dans le choix, dans l'adreſſe à s'en ſervir. Faire banqueroute eſt une choſe odieuſe; auſſi ne l'ai-je pas faite. On ne ſe ſert d'une telle expreſſion que pour déſigner une ſuppreſſion générale; mais de petites diminutions partielles dans les capitaux ou les arrérages, quoique cela revienne au fond au même, ne ſont pas vues du même œil. Tout conſiſte dans l'habileté. Par exemple, je n'aurois pas pu impoſer de nouvelles retenues ſur certaines rentes. Qu'ai-je fait? Jai déterminé à rendre une déclaration, par laquelle il étoit dit qu'on ne feroit plus de fonds que pour les quatorze quinziemes.

SEMBLANÇAY.

Les Juifs de mon tems rognoient les eſpeces: peu-à-peu une piece d'or ou d'argent, qui avoit paſſé dans la main de pluſieurs, n'avoit que la moitié de ſa valeur. C'eſt, il me ſemble, exactement ce que vous avez fait.

L'abbé TERRAY.

On a fait banqueroute de tout tems, d'une maniere ou d'une autre, depuis que les hommes vivent en société. Je me souviens, lorsque j'étudiois en droit, d'avoir lu dans l'histoire romaine, que les Romains avoient haussé leur monnoie pour mettre les débiteurs en état de payer leurs dettes avec un cinquieme ou sixieme de valeur réelle; que dans plusieurs époques on avoit promulgué de nouvelles tables pour le même objet.

SEMBLANÇAY.

Ces loix qu'exigeoit la dureté des riches envers le peuple, ne tomboient que sur les citoyens opulens, qui avoient déja été payés en partie par des intérêts usuraires; & c'étoit une politique qui ramenoit vivement les choses à l'égalité, diminuoit du pouvoir des riches. Il n'est qu'un seul exemple que la république ait manqué à ses engagemens; ce

fut pendant la ſeconde guerre punique. Elle réduiſit ſes dettes à moitié pour pouvoir ſoutenir la guerre, & ce fut du conſentement du peuple qui en ſentoit la néceſſité. C'étoit un ſacrifice que chacun faiſoit à la choſe publique.

L'abbé TERRAY.

Les ſouverains autrefois n'altéroient-il pas le titre de la monnoie? N'eſt-ce pas une véritable banqueroute?

SEMBLANÇAY.

J'en conviens; mais ces fauſſes opérations ne procuroient qu'un avantage illuſoire. De tels abus de l'autorité ne peuvent pas être réduits en ſyſtême. N'ayant point été obligé de recourir à des expédiens pareils à ceux que vous avez employés, je ſuis tenté de croire, comme je vous l'ai dit, que Fran-

çois Ier qui vivoit avec splendeur de ses revenus, composés de ses domaines & d'impositions peu onéreuses, qui ne devoit rien, étoit plus riche que Louis XIV, que Louis XV, malgré l'étalage fastueux de tous vos millions. Mon maître étoit le plus magnifique souverain de son tems; il a bâti le Hâvre-de-Grace, les châteaux de Madrid, de Villers-Cotterets, de Folembray, de Chambors, embelli & augmenté le château de Saint-Germain & celui de Fontainebleau; il a trouvé l'état endetté à son avénement au trône de dix-huit cents mille livres, & il a éprouvé de grands désastres, & fait la guerre pendant une grande partie de son regne. Malgré ses prodigieuses dépenses en tout genre, il ne s'est pas trouvé dans des détresses aussi grandes que les rois qui lui ont succédé. Je sais que la découverte du nouveau monde a inondé l'Europe de métaux. En est-elle plus riche? Les états

qui la compoſent plus puiſſans? C'eſt ce que je ne crois pas. Les métaux ne conſtituent pas la richeſſe.

L'abbé TERRAY.

Je conçois ſur quoi vous vous appuyez pour avancer que François Ier étoit plus riche que Louis XV. Vous allez ſans doute faire la comparaiſon du prix du marc de votre tems & du mien.

SEMBLANÇAY.

Ce n'eſt pas le ſeul moyen que j'aurai pour établir mon opinion. Mais cette comparaiſon formera une des principales baſes de mes calculs; le prix commun du marc étoit de treize livres ſix ſols dix deniers pendant le regne de François Ier, & de cinquante-quatre livres ſous le regne de Louis XV. Les ſeize millions de François Ier étoient

donc égaux à soixante-quatre millions & plus.

L'abbé TERRAY.

J'en conviens ; mais d'après votre calcul même, il résulte que la richesse de Louis XV étoit à celle de François Ier, comme 5 $\frac{2}{3}$ à 1.

SEMBLANÇAY.

Il est une observation importante à faire avant d'établir nos calculs. Louis XV avoit de plus que François premier, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Flandre, le Hainaut & des Colonies. En supposant que le revenu de ces diverses possessions forme le sixieme des revenus actuels, la proportion de ceux de Louis XV avec François premier n'est plus que comme 4 $\frac{2}{3}$ à 1 ; mais j'aurois un avantage considérable à faire valoir : c'est que de mon tems, relativement à son étendue, le royau-

me devoit être plus peuplé, que l'habitant des campagnes étoit plus aiſé. Vous en conviendrez, ſi vous faites réflexion, que les grands ſeigneurs, les riches propriétaires vivoient dans leurs terres, ſous François premier, & quelques-uns de ſes ſucceſſeurs. Chacun d'eux formoit autour de lui une ſphere d'activité & d'aiſance pour ſes vaſſaux. Les villes étoient moins peuplées, les campagnes l'étoient davantage. Plus de gens avoient le néceſſaire dans les campagnes, & il y en avoit moins qui euſſent du ſuperflu dans les villes. Le luxe étant moindre, preſque toutes les dépenſes retournoient de proche en proche au cultivateur. Il n'exiſte pas aujourd'hui, d'après ce que j'entends dire, la centieme partie des châteaux, des manoirs nobles qui étoient habités de mon tems. Vos villes enfin, ſont remplies de mendians. Je vais pourſuivre l'examen des rapports entre les revenus des deux ſouverains, & je

commencerai par vous faire une question: A quoi sert l'argent?

L'abbé TERRAY.

A l'échanger contre tout ce qui est nécessaire ou agréable.

SEMBLANÇAY.

Contre des productions ou des ouvrages. Tout vient du travail des hommes. Il en résulte, que du moment qu'on a de quoi nourrir des hommes, on a tout ce qui est nécessaire pour se procurer ce qu'on desire, puisqu'on peut les employer à son gré.

L'Abbé TERRAY.

Je n'ai jamais douté de cette vérité.

SEMBLANÇAY.

Si j'en crois plusieurs personnes qui sont instruites, & qui m'ont parlé de vous, vous avez plus songé à l'argent qu'à toute autre chose, & vous étiez content, dit-on, quand

on vous préſentoit, ſur des états à colonnes, des accroiſſemens de revenus, aux dépens de la production, qui ne pouvoient durer que quelques années, & qui ne rendoient gueres le ſouverain plus riche, puiſqu'étant celui qui dépenſe le plus de ſon royaume, & l'impôt augmentant la denrée & le travail, il payoit tout plus cher. Ce n'eſt pas le ſeul inconvénient. Si les droits perçus, ſi les formalités gênantes du fiſc augmentent le prix des choſes, vous vendrez moins à l'étranger, & il vendra chez vous.

L'abbé TERRAY.

Il y a un remede connu à l'inconvénient dont vous parlez; c'eſt de prohiber les denrées & ouvrages qui viennent de chez l'étranger.

SEMBLANÇAY.

Je ne crois pas cette politique excellente, & je ſuis perſuadé qu'il viendra un tems où,

pour l'avantage commun, tous les ports seront ouverts ; car l'industrie doit être respectivement étouffée par le régime exclusif que toutes les nations commerçantes adoptent.

L'abbé TERRAY.

Vous êtes pour une liberté indéfinie, à ce que je vois. Vous avez sans doute conversé avec des visionaires, qu'on appelle économistes, qui voudroient renvoyer tout le monde à la charrue, qui ne parlent que de bled, de farine, de propriété, de liberté.

SEMBLANÇAY.

De mon tems, on n'étoit point gâté par l'illusion des métaux qui a enivré les esprits depuis le regne de François Ier. On pensoit & on se conduisoit dans la pratique d'une maniere conforme, à-peu-près, aux principes de ceux que vous appellez économistes. C'est de ces principes que je partirai,

pour vous prouver la richeſſe ſupérieure de l'état, dans le ſiecle où j'ai vécu. Vous êtes convenu avec moi que lorſqu'on avoit de quoi nourrir une plus grande quantité d'hommes, on étoit plus riche. Il faut, pour développer mon opinion, que vous me diſiez combien valoit le bled de votre tems.

L'abbé TERRAY.

Dans les dix dernieres années, le prix commun étoit à vingt-trois livres, & les économiſtes étoient charmés de ce haut prix. Je n'en étois pas fâché, parce que, par ce moyen, on payoit facilement les impôts qui étoient aſſez forts.

SEMBLANÇAY.

De mon tems (1), le ſeptier de bled valoit, prix commun, trente-un ſols ſix den. L'argent étoit à treize liv. ſix ſols dix den.

(1) Depuis 1515 juſqu'en 1526.

prix commun le marc. Voilà ce que j'ai vu pendant les premieres années du regne de François Ier. On avoit, par conséquent, huit septiers pour un marc, & sous Louis XV, le septier étant à vingt-trois livres, le marc à cinquante-quatre liv. vous n'aviez que deux septiers & un tiers pour une quantité égale. D'où je conclus que François Ier pouvoit faire travailler environ cinq fois plus d'hommes. Je me borne à la comparaison du prix des bleds. Je n'aurois pas un moindre avantage, si je faisois celle du prix des autres denrées & des ouvrages. Vous devez sentir que l'augmentation du prix de toutes les choses, à l'exception de quelques objets du luxe, découle nécessairement de l'augmentation du prix du bled. Il faut à présent comparer les dépenses ; car la richesse ne consiste que dans ce qui excede la dépense nécessaire. Un homme n'est point riche, quand il n'a exactement que ce qu'il lui faut pour se nourrir, se vêtir. *Il*

eſt inconteſtable, d'après ces principes, que les dépenſes forcées des ſouverains actuels étant fort ſupérieures à celles de François Ier, & même à leur revenu, mon maître étoit plus riche. A combien évaluez-vous votre dette ?

L'abbé TERRAY.

A cent vingt millions à-peu-près, compris le viager.

SEMBLANÇAY.

François Ier n'a laiſſé que trente mille liv. de rentes conſtituées à ſa mort. Je pourſuis ma comparaiſon. Votre militaire eſt plus nombreux, eſt plus cher dans une proportion immenſe. Sa marine conſiſtoit dans quelques galeres entretenues ſur la méditerranée, & ne lui coûtoit pas la huitieme partie de ce que vous dépenſez pour cet objet, devenu, dans vos tems modernes, de premiere néceſſité. En tems de guerre, on louoit des

bâtimens marchands, & ſans faire autant de dépenſe que de vos jours, François Ier a eu la ſupériorité, en forces maritimes, ſur les Anglois. Les frais que vous coûte la marine, aſſurent de grands avantages au commerce; mais ſi vous calculiez ce que vous coûte l'entretien de la marine, la perte conſidérable d'hommes, cauſée par les voyages de long cours, & par l'habitation des pays mal ſains, les dépenſes conſidérables en hommes & en argent, dans les guerres qu'entraîne la poſſeſſion de vos colonies, vous ne trouveriez pas de bénéfice au bout d'un ſiecle. Autant que j'en puis juger, votre Amérique eſt une courtiſane chérement entretenue aux dépens de la femme légitime. Elle irrite vos deſirs, épuiſe vos forces, après vous avoir communiqué une affreuſe maladie. Un jour viendra où elle abandonnera ſon amant, qui ne trouvera plus chez lui que la miſere accrue de la ſomme de mille nouveaux

veaux beſoins. Le nouveau monde, par les ſuites, doit ſe ſuffire à lui-même, comme je l'ai déja dit. Les échanges ſe multiplieront entre le continent & les iſles. Tous les climats, tous les ſols ſe trouvent en Amérique. Quand la vigne & les oliviers y croîtront, quel beſoin auront de l'Europe des contrées comblées par la nature des plus riches productions, de tout ce qui eſt néceſſaire à l'homme, & de tout ce qui flatte ſa ſenſualité, des contrées qui renferment dans leur ſein les objets irritans de la cupidité, les mines d'or & de diamant? On quittera à l'envi l'Europe épuiſée, pour des pays où des millions d'arpens n'attendent pour produire que les plus légers travaux. D'autres motifs encore, non moins puiſſans, attireront vers ces fertiles contrées, l'excellence de leurs loix & la liberté. On s'empreſſera de ſe dérober aux loix confuſes & barbares de l'Europe, à la ſubtile rapacité du fiſc de la plupart des états. Que

deviendra alors le commerce de l'Europe, cet éclat dont elle brille ? Les gouvernemens gémiront ſous le poids d'une dette immenſe ; ils ſe trouveront dans cet épuiſement qui ſuit l'agitation du tranſport. Vous êtes étonné, peut-être, de m'entendre raiſonner ſur ces objets. Je m'entretiens avec ceux que je rencontre ici, des révolutions opérées dans l'Europe depuis deux cents ans, & ce que j'en ai pu recueillir, me conduit à penſer ce que je viens de vous dire.

L'abbé TERRAY.

Peut-être bien qu'un jour vos prophéties s'accompliront : en attendant on eſt obligé de ſuivre l'impulſion générale. Les dépenſes d'une marine, en France, ſont très-fortes ; mais la rivalité de l'Angleterre & les avantages qu'on tire du commerce, pour le moment ſi vous voulez, néceſſitent cette dépenſe.

SEMBLANÇAY.

L'Angleterre dirige les ſiennes ainſi que ſon génie entiérement de ce côté. Ses armées de terre ſont très-médiocres. La France, au contraire, fait de grands frais pour ſon militaire, en même tems qu'elle tend à acquérir ou la ſupériorité ou l'égalité ſur mer. C'eſt, comme on dit vulgairement, brûler la chandelle par les deux bouts. François premier n'avoit pas à payer une dette conſidérable, une marine, une armée de terre auſſi nombreuſe. Il s'enſuit qu'il devoit lui reſter une plus grande portion de ſon revenu, toutes ſes dépenſes acquittées. Celles que j'ai citées ne ſont pas les ſeules. On a créé depuis François premier, une multitude de charges, auxquelles ſont attribués des gages, des taxations, & ce ne ſera pas, je crois, forcer les choſes, que de les évaluer à dix millions par année.

Vous avez des chemins ſuperbes ; ils n'étoient pas tels de mon tems : on alloit à cheval, en litiere. Ces chemins ſont faits par corvée ; mais il eſt des ouvrages payés par le ſouverain. A combien les évaluez-vous ?

L'abbé TERRAY.

A cinq millions.

SEMBLANÇAY.

Vous faites des frais pour la mendicité. Quelle en eſt la ſomme ?

L'Abbé TERRAY.

A-peu-près un million.

SEMBLANÇAY.

C'eſt bien peu. L'Angleterre leve une taxe pour les pauvres qui ſe monte à quarante-huit millions. Je ne crois pas qu'il y ait en France une moindre quantité de pauvres, d'indigens, d'orphelins. Dans la pro-

portion de ſon étendue & de ſa population. Ce ſeroit à-peu-près cent quarante millions à lever en France.

L'abbé TERRAY.

Un tel impôt ne pourroit être ajouté aux autres charges.

SEMBLANÇAY.

Ce ſeroit un juſte ſacrifice & des riches & des aiſés, en faveur de la claſſe indigente, que la miſere pourſuit dans ces villes dont l'éclat vous ſéduit.

L'abbé TERRAY.

Je ne vous diſſimulerai pas que le nombre des indigens eſt très-conſidérable, car je me rappelle qu'on en compte dix mille ſur la ſeule paroiſſe de S. Sulpice.

SEMBLANÇAY.

En ſuivant la même proportion dans le reſte de la ville, jugez du nombre de ceux qui ont beſoin d'être ſecourus; & voilà les tems de

proſpérité & d'opulence, que vous me vantez! Je vais continuer à parcourir l'état de vos dépenſes. Votre adminiſtration étant plus compliquée, les reſſorts ſont plus multipliés, & je crois qu'en adminiſtrateurs de tout genre, employés, commis, ce ne ſera pas exagérer, que de porter à dix millions encore de plus que ſous François premier, les dépenſes de ce genre. En réuniſſant toutes ces ſommes & toutes les dépenſes qu'entraîne le régime actuel, l'avantage ſera entiérement pour mon ſiecle. Vous convenez que vous avez à-peu-près une charge de cent vingt millions pour vos dettes; votre revenu ſe trouve donc réduit à deux cents quarante-ſix millions (1). En ſuppoſant vos dépenſes de

(1) M. Dutot a comparé les revenus de Louis XII & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, avec ceux de Louis XV. Ses calculs, qui ſont de la plus grande préciſion, donnent des réſultats à-peu-près pareils aux miens. Je dois obſerver que les diverſes queſtions dont il s'agit ici, ſe traitant en converſation, il eût été contre la vraiſemblance de pouſſer les calculs juſqu'aux fractions.

tout genre, celle de la guerre, de la marine, de l'adminiſtration, ſupérieures à celle de mon tems de ſoixante millions, il n'eſt plus que de cent quatre-vingt-ſix millions; cette ſomme comparée aux ſoixante-quatre millions de François Ier, eſt dans le rapport de trois à un. Mais comme on paie dans les tems actuels le bled, & vraiſemblablement toutes les denrées & ouvrages, cinq fois plus cher, il en réſulte que Louis XV étoit moins riche de moitié.

L'abbé TERRAY.

Je ſuis tenté d'être de votre avis, & de convenir que ſous un certain aſpect, François premier pouvoit être regardé comme plus riche. Nos dépenſes ſont plus fortes que de ſon tems. C'eſt une comparaiſon que je n'avois pas été à portée de faire. Je n'ai pas beaucoup étudié l'hiſtoire. Livré toute ma vie à l'étude de la juriſprudence, je ſuis arrivé au miniſtere des finances, avec

des notions générales, obligé d'opérer au même inſtant. Je n'ai pas eu dans cet état de criſe, le tems de faire de profondes réflexions, ni des recherches ſur l'état des finances dans les tems anciens. Je vous accorde que François premier avoit une richeſſe ſupérieure à celle de notre tems, parce qu'il avoit moins à dépenſer; mais je crains que vous ne pouſſiez trop loin votre ſiſtême, en voulant prouver que les peuples payoient moins. L'abondance extrême du numéraire, met tout à cet égard de niveau. Il eſt auſſi facile de payer dans les tems actuels, ſix francs, que vingt ſols de votre tems.

SEMBLANÇAY.

Ce que vous dites eſt juſte, en ſuppoſant que le numéraire ſoit également diſtribué, c'eſt ce qui n'eſt pas. L'inégalité des fortunes étant extrême, la gravitation de l'or très-forte, perpétuelle vers la capitale & les

villes, son retour lent & difficile, les provinces doivent être dépourvues de la quantité de numéraire qui balanceroit l'impôt. En supposant que le numéraire soit augmenté de votre tems des sept huitiemes, déduction faite des ouvrages d'or & d'argent, & l'impôt enlevant en grande partie cette augmentation, les choses se trouvent réduites au même point, que sous François premier. Mais il faut payer le bled beaucoup plus cher. Il est encore une autre observation à faire. Pour percevoir les revenus du roi, ne fait-on pas de grands frais, qui sont à la charge des peuples?

L'abbé TERRAY.

Cela étoit de même de votre temps.

SEMBLANÇAY.

Oui & non. Il y a des impôts, qui de leur nature, exigent de plus grands frais de perception, & je pense que la plupart de

ceux qu'on a établis ſont de ce genre. Pour développer mon idée, à combien évaluez-vous en général les frais de perception?

L'abbé TERRAY.

A-peu-près, l'un portant l'autre, à trois ſols pour livre.

SEMBLANÇAY.

Il en réſulte, que plus on paye de livres & plus on paye de trois ſols, qui ſont en pure perte pour l'état, & une charge conſidérable de plus pour le peuple. Mais à cette charge, vous conviendrez qu'il eſt juſte de joindre auſſi celle des frais de procédures, de confiſcations, d'amendes, qui réſultent de la juriſprudence fiſcale, & tombent ſur la claſſe la plus pauvre qu'ils accablent. Ces frais, immenſes de vos jours, n'étoient de mon tems, que dans la proportion des impôts qui étoient beaucoup moins forts. J'ajouterai, que pour avoir de beaux chemins, vous aviez fait de grands ſacrifices à la culture, & que les peu-

ples emploient à leur conſtruction une partie du tems deſtiné à leur procurer la ſubſiſtance. A combien évaluez-vous ces journées ?

L'abbé TERRAY.

Environ à vingt millions.

SEMBLANÇAY.

Ces frais ſont des moyens de rendre le commerce facile, & cela n'eſt pas douteux. Mais comme vous comptez avec raiſon au nombre de vos avantages la ſupériorité du commerce ſur celui de mon tems, qui met les peuples en état de ſupporter des charges plus fortes, il eſt juſte auſſi de porter en dépenſe ces mêmes frais, au moyen deſquels on obtient les avantages dont on jouit. On n'en jouiſſoit pas de mon tems ; mais auſſi on ne payoit pas cette dépenſe. J'ai donc raiſon d'en faire mention.

L'abbé TERRAY.

Vous ne me faites grace de rien.

SEMBLANÇAY.

Je n'ai pas fini. Depuis Henri II, on a créé une multitude d'offices, auxquels on a attribué des exemptions. Ces priviléges ont aggravé la charge des peuples, en diminuant le nombre de ceux sur lesquels elle portoit. Par cette raison, l'impôt doit être encore plus onéreux, en proportion, que de mon tems.

L'abbé TERRAY.

Entraîné par le torrent des affaires, je n'ai pas eu le tems de faire ces réflexions.

SEMBLANÇAY.

Ecoutez-moi encore, M. l'abbé; votre état militaire étoit-il aussi fort que la comparaison des forces des puissances prépondérantes ou rivales sembleroient l'exiger?

L'abbé TERRAY.

Je ne crois pas, & j'ai entendu dire qu'il seroit convenable de renforcer l'armée.

SEMBLANÇAY.

Je ſerois donc fondé à ajouter encore un ſixieme peut-être à vos dépenſes pour l'armée.

L'abbé TERRAY.

Cela ne ſeroit pas conſéquent. Pour avoir un militaire d'un ſixieme plus fort, il ne faut pas augmenter d'un ſixieme la totalité des frais de l'armée : il n'y a preſque que la ſolde à ajouter.

SEMBLANÇAY.

Vous conviendrez toujours qu'il y auroit une augmentation de dépenſe plus ou moins conſidérable, pour mettre votre armée au niveau de celles des autres puiſſances. François Ier étoit au pair des puiſſances les plus redoutées, de Charles-Quint, ſon heureux rival. Il étoit donc dans cette partie ſupérieur encore. J'ajouterai que la ſolde des troupes

étoit plus forte, qu'elles n'étoient pas auſſi à charge à ſes peuples, parce qu'en tems de guerre, les armées étoient compoſées, en grande partie, de troupes baſques ou de lanſquenets.

L'abbé TERRAY.

Il eſt une importante obſervation à faire. Les puiſſances rivales de la France ont un militaire plus nombreux; mais il eſt diſproportionné à leur population: & ce n'eſt qu'au moyen de cet excès qu'elles peuvent entrer en concurrence avec la France. Ce royaume puiſſant dans tous ſes rapports, trouve au moment dans ſa force intrinſeque les reſſources que les autres puiſſances doivent à un état forcé.

SEMBLANÇAY.

Votre obſervation me paroît juſte; mais en laiſſant la comparaiſon des puiſſances, je

me bornerai à vous dire que le nombre des troupes étant conſtamment plus fort que de mon tems, en France comme dans les autres états, c'eſt un grand inconvénient pour les peuples. On ne peut ſe diſſimuler qu'ils ne payent doublement l'armée, en nature par les hommes qu'ils fourniſſent, en argent pour les ſolder.

L'abbé TERRAY.

Vous blâmez, avec raiſon, le nombze prodigieux de troupes qu'entretiennent les puiſſances; mais cependant quand la France auroit deux cents quarante mille hommes ſur vingt-quatre millions d'habitans, ce ne ſeroit qu'un centieme, & cette proportion eſt celle qu'admettent tous les politiques.

SEMBLANÇAY.

En y réfléchiſſant, vous allez voir que ce nombre eſt bien plus conſidérable, comparé

à votre population. Sur vingt-quatre millions d'habitans, il faut d'abord ôter douze millions pour les femmes : restent douze millions. Sur ce nombre, ôtez pour les enfans, les vieillards, les infirmes, les prêtres, les religieux, les gens riches, les privilégiés, cinq millions, il ne vous en reste plus que sept. Votre militaire forme alors la vingt-neuvieme partie, qui est composée de l'élite de la nation, des gens les plus forts. Si vous ajoutez à ce nombre les matelots enlevés également à la culture, la proportion deviendra bien plus considérable. Je vous observerai qu'il ne faut pas borner à ce calcul celui des inconvéniens résultans de la force de vos armées. En supposant que chaque année un huitieme des soldats soit réformé, pour être remplacé par un nombre égal, il ne faut pas croire que ce huitieme retourne à la culture, aux manufactures, à des travaux utiles. Ils en ont contracté le dégoût. La plupart deviennent

nent des vagabonds, ſe précipitent dans la débauche, l'ivrognerie ; & ce ſont autant de bras inutiles pour le moment, & autant de générations perdues pour l'avenir.

L'abbé TERRAY.

Vos argumens paroiſſent ſans réplique. Cependant comment croire le ſiecle actuel moins riche, lorſque les arts ſont portés au plus grand degré de perfection, que de toutes parts on voit briller l'or & l'argent ? Des bâtimens ſans nombre s'élevent, les villes s'aggrandiſſent, les richeſſes mobiliaires s'accroiſſent ſans meſure ; les maiſons des plus ſimples particuliers ſont des palais en comparaiſon des anciennes ; les mers ſont couvertes de vaiſſeaux ; des canaux multipliés, des chemins ſuperbes, établiſſent la plus rapide circulation des denrées ; la jonction de l'Océan & de la Méditerranée apporte au milieu de la France les richeſſes des deux hémiſpheres ; d'innom-

brables ateliers de tous genres d'ouvrages rempliſſent les villes ; des machines induſtrieuſes ſont inventées pour abréger le travail, épargner les frais de la main-d'œuvre ; enfin le nouveau monde ſemble n'avoir été créé & découvert que pour multiplier les jouiſſances de l'ancien.

SEMBLANÇAY.

C'eſt de ce brillant tableau que vous me faites, M. l'Abbé, que je ſuis en droit de conclure qu'on eſt moins riche. Quand il y a des riches, comme vous ſavez, il faut néceſſairement qu'il y ait des pauvres. Vous me dites que vos villes renferment un grand nombre de gens opulens : il eſt clair qu'il faut qu'il y ait en proportion une grande miſere dans le peuple.

L'abbé TERRAY.

Ceci a bien l'air d'une ſubtilité.

SEMBLANÇAX.

Je vais vous faire convenir que c'eſt une grande vérité. D'où viennent les grandes fortunes en France ?

L'abbé TERRAY.

Une partie vient du commerce.

SEMBLANÇAY.

Ces fortunes ne ſont pas celles qui ont le plus d'éclat. Elles ſe forment lentement ; & ce n'eſt qu'inſenſiblement qu'elles refluent dans la capitale : le négociant eſt plus occupé d'accroître ſes richeſſes par l'économie, qu'il n'eſt empreſſé d'en jouir. Il faut chercher ailleurs les grands principes de l'inégalité des fortunes & du luxe ; je les diviſe en trois ; 1°. les emplois multipliés de la finance, les grands bénéfices qu'elle pro-

cure ; 2°. les bienfaits du prince ; 3°. les emprunts multipliés qui donnent lieu à des spéculations avantageuses, font acheter à vil prix des effets qui augmentent ensuite de valeur ; les intérêts considérables payés en rentes viageres, qui mettent à portée de faire une grande dépense ou d'économiser, pour former des capitaux considérables dépensés par la génération suivante. Voilà véritablement les sources de la richesse qui vous fascine les yeux, les moyens par lesquels on est en état de bâtir des palais somptueux, de payer si chérement des ouvrages de fantaisie, d'avoir un luxe qui impose à l'administrateur. Mais d'où vient toute cette richesse qui s'entasse dans la capitale ? De l'impôt ; car c'est avec l'impôt qu'on acquitte l'intérêt des rentes, qu'on paye les pensions ; & c'est aussi de l'impôt que viennent les bénéfices des financiers. Ce sont donc les peuples qui font tous

les frais ; & vous vous croyez riche, parce que dans la capitale on dépenſe l'argent arraché aux provinces, qui n'y reflue que lentement par des vaiſſeaux capillaires, tandis qu'il en arrive par torrens. Cette privation doit deſſécher des branches de commerce, éteindre des générations, frapper de ſtérilité les campagnes : c'eſt comme ſi un maître ſe croyoit riche, parce que ſes gens le pilleroient & feroient une grande dépenſe. Il vous ſera aiſé de vous en convaincre, ſi vous réfléchiſſez aux ſources des grandes fortunes en France. Ce ſont en général des favoris, des maîtreſſes, des miniſtres ou des financiers qui en ſont les auteurs.

L'abbé TERRAY.

Ce que vous dites me frappe d'autant plus, que je me rappelle avoir remarqué que les plus ſuperbes bâtimens avoient été preſ-

que tous conſtruits par des gens enrichis des bienfaits du roi. Sceaux, Meudon, Louvois, Chavigny, Pont, Maiſons, Vaux-le-Vicomte, ont été bâtis par des miniſtres; & ces édifices ſont de la plus grande magnificence.

SEMBLANÇAY.

Suppoſez, M. l'abbé, que la France vienne à jouir d'une longue paix, & qu'on y ſuive le régime d'une ſage économie, qu'en réſulteroit-il? Que la dette nationale diminueroit conſidérablement, & que le roi ſeroit en état de remettre progreſſivement, à meſure de l'extinction ou rembourſement des rentes, une partie des impôts; ces peuples ne ſeroient-ils pas alors plus heureux, & le royaume plus riche? Les fonds laiſſés entre les mains du peuple tourneroient au profit de la culture & de l'induſtrie.

L'abbé TERRAY.

Cela n'eſt pas douteux.

SEMBLANÇAY.

Eh bien, M. l'abbé, ſoyez perſuadé que dans ce tems de proſpérité pour les peuples, l'éclat de la capitale s'éteindroit, que les palais de la génération précédente ſeroient abandonnés ou loués à vil prix, que les meubles précieux ſeroient le partage d'un très-petit nombre, que les arts ſeroient moins floriſſans, enfin que tous les faux ſymptômes de la richeſſe qui vous frappent n'exiſteroient pas. J'ai donc raiſon de ne pas croire à la proſpérité de votre ſiecle, de préférer la ſimplicité du mien. Je crois vous avoir prouvé que François Ier avoit plus de richeſſes réelles, pouvoit accorder plus à ſes fantaiſies, à ſes maîtreſſes, que les ſouverains qui l'ont ſuivi; que ſes peuples étoient plus aiſés, &

payoient moins, qu'il y avoit moins d'indigens, qu'il y avoit moins de dettes; enfin que, dans tous les rapports, il étoit plus puiſſant. Je ſerois tenté de croire que la force apparente des états modernes eſt celle d'une fievre ardente.

L'abbé TERRAY.

Vos derniers raiſonnemens ſur le principe des richeſſes, qui n'eſt autre que l'impôt, ſont frappans, & je vous avoue qu'il eſt embarraſſant d'y répondre.

SEMBLANÇAY.

Vous voilà donc convaincu d'une vérité qui vous avoit d'abord révolté, que François premier étoit plus riche que ſes ſucceſſeurs. Je vous ai prouvé qu'il diſpoſoit d'un plus grand nombre d'hommes avec le numéraire qu'il poſſédoit. Si j'avois le tems, je vous découvrirois un tréſor immenſe qui exiſtoit de ſon tems, l'enthouſiaſme patriotique & le fana-

tiſme chevalereſque, qui n'eſt autre choſe que l'honneur. Vous ne ſongez plus qu'au numéraire ; & comme nous avons dit que la puiſſance conſiſtoit dans l'emploi des hommes, jugez de ce qu'on peut faire avec un pareil reſſort, jugez, par conſéquent, de votre infériorité. Un de ceux que vous appellez économiſtes, me citoit, il y a quelques jours, une phraſe d'un de leurs plus célebres auteurs, qui renferme un grand ſens. La voici : elle eſt applicable à l'objet de notre converſation. Il s'adreſſe à un ſouverain, & lui dit : « Sire, vous avez vingt millions, » plus ou moins de ſujets, & vous êtes » réduit au point de ne pouvoir obtenir » leurs ſervices qu'à prix d'argent, & de » n'avoir point d'argent pour payer leurs » ſervices. »

L'abbé TERRAY.

Nous continuerons une autre fois cette

converſation. Je vois là M. d'Emery, avec qui je voudrois cauſer un inſtant. C'eſt un homme de mérite, à qui on n'a pas rendu juſtice.

CHAPITRE XXXIX.

Des Colonies anciennes & modernes.

LA nature des colonies eſt conforme au gouvernement, à l'eſprit des nations, & aux tems.

Les colonies grecques étoient des établiſſemens néceſſaires pour ſoulager du fardeau d'une population ſurabondante des pays libres, où, par l'effet propre de la liberté, la population faiſoit des progrès rapides.

Les colonies romaines étoient des établiſſemens militaires, formés par un peuple conquérant, pour s'aſſurer des pays conquis.

Les colonies de nos jours ont pour objet l'accroiſſement de la culture & de l'induſtrie de la métropole, & l'accroiſſement de ſon commerce par la culture des colonies.

Les colonies grecques & romaines déri-

voient de leurs institutions & de l'esprit qui les animoit. La vertu, la liberté, le courage, fondoient des colonies dans ces tems anciens. La cupidité, le desir des jouissances physiques, a fondé les nôtres, qui ne sont que des comptoirs de marchands.

Plus l'énergie nationale se soutenoit & se renforçoit, & plus le nombre des colonies anciennes devoit augmenter. L'étendue de notre commerce & de nos possessions, fourniront de nouveaux alimens à la cupidité, au luxe, à la mollesse, & l'esprit mercantile tiendra lieu de toute moralité à l'Europe.

L'objet de la possession des colonies, est de procurer de grands débouchés aux denrées surabondantes & aux manufactures d'un pays. Un système de commerce exclusif, généralement adopté, a paru propre à favoriser cette vue.

Le monopole seroit profitable à une nation, si elle avoit, dans une proportion

exacte, la quantité de capitaux néceſſaire à l'étendue du commerce & de la culture du pays, qu'elle tient ſous ſa dépendance. Mais ſi cette quantité eſt inſuffiſante, il doit en réſulter un retard forcé dans l'induſtrie & la culture de ce pays. Il ſemble alors qu'il n'y ait d'autre ſatisfaction à prétendre que celle d'empêcher le bien de ſon voiſin; mais elle eſt achetée par l'état de langueur ou le retard des progrès du pays ſoumis à la rigueur du monopole. Enfin, ſi les objets de premiere néceſſité ne pouvoient être fournis qu'à un prix infiniment plus cher par la métropole, il s'enſuivroit non-ſeulement un moindre gain, mais une diminution ſucceſſive dans la culture par le hauſſement de prix de toutes les productions, qui ne permettroit plus de les faire entrer en concurrence avec celles des autres colonies.

Le ſyſtême excluſif, adopté par toutes les puiſſances, eſt également nuiſible à toutes,

& augmente les frais de l'adminiſtration, diminue par conſéquent de la ſomme des avantages que chacune pourroit retirer de ſes colonies. D'ailleurs, l'examen attentif de l'action & de la réaction du commerce, fait voir qu'indépendamment de la contrebande, on ne peut jamais empêcher entiérement ſes voiſins de participer à ſes bénéfices.

Si toutes les colonies, dont la défenſe coûte tant de frais, dont le commerce excite de ſi violentes jalouſies entre les nations, étoient regardées par elles comme des alliées, que de dépenſes de moins, que de guerres ruineuſes ceſſeroient d'avoir lieu ! Dans un ſiecle de commerce, la rivalité de ſes produits eſt le principe des guerres. Que chaque nation conte avec elle-même, qu'elle récapitule la grande dépenſe annuelle de ſes forces navales, & l'accroiſſement de l'impôt qui réſulte des dépenſes forcées de la guerre, elle trouvera que la liberté auroit coûté bien moins

de ſang ; mais on le compte pour peu, diſons donc bien moins d'argent. Chaque nation trouveroit que la maſſe générale du commerce étant augmentée par l'influence propice de la liberté, la part qu'elle peut y prétendre par ſon induſtrie & ſes productions, auroit été auſſi étendue qu'elle pouvoit être, & ſes frais preſque nuls. L'Angleterre a dépenſé deux milliards trois cents millions dans la derniere guerre, qui entraînent cent millions d'impôts perpétuels, répartis ſur moins de huit millions d'habitans. Quels profits, quels avantages un ſyſtême excluſif peut-il offrir en compenſation ?

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

MONTESQUIEU dit: (1) « On a établi, » que la métropole seule pouvoit négocier » dans sa colonie, & cela avec grande » raison, parce que le but de l'établisse- » ment a été l'extension du commerce, » non la fondation d'une ville, ou d'un » nouvel empire.

» Ainsi, c'est encore une loi fondamen- » tale de l'Europe, que tout commerce » avec une colonie étrangere, est regardé » comme un pur monopole punissable par » les loix du pays: & il ne faut pas juger » de cela par les loix, & les exemples des » anciens peuples, qui n'y sont gueres ap- » plicables. »

(1) Esprit des Loix, liv. 21, chap. 21.

Le

Le ſyſtême excluſif ſuivi pour les colonies, ſe trouve conſacré par le ſentiment de ce grand homme, & il doit paroître étonnant, que Monteſquieu n'ait pas prévu les exceptions qui doivent y mettre des bornes, que les avantages de la liberté générale ne l'aient pas frappé davantage. On ne peut, comme je crois l'avoir prouvé, ſe diſſimuler que le ſyſtême excluſif ne diminue la ſomme de la culture des colonies, lorſque la métropole ne peut fournir à un prix auſſi favorable aux Colons, les eſclaves, inſtrumens de l'exploitation, & la nouriture de ces eſclaves.

Enfin, ſi l'on proſcrit la vente d'une portion conſidérable, comme d'un dixieme environ, du produit de la culture, la richeſſe de la colonie ſera diminuée en proportion. Pour donner une idée ſenſible des réſultats du régime prohibitif, ſuivi pour les colonies, je vais faire une ſuppoſition,

qui je crois ſera parfaitement applicable à la queſtion.

Un propriétaire poſſede un champ, entouré de murs & de foſſés, qu'il ne peut ſi bien garder, que les voiſins ne dérobent quelque portion de la récolte; je ſuppoſe, que s'il leur en vendoit une partie, ils lui donneroient en échange des engrais néceſſaires, que le propriétaire ne peut ſe procurer ailleurs, qu'à un prix beaucoup plus cher. Si le propriétaire continue d'exclure ſes voiſins, qu'en arrivera-t-il? Que le champ privé d'engrais produira beaucoup moins, tandis qu'en cédant quelque partie des productions, la fécondité infiniment plus grande du champ, le dédommageroit amplement; enfin, les voiſins ne pilleroient plus le champ, lorſqu'ils auroient la liberté d'obtenir des fruits, par l'échange de leur engrais.

Montesquieu ne paroît pas avoir en gé-

néral porté l'eſprit de lumieres, qui le caractériſe, ſur les objets qui tiennent au commerce & aux banques : il eſt tombé même dans une erreur de fait bien ſinguliere, en parlant des Colonies & de leur découverte. J'ai ouï pluſieurs fois, dit-il, déplorer l'aveuglement du conſeil de François premier, qui rebuta Chriſtophe Colomb, qui lui propoſoit les Indes.

La premiere iſle de l'Amérique fut découverte en 1492. Chriſtophe Colomb, nommé grand amiral, retourna en Amérique, avec une flotte Eſpagnole, en 1493, & François premier eſt né en 1494.

CHAPITRE XL.

Des Colonies sur un nouveau continent.

SI l'on découvroit une vaste contrée, dont le sol neuf & fertile n'attendît que les plus légers travaux pour développer ses facultés productives ; si des hommes civilisés & misérables au milieu des richesses, quittoient leur patrie qui leur réfuseroit la subsistance, pour chercher un azile dans cette contrée, voici ce qui arriveroit : les terres seroient au premier occupant, & produiroient presque sans peine des récoltes abondantes ; l'homme y seroit libre & heureux, car il ne connoîtroit d'autre dépendance que celle d'un travail nécessaire ; la main-d'œuvre seroit très-chere dans ce pays, parce que chacun pouvant tirer du sol sa subsistance, il y auroit plus d'avantage à travailler pour soi que pour un autre ;

les journaliers ſeroient pris dans la claſſe de ceux qui n'auroient pas la plus légere avance; ils ſeroient rares, chers par conſéquent, & dans peu ils obtiendroient les avances néceſſaires pour s'établir, pour devenir à leur tour propriétaires; il y auroit peu de manufacturiers, car il ſeroit plus avantageux de faire venir des étoffes & des ouvrages de tout genre, des pays où le riche eſt oppreſſeur, ou la main-d'œuvre eſt par conſéquent à bas prix: la population ſeroit très-rapide, parce que le travail de l'homme ayant une grande valeur, ce ſeroit un moyen ſûr de s'enrichir, que d'avoir beaucoup d'enfans. L'homme auroit dans ce pays un grand amour de la liberté, car il perdroit tout à être aſſervi, au lieu que dans la plupart des gouvernemens, il n'y a rien à perdre dans une révolution.

Il auroit de la fierté, un ſentiment de lui-même ſupérieur à celui de l'homme des

nations commerçantes, guerrieres, misérables & rampantes sous l'empire du riche.

On n'y auroit pas l'idée de cette humiliation qu'éprouve le pauvre à l'aspect de l'homme opulent ; de cet orgueil, qui porte le riche à tout exiger ; de cette misere, qui force à se soumettre à tout : la sphere des desirs seroit bornée à l'abondance des choses nécessaires & à la commodité ; car les arts, enfans du luxe, n'y provoqueroient pas la cupidité. La vanité n'y seroit pas aiguillonnée par les exemples & la comparaison d'un luxe extérieur, parce que la simplicité régneroit parmi les plus aisés, & qu'il n'y auroit point de grands, par conséquent point de modeles de faste ni de luxe. La vertu régneroit chez ce peuple, & y seroit plus l'effet des mœurs que des loix. Les crimes y seroient rares, parce qu'il n'y auroit pas de misere. L'hospitalité y seroit exercée, parce qu'on auroit beaucoup de denrées qui

dépériſſent, & fort peu de métaux qui s'entaſſent & repréſentent toutes les jouiſſances, celles du moment & celles de l'avenir. On y ſeroit charitable, parce qu'il y auroit peu d'indigens à ſecourir, qu'on ne ſeroit pas blazé ſur le ſpectacle de la miſere, & que les plus légers ſecours pourroient retirer de l'indigence & favoriſer un établiſſement. Si un tel peuple étoit menacé d'être aſſervi, il vendroit chérement ſa liberté. Tout propriétaire ſeroit ſoldat. Mal vêtue, mal diſciplinée, cette armée exciteroit d'abord le mépris, elle pourroit être battue: mais bientôt ſes troupes aguerries, inſtruites par l'expérience, vivement ſtimulées par l'amour de la liberté deviendroient redoutables. Un tel peuple ſeroit courageux, indépendant, fortuné, vertueux. Ne méditez pas profondément ſur le reſſort qui le feroit agir; ne faites point honneur aux fondateurs de cette colonie, & à ſa conſtitution, de ſes vertus,

de son courage ; il y a peu d'argent & tout est expliqué par cette circonstance.

Faites couler les métaux dans cette contrée, & tout ce que j'ai dit s'évanouira, comme un enchantement. Il y aura des riches & une multitude de pauvres ; les besoins se multiplieront, les imaginations seront remplies de desirs déréglés ; le peuple sera vil ; l'armée sera composée de mercenaires, on préférera d'être asservi & de conserver une branche de commerce, & quelques jouissances de luxe ; il n'y aura plus de patrie, le monde entier est celle de l'homme riche.

CHAPITRE XLI.

De la durée du commerce actuel.

L'EUROPE a été guerriere, conquérante: elle eſt devenue uniquement commerçante.

Des rapports qu'a établi la découverte du Nouveau-Monde, dérivent toutes les ſpéculations politiques. Les puiſſances les moins favoriſées par la ſituation de leur état pour le commerce, s'empreſſent d'y prendre part; elles ont principalement pour objet d'interdire, d'accorder, d'aſſurer des branches de commerce. Les bénéfices étant plus partagés, ſeront moindres de jour en jour pour chaque nation.

L'Amérique aſſervie en eſclave à l'Europe, lui prodigue les tréſors de ſon ſol. Le luxe de l'Europe eſt payé du ſang des malheureux Africains. Deux parties du monde travaillent

ſans ceſſe pour multiplier les jouiſſances d'une troiſieme. Un tel état des choſes peut-il durer? Ce commerce d'un maître avec ſon eſclave peut-il ſubſiſter? Je ne le crois pas. Le commerce qui nous ſéduit par ſes avantages, qui peuple la mer de flottes nombreuſes, doit périr par ſa nature, par ſon propre excès.

La culture des colonies eſt fondée ſur l'eſclavage. C'eſt par le travail à bas prix des negres, que la valeur du ſucre, de l'indigo, du café, ſe ſoutient à un prix aſſez avantageux pour payer les frais de la navigation, & produire un bénéfice conſidérable au propriétaire. Mais le ſol de l'Afrique n'eſt pas inépuiſable en negres, comme l'Océan en morues & harengs. Le déſeſpoir de l'eſclavage, la dureté des maîtres, la fatigue exceſſive font périr des millions de negres. L'Afrique, à la longue, ne pourra en fournir la quantité néceſſaire à la culture. On éprouve déja que les traites ſont plus difficiles, que

les negres ſont plus chers, qu'il faut pénétrer plus avant dans les terres.

Les negres peuplent difficilement dans les colonies. Les importations multipliées auroient dû peupler les iſles d'un nombre prodigieux d'Africains. Ces races infortunées diſparoiſſent de la ſurface de la terre.

A meſure que les negres ſeront plus chers par la rareté de l'eſpece en Afrique, la culture ſera moins avantageuſe. Lorſque leur prix ſera exceſſif, ou que l'Afrique n'en fournira plus, il faudra employer les blancs. Un ſalaire conſidérable ſera le prix de leur travail, & le bénéfice du colon très-médiocre, parce qu'il ne pourra pas hauſſer en proportion le prix des denrées pour la métropole, qui n'auroit pas de quoi les payer. Le commerce ſera donc languiſſant & peu lucratif.

On ne peut nier qu'un pays s'épuiſe par des émigrations fréquentes ; tout ce qui vient d'être expoſé eſt donc inconteſtable : mais

ce n'eſt pas le ſeul principe de diminution du commerce.

Dans le nombre prodigieux des ſols de l'Amérique, il en eſt ſans doute de propres à toutes les productions de l'Europe. On a cultivé des vignes au Pérou, ou du moins l'Eſpagne le permet, pour remédier en partie à la dépopulation des colonies eſpagnoles, cauſée par l'uſage des eaux-de-vie de ſucre.

Le bled croît dans le continent ; les oliviers, les mûriers peuvent être plantés avec ſuccès dans pluſieurs parties.

Quand les productions de la métropole croîtront en Amérique, il eſt ſenſible que le commerce doit tomber. Les iſles préféreront de faire des échanges avec le continent, qui ſe peuplera inſenſiblement ; & cette partie du monde privilégiée qui poſſede les métaux, objets de la cupidité & des productions qui manquent à l'Europe, n'aura preſque plus de relation avec elle, lorſqu'elle pourra s'en paſſer.

Le principe de ſéparation des colonies anglaiſes exiſte eſſentiellement dans toutes les contrées de l'Amérique : leur impuiſſance ſeule les aſſujettit à la métropole.

Domitien fit arracher les vignes dans les Gaules ; il craignoit qu'elles ne fuſſent un attrait qui y fît venir les barbares. Les vins font la richeſſe de ce même pays, & peuvent devenir celle des colonies.

Une telle révolution eſt dans l'ordre des choſes, & il viendra un tems où l'on ſera ramené aux premiers élémens. Après une illuſion de quelques ſiecles, on ſentira que la ſeule force durable des empires conſiſte dans la culture & une nombreuſe population.

CHAPITRE XLII.

Du crédit.

CRÉDIT est dérivé de croire : cette origine indique qu'il réside entiérement dans la confiance. Il peut être défini l'art de multiplier les richesses par l'opinion.

La foi, la bonne foi & le mouvement sont les principes du crédit.

La bonne foi reconnue du gouvernement détermine la foi du prêteur, & l'activité de la circulation procure les moyens de subvenir aux besoins de l'état.

Les ressources financieres haussent le prix de l'argent ; celles du crédit tendent à le faire baisser. Plus il est animé, plus l'intérêt est à bas prix ; & plus il est à bas prix, plus les moyens de crédit se multiplient.

Tout s'opere dans le commerce par la con-

fiance, ſi l'on y réfléchit attentivement; ſans quoi il faudroit ſolder tout de moment en moment. Il n'eſt de différence que dans ſa durée.

Le marchand achete & vend à crédit, & deux choſes ſe meſurent ſans ceſſe l'une par l'autre : l'argent & le tems. Si l'argent eſt commun, on a plus de tems ; s'il eſt rare, le tems des engagemens s'abrege. Si le tems manque, l'argent renchérit, parce qu'il faut payer plus cher pour en obtenir la prompte jouiſſance.

Ce n'eſt qu'en fourniſſant des valeurs réelles, que le crédit a une baſe ſolide dans le commerce. Lorſque des négocians ont imaginé de créer entre eux des billets pour s'entr'aider, ſans avoir reçu de valeurs ; le diſcrédit & une ruine plus ou moins prompte ont été les ſuites de cet abus. Il en ſeroit de même dans un état qui tenteroit de créer un papier monnoie.

Si tout s'opere par le crédit entre les particuliers, il n'eſt nul doute que, du ſouverain au public, il ne puiſſe y avoir la même relation de confiance, parce que l'un & l'autre y trouveront leurs avantages ; le ſouverain des reſſources au moment, & le public une augmentation de richeſſes fictives dans leurs principes, réelles dans leurs effets.

Il faut, pour qu'un gouvernement jouiſſe d'un crédit ſolide, prompt & étendu :

1°. Que le public ſoit déterminé par la croyance ferme de la ſolidité de ſon titre ;

2°. Que le rembourſement ou les intérêts ſoient payés aux époques fixes avec la plus grande préciſion ;

3°. Que l'emploi des fonds ſoit connu, ſoit avantageux pour la nation ;

4°. Enfin, de même que dans les corps animés, une inſenſible tranſpiration fait évaporer une partie des alimens, il eſt eſſentiel qu'un écoulement ſalutaire & non interrompu,

ſaſſe

faſſe refluer annuellement une partie des fonds dans le public, & travaille à dégager la machine d'une partie de ſa dette.

Tels ſont les élémens du crédit.

Il eſt des nations qui empruntent par leur nature, & d'autres qui prêtent. Les premieres, ſont les nations puiſſantes qui ont de grands intérêts à ſoutenir, un rôle conſidérable à jouer dans le monde politique, chez leſquelles exiſtent de grandes richeſſes, un grand luxe & des beſoins multipliés & renaiſſans ; les autres ſont économes, frugales. Elles ont des richeſſes numéraires & point de luxe. Telle eſt la Hollande, telle eſt Geneve, qui jouit de douze millions de revenu viager ſur la France.

Le crédit eſt un aimant qui attire les richeſſes, & en fait un inſtrument de proſpérité pour un état. Cela ſeul feroit voir la différence des ſecours que fournit la finance, avec

ceux d'un crédit bien combiné & établi ſur des baſes ſolides. Dans le premier cas, on paye très-cher les ſecours que fourniſſent quelques capitaliſtes, & dans l'autre, on attire à peu de frais le numéraire de toutes les nations.

On ne doit pas regarder les ſecours fournis par des intermédiaires placés entre le gouvernement & le public, qui jouent le rôle de caution, comme les effets d'un crédit particulier. C'eſt une illuſion de la part du gouvernement de croire que le crédit de ces agens ſoit néceſſaire, puiſqu'il n'eſt fondé que ſur celui de l'état, & ne ſubſiſte que par les avantages conſidérables qu'ils retirent. C'eſt une illuſion de la part du public, d'imaginer plus de ſolidité à celui qui emprunte pour l'état, qu'à l'état lui-même, qui le mettroit à l'abri de toute pourſuite, ſi les circonſtances le forçoient à manquer à ſes engagemens.

Lorſqu'un gouvernement fait réſider tout

ſon crédit ſur un ſeul homme, il devient le maître de la place, & met à ſes ſervices le prix qu'il veut. Le miniſtre des finances n'eſt que l'inſtrument de ſa fortune & l'eſclave de ſes volontés. Les miniſtres & les généraux même doivent changer ſuivant ſes caprices. La crainte de perdre un crédit imaginaire, force à condeſcendre à tout ce qu'il exige. Il doit paroître auſſi abſurde qu'effrayant & humiliant, que le deſtin d'un grand empire ſoit dépendant de la vie ou de la bonne volonté d'un ſeul homme, qui vend à l'état la richeſſe de l'état.

Une queſtion ſe préſente, après avoir expoſé les élémens du crédit, & développé ſes avantages. N'eſt-ce point une arme trop dangereuſe pour celui qui s'en ſert? N'eſt-ce pas une lumiere trompeuſe qui éclaire un inſtant, égare & fait tomber dans le précipice?

On ne peut nier que l'abus eſt intimement lié avec l'exercice du crédit, qu'il ſeroit pré-

férable à une nation de suffire à ses dépenses par le seul emploi de ses facultés réelles. Mais si l'industrie humaine faisoit découvrir un moyen plus prompt, plus funeste de destruction que ceux qu'on emploie dans les guerres, & que plusieurs nations en adoptassent l'usage; en blâmant cette détestable invention, on seroit forcé de s'en servir. Ce seroit le seul moyen de conserver l'équilibre avec les autres puissances, & de s'opposer à l'invasion & à la conquête. Telle est, je crois, la nécessité du crédit. On est entraîné par l'exemple & les circonstances.

Les armées autrefois étoient peu nombreuses, & les batailles plus décisives que de nos jours. Aujourd'hui, les armées s'élevent à deux ou trois cents mille hommes, & la guerre est un jeu ruineux, où il ne s'agit que d'avoir de gros fonds. L'impôt ne suffit pas pour pourvoir aux énormes dépenses des guerres. On a mis autrefois à contribution la va-

nité humaine ; on a vendu la nobleſſe, on a créé des charges, des offices, qui exemptoient le bourgeois riche ou aiſé des charges publiques. Le fardeau appeſanti retomboit ſur le cultivateur, ſur la claſſe indigente. Ces moyens épuiſés, on a eu recours aux financiers, qui ont prêté à gros intérêts, & quelquefois même l'argent du ſouverain au ſouverain. Il eſt des miniſtres qui ſe ſont applaudis de cette ſublime méthode, qui ont regardé avec vénération, comme le reſtaurateur de la monarchie, un financier qui, dans cinq ou ſix ans, raſſembloit des millions, & qui, gâté par le ſervile & aveugle devouement des miniſtres, finiſſoit par ſe croire à la fois une intelligence ſupérieure & le plus zélé patriote. Le ſcandale de ces fortunes, le progrès des connoiſſances, ont porté à uſer plus ſobrement des moyens de la finance. Il ne reſte donc plus que l'établiſſement d'un crédit national, pour faire face aux dépenſes des guerres.

Loin d'augmenter la dette à l'excès, il préſente des moyens sûrs de la diminuer inſenſiblement par le bas prix de l'intérêt de l'argent, & d'empêcher que la dette ultérieure & l'impôt, qui en eſt la ſuite néceſſaire, s'accroiſſent auſſi rapidement. Il eſt évident que ſi, d'ici à cinquante ans, une nation emprunte à quatre & à trois au lieu de cinq, elle devra ou impoſera de moins tout ce qu'elle épargnera ſur les intérêts.

L'uſage d'un crédit établi ſur de bons principes, anime puiſſamment les corps politiques. Il reſſemble aux liqueurs ſpiritueuſes, qui réveillent & raniment un corps engourdi, mais dont l'uſage immmodéré finit par abattre les forces & ruiner la plus forte conſtitution.

Effet particulier du crédit.

Le crédit réſide entiérement dans l'opinion, & l'exercice arbitraire de l'autorité

nuiroit à la confiance. Le prince, dans les gouvernemens modernes, a intérêt de tenir ſes engagemens, de reſpecter les propriétés, de ne pas allarmer les eſprits; enfin, d'établir parmi ſes ſujets & les étrangers l'opinion de ſa juſtice (1).

Le crédit eſt donc un principe de modération de plus pour les gouvernemens.

(1) Le roi d'Eſpagne n'a pas voulu ſuivre l'uſage où l'on étoit de ne pas payer les dettes du regne précédent; il les a religieuſement acquittées.

CHAPITRE XLIII.

Des banques dans une Monarchie.

J'AI fait voir combien le crédit & la circulation animée procurent d'avantages. Les banques, en augmentant la circulation, sont propres à faciliter toutes les opérations d'un gouvernement & favorisent l'accroissement de son crédit. Mais ces établissemens de leur nature, doivent être distincts & séparés de la machine du gouvernement. Ils peuvent l'aider, mais n'en doivent pas faire partie. C'est un préjugé généralement répandu, que les banques ne peuvent s'allier avec le régime de la monarchie. « Mettre les banques, » dit Montesquieu, dans des pays gouvernés » par un seul, c'est supposer l'argent d'un » côté, & de l'autre la puissance; c'est-à-» dire, la faculté de tout avoir, sans pouvoir,

» & de l'autre le pouvoir ſans aucune faculté.» Cet énoncé ſemble établir comme certain, que l'abus, dans les monarchies, eſt inſéparable du pouvoir. Mais dans le cas dont il s'agit, l'intérêt bien entendue du monarque s'oppoſe à l'abus du pouvoir.

La banque d'Angleterre ne forme point partie des engagemens de l'état. C'eſt une aſſociation de capitaliſtes, qui rend des ſervices au gouvernement; comme dans d'autres pays, des banquiers ou des financiers font le même office à un prix plus cher. Si un tel établiſſement n'eſt point une des roues de la machine du gouvernement, il eſt ſenſible qu'il n'a rien de commun avec ſa conſtitution, qu'il peut avoir lieu dans une monarchie, puiſqu'il n'a point de rapport intime avec le régime républicain.

Je vais démontrer la vérité de cette aſſertion.

Il eſt un degré de confiance néceſſaire ; de particuliers à particuliers, pour un tems plus ou moins long ; & des particuliers à l'état, ſans quoi tout ſeroit ſuſpendu, languiroit dans la ſtagnation. On prête à un état monarchique de deux manieres, l'une, lorſqu'il fait des emprunts publics, viagers ou perpétuels, & c'eſt l'effet d'une grande confiance ; car les particuliers, nationaux ou étrangers, lui confient dans ce cas le ſort de leur vie entiere & de leurs enfans, & pour un terme indéfini, lorſque la rente eſt perpétuelle. Si la crainte des abus poſſibles dans une monarchie, dominoit à certain point les eſprits, on craindroit que dans une longue ſuite d'années le gouvernement ne manquât à ſes engagemens, & d'être privé de moitié ou de la totalité de ſa rente ; l'expérience apprend que cette terreur n'exiſte pas, & que dès qu'un nouvel attrait eſt offert à la cupidité humaine ;

l'empreſſement eſt extrême pour porter ſes fonds au tréſor du ſouverain.

L'autre maniere de prêter à un gouvernement monarchique, eſt d'avancer des fonds pour trois, ſix, ou neuf mois : c'eſt ce qu'on appelle des anticipations. Le banquier de la cour ou pluſieurs capitaliſtes font ces avances & empruntent eux-mêmes dans une année, pour y ſubvenir, cent & deux cents millions. Le gouvernement, dans une circonſtance critique, ne peut-il pas manquer à des engagemens preſſans, pour ſe procurer un fond conſidérable, & ſe débarraſſer pour quelque tems d'une dette urgente ? Chacun de ceux qui prêtent au banquier de la cour, aux particuliers qui font des ſervices, eſt à portée de faire ces craintives combinaiſons : cependant on prête au gouvernement, on lui fait des avances pour des termes plus ou moins éloignés.

Je demande quelle différence il y a entre des

capitalistes qui font des services, & une banque qui avanceroit au gouvernement sur des valeurs & des assignations pour un terme court, les fonds dont il a besoin à un intérêt modéré? Le public court les mêmes risques, en suivant la méthode usitée de prêter aux banquiers de la cour, & les banquiers sont exposés aux mêmes hasards. Le gouvernement ne peut-il pas également suspendre le paiement des assignations à des banquiers particuliers, ou des financiers, comme à une association de banque? La possibilité de manquer à ses engagemens étant égale dans tous les cas, & le public n'étant pas plus exposé à cet abus de pouvoir dans l'un que dans l'autre, il est naturel de conclure qu'une banque pourroit être établie dans un pays monarchique, ainsi que dans une république. On part d'un principe faux, en supposant que les intérêts de la banque en Angleterre sont confondus avec ceux de l'état, & sans s'en rendre compte,

on eſt porté à croire qu'elle prête des fonds ſans valeur, & qu'elle multiplie le ſigne repréſentatif. La banque d'Angleterre a quelquefois eſcompté les billets de l'échiquier, & les a reçus au pair; ce qui empêchoit leur diſcrédit, & animoit la confiance. Elle avance auſſi à un bas prix, à trois ou trois & demi, les fonds à l'acquittement deſquels ſont affectées des impoſitions, & ſe rembourſe ſur leur perception. Les financiers ont fait à-peu-près, comme l'on voit, le même office que la banque d'Angleterre.

S'il eſt démontré qu'une banque ne compromet pas plus la fortune des particuliers dans ſes rapports avec l'état, que la méthode actuelle; il reſte à examiner s'il eſt des avantages qui doivent aſſurer la préférence à une banque.

Les particuliers qui prêtent à l'état, ſont déterminés par le haut prix de l'intérêt qui

leur est accordé. Ils empruntent eux-mêmes pour prêter au gouvernement à un prix plus haut. Leurs secours sont vendus fort cher, & on en trouve la preuve dans l'élévation subite des plus grandes fortunes. Une banque ne prêteroit pas au souverain à plus haut prix qu'aux particuliers ; ses profits seroient plus divisés, les richesses moins concentrées : enfin, elle ne pourroit point faire la loi, & tenir le ministre des finances dans sa dépendance.

Dans tous les pays où existent des banques, le prix de l'argent est moindre que dans les autres. En Angleterre, en Hollande, le gouvernement a long-tems emprunté à trois, tandis qu'en France on empruntoit à six, en tems de guerre, & bien plus cher des financiers. En Ecosse la banque accorde des crédits jusqu'à la concurrence de sommes assez considérables, à ceux qui présentent deux per-

ſonnes ſolides, & poſſédant un fonds de terre ; c'eſt à peu près l'exécution du projet que Law avoit propoſé au Parlement d'Ecoſſe. Un tel crédit peut procurer au commerce de grands avantages, favoriſer tout genre d'induſtrie, & ſoutenir la valeur des terres ; mais il ne me paroît pas propre à un grand pays, à une capitale comme Paris, où les plus aſſurés ſymptômes de richeſſe ſont ſouvent ſi équivoques, où il eſt ſi difficile de connoître les fortunes & les mœurs des hommes ; où les coutumes, les ſubſtitutions & mille formes empêchent de vendre les fonds, ou néceſſitent de grandes diſcuſſions. En même tems qu'une banque procure des avances à l'état, elle fournit des fonds au commerce, à un prix modéré, qui fait baiſſer l'intérêt, tandis que de grandes fortunes concentrées dans un petit nombre de capitaliſtes, produiſent la cherté de l'argent, en-

tretiennent sa rareté. Ces détails prouvent que l'établissement & la prospérité d'une banque sont compatibles avec le régime de la monarchie.

CHAPITRE

CHAPITRE XLIV.

Des emprunts publics.

LES métaux ſont le ſigne repréſentatif des denrées & de tous les objets de jouiſſance, le moyen univerſel des échanges. Ils les multiplient ; ils ſatisfont par conſéquent aux beſoins d'un plus grand nombre, lorſque la circulation eſt plus rapide.

L'or & l'argent ſont une richeſſe de convention, en tant que monnoie. Celui qui en poſſede une quantité, a une puiſſance véritable qui conſiſte à diſpoſer d'un nombre d'hommes qu'il emploie à cultiver, à manufacturer, à créer enfin des richeſſes.

Les effets publics ajoutent à la maſſe des métaux des ſignes qui les repréſentent. Le ſouverain qui emprunte cent millions, en levant ſur ſes peuples cinq millions pour

l'intérêt, fait naître une richesse de cent millions, fictive dans son principe, réelle dans ses effets. Cette somme a passé en especes dans le crible du trésor public, s'est répandue à l'instant par mille canaux dans la capitale, dans les provinces, où elle a fructifié au profit des peuples, & elle est doublée au moyen des effets qui ont été créés. On achete des maisons, des terres, avec ce nouveau signe, comme avec de l'argent ; on emploie des ouvriers, on s'intéresse dans des entreprises de commerce. D'un autre côté, les intérêts levés sur les peuples rentrent promptement dans leurs mains. Ils ne peuvent éprouver qu'une privation passagere par la rapidité de la circulation. Les effets publics faisant l'office des especes, elles peuvent être appliquées à une plus grande quantité d'échanges au-dehors.

Les signes représentatifs, les métaux, les papiers de crédit, & effets publics sont des

agens. Plus il y a d'agens, & plus les objets de vente ſe rapprochent promptement des acheteurs : plus il y a de ventes conſommées, & plus il y a d'empreſſement à faire naître de nouveaux objets de commerce, par la certitude de vendre promptement.

S'il eſt reconnu que l'activité de la circulation a de ſi grands avantages, l'avarice qui porte à concentrer les eſpeces, eſt par conſéquent très-nuiſible pour un état. Les effets publics préſentent à l'avare un moyen de placer ſes fonds ſans les aliéner, parce qu'il peut à chaque inſtant les faire rentrer. Ils flattent ſon avidité, par l'eſpoir d'heureuſes révolutions. Ces attraits le forcent à rendre à la circulation les tréſors enfouis dans ſes coffres. La crainte ſuperſtitieuſe, qui caractériſe l'avare, ne lui permettroit pas quelquefois de confier ſes fonds à des particuliers, à moins d'intérêts très-forts, & il ne pourroit pas à chaque inſtant négocier leurs effets. Le nu-

méraire qui auroit été enfoui par la craintive avarice devient, ainsi utile au souverain & au public.

L'inconvénient de payer des intérêts à l'étranger, n'est pas aussi considérable qu'on se le figure. S'il prête des fonds à un intérêt modéré, c'est une preuve de la prospérité de l'état, & le bénéfice qui résulte pour les peuples d'une augmentation de numéraire, compense le désavantage d'en faire sortir tous les ans une partie pour les intérêts. Si l'étranger a prêté cinquante millions, cette somme répandue dans la nation, n'y reste pas oisive. Elle doit vivifier son commerce, animer sa culture, faciliter des échanges & procurer de nouvelles richesses, qui rendent moins sensible la privation que fait éprouver l'acquittement des intérêts.

Les emprunts publics fournissent des moyens de se passer des financiers, qui prêtent toujours à un intérêt plus fort. Ils empêchent

qu'un miniſtre ne ſoit dans leur dépendance. Ils procurent dans une circonſtance critique, des ſecours prompts & conſidérables, que l'impôt ne fourniroit que lentement, & en faiſant ſupporter aux peuples une charge beaucoup plus forte.

Il ſemble réſulter de ces conſidérations, que les emprunts & la dette nationale qui en eſt l'effet, loin de produire d'auſſi grands inconvéniens qu'on le penſe généralement, préſentent pluſieurs avantages. Le terme exact où l'on doit s'arrêter, eſt l'objet important à ſaiſir. Il ne me ſemble pas qu'il ſoit impoſſible de déterminer ce point.

Pour y parvenir, il faut confondre dans ſa penſée & la dette & l'impôt, les regarder comme une ſeule & même choſe, puiſque l'un eſt engendré par l'autre. En établiſſant la proportion de l'impôt avec les facultés d'un royaume, on connoît le terme où l'on doit s'arrêter pour emprunter.

On a cherché à fixer quelle étoit la juste proportion des richesses fictives avec le numéraire. Plusieurs ont estimé que sans inconvénient elles pourroient être comme de 3 à 1.

La France, d'après ces principes, pourroit devoir six milliards ; mais la quantité du numéraire ne doit pas déterminer seule une telle évaluation. Il est d'autres élémens nécessaires à rassembler.

Un des plus importans, c'est le taux de l'intérêt de l'argent. Le capital n'est jamais à considérer dans les dettes des nations ; mais seulement le prix qu'il coûte. Il s'élevoit à douze pour cent autrefois. S'il pouvoit être réduit à quatre de nos jours, un état pourroit aussi facilement devoir cent cinquante millions, que cinquante dans les tems reculés.

Mais, à quels simptômes connoître que les emprunts excedent les facultés d'un état ?

Seroit-ce à l'aviliſſement des effets publics ? L'impéritie d'un miniſtre, une mauvaiſe opération, une campagne malheureuſe ont ſouvent produit le diſcrédit. La hauſſe ſubite des effets, à un changement de miniſtre, ou à la nouvelle d'un événement proſpere, à fait ſentir enſuite que le crédit n'étoit que momentanément altéré.

Le véritable, le ſeul thermometre, c'eſt l'état de la culture & de l'induſtrie. S'il eſt floriſſant, la dette, l'impôt qui en réſulte, qui eſt le gage du prêteur, ne ſont point en trop grande diſproportion avec les facultés de la nation. Il n'eſt point à craindre en pareil cas, que la maſſe des richeſſes fictives ſoit trop conſidérable.

Pluſieurs indications ſe réuniront pour déterminer infailliblement l'état de la culture & de l'induſtrie. On peut hardiment aſſurer qu'il n'y a point d'altération, ſi les peuples paient les impoſitions ſans qu'on multiplie

les contraintes, ſi les villes ne ſe dépeuplent pas, ſi le même nombre de métiers ſubſiſte, ſi la conſommation des villes ne diminue pas, ſi le cours du change eſt favorable. On ſera fondé à conclure que les objets d'échanges ne ſont pas en moindre quantité; que la culture, que l'induſtrie, qui en ſont les ſources, ſe ſoutiennent dans une ſituation floriſſante.

Le prix général de l'argent ſuffiroit peut-être pour éclairer l'adminiſtrateur. Quand le numéraire & les richeſſes fictives ſe concentrent dans un petit nombre, l'intérêt augmente néceſſairement. Toutes les parties privées de cette ſeve vivifiante languiſſent & ſe deſſechent. Le centre abſorbe tout, & les extrémités ſont frappées d'un maraſme politique. De la prompte circulation réſulte l'aiſance générale. La circulation en eſt le principe & l'effet; car c'eſt par ce moyen qu'on eſt en état de faire des entrepriſes de commerce,

de manufacturer, d'acheter, planter, ſemer. Plus il s'eſt opéré d'échanges, & plus la circulation eſt rapide.

L'impôt, dira-t-on, eſt l'aliment néceſſaire de l'emprunt, & une nation ſeroit plus heureuſe ſi elle n'avoit pas à ſupporter le poids des impoſitions qu'entraînent les emprunts. Cette vérité eſt inconteſtable, mais il faut obſerver, que les dépenſes de la guerre ſont trop conſidérables, pour être acquittées par des impoſitions.

L'emprunt & le crédit ſont donc néceſſaires dans les gouvernemens modernes. Sans cette reſſource, les impôts ſont accablans & les emprunts ſervent à en diminuer la charge, en ne faiſant ſupporter aux peuples, que l'intérêt des ſommes empruntées.

L'art de combiner les emprunts, eſt un des plus grands talens, que puiſſe avoir un adminiſtrateur. Mais deux articles eſſentiels

doivent accompagner les emprunts, & constituent la théorie de cette science. Le premier, est l'assurance de l'intérêt, au moyen d'une hipotheque spéciale sur une imposition. Le second, est le rembourſement annuel d'une partie de la dette nationale, fondé sur une caisse d'amortissement, dont les fonds, sous aucun prétexte ou par aucune nécessité du moment, ne soient détournés de leur application.

Si les emprunts, dans les rapports que je viens d'établir, présentent des avantages pour un gouvernement, ne sont-ils pas nuisibles à d'autres égards aux particuliers & au commerce?

Si le souverain d'un grand état jouit d'un crédit solide & animé, il attirera vers lui le numéraire, & il n'en restera pas dans la circulation pour les besoins des particuliers. Ceux qui ne pourront s'en procurer pour acquitter leurs engagemens, pressés

par le beſoin, ſeront obligés de ſe défaire à bas prix de leurs immeubles. Tandis que l'argent ira à grands flots ſe perdre dans le fiſc, la détreſſe régnera chez les plus riches propriétaires. Les maiſons, les terres ſeront à vendre, & ne pourront être vendues.

Enfin, tous ceux qui ont beſoin de fonds appliquables à des entrepriſes utiles à l'état, & à l'amélioration de leur bien, ſeront forcés de renoncer à ces avantages par la diſette du numéraire, uniquement verſé dans les emprunts du gouvernement.

Ces inconvéniens ſont ſenſibles, & les rembourſemens annuels d'une caiſſe d'amortiſſement y remédient en partie.

On trouve facilement des fonds en Angleterre pour toutes les opérations & les combinaiſons, malgré la multiplicité des emprunts : ils ajoutent même à cette facilité.

La diſette du numéraire pour les diverſes opérations des particuliers, n'eſt point un

effet néceſſaire des emprunts publics, puiſqu'elle ne ſe fait point ſentir en Angleterre. Il faut chercher, dans quelque circonſtance étrangere, la cauſe qui pourroit produire un tel effet dans un autre pays.

Tous les effets publics ſe négocient en Angleterre, ſans l'intervention d'aucun officier de juſtice, ſans que le vendeur ait aucune formalité à ſubir. Le ſigne repréſentatif ſe trouvant accru réellement de la ſomme des effets qui le repréſentent, & ces effets ayant une auſſi prompte circulation, les emprunteurs trouvent aiſément des fonds, quelque ſoit la multiplicité des emprunts du gouvernement.

Pour vendre un contrat en France, il eſt néceſſaire de ſubir beaucoup de formalités. Ce contrat étant réputé un immeuble, & ſervant d'hypotheque pour les engagemens du propriétaire, il n'eſt pas ſuſceptible d'une vente prompte & facile.

Si tous les contrats étoient négociables au moment, ſans formalité, comme les lettres de change & les effets exigibles, il n'eſt aucun doute que la facilité de ſe procurer des fonds, ſeroit bien plus grande pour les particuliers. Les emprunts du gouvernement, loin de nuire à leurs opérations, les faciliteroient, & cette circulation rapide d'effets repréſentatifs, ſeroit un moyen aſſuré de faire baiſſer l'intérêt.

Il eſt encore une autre cauſe de la difficulté pour les particuliers de ſe procurer des fonds. La ſorbonne & les tribunaux regardent comme uſuraires les prêts faits ſans aliénation & à terme. Or, plus la circulation eſt animée, & plus on doit être éloigné de placer à conſtitution, parce que l'eſpoir d'emplois plus avantageux fait deſirer de voir rentrer ſes fonds dans un terme court. Les prêts à terme fixe étant proſcrits par la loi, il en réſulte beaucoup de difficulté de ſe procurer de l'argent

pour un terme fixé. On élude la loi, mais les précautions entraînent des embarras. Enfin, les gens ſcrupuleux ne veulent pas enfreindre la loi.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

TENEZ-VOUS dans la région moyenne, diſoit Apollon à ſon fils. Emprunter ou impoſer à l'excès, ſont deux inconvéniens à éviter.

J'ai tâché de peindre le crédit ſous ſon plus brillant aſpect. Au tableau ſéduiſant de ſes avantages, oppoſons celui de ſes inconvéniens.

Le crédit eſt l'art d'emprunter. Eh quoi ! dira-t-on, les progrès des lumieres depuis un ſiecle, les plus profondes méditations, les ouvrages des écrivains les plus inſtruits, l'expérience des hommes d'état les plus célebres, n'auront trouvé de moyen d'aſſurer la proſpérité d'un empire, que celui d'attirer au

fiſc les fonds des capitaliſtes ! On a réduit en ſyſtême l'art de préſenter des appâts au public, d'épier ſes goûts, d'irriter ſon luxe. Les fonds détournés de la culture, du commerce, des entrepriſes utiles qui devoient augmenter la réproduction, vivifier l'induſtrie, multiplier les travaux, arrivent en torrent pour ſe perdre dans le goufre du tréſor public, & ſe répandre enſuite parmi des rentiers oiſifs, des banquiers, des financiers, encourager les arts frivoles, provoquer l'avidité, ſubſtituer enfin à tous les ſentimens qui animent les hommes, le ſeul deſir des jouiſſances phyſiques.

De nos jours, les armées ſont plus nombreuſes, & les dépenſes plus conſidérables; mais cette dépenſe n'eſt-elle pas égale pour toutes les puiſſances ? L'Empire, la Pruſſe, ont des troupes ſupérieures en nombre; leur numéraire n'eſt pas comparable au nôtre, leur population

population eſt très-inférieure, les revenus de ces ſouverains trois fois au-deſſous; ils jouent un rôle impoſant ſur le théatre politique de l'Europe, & ne jouiſſent d'aucun crédit. Ne doit-on pas en conclure, qu'il eſt d'autres moyens pour les puiſſances, de pourvoir à l'entretien de leurs forces militaires?

Le crédit anime la circulation; eh! qu'importe, dira-t-on, ſi elle ne vivifie ni la culture, ni le commerce? quel profit retire la nation, du remuement des ſacs & du tranſport des papiers de mains en mains dans la capitale, parmi les banquiers, les financiers, les agioteurs? Quelle eſt la circulation utile? celle qui accroît la fécondité. Mais une activité de circulation, qui porte des valeurs ſouvent idéales d'un banquier chez un autre, d'un tréſorier chez un agioteur, de la place au tréſor royal, & du tréſor ſur la place; eſt-elle avantageuſe? lorſque le réſultat de la circulation eſt la multiplication des échan-

ges, entre le ſigne repréſentatif & les denrées ou les ouvrages, elle eſt utile au public, à l'état; mais lorſqu'elle n'eſt que l'effet de la cupidité des agioteurs, lorſqu'elle tranſforme les capitaliſtes en joueurs effrénés, & ne fait que tranſmettre dans leurs mains une richeſſe menſongere, qu'une nouvelle opération du gouvernement, qu'une combinaiſon de quelques autres agioteurs fait évanouir entre ſes mains; n'eſt-elle pas dangereuſe? Jettez les yeux ſur la culture, & voyez combien de terres en friche ou mal cultivées, combien de fermes dégradées, de châteaux abandonnés, combien de terres, de maiſons à vendre, combien vendues à vil prix! Ces terres, que le poſſeſſeur cherche depuis longtems à vendre, ne ſont certainement pas bien entretenues : les fermes ſont en mauvais état; il ſeroit abſurde de ſuppoſer qu'un propriétaire fît des frais, dont il ne recueillera pas le fruit. Il y a peu d'acheteurs & un

nombre infini de vendeurs : n'eſt-ce pas au crédit public, c'eſt-à-dire, au ſyſtême d'emprunter, qu'il faut attribuer peut-être & cette manie de vendre des propriétés territoriales, & le peu d'empreſſement à les acheter? Les effets publics offrent cinq, ſix & demi pour cent; les rentes viageres, dix; les ſpéculations de l'agiotage, des gains conſidérables : dès-lors, on doit regarder comme une duperie, de conſerver des biens qui produiſent trois pour cent, qui ſont grevés de toutes les charges de l'état, & dont le revenu peut être détruit par l'intempérie du ciel. Il ne grêle ni ne pleut ſur un contrat, ſur une reſcription, ſur une action, ſur un bordereau de viager; on le vend à l'inſtant en entier, on peut en vendre une partie, on le tranſporte en tous lieux; & des événemens qui ne ſont pas rares, peuvent, d'un inſtant à l'autre, doubler la richeſſe de ſon heureux propriétaire. En vain, on objecteroit que l'activité

du commerce augmente par cette activité de circulation, & par la représentation multipliée des especes. Je doute que le remuement des sacs de la capitale, accélere l'action du commerce; & si l'appât qu'offrent les emprunts publics, attiroit les capitaux destinés au commerce, il s'en faudroit de beaucoup qu'il gagnât à cette circulation; il y perdroit considérablement. Le commerce en masse ne rapporte pas peut-être plus de 7 à 8 pour 100 au négociant laborieux, éclairé, économe. Sans soin, sans peine, sans craindre de naufrages, d'avarie, de banqueroutes de ses correspondans, un commerçant peut placer aussi avantageusement ses fonds dans les effets publics. Il est certain que, depuis quelques années, les villes de commerce participent aux mouvemens de la place de Paris, & que l'argent du négociant vient accroître les fonds pompés par les emprunts.

Que la prospérité de l'Angleterre, toujours

citée, n'éblouiſſe pas nos yeux. Elle a beſoin de crédit pour ſe ſoutenir au rang où elle s'eſt élevée dans l'ordre des puiſſances. Engagée dans la carriere des emprunts, elle ne peut plus regarder derriere elle & s'arrêter. Sans doute, elle eſpere, au moyen des reſſources puiſſantes que favoriſe ſa conſtitution, parvenir à un état d'opulence réelle; d'autres provinces de l'Inde, réunies au Bengale, où elle domine; la Chine même un jour aſſervie peut-être, augmenteront ſes richeſſes; alors, ſi l'Angleterre conſulte ſes véritables intérêts, elle employera le numéraire de ces contrées à liquider une partie de ſes dettes, à baiſſer l'intérêt des autres : elle reſſemblera à un joueur, qui, dans une circonſtance critique, a riſqué le tout pour le tout, & que le ſort a favoriſé. Il acquitte ſes dettes, & ſe forme un revenu conſtant, qui le met au rang des perſonnes opulentes.

Mais un grand royaume agricole a-t-il

besoin de crédit ? convient-il à sa constitution ? Il a dans son sol, sa population, les ressources que l'Angleterre trouve dans le système qu'elle a été forcée d'embrasser.

Les emprunts en Angletetre sont plus faciles par sa constitution, & sur-tout par l'exemple constant de son exactitude à payer à point nommé. Ils sont nécessités par son ambition, & n'entraînent pas les mêmes inconvéniens. Ils sont déterminés par un vœu national, & d'après des discussions publiques, & une connoissance approfondie de leur nécessité & de leur emploi. Ils peuvent être appliqués à des dépenses peu mesurées, ou d'une utilité qui n'est pas évidente ; mais l'utilité publique, bien ou mal entendue, en est l'objet. La nation peut faire des fautes, se ruiner ; mais enfin, c'est la nation qui décide de son sort, qui abuse de ses moyens, qui se ruine elle-même par sa propre volonté, & par le déréglement de ses passions.

Dans une monarchie, la néceſſité des emprunts n'eſt pas démontrée au moment aux yeux de la nation moins inſtruite de l'état des affaires. Les compagnies ſouveraines ſont peu initiées dans les matieres de l'adminiſtration; elles n'ont pas en général les connoiſſances néceſſaires pour apprécier les circonſtances, juger du ſage emploi du crédit, combiner les avantages ou les inconvéniens d'un emprunt. Elles ne peuvent que ſuivre à cet égard l'impulſion de leur zele, fortifiée de quelques notions générales ou imparfaites, & acquiſes au moment.

Le parlement d'Angleterre eſt exercé dans les matieres d'adminiſtration; il eſt éclairé par les débats du miniſtere & des oppoſans.

Dans une monarchie, l'emploi des emprunts n'eſt pas auſſi public, auſſi connu que dans une république; les dépenſes nationales déterminent ſeules les emprunts dans une répu-

blique, & le luxe d'une cour pourroit les provoquer dans une monarchie.

Enfin, le système des emprunts, si facile à suivre, peut retarder les améliorations de l'intérieur, concentrer l'attention d'un ministre dans l'observation du cours des effets, & des opérations de sa place. Il le rend dépendant des plus petites circonstances, & une cabale de quelques capitalistes, peut priver la nation d'un ministre éclairé, qui auroit rendu de grands services. Son existence est instable, dès qu'elle dépend de ce grand mot de crédit; il est forcé de condescendre aux volontés & à l'avidité de ceux qui maîtrisent la place par les capitaux qu'ils ont dans les effets publics, & par leurs manœuvres.

CHAPITRE XLV.

Du crédit du Miniſtre des Finances.

EST-CE une erreur de penſer qu'un miniſtre des finances a du crédit, de croire que la nation & les étrangers prêteroient avec plus d'empreſſement, ſous ſon adminiſtration, que ſous celle d'un autre ? Le public ne ſait-il pas que le miniſtre eſt mortel ? Ne ſait-il pas que d'un moment à l'autre il peut être diſgracié ? Sa probité devient alors ſans effet. Un nouveau ſyſtême peut faire changer les plus ſages diſpoſitions.

La probité reconnue d'un monarque, ſon économie, les lumieres d'un ſiecle, qui font voir que la plus grande habileté réſide dans la bonne foi, la force intrinſeque d'un

grand royaume ; ne ſont-ce pas là les véritables fondemens du crédit public ?

Un roi d'Angleterre, mécontent de la ville de Londres, menaçoit de tranſporter ſa cour dans une autre ville. Ce qui nous raſſure, lui répondit-on, c'eſt que votre majeſté n'emportera pas la Tamiſe. Un miniſtre, qui ſort de place, n'emporte pas avec lui les richeſſes d'un grand empire. Ses ſucceſſeurs trouvent auſſi facilement des reſſources lorſqu'ils ne ſont pas dénués de lumieres.

Il eſt très-commun de voir à l'avénement d'un miniſtre, les effets publics qui avoient éprouvé quelque diminution, remonter pendant quelque tems. Cette apparence momentanée de crédit, cet éclair de confiance n'en impoſe plus : on ſait que les plus ſimples manœuvres de l'agiotage peuvent produire cette augmentation qu'on s'empreſſe de publier avec emphaſe. Un ſigne plus certain de la confiance publique, un ſigne rare &

non équivoque, c'eſt la baiſſe des effets publics à la chute d'un miniſtre. Les reſcriptions, les actions des Indes, les contrats, les billets des fermes tomberent à la retraite de M. Turgot : ces effets perdirent cinq & ſix pour cent de plus au même moment. Si l'on conſidere que ce miniſtre citoyen, philoſophe ſans charlatanerie, qui aimoit mieux, comme Caton, être vertueux que de le paroître, s'étoit déclaré contre les financiers & les gens qui trafiquent l'argent, on ſentira que la confiance pour ce miniſtre, étoit indépendante de l'opinion de ceux qui influent le plus ſur les ventes & achats des effets, qu'elle réſidoit dans le cœur de la nation.

Lorſqu'il s'agit d'un emprunt à court terme fait à une compagnie, l'opinion de la probité d'un miniſtre, de ſa fidelité, peut avec raiſon influer. Il en étoit ainſi ſous les ſurintendans, qui empruntoient pour ſix mois, un an, des compagnies de traitans. Il étoit

intéreſſant, déciſif alors, que le ſurintendant fût en poſſeſſion de leur confiance, que les partiſans fuſſent perſuadés que la faveur du ſurintendant ſubſiſtoit, qu'elle ſe ſoutiendroit au moins juſqu'à l'échéance de ſes engagemens. Il pouvait alors être vrai qu'un miniſtre avoit du crédit. L'opinion de ſa probité & de ſa durée en étoit le fondement; & un court eſpace de tems à parcourir pour les prêteurs, rendoit cette opinion déciſive.

On objectera que, malgré l'évidence du raiſonnement contre le crédit perſonnel d'un miniſtre, il en eſt qui inſpirent plus de confiance & trouvent plus aiſément des fonds pour ſubvenir aux néceſſités de l'état. Je répondrai que le crédit réſide entiérement dans l'opinion, & que les capitaliſtes ne ſe déterminent pas toujours ſur des notions exactes; qu'ils reſſemblent aux ſuperſtitieux, à tous ceux qu'un deſir vif & la crainte agitent

tour-à-tour ; que, lorſque l'homme dans cette ſituation eſt dénué de moyens naturels de conjecturer, ſon eſprit erre dans le vague, & tâche de ſaiſir des objets qui puiſſent fixer ſes craintes ou ſes eſpérances ; que telle eſt par exemple la manie des joueurs qui s'imaginent que certaines gens, que certaines choſes leur portent malheur, ou leur préſagent des ſuccès.

L'art de l'agiotage, plus que jamais, emploie des manœuvres ſubtiles, pour opérer des viciſſitudes dans le cours des effets publics, & ces manœuvres empêchent de pouvoir juger ſainement des principes de la confiance. On peut donc attribuer ſans raiſon au crédit, ce qui eſt le produit de l'intrigue de quelques perſonnes, ce qui eſt l'effet des circonſtances. Je ſuppoſe par exemple qu'un miniſtre arrive en place, dans un moment où la balance avantageuſe du commerce, a concentré des fonds conſidérables dans les

mains des capitaliſtes, & que l'état n'ait pas emprunté depuis long-tems. Il eſt évident que ce miniſtre, s'il n'eſt pas privé de jugement, fera facilement des emprunts à un prix avantageux pour l'état. Cependant l'aveugle multitude, ſans remonter aux cauſes & apprécier les circonſtances, s'extaſiera ſur le crédit du miniſtre, & lui-même s'énorgueillira peut-être d'avoir trouvé de l'argent, là où il y en avoit beaucoup.

Il ne faut pas confondre le crédit & l'habileté. La combinaiſon heureuſe des moyens qu'un miniſtre emploie, le talent qu'il a de ſaiſir le goût des prêteurs, aſſurent ſes ſuccès: mais, ſi après avoir trouvé de grandes ſommes, par des opérations éclairées, il fait une mauvaiſe combinaiſon, il échouera dans ſes projets, quelle que ſoit l'opinion qu'on ait de ſa perſonne.

Ce ſont les circonſtances qu'il faut examiner attentivement, pour juger ſainement

des opérations d'un miniſtre. Mais il en eſt ſouvent des jugemens ſur les miniſtres, comme de ceux qu'on porte ſur les généraux. Une bataille gagnée, quoique livrée mal à propos & haſardée, fait plus de bruit qu'une campagne ſavante, appréciée ſeulement des militaires inſtruits & éclairés. Enfin, le ſuccès d'un emprunt ne doit pas éblouir, car c'eſt ſouvent parce qu'il eſt combiné d'une maniere déſavantageuſe pour l'état, qu'il réuſſit le plus promptement.

Il n'eſt point de miniſtre des finances qui ait plus mérité de l'état, que M. Deſmaretz. Il a manifeſté les plus grandes lumieres; il a montré un courage rare. Les élémens avoient conjuré la perte de la France; le crédit étoit anéanti, une défiance malheureuſement fondée étoit répandue dans les eſprits; les fonds libres de l'année étoient réduits à vingt millions, & les peuples ſe trouvoient dans la plus affreuſe miſere.

Loin de pouvoir augmenter les tributs, il étoit indiſpenſable de les diminuer & de pourvoir à la ſubſiſtance des peuples. Il falloit au milieu de tant de circonſtances deſaſtreuſes ſoutenir la guerre, repouſſer l'ennemi des frontieres ; & des campagnes malheureuſes ajoutoient au découragement des peuples. La vieilleſſe du monarque préſentoit à la nation la perſpective d'une longue minorité, & jettoit l'allarme dans l'eſprit des gens d'affaires, qui n'oſoient ſe flatter, que ſous un nouveau regne on reſpectât les engagemens du précédent. Enfin, la maſſe énorme des dettes ne ſembloit laiſſer de moyen pour ſortir d'embarras, que la funeſte reſſource d'une banqueroute. Les noms de Sully & de Colbert répandent un plus grand éclat ; ils ſont conſacrés dans l'Europe. Les éloges des académies, les buſtes, les médailles en perpetuent le ſouvenir & les dévouent à l'admiration. Deſmaretz eſt bien

moins

moins célebre, & peut-être ſes efforts, ſon génie, ſon courage, ſes travaux, appréciés ſeulement des gens inſtruits, ont-ils un droit égal aux éloges de la poſtérité. Qu'on réimprime, qu'on liſe ſon compte rendu, ce chef-d'œuvre de ſimplicité, de clarté, ce tableau fidele des calamités de la France, où brillent l'eſprit d'ordre, la lumiere, le zele & la modeſtie, on ſentira qu'il y a de l'ingratitude à ne pas mettre Deſmaretz au rang des plus grands hommes, à ne pas décerner à ſes mânes les honneurs du triomphe.

CHAPITRE XLVI.

De la France & de l'Angleterre.

L'Angleterre est à la France comme 9 & demi à 26, par sa population & son territoire. Son numéraire est évalué à six cents cinquante millions, & la multitude des richesses fictives rend le signe représentatif suffisant à tous les besoins, & anime la circulation.

La France, pour l'entretien de ses places & son armée de terre, en tems de paix, dépense quatre-vingt millions de plus que l'Angleterre. Les forces militaires de l'Angleterre consistent dans sa marine. Les dépenses qu'elles occasionnent tournent, en tems de paix, au profit de l'état, en étendant le commerce : un grand nombre de matelots augmente à la fois & la puissance d'une nation & sa richesse, puisqu'ils en sont les

inſtrumens. Des armées nombreuſes de terre ne ſervent qu'au maintien de la puiſſance, & diminuent la richeſſe nationale, en dérobant des bras à la culture. Plus une nation commerçante a de matelots, & plus elle eſt floriſſante : il s'en faut de beaucoup qu'une armée de terre ſerve à la proſpérité d'une nation agricole & manufacturiere. L'Angleterre, dans ſes guerres, n'entretient jamais un nombre conſidérable de troupes de terre; & la France, indépendamment de ſa marine, a eu ſouvent plus de cent mille hommes en campagne.

L'Inde fournit à l'Angleterre un revenu conſidérable en numéraire, & la plupart des nations achetent des Anglois ; c'eſt un tribut que cette puiſſance leve ſur le luxe de l'Europe : un commerce ruineux de ſa nature devient ainſi utile à l'Angleterre.

Avant la guerre derniere, l'Angleterre avoit atteint le *maximum* de ſa proſpérité

en tout genre. Sa dette paroiſſoit dans une proportion juſte avec ſes facultés, puiſque ſon induſtrie étoit animée, & que l'intérêt de l'argent ſe ſoutenoit à trois & demi : les fonds de terre ſe vendoient au denier trente-deux au moins. Le Bengale étoit devenu une de ſes provinces.. Un numéraire abondant couloit de l'Inde à grands flots en Angleterre, pour y ſolder une partie des intérêts de leurs dettes. Les déprédations même des agens de la compagnie des Indes, tournoient à ſon profit, en augmentant le numéraire des ſommes qu'ils ſe procuroient par tous les moyens. Le commerce extérieur étoit porté au dernier degré d'activité, la circulation animée dans l'intérieur, tous les genres d'amélioration encouragés, la culture, les manufactures floriſſantes. Enfin, l'empire de la mode ſembloit lui être acquis ; elle en avoit, en quelque ſorte, dépouillé la France. On avoit adopté leur ma-

niere de vivre, leurs habillemens, leurs uſages; la langue angloiſe étoit devenue une langue univerſelle. Telle étoit la brillante ſituation de l'Angleterre, il y a peu d'années. Cette puiſſance n'avoit plus qu'à décliner, après avoir atteint le dernier degré de la ſplendeur, de la richeſſe & de la puiſſance. L'ivreſſe de la proſpérité a précipité le cours des choſes.

Il eſt dangereux que les lions goûtent du ſang; ils en deviennent avides, ils déchirent, ils dévorent. L'homme aime naturellement le pouvoir, & l'amour de la liberté n'eſt que la jalouſie, que l'amour de la domination. Dès qu'il a en goûté, il veut la conſerver, il veut l'étendre. Les peuples conquis par les anciennes républiques, étoient deſpotiquement gouvernés; les citoyens ne ſembloient vouloir obéir en un lieu, que pour commander durement dans un autre. Les Hollandois exercent à Batavia un empire

deſpotique. Les Anglois ont voulu aſſervir leurs colonies. Les tréſors qu'ils ont prodigué dans une guerre, auſſi contraire à leurs intérêts qu'elle eſt injuſte, ont prouvé quelles étoient leurs forces & leur crédit. L'antiquité n'offre pas l'exemple d'une nation, qui, par ſes ſeules forces, ſans ſupériorité de diſcipline militaire & de tactique, ait ſu réſiſter ſi long-tems aux efforts réunis de puiſſances ſupérieures en nombre, en richeſſes, égales en valeur, en lumieres ſur l'art de la guerre. Tel eſt l'étonnant ſpectacle que nous a préſenté l'Angleterre, luttant avec ſuccès contre ſes propres ſujets, l'Eſpagne & la France. L'Angleterre a découvert les loix de la circulation du ſang, les loix des corps céleſtes & celles du crédit. Cette derniere découverte a déterminé ſes ſuccès.

Elle doit ſix milliards environ à l'époque actuelle, & cette dette immenſe a été formée dans l'eſpace de moins de cent années, mal-

gré les plus grands ſuccès ſur mer, & les bénéfices immenſes du commerce le plus floriſſant.

La dette de la France eſt bien moindre, & ſes impôts ſont bien au-deſſous de ceux de l'Angleterre. Si la France levoit ſur les peuples en proportion de cette république, on peut aſſurer que les tributs s'éleveroient à douze cents millions & beaucoup plus.

La dette Angloiſe eſt permanente: la dette en France diminue annuellement par l'extinction du viager; & le fonds réſultant de cette extinction forme une caiſſe d'amortiſſement, qui, par la diminution progreſſive de l'intérêt, procure dans un tems donné la libération d'une partie conſidérable de la dette.

Il faut encore obſerver que la dette françoiſe eſt le produit de dépenſes antérieures à Louis XIV, de celles du regne de ce monarque, ſi long, ſi floriſſant, ſi déſaſtreux. Le Louvre, Verſailles, Trianon, Marly, ont

été élevés ; des ports créés, cent places fortes conſtruites, ſes finances ont été long-tems mal adminiſtrées. Malgré de fauſſes opérations & des fautes de tout genre dans un eſpace de tems plus conſidérable que celui de la formation de la dette angloiſe, celle de la France eſt bien inférieure.

La contribution aux charges publiques en Angleterre, s'éleve environ à cinquante-deux livres par individu : la France a ſeize millions d'habitans de plus, & la contribution n'y excede pas vingt-deux livres.

Les impoſitions en France portent ſur un plus grand nombre ; & ſi elles étoient augmentées, elles ne produiroient pas une charge auſſi conſidérable qu'en Angleterre.

Les ſalaires ſont fort chers en Angleterre, & c'eſt une raiſon de la plus grande aiſance du peuple.

Les grands ſeigneurs vivent une grande partie de l'année dans leurs terres, & y con-

ſomment d'immenſes revenus. Il eſt des propriétaires qui jouiſſent d'un revenu de deux cents mille livres de notre monnoie, à qui la capitale eſt preſque inconnue, & qui vivent dans leurs domaines. Toutes ces cauſes augmentent le bien-être des habitans de la campagne, & tournent au profit de la culture. En France, dès qu'on a la plus petite fortune, on s'empreſſe de quitter la province, où il ſemble groſſier de vivre, pour venir quelque tems briller d'un foible éclat dans la capitale.

En Angleterre, le commerce eſt plus animé dans l'intérieur, & la capitale eſt le port le plus conſidérable de la nation. La multitude immenſe qui l'habite, alimente le commerce par ſes travaux, ſes conſommations, & en tire en partie ſa ſubſiſtance. En France, la capitale accroît ſans ceſſe le luxe de la nation, & renferme une multitude d'habitans oiſifs, & ſans induſtrie ni propriété.

En Angleterre, une partie des fonctions domestiques est exercée par des femmes, ce qui produit un double avantage, celui de leur procurer des moyens de subsister, d'augmenter l'aisance d'une famille, & de laisser un grand nombre d'hommes à des travaux utiles.

L'Anglois consomme davantage, ce qui équivaut à quelques égards pour les revenus publics, à une plus grande quantité de consommateurs.

Voilà des avantages qui sont propres aux mœurs & à la situation de l'Angleterre, & qui contribuent à rendre ses campagnes florissantes, à faire vivre ses peuples dans l'aisance, & à faire prospérer son commerce.

L'Angleterre ne peut fournir à l'acquittement des intérêts de sa dette, & ne peut maintenir son crédit que par ses possessions dans l'Inde, & la prospérité de son commerce dans cette contrée.

Le crédit de la France, le paiement des intérêts de ſa dette, eſt fondé invariablement ſur ſon ſol, ſa ſituation, ſa population. Il n'eſt point d'événement qui puiſſe y porter une atteinte ſenſible; trois ou quatre ans de paix rétabliſſent le dommage de ſix ans de guerre. C'eſt un corps robuſte que quelques jours de régime ramenent ſans remedes extraordinaires à ſa premiere vigueur.

Les dépenſes conſidérables du regne de Louis XIV, ne peuvent plus ſe repréſenter, parce qu'il n'y a plus de fortifications à conſtruire, de palais à élever pour la demeure du ſouverain; la plupart des grandes routes ſont ouvertes ou achevées. Les dépenſes de l'Angleterre, au contraire, doivent croître de jour en jour, parce qu'elle eſt dans un état de tenſion qui ne lui permet pas le repos. Elle eſt néceſſitée en quelque ſorte à entreprendre pour ſe ſoutenir, à être conquérante dans l'Inde, dominatrice des mers, pour

jouer un rôle supérieur à ses forces réelles.

L'Angleterre a plus de crédit que de fortune, & la France, plus de fortune que de crédit ; mais un crédit soutenu peut mener à une grande fortune. L'Angleterre est une puissance qui est en équilibre, & la France a une base fixe.

Quels que soient les efforts possibles & surnaturels de l'Angleterre, il ne faut qu'un échec pour renverser le magique édifice de sa fortune; une descente, la perte d'une flotte considérable, une guerre désavantageuse dans l'Inde, feroient tomber cette puissance du rang où elle s'est élevée & soutenue ; une banqueroute, dont la secousse ébranleroit le monde commerçant, précipiteroit l'Angleterre dans un état de détresse incalculable. De tels événemens même ne sont pas nécessaires pour briser tous les ressorts du crédit de l'Angleterre. Le sort de cette puissance est entre les mains de la Hollande. Que les Hollandois retirent leurs fonds,

& le papier anglois perd ſa valeur, par l'exportation des eſpeces, contre leſquelles il peut, à chaque inſtant, être échangé. Certes, les efforts de l'Angleterre, ſon génie, ſes reſſources, ont des droits à notre admiration; mais doit-elle nous ſervir d'exemple, & le régime d'une nation ſi différente par ſa ſituation, ſon génie, ſes mœurs, ſa conſtitution, peut-il être adopté par nous avec ſuccès? Prêter à l'Angleterre, c'eſt prêter à un joueur qui ne peut payer qu'autant qu'il gagne. Celui qui fournit des capitaux à la France, prête à un grand propriétaire, dont les terres conſidérables forment le gage aſſuré. Il peut éprouver des retards; mais les revers ne peuvent l'expoſer à une banqueroute. Il faudroit que le gouvernement françois, pour ſe déterminer à ce parti extrême, réunît à un égal degré, la mauvaiſe foi, l'ignorance & l'abſurdité.

CHAPITRE XLVII.

Convient-il à un Souverain d'avoir un tréſor?

Les anciennes républiques avoient des ſommes conſidérables en réſerve, pour s'en ſervir en tems de guerre. Les Empereurs ont eu la même politique.

Les idées ſimples en gouvernement ſont ſouvent rejettées, & l'expérience y ramene, après que l'eſprit de ſyſtême a fait parcourir des routes inconnues & dangereuſes.

Chez les nations modernes, les Empereurs de Turquie ont ſuivi les anciennes idées: ils ſe font un honneur de laiſſer à leur ſucceſſeur un tréſor conſidérable. Il en eſt de même preſque dans tout l'Orient.

Henri IV eſt le dernier Roi de France

qui ait laiſſé des ſommes accumulées. Elles furent la proie de l'avidité des grands. Le Roi de Pruſſe a renouvellé cet exemple : ſes ſuccès ont été dus en partie au numéraire qu'il avoit amaſſé.

L'incertitude des fonds déconcerte les plus ſages projets. Leur diſette, plus que les mauvais ſuccès & l'effuſion du ſang, fait terminer les guerres.

Au moyen d'un tréſor, on peut former en ſilence des projets & ſaiſir l'occaſion favorable de les exécuter. Il donne l'avantage le plus décidé, à un prince, ſur celui qui eſt obligé de recourir à des moyens extraordinaires. Il peut ſans impôt, ſans emprunts, tenter les haſards de deux ou trois campagnes. Si la paix ſe fait à la quatrième, les peuples n'ont éprouvé de charges que pendant une année. Les entrepreneurs n'ont pas fait la loi. Tous les ſervices ſont faits à un prix modéré, lorſqu'on les paie

en argent comptant, & c'eſt un cinquieme peut-être à déduire ſur les frais de la guerre. Des fortunnes conſidérables, ſcandaleux effets de la diſette d'argent, n'augmentent pas le luxe pendant la paix.

Le canton de Berne prête aux étrangers les fonds qui forment le tréſor de l'état. Hambourg prête à ſes ſujets, & en retire un intérêt de ſix à ſept cent mille livres.

Toute la ſcience de l'adminiſtration peut toujours être ramenée à celle de l'économie domeſtique.

De même qu'il eſt prudent à un particulier expoſé à des maladies, des voyages, à des non-valeurs dans les produits de ſes biens, d'avoir un certain fonds diſponible au moment; il eſt de l'avantage d'un ſouverain d'avoir un tréſor pour fournir aux premieres avances d'une guerre, pour éviter la guerre par la certitude des moyens qui impoſe aux puiſſances rivales.

Je continue ma comparaiſon.

Le particulier qui ſent la néceſſité d'un fonds diſponible, ne le garde pas en argent. Il le place en effets, qu'il peut à chaque inſtant convertir en valeur numéraire, & il retire un intérêt de ce fonds, qui augmente ſa fortune. Il concilie ainſi la préviſion de l'avenir & la jouiſſance du moment.

Je ſuppoſe qu'un ſouverain ſuive le même principe, qu'il ait un fonds de trois cents millions, & qu'il prête tous les ans à des compagnies de commerce, à des manufactures accréditées & ſolides, aux chambres de commerce & ſur leur caution à des commerçans, un tel arrangement produiroit de grands avantages. Les fonds du gouvernement s'accroîtroient de l'intérêt annuel, & la richeſſe nationale de tous les profits qui réſulteroient d'une diminution dans le prix de l'intérêt.

On peut objecter contre les motifs qui

engageroient un prince à raſſembler des fonds conſidérables, la diſſipation que ſon ſucceſſeur, qui ne ſeroit pas animé des mêmes principes, peut en faire, les abus qu'on en feroit dans une minorité, l'empire extrême qu'ils accorderoient dans un tems orageux à un ambitieux qui s'empareroit du tréſor de l'état.

Les prodigalités d'une minorité favoriſée par l'exiſtence d'un grand tréſor, ſeroient un inconvénient qui mériteroit une ſérieuſe attention, ſi d'autres moyens auſſi prompts ne pouvoient ſuivant le cours actuel des choſes procurer la même facilité de dépenſer.

Les minorités ſont les inconvéniens des monarchies. L'hiſtoire en offre peu qui ne faſſe époque par le malheur des peuples, l'accroiſſement du luxe, l'avidité des grands & les déprédations des finances. Il faut convenir que l'art de l'emprunt favoriſeroit puiſſamment de nos jours, la prodigalité

dans un tems de minorité. Qu'importe donc qu'il y ait un tréſor, puiſqu'au moyen de l'emprunt, on aura la valeur de pluſieurs tréſors dans l'eſpace de quelques années ?

Quand à la ſeconde conſidération, elle n'eſt d'aucune importance dans un grand état, & dans tous les états de l'Europe : la puiſſance des grands eſt entiérement détruite. Le droit d'hérédité eſt trop bien établi, l'attachement des corps, des tribunaux, des différens ordres de l'état à la conſtitution de leur pays, trop affermi ; pour qu'on puiſſe craindre les révolutions dont l'hiſtoire nous préſente tant d'exemples.

FIN.

Notes omiſes à l'impreſſion.

Page 99, ligne 4.

Gourville, valet-de-chambre de M. de la Rochefoucault, évêque de Leictour, en 1643, faiſoit la partie de Louis XIV en 1661.

CLISSON, page 198.

On a ſuivi pour établir la fortune de Cliſſon, ce qui a été rapporté par divers hiſtoriens, & ce qu'on a trouvé dans des manuſcrits; on a évalué ſes immeubles, d'après les élémens qu'on a raſſemblés. Cliſſon faiſoit la guerre au duc de Bretagne; il ne négligea aucun moyen de s'enrichir; & il fut condamné à une amende de cent mille marcs d'argent. On peut faire des évaluations différentes des miennes; mais enfin Cliſſon étoit l'homme le plus riche de ſon tems.

Cardinal MAZARIN, page 211.

On ne croit pas avoir exagéré la fortune du cardinal Mazarin, dont les revenus étoient immenſes & incalculables; parce qu'il étoit intéreſſé dans toutes les affaires & dans les fournitures de la guerre. J'ai évalué à trois millions la dot de ſes nieces, en conſidérant l'immenſité de ſa fortune, & les perſonnes qui les ont épouſées, dont l'un étoit prince du ſang, un autre ſouverain, d'autres de maiſon ſouveraine. J'ai porté à trois millions ſa dépenſe, parce que l'état de ſa maiſon offroit un faſte royal dans les derniers tems ſurtout, & qu'il avoit des gardes & des mouſquetaires. Enfin, mes évaluations ſur cette immenſe fortune, que je crois la ſeule qui ſoit ſans exemple chez les anciens, ſont au-deſſous de celles adoptées par pluſieurs écrivains : Voltaire la porte à deux cents millions.

Le marc a varié ; il a été à douze livres quinze ſols pendant quelques années ; en faiſant un prix commun pour tout le regne de François Ier, il monte à treize livres ſix ſols dix deniers, comme on le dit dans le dialogue de Semblançay. Je crois devoir obſerver que dans le dialogue on porte à vingt-quatre millions la population de la France, parce que du tems de l'abbé Terray, elle n'étoit évaluée qu'à ce nombre.

ERRATA.

Page 24, *ligne* 15, qui sacrifient, *lisez* qui sacrifioient.
P. 26, *l.* 2, de vie & de mort, *ajoutez* aux peres.
P. 27, *l.* 10, le pays, *lisez* les pays.
P. 29, *l.* 4, le pays, *lisez* les pays.
P. 42, *l.* 3, surabondantes, *lisez* surabondans.
P. 60, *l.* 17, ornées, *lisez* enrichies.
P. 62, *l.* 2, Colme, *lisez* Côme.
Ibid. l. 12, un revenu de deux cents mille liv. de rente, *rayez* de rente.
P. 92, *à la note*, n'étoit plus qu'un vain titre, *lisez* qu'un titre éminent.
P. 103, *l.* 14, Il existoit entre le roi & ses vassaux une espece d'égalité, *lisez* il existoit entre le roi & ses grands vassaux une espece d'égalité de puissance.
P. 104, *l.* 1, *supprimez* c'est-à-dire au.
P. 116, *l.* 11, les subsistances, *lisez* les productions de la terre.
P. 118, *l.* 15, quantité, *lisez* qualité.
P. 119, *l.* 20, qui auroient employé, *lisez* qui auroient coûté.
P. 127, *l.* 6, qui, *lisez* que.
P. 129, *l.* 10, & des ministres éclairés, *supprimez* éclairés.
P. 143, *l.* 13, de sa foiblesse, *lisez* de la foiblesse.
P. 144, *à la note*, Miladi Montagne, *lisez* Montague.
P. 153, *l.* 6, dans quarante fermiers généraux, *lisez* dans le nombre de quarante.
P. 163, *l.* 4, pour le prix, *lisez* par le prix.
P. 188, *l.* 3, qualité, *lisez* quantité.
P. 192, *l.* 12, & les desirs, *supprimez* &.
P. 209, *l.* 4, *lisez* trois à quatre millions.
P. 215, *l.* 13, *ajoutez* & le tout à 156 millions.
P. 216, *l.* 5, plus que roi, *lisez* plus riche que le roi.
P. 230, *l.* 5, *à la note*, un espace de cent trente-six ans, *lisez* de cent vingt-six.
P. 236, *l.* 21, sur les dépenses, *lisez* sur ses dépenses.
P. 245, *l.* 14, qualités dans l'esprit, *lisez* de l'esprit.
P. 248. *l.* 19, celui, *lisez* celle.
P. 249, *l.* 16, le nom, *lisez* les noms.
P. 257, *l.* 12, à la prospérité, *lisez* à sa prospérité.
P. 260, *l.* 14, sur les circulations, *lisez* sur la circulation.
P. 323, *l.* 12, par la distance, *lisez* distance d'état.

15-040

E787
S474c
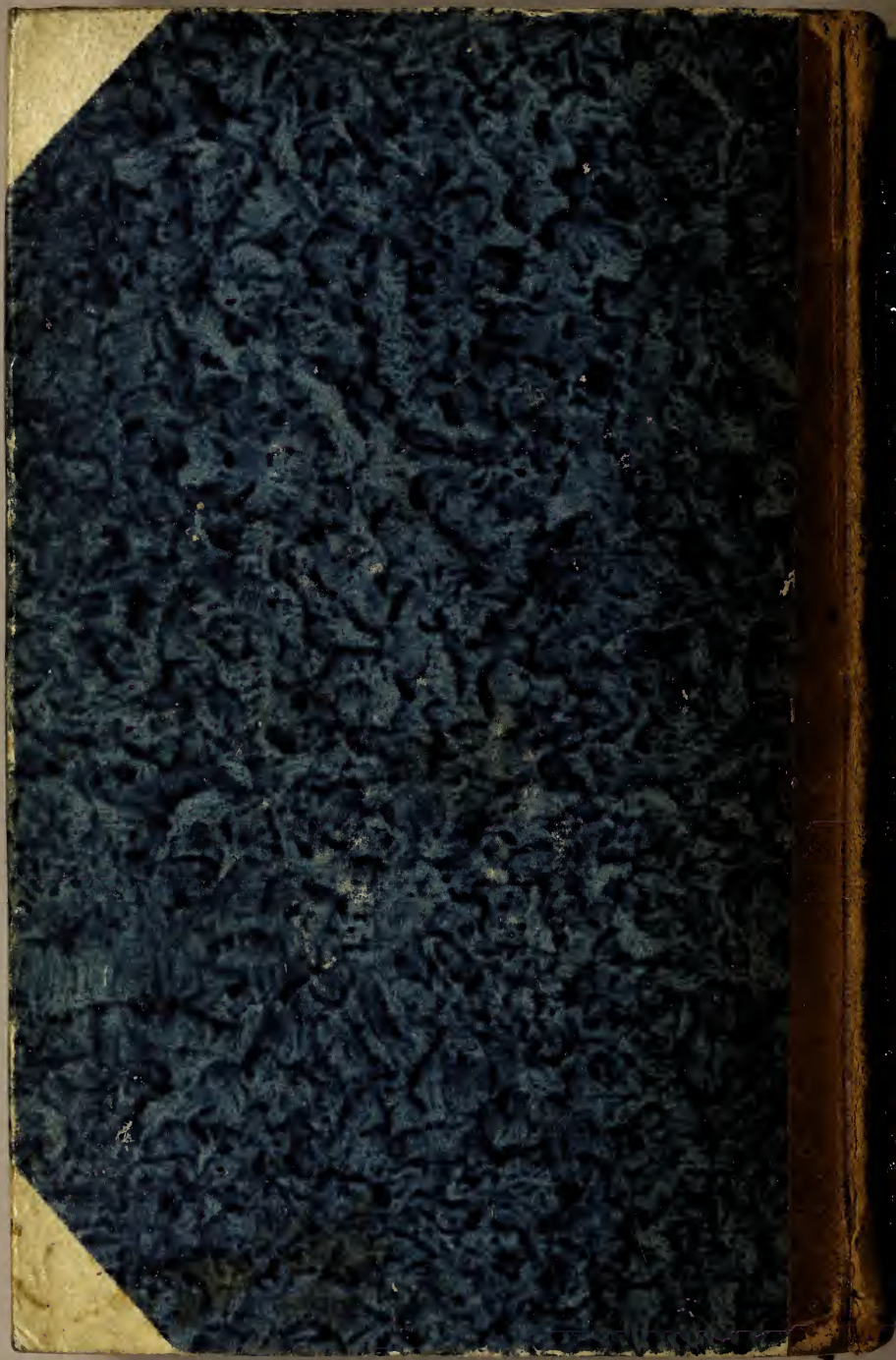
AP/92